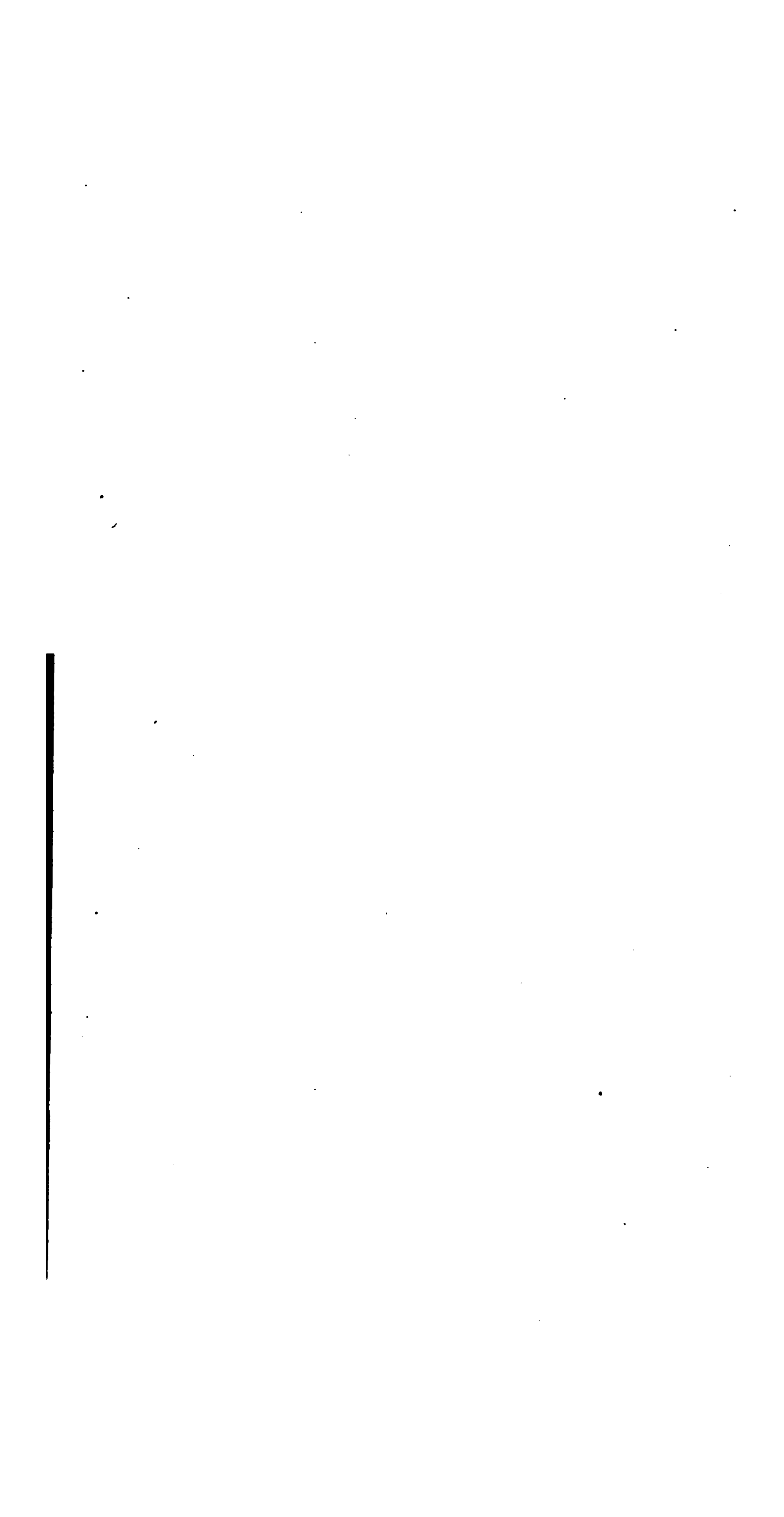




HISTOIRE

DU BIEN-HEUREUX

FRANÇOIS DE SALES


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.

HISTOIRE

DU BIEN-HEUREUX

FRANÇOIS DE SALES

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS.

HISTOIRE

DU BIEN-HEUREUX

RANÇOIS DE SALES

ÉVESQUE ET PRINCE DE GENEVE,

INSTITUTEUR ET FONDATEUR

DE L'ORDRE DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION SAINCTE MARIE;

COMPOSÉE PREMIÈREMENT EN LATIN

PAR SON NEPVEU

CHARLES AUGUSTE DE SALES,

PRINCE DE THUILLE, DOCTEUR EN THÉOLOGIE, PREVOST, CHANOINE, VICAIRE GENERAL ET OFFICIAL
DE LA SAINCTE EGLISE DE GENEVE,

ET MISE EN FRANÇOIS PAR LE MESME AUTHEUR.

DIVISÉE EN DIX LIVRES

TOME II.

CINQUIÈME ÉDITION.

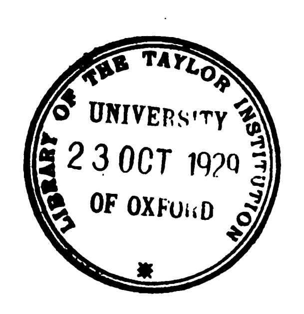


PARIS

LIBRAIRIE DE LOUIS VIVÈS, ÉDITEUR

RUE DELAMBRE, 13

1870


LIBRARY OF THE TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
23 OCT 1929
OF OXFORD

HISTOIRE
DE LA VIE ET DES FAICTS
DU BIEN-HEUREUX
FRANÇOIS DE SALES,
EVESQUE ET PRINCE DE GENEVE.

LIVRE SEPTIESME.

François erige l'academie Florimontaine à Anicy. — Constitutions de ceste academie. — Lettre du cardinal Pamphile à François. — François establit les Feüillens en Abondance. — Il redresse à Tonon la confrerie du sainct Sacrement. — Il faict un pelerinage à sainct Claude. — Il faict la harangue funebre de la duchesse de Nemours. — Il unit le prieuré de sainct Hyppolite à la saincte Maison de Tonon. — Il escrit à Rome sur la question *de Auxiliis*. — François fils de l'Ordre de sainct Dominique. — Il chasse un esprit follet. — Mort de Jeanne de Sales, sœur de François. — Il presche le Caresme à Rumilly. — Il convertit deux femmes de Geneve. — Acte de temperance de François. — Il delivre une fille possedée du Diable. — Il convertit et reduit deux prestres apostats. — Il termine des differens à sainct Rambert. — Conseils et advis de François [illegible] religieuses du Puits-d'Orbe. — Mariage du baron de Sales et de Ma[illegible] Aimée de Rabutin. — Different de l'archiduc de Flandres et du clergé de Bourgogne; François commis pour ce different. — Il convertit deux Genevois. — Livre de l'Introduction à la vie devote et son origine. — Eloge de ce livre. — François convertit plusieurs heretiques de Geneve. — Il baille sa chemisette à un pauvre. — Autre acte de temperance merveilleux. — Mort de Claude Philiberte de Pingon, dame de la Thuille. — François travaille à la reformation de Talloires. — Une colomne de feu luy apparoit. — Il consacre l'Evesque de Belley. — Il passe merveilleusement par Geneve. — Il provoque ceux de Geneve à la dispute. — Meschante calomnie contre luy; sa lettre au Duc. — Indifference de François. — Maladie et mort de Françoise de Syonnas, mere de François; son eloge. — Resignation de François au bon vouloir de Dieu. — Dessein de la congregation de la Visitation; son heureux commencement. — Humilité et temperance de François. — Sa charité merveilleuse. — Son mespris des richesses. — Il delivre plusieurs possedez. — Il convertit plusieurs heretiques. — Encore de son humilité. — Probation des Dames de la Visitation. — Conversion du baron de Montelon. — Maladie de la Mere de Chantal; resignation de François

au plaisir de Dieu. — Grande indignité commise en la personne de François. — Il escrit pour l'erection d'une cathedrale à Chambery. — Il y celebre les Ordres. — Il escrit pour la canonization du B. Amedée. — Il refuse l'abbaye de Ripaille.

La cité d'Anicy estoit semblable à celle d'Athenes soubs un si grand prelat que François de Sales, et sous un si grand president qu'Antoine Favre, et estoit habitée d'un grand nombre de docteurs, soit theologiens, soit jurisconsultes, soit bien versez en lettres humaines. C'est pourquoy il entra dans l'esprit, tant du bien-heureux François que du president Favre, d'instituer une academie en une si grande abondance de beaux esprits. Ce dessein estant proposé fust generalement appreuvé d'un chacun; et, parce que les Muses fleurissoyent parmy les montagnes de Savoye, il fust treuvé fort à propos de l'appeller Florimontaine, et de luy bailler pour devise un orenger, avec ceste devise : Fleurs et fruicts. Le lieu fust assigné en la maison du president Favre; le tres-illustre duc de Nemours, Henry de Savoye, prié d'en vouloir prendre le tiltre de prince et protecteur. Ses assesseurs furent François de Sales, evesque de Geneve, pour ce qui regarderoit la philosophie et theologie; et Antoine Favre, pour ce qui regarderoit la jurisprudence; et tous deux ensemble indifferemment pour les sciences et lettres humaines; et par ce moyen l'academie erigée sous de telles constitutions :

« La fin de l'academie sera l'exercice de toutes les vertus, la souveraine gloire de Dieu, le service des serenissimes Princes et l'utilité publique.

» Les seuls gens de bien et doctes y seront receus.

» Quiconque devra estre receu sera presenté par quelqu'un des academiciens.

» On escrira au cathalogue le nom, surnom, la patrie et les qualitez de celuy qui sera receu, lequel sera tenu de faire preuve de sa doctrine et capacité, ou par escrit ou

par parolle, ou en prose ou en vers, devant les academiciens.

» Tous les academiciens prendront des noms et des devises à leur fantasie, qui toutesfois soyent convenables; et le censeur prendra garde qu'elles soyent bien prises, et qu'on ne les change point. Aprés qu'elles auront esté depeintes, on les affigera selon l'ordre de la reception.

» Les consultations de ceux qui auront à parler publiquement se feront avec un jugement meur et exactement.

» On admettra aux assemblées generales tous les braves maistres des arts honnestes, comme peintres, sculpteurs, menuisiers, architectes et semblables. Chaque leçon comprendra, autant qu'il se pourra faire, un traicté entier de quelque matiere; si moins, on taschera de faire une bonne conclusion de tout ce qui aura esté dict en la premiere leçon.

» Le stil de parler ou de lire sera grave, exquis, plein, et ne ressentira en point de façon la pedanterie.

» Les leçons se feront ou de theologie, ou de politique, ou de philosophie, ou de rethorique, ou de cosmographie, ou de geometrie, ou d'arithmetique. On y traictera de l'ornement des langues, et surtout de la françoise.

» Les academiciens destinez pour faire les leçons promettront de n'absenter jamais sans necessité.

» On affigera à la porte de l'academie un billet, auquel sera marqué le temps et la matiere des leçons.

» Les lecteurs tascheront de tout leur pouvoir d'enseigner bien, beaucoup et en peu de temps.

» Les auditeurs apporteront leur attention, leur pensée et leur soing à ce que l'on enseignera; et s'il y a quelque chose qu'ils n'entendent pas, ils en feront des interrogats aprés que la leçon sera faicte.

» Les discours et harangues se feront avec plus d'eloquence que la leçon, et l'on s'y servira de l'art oratoire.

*

» On n'y admettra point d'heretique, schismatique, infidelle, apostat, ennemy de la patrie ou des serenissimes Princes, perturbateur du repos public, ou marqué de quelque infamie publique.

» Tous les academiciens entretiendront un amour mutuel et fraternel.

» On taschera d'esloigner de l'academie tout ce qui pourroit en quelque façon nourrir la discorde.

» Quand il y aura quelque dissention ou querelle, le prince, ou son lieutenant, ordonnera tres-prudemment ce qu'il verra estre necessaire.

» Tous iront à qui mieux fera.

» Ceux qui arriveront l'academie estant commencée, s'assieront sans ceremonie, et sans aucune dispute de presseance. Toutesfois il y aura une place particuliere pour les grands, comme princes, prelats et semblables.

» Nul des academiciens ne fera aucun signe de legereté d'esprit, quelque petit qu'il puisse estre; autrement il sera corrigé par les censeurs.

» Le prince de l'academie sera toujours choisi quelque homme illustre, vertueux et porté au bien de l'academie.

» Les collateraux ou assesseurs seront sages, prudens, doctes et experts.

» Le secretaire sera d'un esprit clair, subtil, expeditif et genereux, et bien versé aux lettres humaines.

» Il n'envoyera point de lettres qu'au preallable il ne les ayt faict voir au prince, aux collateraux et censeurs.

» Les censeurs seront tres-versez en toutes choses, autant qu'il se pourra faire, et approcheront de l'encyclopedie; toutesfois ils communiqueront au prince et collateraux les pieces qui devront estre examinées.

» Le thresorier sera choisi un homme prudent, equitable et soigneux.

» Les academiciens ne devront point estre grevez de con-

tribuer pour les choses qui seront necessaires, selon la raison. Que les avaricieux ne mettent point le pied dans l'academie.

» On creera un huissier à gage, lequel sera obligé d'appeller les academiciens à propos, et, selon le temps, de conduire et reconduire le prince et les collateraux à l'academie, de preparer la sale et disposer les sieges.

» Les autres choses seront ordonnées selon que les affaires et les temps enseigneront. »

Le bien-heureux François donna le commencement à l'academie par une tres-belle harangue, et deslors tint la place du prince; et ceste premiere année on commença le cours des mathematiques par l'Arithmetique de Jaques Pelletier du Mans, les Elemens d'Euclide, la sphere et cosmographie avec ses parties, la geographie, l'hydrographie, corographie et topographie ; suyvit l'art de naviger et la theorie des planettes, et en fin la musique theorique. Certes il ne se pouvoit rien voir de plus beau ni de plus suave que ces exercices; et la ville d'Anicy se vit en peu de temps habitée, sous ces deux grands personnages, le bien-heureux François et le president Favre, des plus beaux esprits, non seulement du Genevois, mais encore de toute la Savoye.

Les choses allans ainsi heureusement, Jean François de Sales revint aussi heureusement de Rome, s'estant fort bien acquitté de sa legation, qui apporta à son sainct frere plusieurs lettres de plusieurs cardinaux et hommes illustres, mais principalement celles-cy du cardinal Hierosme Pamphile, qui faisoyent à propos de sa negociation :

« Fort illustre et reverendissime Seigneur. Le reverend sieur Jean François de Sales, chanoine de vostre Eglise et procureur de vostre Grandeur, a visité devotement ces jours passez les seuils des bien-heureux Apostres, et a presenté une tres-belle relation de l'estat de vostre Eglise, en laquelle il est impossible de descrire mieux ny plus clairement ce

qui appartient au clergé, aux familles des Ordres religieux, aux parroisses et autres Eglises, ny plus amplement des abus, corruptions et heresies, ny plus prudemment et soigneusement des remedes et de la restitution de la doctrine orthodoxe ecclesiastique. On voit clairement en toute ceste relation le zele tres-ardent de vostre Grandeur à reparer la discipline descheuë, son travail à visiter les lieux plus aspres et difficiles pour la gloire de Dieu, son ardeur et sa contention infatigable à procurer le salut des ames. Toutes lesquelles choses ont apporté une tres-grande joye spirituelle à la sacrée Congregation des Cardinaux establis pour l'interpretation du concile de Trente et ouyr les demandes des prelats qui visitent les sacrez seuils; laquelle a faict reflexion que la divine providence avoit ainsi voulu que le soing de ceste partie de la republique chrestienne, si fort malade et chancellante, tombast à un pasteur si devot, si zelé, si vertueux et si vigilant; si quelle peut esperer, avec l'aide de Dieu, tous les jours mieux de ces ames, et sçait asseurément, pour l'heure presente, que les brebis qui sont saines ne contracteront point de maladie sous un tel pasteur; mais bien plustost, que plusieurs de celles qui sont malades recouvreront la santé de la vraye et catholique religion, comme plusieurs ont des-ja faict, esmeuës par ses sacrées predications. Quant à ce qui regarde les principaux remedes que vostre Grandeur avoit demandez par la mesme relation, elle apprendra du mesme procureur, et par les expeditions qui luy seront au plustost envoyées, ce que les tres-illustres Peres ont faict, et avec quelle promptitude ils ont faict valloir ses demandes auprés de nostre tres-sainct Pere et Seigneur. Cependant, les tres-illustres Peres souhaittent une tres-longue prosperité à vostre Grandeur, qui travaille si bien en la vigne du Seigneur. A Rome, le trentiesme d'avril, l'an mille six cens et sept. Vostre confrere tres-affectionné, Hierosme cardinal Pamphile. »

En ce mesme temps, il reçeut des lettres du souverain Pontife par lesquelles sa Saincteté vouloit que les moines Feuillens fussent establis en Abondance. Il s'en alla aussi tost en Chablais, et, tant par soy-mesme, qui estoit commissaire apostolique, que par son vicaire general, qu'il avoit subdelegué pour cét effect, supprima et esteignit perpetuellement, en ceste abbaye-là, l'Ordre de sainct Augustin (sauf toutesfois et excepté le nom, tiltre et dignité de l'abbé et de la table abbatiale), osta et leva tous et un chacun les chanoines du mesme monastere (excepté celuy qui avoit la charge des ames des parroissiens, et qui l'exerçoit personnellement), et d'iceux assigna et distribua Thomas Bidal et Jean Cornut au monastere de Six, Jaques de Compois et François de Thorens au monastere de Pellionex, et Jean de Thorens au monastere de sainct Joyre du diocese de Grenoble; laissant à un chacun, pour le vivre et vestement et autres usages necessaires, la pension annuele de quarante escus d'or, des fruicts et revenus de la table conventuelle du mesme monastere d'Abondance, à leur vie; et conceda perpetuellement le mesme monastere avec tous ses droicts à la congregation de nostre Dame des Feuillens, de l'Ordre de sainct Bernard; dont à la mesme heure le sieur Joannin Gay, prestre procureur de la mesme congregation, fut mis en possession. Affaire à la verité tres-bonne et tres-excellente, qui donna de la terreur à tous les autres moines qui s'estoient oubliez de la discipline religieuse, et leur servit d'aiguillion pour se convertir, s'ils ne vouloient pas estre pareillement demis et dispersez.

C'estoit au mois de may, et, outre cela, le bien-heureux François travailloit fortement à bien dresser les affaires de la saincte maison de Tonon. Mais afin de nourrir et entretenir d'avantage la pieté dans les cœurs de ses enfants, qu'il avoit engendrez à Jesus-Christ par l'Evangile, il institua en la grande eglise une confrerie de Penitents de l'un et de l'autre

sexe, à l'honneur du tres-auguste Sacrement de l'Eucharistie et de la tres-glorieuse Vierge Marie, qu'il voulut estre vestus d'un sac bleu, et luy-mesme s'escrivit en leur cathalogue comme le premier confrere. C'est la verité qu'il y avoit des-ja bien certaine sorte de confrerie erigée auparavant; mais elle languissoit jusques à l'appuy d'une si puissante colomne. Mais ce ne fut pas assez : à fin d'animer d'avantage ses nouveaux confreres à une diligente pieté, il leur persuada d'entreprendre un pelerinage aux reliques de sainct Claude. Toutefois la difficulté estoit comment cela se pourroit faire : car il leur estoit deffendu de passer par Geneve, et autrement il falloit traverser le lac et passer entre les heretiques, par le milieu du pays de Vaux. Or comment est-ce que cela se pouvoit faire en portant les enseignes de la croix haut eslevées? Et pourtant le bien-heureux François, aprés avoir invoqué l'aide de Dieu, dit qu'il n'y avoit rien à craindre. Il passa donc le lac avec eux et les conduisit à pied à la veuë des ennemis de la foy, avec les triomphales enseignes, au son des clochettes; et lorsqu'il failloit se reposer tant soit peu, il faisoit des exhortations; et de là mesme reconduisit ceste fidelle troupe, qui faisoit le nombre de plus de quatre cents personnes.

A peine estoit-il de retour qu'il reçeut du duc de Nemours Henry de Savoye, des lettres données à Paris le vingt-troisiesme du mois de may, par lesquelles il estoit asseuré de la mort de sa mere la duchesse Anne d'Est, et prié tout ensemble de faire les obseques, aussi tost que le corps arriveroit à Anicy : car, outre que les ducs de Nemours y ont leur tombeau, elle avoit tout specialement choisi le lieu de sa sepulture dans l'eglise de nostre Dame. Le sainct Evesque retourna donc vistement de Tonon à Anicy, et, le septiesme du mois de juin, alla au devant du corps à une lieuë, accompagné de son clergé, du magistrat, et de la noblesse de Genevois et Faucigny, jusques à la nuict close, qu'il le reposa

dans l'eglise. Le lendemain matin, apres les ceremonies funebres, il fit la harangue sur les loüanges de la deffuncte princesse et recommandation de son ame, avec son eloquence et pieté ordinaire, quoy qu'il protestast à diverses occasions d'avoir de l'aversion à ces pieces de rhetorique, où bien souvent les esprits prophanes se jettent sur des flatteries indignes d'estre prononcées en la chaire de verité. Le Duc, ayant sçeu combien magnifiquement ces derniers debvoirs avoient esté rendus à la memoire de sa mere, le remercia par lettres, et le pria de luy envoyer ceste oraison funebre pour la faire imprimer.

Mais cét office estant rendu, le sainct Prelat continua de travailler aux affaires de la saincte Maison de Tonon, et, aprés avoir veu les lettres apostoliques, des-ja de l'année passée, et convoqué, de son clergé, Vespasian Aiazza, abbé d'Abondance, Louys de Sales, prevost de l'Eglise cathedrale, le Pere Abonde, superieur de la mission des Capucins, le Pere Cherubin de Maurienne, Claude Grandis, Nicollas Gottry, docteurs en theologie et chanoines de la cathedrale, et Baltazard Maniglier, curé de Serraval et viceprefect de la saincte Maison; et des laïcs, Thomas Bergere, seigneur de Villars, chevalier de l'Ordre des saincts Maurice et Lazare, et Claude Marin, procureur fiscal du duché de Chablais; il declara et ordonna que le prieuré de sainct Hyppolite de la ville de Tonon estoit perpetuellement et inviolablement uny à la saincte Maison, et qu'elle n'estoit point unie, ny annexée, ou (comme l'on dit) incorporée à la milice des saincts Maurice et Lazare, mais tant seulement associée; de sorte que la croix de sainct Maurice que les prestres de la maison portoient ne signifiast autre chose qu'une mutuelle et reciproque association, parce qu'ils tendent à une mesme fin, qui est l'exaltation de la foy et la reduction des heretiques, quoy que par de diverses voyes : car la milice faict cela par les armes exterieures et corporelles, et la saincte

maison par les interieures et spirituelles; — que toutesfois les prestres de la mesme saincte maison demeuroient sous sa jurisdiction et authorité ordinaire, et de ses successeurs evesques de Geneve, selon les sacrés canons et decrets des conciles; — mais qu'en vigueur de ceste association, la milice prendroit d'oresnavant la protection de la saincte Maison, comme estant d'une plus grande authorité, et pource l'un des chevaliers porteroit le nom et tiltre de conservateur d'icelle; et reciproquement que les prestres de la saincte Maison seroient tenus et obligez de prier Dieu et faire des sacrifices pour l'heureux succés de la Milice, mais que les biens et revenus de la saincte Maison n'appartiendront ny dependront en façon quelconque de la Milice. Les choses estans ainsi establies, il fist prester le serment à Thomas Bergere, aprés quoy il le salüa conservateur, et Baltazard Maniglier prefect. Et de là à quelques jours, le vingt-sixiesme du mois d'aoust, visita le prieuré de nostre Dame de Cellengy, de l'Ordre de Cluny.

En quel temps ayant appris par les lettres d'Anastase Germonio, referendaire des deux signatures en la Cour de Rome, et depuis archevesque de Tarentaise, qu'il s'estoit esmeu une tres-fascheuse question, entre les Peres de sainct Dominique et de la Compagnie de Jesus, sur le sujet des aides de la grace; c'est à sçavoir, de la façon avec laquelle Dieu nous dispose pour recevoir ses graces et aides surnaturelles en nostre justification : car les uns attribuoient au franc arbitre de l'homme ce que les autres à la grace divine; ce tres-prudent prelat rescrivit ce qui estoit de son sentiment, et le seigneur Germonio fit lecture de sa lettre en presence du souverain Pontife, lequel en desirant un plus grand esclaircissement, aprés avoir fort gousté ce peu d'escriture, commanda, tant au mesme Germonio qu'au cardinal Arrigon, de luy r'escrire pour cét effect; et le bien-heureux Evesque respondit son sentiment de la mesme façon qu'il l'a traicté

en son livre de l'Amour de Dieu, adjoustant que la dispute de ceste question estoit grandement dangereuse, et avoit en ses extremités des heresies; c'est pourquoy que celuy qui s'y enfonçoit par trop prist garde de ne tomber pas. Au partir de là, qu'il y avoit beaucoup d'autres choses desquelles l'Eglise gemissoit, et ausquelles il falloit plustost avoir du soing qu'à l'esclaircissement de ceste question, qui n'apporteroit point de bien à la republique chrestienne, et y causeroit beaucoup de mal, puisque les temps estoient plustost disposez au mal qu'au bien; et quant à ces tres-subtils esprits des Dominicains et Jesuites, qu'ils s'accorderoient toujours assez. Il en escrivit encore plus amplement à l'evesque de Savone, nonce apostolique auprés du serenissime Duc de Savoye, et fist tant qu'en fin le Vicaire de Jesus-Christ, auquel il appartenoit d'y mettre ordre, aprés avoir bien consideré toutes ses raisons, imposa silence aux uns et autres, rendant par ce moyen un admirable tesmoignage de l'estime qu'il faisoit de sa sagesse et de son tres-prouvoyant jugement.

Toutesfois, quoy qu'il en fust de ceste controverse, il receut des lettres de filiation et de participation de tous les biens qui se feroient en tout l'Ordre des Freres Prescheurs, données à Rome par Louys Ystella de Vallence, vicaire general, le dixseptiesme du mois de septembre; et reçeut aussi de divers endroicts plusieurs belles et honorables lettres des plus celebres Jesuites : mais c'est parce que tant les uns que les autres le recognoissoyent pour leur pacificateur; et luy continuoit, selon qu'il avoit resoulu, de visiter le reste de sa diocese.

Le septiesme jour d'octobre, il visita donc l'Eglise parroissiale du petit Bornand; le huictiesme, l'abbaye de l'Assumption de nostre Dame d'Entremonts; le neufviesme, la parroissiale de nostre Dame du grand Bornand; le mesme, de sainct Jean d'Essix et la chappelle construicte à l'honneur

du bien-neureux Pere Pierre Favre, premier prestre, premier theologien, et premier compagnon de sainct Ignace de Loyola, fondateur de la Compagnie de Jesus; et là voulut voir sa maison paternelle et ses parens, prononçant plusieurs belles loüanges de ce grand personnage, duquel il lisoit souvent la vie descrite par Nicolas Orlandin, theologien de la mesme Compagnie, et à luy dediée par Pierre Rigaud, libraire de Lyon; et en la lisant (comme mesmes il est remarqué en l'epistre) se resjouissoit avec la Savoye, sa patrie, dequoy elle avoit allumé deux phares au monde dans la Compagnie de Jesus, le Pere Favre et le Pere Jaïus.

Le dixiesme jour, il visita l'Eglise de saincte Foy de la Cluse lieu-Dieu; le onziesme, de sainct Pierre de Manigod; le douziesme, de sainct Maurice de la Val; le treiziesme, de sainct Nicolas des Clets; le quinziesme, de sainct Maurice de la ville de Thone, et de sainct Pierre de la Balme. Or estant en Thone logé dans la maison du sieur Hercule du Peron (que le sieur curé Pierre Critain tenoit de loüage) toute la nuict on n'entendit que de bruits et de tintamarres par la maison. Le jour estant venu, il demanda d'où procedoit ce fracas, et que cela vouloit dire. Le curé luy respondit que c'estoit un esprit follet, de ceux qu'on appelle lutins, qui sembloit quelquesfois de vouloir renverser toute la maison, et d'autres fois s'occupoit à mille follastreries, comme à sonner des orgues qu'il y avoit, sans que personne en vist rien, ny que personne remuast les soufflets. « Le Caresme passé, adjousta-il, nous avions icy un excellent predicateur de l'Ordre des Capucins, lequel, par fortune, estant sorty de la chambre, avoit laissé les memoires de ses predications sur la table; l'esprit les luy emporta; et, comme le temps de la predication arrivoit, ce bon Pere les cherchoit avec dilligence pour secourir sa memoire, mais en vain. Que faire la dessus? La cloche pressoit: ne les ayant pas treuvez, il ne laissa pas de monter en chaire et de faire une tres belle predi-

cation ; mais voilà qu'estant de retour en sa chambre, il les treuva au mesme lieu ou il les avoit si long-temps cherchez auparavant. Il ne seroit jamais faict de raconter les badineries et importunitez que cét esprit faict tous les jours. » Le sainct Evesque, ayant ouy ce recit, se fist apporter une estole et de l'eau beniste, fist des exorcismes, et le chassa de telle sorte que jamais depuis on n'a entendu le moindre bruit en ceste maison.

Le seixiesme jour, il visita l'Eglise de sainct Estienne de Dingy, et le prieuré de sainct Clair; le dixseptiesme, de nostre Dame d'Alex, et de sainct Pierre de Bluffy; le dixhuictiesme, de sainct Maurice de Mommin; le dixneufviesme, de sainct Maurice de Doussard, et de sainct Martin de Chevalline; le vingtiesme, de sainct Ours de la Thuille; le vingtuniesme, de sainct Maurice de Talloires, et le prieuré conventuel de nostre Dame de la mesme ville, de l'Ordre de sainct Benoist; le vingtdeuxiesme, de sainct Julian de Menton; le vingt-troisiesme, de sainct Oyan de Naves et de nostre Dame de Ville; le vingtquatriesme, de sainct Maurice des Olieres et d'Avierne; le vingtcinquiesme, de sainct Eucher de Groisy; le vingtsixiesme, de sainct Jean Baptiste d'Esvieres; le vingtseptiesme, de sainct Pierre de Villy le Bouveret, et de sainct Laurens de Mentonex en Bornes; le vingthuictiesme, de sainct Jean Baptiste d'Arbusigny; le vingtneufviesme, de sainct Martin de la Mure, et de sainct André d'Essers; le trentiesme, de sainct Pierre de Monetier, et de sainct George de Mornex.

Mais cependant qu'il va ainsi heureusement accomplissant sa charge pastorale, voilà arriver de Sales un messager qui apporte la nouvelle que ses freres estoyent fort affligez à l'occasion de leur petite sœur Jeanne de Sales, qui estoit morte à Tote au duché de Bourgogne, auprés de la baronne de Chantal. A la verité ceste triste nouvelle estonna l'esprit du bon Prelat, quelque constant qu'il fust : car il avmoit

fort tendrement ceste damoiselle, tant par les raisons de la nature que parce qu'il la voyoit croistre tous les jours en vertu. Toutesfois il s'arresta sur le bon plaisir de l'eternelle providence de Dieu, et, pour bailler de la consolation à sa chere mere, prist vistement la route de Sales, d'où par aprés il escrivit toute ceste histoire à la baronne de Chantal :

« Et bien, ma chere fille, n'est-il pas raisonnable que la tres-saincte volonté de Dieu soit executée, aussi bien és choses que nous cherissons comme aux autres? Mais il faut que je me haste de vous dire que ma bonne mere a beu ce calice avec une constance toute chrestienne; et sa vertu, de laquelle j'avois toujours eu bonne opinion, a de beaucoup devancé mon estime. Dimanche matin elle envoya prendre mon frere le chanoine, et parce qu'elle l'avoit veu fort triste, et tous les autres freres aussi, le soir precedent, elle luy commença à dire : J'ai resvé toute la nuict que ma fille Jeanne estoit morte; dites-moy, je vous prie, est-il pas vray? Mon frere, qui attendoit que je fusse arrivé pour le luy dire (car j'estois à la visite) voyant ceste belle ouverture de luy presenter le hanap, et qu'elle estoit couchée en son lit : Il est vray, dit-il, ma mere; et cela sans plus : car il n'eut pas assez de force pour rien adjouster. La volonté de Dieu soit faicte, dit ma bonne mere, et pleura un espace de temps abondamment; et puis appellant sa Nicole : Je me veux lever pour aller prier Dieu en la chappelle pour ma pauvre fille, dit-elle. Et tout soudain fit ce qu'elle avoit dit. Pas un seul mot d'impatience, pas un seul clin d'œil d'inquietude, mille benedictions à Dieu, et mille resignations à son vouloir. Jamais je ne vis une douleur plus tranquille; tant de larmes que merveilles, mais tout cela par de simples attendrissements de cœur, sans aucune sorte de fierté. C'estoit pourtant son cher enfant. Et bien, ceste mere, ne la dois-je pas bien aymer? Hier, jour de Toussaincts, je fus le grand confesseur de la famille, et, avec le tres-sainct Sacrement, je

cache·ay le cœur de ceste mere contre toute tristesse. Au demeurant, elle vous remercie infiniment du soing et de l'amour maternel que vous avés exercé à l'endroit de ceste petite defuncte, avec obligation aussi grande que si Dieu l'eust conservée par ce moyen. Autant vous en dit toute la fraternité, laquelle de vray s'est tesmoignée d'extrememement bon naturel au ressentiment de ce trespas, sur tout nostre Boisy, que j'en ayme d'avantage.

» Je sçay bien que vous me direz volontiers : Et vous, comment vous estes vous comporté? Ouy : car vous desirez de sçavoir ce que je fais. Helas! ma fille, je suis tant homme que rien plus ; mon cœur s'est attendry plus que je n'eusse jamais pensé. Mais la verité est que le desplaisir de ma mere et le vostre y ont beaucoup contribué ; car j'ay eu peur de vostre cœur et de celuy de ma mere. Mais quant au reste, ô! vive Jesus! je tiendray tousjours le party de la providence divine : elle faict tout bien, et dispose de toutes choses au mieux. Quel bon-heur a ceste fille d'avoir esté ravie du monde à fin que la malice ne pervertist son esprit, et d'estre sortie de ce lieu fangeux avant qu'elle s'y fust soüillée? On cueille les fraises et les cerises avant les poires bergamottes et les capenduz; mais c'est parce que leur saison le requiert. Laissons que Dieu recueille ce qu'il a planté en son verger; il prend tout à saison. Vous pouvés penser, ma chere fille, combien j'aymois cordialement ceste petite fille. Je l'avois engendrée à son Sauveur : car je l'avois baptisée de ma propre main, il y a environ quatorze ans; ce fut la premiere creature sur laquelle j'exercay mon Ordre de sacerdoce. J'estois son pere spirituel, et me promettois bien d'en faire un jour quelque chose de bon; et ce qui me la rendoit fort chere (mais je dis la verité), c'est qu'elle estoit vostre. Mais neantmoins, ma chere fille, au milieu de mon cœur de chair, qui a eu tant de ressentiments de ceste mort, j'aperçois fort sensiblement une certaine soüefve tranquillité, et certain doux

repos de mon esprit en la providence divine, qui respand en mon ame un grand contentement en ces desplaisirs. Or bien, voilà mes mouvemens representés comme je puis. »

Un peu aprés il adjouste : « Je m'espanche, ce me semble, un peu trop; mais quoy? Je suis mon cœur, qui ne pense jamais trop dire avec ceste si chere fille. Je vous envoye un escusson pour vous aggreer; et, puis qu'il vous plaist de faire faire le service là ou ceste fille repose en son corps, je le trouve bon, mais sans grandes pompes, sinon celles que justement la coustume chrestienne exige; car à quoy tout le reste? Vous ferés par aprés tirer en liste tous ces frais, et ceux de sa maladie, et me l'envoyerés; car je le veux ainsi; et cependant on priera Dieu de deçà pour ceste ame, et luy ferons joliment ses petits honneurs. Nous n'envoyerons point à son quarantal; non, ma fille, il ne faut pas tant de mysteres pour une fille qui n'a jamais tenu aucun rang en ce monde : ce seroit se faire mocquer : vous me cognoissés, j'ayme la simplicité et en la mort et en la vie. Je seray bien aise de sçavoir le nom et le tiltre de l'Eglise où elle est. Voilà tout pour ce sujet. »

En fin le sainct Prelat, aprés avoir remis et laissé de la sorte l'esprit de sa mere, retourna à son employ apostolique, et, le quatriesme jour de novembre, visita l'Eglise de saincte Consorce du Sappey, et de sainct Christophle de Vouray; le cinquiesme, de sainct Martin d'Alonzier, et de sainct Donat de Cuvat; le sixiesme, de nostre Dame et de sainct Theodule de Villy le Pellu; le mesme, de sainct Oyan d'Avrigny; le septiesme, de l'Assumption de nostre Dame de Cercy, et de sainct Julian de Verrier; le huictiesme, de sainct Benoist de Choisy; le neufviesme, de sainct Martin de la grand'-Balme; le dixiesme, de sainct Pierre de Sattonay, et de sainct Denis de Misigny; le douziesme, de sainct Hylaire de Muziege, et de sainct Aquilin de Frengy; le treiziesme, de l'Assumption de nostre Dame de Chissenaz; le quatorziesme,

de sainct Estienne de Vansy, et de nostre Dame de Clarafons; le quinziesme, de sainct Martin d'Arcine, et de sainct Vincent d'Eloise; le seiziesme, le prieuré de sainct Nicolas du Chesne de l'ordre de Cluny, et la parroissiale de sainct Germain sous Roche, comme encore de sainct Oyan de Francients; le dix-septiesme, de sainct Magdelaine de Sallonge, et de sainct Jean Baptiste de Vetrents, comm'encore de sainct Didier de Bassy; le dix-huictiesme, de sainct Didier d'Usinents, et de sainct Clair de Collogny; le dix-neufviesme, de nostre Dame de Droisy; le vingtiesme, de sainct Estienne de Clermont, et de sainct Ignace de Chilly; le vingt-uniesme, de sainct George de Mentonay, et de sainct André; le vingt-deuxiesme, de sainct Maurice de Lornay, et le prieuré de nostre Dame de Bonnegueste de l'Ordre de Cluny; le vingt-troisiesme, de sainct Romain de Bion.

De là il retourna à Anicy pour les predications de l'Advent; et l'année suivante, qui fut mil six cens et huict, le dix-septiesme de fevrier, il visita l'Eglise parroissiale de sainct Maurice de Thorens, en laquelle il avoit esté baptizé et sacré evesque, et prescha le Caresme à Rumilly, qui est une ville de Savoye sur la riviere de Cheran, située en une tres-agreable planure. Là, outre ses exercices journaliers, qui estoient proprement de sa charge, il delivra une fille possedée et grandement tourmentée du Diable, aprés avoir faict les exorcismes en presence de la mere, qui ramena à la mesme heure sa fille ainsi delivrée de ce malin esprit; et cependant qu'il avoit du relasche de ses predications, le quinziesme de mars, il visita les Eglises de sainct Maurice de Boucy, et de Marcellaz; et le vingtneufviesme, de sainct Pierre de Sales. Ayant passé les festes de Pasques, retournant de Rumilly à Anicy, et rencontrant Claude Louis Nicolas de Coëx, religieux de Talloires, de l'Ordre de sainct Benoist, il luy dit: «Je reviens de mes delices: j'ay enseigné un peuple facile, humble et devot. Bien souvent dans les

grandes villes on ne voit que d'orgueil parmy les hommes riches et puissants; ils s'y flattent par trop : mais en ces petites villes et villages, ce sont mes gens; car ils escoutent curieusement, devotement et humblement la parolle de Dieu.»

Environ ce temps deux femmes de Geneve, la dame Simonette Gal et la dame Jeanne Degaillon, vindrent à Anicy pour voir leurs parens et alliez, lesquelles, estants curieuses de voir le sainct Evesque, luy furent presentées par la dame de Leaval d'Anicy : et il arriva que parmy l'entretien on tomba sur les controverses, et le bien-heureux Evesque resolvoit fort bien toutes leurs difficultez, et refutoit les erreurs de Calvin; mais elles obstinerent leurs esprits, de sorte qu'elles se retirerent ceste premiere fois sans esperance de conversion. Toutesfois, estans de retour chez leur hoste Jean Roges, elles tomberent de rechef en de nouvelles difficultés, pour lesquelles resoudre il fallut retourner au bon Evesque; et voylà qu'esclairées à la mesme heure de la lumiere celeste, elles ne sortirent point de luy qu'au preallable elles n'eussent recognu l'impieté et fausseté de la religion de Calvin, et embrassé la foy catholique; et depuis, ayans esté mariées en de fort honnestes familles, ont passé le reste de leurs jours en toute pieté et edification chrestienne.

Mais le loisir que le bien-heureux François commençoit des-ja de prendre pour travailler à la composition de ses livres fust aussi tost rompu par les lettres du serenissime duc Charles Emanuel, par lesquelles il estoit de nouveau commandé de retourner en Chablais, pour travailler aux affaires de la saincte Maison de Tonon, avec le sieur de l'Escheraine, president au souverain senat de Savoye, et le sieur Vectier, des maistres auditeurs de la Chambre des Comptes. Il obeit, et en chemin, se destournant par fortune pour faire collation chez le sieur Bernard Montjonier, curé de l'Eglise de Machilly, auquel il avoit une affection particuliere et

mitié de longue main, fit une action de grande vertu. Le erviteur de la maison, par mesgarde, avoit mis sur table de ι farine blanche pour du sel; le bon prelat s'en servit tout e mesme comme si c'eust esté veritablement du sel. Ses ompagnons, qui au premier morceau cognurent l'equivoque, tendoient avec estonnement qu'est-ce qu'il feroit ou diroit à fin; mais luy, attentif aux discours, continuoit comme il roit commencé, sans faire semblant de rien. En fin, comme s ne pouvoient plus s'empescher de rire: « Que ce sel est oux! dit l'un. Toutefois, si je ne me trompe, ce n'est pas du icre: seroit ce point peut-estre de farine? » Alors le bon vesque, en souriant: « Je vous asseure, dit-il, que je croyois eritablement que ce fust du sel, et ce m'a esté tout un. »

Le pauvre curé n'eut pas beaucoup de peine d'obtenir ardon d'un si facile prelat, lequel estant arrivé à Tonon ermina une grande diversité d'affaires, qui s'estoient assemlées dans un an, et delivra de la cruelle possession du iable l'Huguette, fille de Claude Jordain de Chastillion, ui luy avoit esté amenée des quartiers du Faucigny par son ere Robert Jordain, en presence d'un grand nombre de esmoings. Et cét acte fut suivy d'un autre fort celebre; 'est à sçavoir, de la conversion de deux brebis qui s'esoient miserablement esgarées du bercail de Jesus-Christ et e son Eglise par l'heresie, Claude Boucard de Verdun, tresocte theologien, qui avoit enseigné publiquement à Lauane la philosophie et les mathematiques, et Pierre Gillette, restre de Nice en Provence, desquels le bon Prelat dit es parolles: « Helas! ils s'estoient esgarez, non pas qu'ils ussent de mauvais sentiments de la foy catholique, mais la rop grande liberté de la jeunesse et la convoitise de la chair es avoient perduz; » et eux publierent l'histoire de leur conersion par un petit livre imprimé, qu'ils envoyerent à la Republique de Berne, le mesme jour qu'il furent reçeuz à la communion catholique, avec la protestation et confession

*

de foy devant le grand autel de l'eglise de la saincte Maison de Tonon, par le sainct Evesque, qui fust un jour de dimanche, le quinziesme du mois de juin.

En revenant de Tonon, le second jour de juillet il visita l'Eglise de sainct Martin proche d'Anicy, et de sainct Jean Baptiste de Chavornay ; mais il ne fust pas plustost arrivé en la ville, que son ame reçeut une tres-grande affliction. Le sieur Medard, chanoine de l'Eglise cathedrale de Verdun, revenant de Rome, luy dict qu'il avoit appris d'un tres-illustre prelat que sa Saincteté estoit grandement indignée contre luy, d'autant qu'elle avoit sçeu par les lettres du Pere Cherubin de Maurienne qu'il sortoit tous les jours un grand nombre de livres heretiques de la ville de Geneve, qui s'espanchoyent par le reste du diocese; et de là venoit que la pluspart, se laissant porter à la lecture de ces pernicieuses editions, estoyoient esbranlez en la foy, voire choppoyent bien souvent avec plus de scandale; et elle eust voulu qu'il eust pris soing d'empescher ce malheur par tous moyens.

Le bon Prelat, entendant que le Vicaire de Jesus-Christ estoit fasché contre luy, fust saisi d'une tres-poignante douleur d'esprit. Il ne s'arresta point à reprendre le zele temeraire du Pere Cherubin, qui avoit esté cause de tout cela : certes tout autre que luy s'en fust fort bien ressenty : mais à la mesme heure escrivit à Rome à ce mesme cardinal duquel le rapport estoit venu, et l'instruisit amplement du tout, à fin qu'il appaisast l'esprit du Pape. « Certes, dit-il, s'il estoit ainsi, sa Saincteté seroit non seulement justement indignée contre moy, ains chastieroit ma negligence et trahison. Mais je dis avec verité qu'ayant presque achevé la visite generale de ma diocese, sans avoir laissé la moindre parroisse, je n'ay point treuvé d'heretiques és parroisses qui n'ont pas esté occupées par les Bernois et Genevois, ny point de livres heretiques, excepté quelques uns qui, par une

pure negligence et mespris, sont restez dans la poussiere de quelque maison ; et nos catholiques sont tellement scrupuleux que, quand ils doutent de quelque livre, ou ils le jettent au feu, ou bien le portent aux deputez. C'est bien la verité que l'on faict à Geneve beaucoup de livres tres-pernicieux ; mais que nos Savoysiens les lisent, il n'est nullement vray. Aprés tout, je confesse que je n'use pas de la diligence qui seroit necessaire ; mais en celle que je puis, selon ma petitesse, je suis fidelle et sincere ; et l'on ne treuvera point en moy de perfidie, ny de manquement de courage, quoy que les forces et le naturel me manquent. Or je vous prie, Monseigneur, de vouloir estre le protecteur de l'allegresse qui m'est necessaire en ceste province tres-affligée, allegresse qui depend de ce que je sçache que le sainct Siege ne soit point fasché de mes actions, à fin que je ne sois point forclos de ceste generale bien-veuillance qu'il porte à tous les inferieurs. »

Il est bien facile de voir en ces parolles une ame tres-affligée. Mais la serenité ne tarda pas de luy arriver, aprés qu'il eust reçeu la responce que sa Saincteté croyoit tout autrement, et qu'au contraire elle luy portoit une tendre affection, pour avoir entendu des merveilles de la grandeur de ses vertus, outre la cognoissance particuliere qu'elle en avoit.

Quelques jours estans escoulez, il reçeut un commandement de sa Saincteté de se transporter au monastere des religieuses Benedictines du Puits-d'Orbe pour leur reformation : c'est pourquoy, au commencement du mois d'aoust, il retourna derechef en Bourgogne, par les pays de Beugey et de Bresse. Et en chemin, ayant appris qu'il y avoit deux seigneurs de marque en ces pays-là qui estoyent en dispute et fascheux procez depuis fort long temps, il s'advisa de s'employer pour les mettre d'accord, et pour cét effect s'arresta l'espace de trois jours en la ville de sainct Rambert, et les

mist veritablement en paix, non sans une grande admiration des plus expers jurisconsultes, qui avoyent travaillé en vain jusques alors à cét accommodement. Il continua donc son voyage, et prescrivit de salutaires conseils et ordonnances aux religieuses du Puits-d'Orbe, de la diocese de Langres, qui avoyent grandement besoing d'estre remises dans l'observation de la discipline reguliere.

« Quant à la closture, il est requis, dit-il, que nul homme n'entre dans le chœur, ny dans le cloistre, ny dans le dortoir des religieuses, sinon pour les causes que les confesseurs, medecins, chirurgiens, charpentiers et autres peuvent entrer aux monasteres les plus reformez, c'est à dire, quand la vraye necessité le requiert. Les femmes neantmoins y pourront entrer aussi par tout, mais non pas coucher dans le dortoir; et les religieuses pourront sortir dans l'enclos du monastere, pourveu qu'elles sortent pour le moins deux ensemble, et qu'elles n'entrent point dans les logis où habitent les prestres, receveurs et autres hommes, attendu qu'il ne peut y avoir aucune necessité de ce faire, et toujours quelque sorte de danger. Elles pourront aussi sortir du monastere aux champs et pourmenades qui sont autour d'iceluy pour leur recreation, pourveu qu'elles soyent au moins la moitié ensemblement, sans se separer les unes des autres. Mais quant à entrer et demeurer au chœur des religieuses pendant que l'on y faict l'Office, il ne le faut permettre qu'à quelques femmes de respect. Et pour les visites des parens, amis, et autres qui voudront voir les religieuses, il faudra deputer quelque chambre hors le cloistre, en laquelle telle visite puisse estre faicte, où neantmoins les religieuses n'aillent point qu'accompagnées de deux autres pour la bien seance. Le jardin proche du logis de Madame l'abbesse peut servir à cela, et l'eglise du costé de l'autel, selon la diversité des occurrences, en observant toujours la bienseance de n'estre seules en un lieu, bien qu'elles parlent

seules à ceux qui les viennent voir, pendant que celles qui viendront avec elles s'entretiendront à part avec toute modestie. Quant à la sortie des religieuses aux maisons de leurs proches et autres lieux, il seroit requis qu'elle fust du tout retranchée; mais cela semblant trop dur à quelques unes, il faut pour le moins que ce soit le plus rarement qu'il sera possible, puis que telles sorties ne se font guieres sans une notable distraction d'esprit, et murmuration de ceux qui les voyent dehors, et que les parens mesmes desireroyent que leurs religieuses demeurassent en paix dans leurs monasteres, ainsi que quelques uns ont librement dict.

» Il seroit requis qu'il y eust un confessional en quelque lieu visible dés le chœur, ou qui fust mesmes dans le chœur, et que ce confessional fust faict en sorte que le confesseur ne vist point les dames qui se confessent, ny elles luy, pour plusieurs raisons. Il faut oster l'autel qui est dedans le chœur, et tirer tout au long une separation entre le chœur et le maistre autel, qui soit faicte à colomnes de bois où de fer, et où il y ayt une porte, par laquelle ou les religieuses puissent sortir pour se presenter à la communion, ou le prestre puisse entrer pour la leur porter dans le chœur, sinon que la separation fust faicte en sorte que, les religieuses se disposants en rang le long d'icelle, le prestre puisse les communier commodement entre les colomnes; ce qui sembleroit plus seant et propre, et fort aisé pour la gravité de l'action : comm'aussi il sembleroit plus propre et plus seant que le confessional fust mis en sorte que les dames fussent en iceluy dedans le chœur et le confesseur dehors, comme il se peut faire, et qu'il se faict en tous les monasteres bien reiglez. Or cela sera si l'on faict le confessional en l'un des deux bouts de la separation.

» Il est requis qu'il se fasse une prieuse, laquelle, comme lieutenante de l'abbesse, soit obeye ny plus ny moins que l'abbesse en l'absence d'icelle; et, pour la faire, il est expe-

dient que les religieuses en fassent election, et que l'abbesse l'accepte et confirme pour telle. Que si les religieuses n'en vouloient point faire d'election, l'abbesse la pourroit establir sans cela. Or il la faut choisir telle que les religieuses ayent sujet de luy obeïr et de l'honorer. Elle tiendra tousjours le premier rang apres l'abbesse, en l'absence de laquelle toutefois elle ne se mettra pas en sa place, mais en la premiere apres celle de l'abbesse.

» Le Chapitre ou calende se doit tenir tous les vendredis de l'année, si la solemnité de quelque feste occurrente n'empesche, et lors il faudra s'assembler le jour precedent. On lira quelque chapitre ou article des reigles, ou mesme de quelque livre qui traicte de la discipline religieuse; puis on conferera par ensemble des defauts et manquemens qui se seront commis és offices et observances regulieres, si on en a remarqué, et des moyens d'y remedier, avec toute la charité qu'il sera possible.

» Quant aux pensions, toutes sont exhortées de les remettre à la disposition de la superieure, qui moyennant cela aura soing de faire fournir à toutes les necessités de celles qui les remettront; et quant à celles qui ne voudront pas les remettre presentement, il faudra attendre que Dieu les en inspire. »

Voyla les commencements que ce prudent evesque bailla pour la reformation du monastere du Puits d'Orbe. Que si les religieuses ne s'en sont pas servies, c'est à elles de prendre garde de n'en estre point mal traictées au jour du jugement. Certes l'abbesse, Rose du Bourgeois, desiroit ceste reformation, et en avoit prié par lettres le bien-heureux François, qui de là passa jusques à Dijon, et travailla fort à terminer certains differents de grande importance, et qu'on croyoit bien aller plus outre, entre les religieuses Carmelines et une dame de grande qualité.

Cependant la vertueuse baronne de Chantal, apres de tres-

meures deliberations, se resoulut en fin de quitter le monde et se retirer en Savoye, aupres du sainct directeur que Dieu luy avoit donné. Le pretexte fut admirable, c'est à sçavoir, la proposition de mariage entre Bernard, baron de Sales et de Thorens, frere du bien-heureux Evesque, et Marie Aymée de Rabutin, fille du baron de Chantal et d'icelle Jeanne Françoise Fremiot. Ce party fut trouvé fort advantageux pour l'un et pour l'autre; mais la principale joye en demeuroit à la devote dame et au sainct prelat, lequel se rendant aussi tost à Montelon reçeut leurs mutuels consentements le treiziesme jour du mois d'octobre.

Il y avoit des-ja quelque temps que les serenissimes princes Albert, archiduc d'Autriche, frere des empereurs Rodolphe et Mathias, et Isabelle Claire Eugenie, princesse de Flandres et comtesse de Bourgongne, luy avoient faict presenter des lettres de commission apostolique sur le different qui estoit entre eux et le clergé du comté de Bourgogne à raison des eaux salées, qu'on appelle vulgairement muires, divisées en quarts et autres moindres parties, et provenantes du puits du bas bourg de Salins, de la decoction desquelles on faict le sel, afin d'en rendre un jugement definitif ensemble avec le reverendissime Evesque de Basle, pareillement commis du saint Siege apostolique pour cét effect; et le lieu fut assigné à Baumes les Nonnains.

Le sainct Evesque prit donc la route de la Franche-comté, et le dernier jour du mois d'octobre arriva à Dole, où il n'eust pas plustost mis le pied dans le logis (estant des-jà nuict) que voyla les syndiques qui vindrent le saluer et prier tout ensemble, voyre conjurer d'honorer leur ville d'une predication le lendemain, qui estoit le jour solemnel de Toussaincts; et il le leur accorda à la fin. Le matin estant venu, sur les huict heures, il fut conduit par les Peres Jesuites au college, où il celebra environ sur les neuf heures, avec une si grande affluence de peuples que c'estoit mer-

veille; apres la messe il porta le tres-sainct Sacrement de
l'Eucharistie dans la bouche de plus de huict cents personnes,
et fut contrainct de demeurer à l'autel jusques à onze
heures. Apres disner, aussi tost qu'une heure despuis midy
fut sonnée, il monta en chaire dans la grande eglise, et fit
une tres-docte et tres-puissante predication de la predestina-
tion; et le peuple, qui croyoit de voir en luy un ange des-
cendu du ciel, ne peut pas s'abstenir des applaudissemen
et acclamations. Là on luy monstra la miraculeuse hostie
Favernay; et, poursuivant son chemin, il fut tres-honor
blement reçeu à Besançon, et à sa consideration les illustr
et reverends chanoines de l'Eglise metropolitaine monstrere
publiquement le sainct Suaire de nostre Redempteur Jesu
Christ, qu'il mania et considera tres-attentivement, et ado
prosterné à deux genoux avec une humilité merveilleus
et le feu de son amour se dilata si fort en sa meditatio
voyant les playes et le precieux sang de son divin Maistr
que le sien commençant à boüillir dans ses veines, et s
cœur se dilatant à force de la tendreté, il arrousa ceste ter
sacrée de l'abondance de ses larmes, et, pour remercier ta
le clergé que le peuple d'une si insigne faveur, fist prom
tement un tres-beau discours, prenant pour son subject c
parolles de la femme evangelique: «Si je touche tant seul
ment le bord de sa robbe, je seray sauvée.» Aprés cela, il al
au college des Jesuites, où il fust magnifiquement reçeu;
les escolliers luy presenterent et reciterent plusieurs beau
vers, en epigrammes, emblesmes, anagrammes et autr
sortes de poesie.

C'estoit une chose tout à faict digne d'admiration
marque de sa saincteté : car les grands et les petits, l
jeunes et les vieux, les hommes et les femmes luy couroye
aprés par les ruës et places publiques, se jettant à genou
devant luy pour le toucher, benissans Dieu et le remercia
de la grace qu'il leur faisoit de voir son serviteur; et ne po

voyent estre retirez d'auprés de luy, tant son regard leur estoit doux et aggreable.

De là il se rendit à Baumes, où l'Evesque de Basle et les procureurs des parties l'attendoyent.

Or l'estat de toute l'affaire estoit tel. Le roy d'Espagne, en qualité de comte de Bourgogne, et plusieurs abbayes, Eglises collegiales, parroissiales, prieurez, monasteres, convents, chappelles et autres lieux sacrez, comme encore plusieurs gentilshommes laics de Bourgogne, avoyent tenu et possedé les eaux salées ou muires, en quarts, du mesme bourg inferieur de Salins; et de ces quarts, la pluspart appartenoit au Roy. Et comme de chaque quart à peine en percevoit-on tous les ans soixante deux ou soixante trois livres, les ecclesiastiques, voyans qu'il y avoit si peu de revenu pour leurs Eglises, et mesme craignans qu'il ne diminuast encor par aprés à leur plus grand dommage, parce que les frais necessaires à la decoction des muires croissoyent tous les jours, et voulans prouvoir à ce que leurs Eglises n'en fussent point endommagées, voire qu'il n'y avoit point d'esperance que ce revenu peust estre accreu, eschangerent ces quarts et autres portions des muires, sous le bon plaisir du Siege apostolique, avec le roy Philippe, pour une cense annuelle de cent livres de chaque quart; et ne restoit rien autre, sinon que le sainct Siege apostolique en fist la ratification et omologation. Le pape Clement huictiesme commit pour la cognoissance de la cause l'archevesque et le doyen de Besançon; mais la mort du roy Philippe estant arrivée quelque temps aprés, ces lettres ne furent point presentées aux commissaires, et encore moins pouvoyent elles estre executées par eux, d'autant que presque à mesme temps arriva aussi la mort du pape Clement. Or les princes Albert et Isabelle, archiducs et comtes de Bourgogne, desirans que ces lettres sortissent leur plein effect, parce que depuis la mort du roy Philippe plusieurs et diverses controverses s'es-

toyent engendrées, par lesquelles, à faute du payer
ces cent livres, le clergé devoit retourner dans son
droict; le pape Paul cinquiesme, par de nouvelles
commist derechef toute l'affaire aux evesques d'Aous
Lausanne; et parce que la cité d'Aouste est dist
comté de Bourgogne du chemin d'environ huict jo
l'Evesque de Basle fust subrogé en la place de celuy d'
mais parce que l'Evesque de Lausanne vint à mouri
que les lettres de ceste subrogation fussent expedi
mesme Pape commit François de Sales, evesque de
par de nouvelles lettres données à Rome le vingthui
de janvier, l'an mille six cens huict, et de son pont
troisiesme. Au jour donc assigné, les procureurs et a
des parties firent fort bien leur devoir; et les juges le
ouys, et veu tous les papiers qui leur furent present
noncerent un tres-equitable jugement, à la satisfa
contentement de toutes les deux parties.

Or tout le temps que le bien-heureux François peu
libre, aprés avoir esté amplement instruict de toute l'
il l'employa à ouyr les confessions de ceux qui acco
de tous costez, et prescha en toutes les eglises de ce
et bailla de tres-saincts advis pour lá discipline reguli
religieuses, selon les prieres que luy en fit Margu
Geneve, abbesse de ce monastere, cousine de l'Eve
Basle, laquelle (comm'elle estoit d'un tres-bon juge
d'une grande pieté) tira depuis de luy par lettres p
preceptes de la vraye devotion et Religion. Au rest
peu de temps qu'il fut en Bourgongne, il gaigna telle
cœurs d'un chacun que l'on ne sçauroit dire combien
honnoré de tous les peuples, qui l'appelloient ordina
leur evesque, comme si en effect il eust esté leur
propre pasteur.

A son retour, passant par la ville de Salins, il
combien son esprit estoit esloigné de la curiosité me

differente : car, pour s'arrester aux choses qui estoient de son Pere, à l'imitation de Jesus-Christ, il ne se soucia point de voir cét admirable artifice par lequel l'eau salée est puisée de sa source et jettée dans des cuves où elle cuit et devient du sel, mais ayma mieux conferer des choses spirituelles et du royaume du Pere eternel avec la vertueuse dame de Chasteau-Rouleau, de la maison d'Andelot, et consoler de ses celestes entretiens les religieuses de saincte Elizabeth du tiers-ordre de sainct François.

Or l'Archiduc, voulant luy tesmoigner combien il luy sçavoit de gré de la peine qu'il avoit prise, luy fit un present d'un service d'argent pour sa chappelle, estimé deux mille livres, c'est à sçavoir, six chandelliers, un calice, deux burettes, une clochette, des mouchettes pour les chandelles avec leurs assiettes, deux bassins, deux aiguieres, deux escuelles et douze assiettes.

Estant de retour en Savoye, il continua à faire sa charge pastorale, et, le quatorziesme jour d'octobre, visita l'Eglise de nostre Dame de Beaumont; le dix-neufviesme, de sainct Blaise d'Aleve, et de sainct Pierre de Gruffy; le vingtiesme, de sainct Estienne de Vieu; le vingt-uniéme, le prieuré de sainct Jean Baptiste de la Cheize, et la parroissiale de sainct Donat de Mures, comm'encore de sainct Martin de Chappery, et de sainct Maurice de Montagny; le vingt-deuxiesme, de sainct Sylvestre, et de sainct Paul d'Etercy, et de nostre Dame de Chavanod ; le vingt-troisiesme, le prieuré de nostre Dame de Lovagny de l'Ordre de sainct Benoist de Savigny; le mesme, des saincts Victor et Ours de Nonglard, et de sainct Pierre de Vaux; le vingt-quatriesme, de sainct Nicolas d'Hauteville, et de sainct Eusebe, comm'encore de sainct Jean Baptiste de Thussy; le vingt-cinquiesme, de sainct Martin de Vallieres ; le vingt-sixiesme, le prieuré de sainct Martin de Poisy, de l'Ordre de sainct Augustin ; le vingt-septiesme, de sainct Pierre d'Espagny ; le vingt-

huictiesme, de sainct Didier de Mé, et de sainct Martin de Metet. Retourné qu'il fut à Anicy, il convertist à la foy catholique, et nourrit long-temps en sa maison deux jeunes hommes de Geneve, Jean Montou, fils d'un notaire, et Jacques Gradel, ausquels il fit apprendre des mestiers.

Ceste année là sortit en lumiere le livre tout d'or, voyre plus precieux et desirable que l'or et le topaze, l'Introduction à la vie devote, auquel il bailla commencement, ou plustost le sainct Esprit par son moyen, en ceste maniere. Il y avoit quelque temps que Louyse du Chastel, femme du seigneur de Charmoisy, esmeuë par la force de ses predications, avoit conçeu un ardent desir de la vie devote. Or, comm'elle estoit doüée d'un tres-bon esprit et d'un courage maslé pour une entreprise si saincte, elle luy proposoit toutes ses difficultés et demandoit ses advis, soit de bouche, soit par lettres; et le sainct Evesque ne manquoit jamais de luy respondre, voire il luy escrivoit quelquefois des traictez entiers de quelque matiere spirituelle. Au bout de l'an, elle eut un grand nombre de papiers, lesquels de fortune ayant faict voir au Pere Jean Forier de la Compagnie de Jesus, qui estoit pour lors recteur du college de Chambery, ce grand religieux admira la solidité et excellence de tant de beaux preceptes, et la pria de les luy laisser avec un peu plus de loisir pour les considerer et en faire son profit; ce qu'elle luy accorda; et cependant il escrivit au bien-heureux François, le priant de mettre ces papiers en lumiere, à la plus grande gloire de Dieu et salut des ames. Le sainct homme, qui n'avoit jamais pensé que ces fragments fussent veus en public, refusa de prim'abord absolument; mais le Pere ne cessa point de le solliciter, adjoustant mesme des menaces, que s'il ne luy plaisoit pas de les faire imprimer, il le feroit luy-mesme, et ne s'en deferoit point autrement, puis qu'il voyoit fort clairement que plusieurs ames en feroient leur advancement au royaume de Dieu. Alors l'humble Prelat s'arresta fort

ong-temps à considerer ce qui seroit de faire, et offrit à Dieu les sacrifices, afin qu'il luy pleust de luy faire sçavoir sa volonté; en fin il luy vint en l'esprit qu'il n'y avoit point de danger, aprés que tant de docteurs et escrivains avoient descrit la devotion loing des affaires seculieres, en la solitude, dans les monasteres, en l'austerité de la vie, s'il entreprenoit de l'enseigner dans la cour, dans les palais et chasteaux, dans les armées, dans les places publiques, dans les mesnages et dans le tracas des affaires, et de monstrer qu'il peut y avoir lieu, tout de mesme que dans la mer salée on trouve des fontaines d'eau douce, et que les piraustes volent parmy les flammes sans se brusler les ailes. Il pria donc le Pere Forier et la dame de Charmoisy de luy envoyer tous ces papiers et fragments, qui estoient sans aucun ordre, d'autant qu'ils estoient sortis de sa plume selon les occasions; il les releut, en retrancha, adjousta, embellit, distribua, et en fin composa ce livre qui n'aura jamais son semblable, comme jusques à present on n'en a point veu de plus excellent en ceste matiere, et duquel aussi-tost le grand archevesque de Vienne, Pierre de Villars, rendit cét illustre tesmoignage :

« Le livre spirituel que vous venez de mettre sur la presse de l'imprimeur, luy dit-il, me ravit, m'eschauffe, m'extase tellement que je n'ay ny langue ny plume dont je puisse vous exprimer l'affection qui me transporte en vostre endroict, pour l'amour de ce grand et signalé service que vous en rendez à la divine bonté, et l'inestimable fruict qui en reviendra à tous ceux qui seront si heureux que de le lire ainsi qu'il faut. Mais que falloit-il attendre d'un evesque de Geneve tel que vous, sinon quelqu'œuvre, entre autres, qui mist fin à l'infamie de Geneve, dont toute l'Europe a esté infectée d'heresie. Je ne nie pas que les livres si doctement escrits par tant de docteurs excellans, dont le cardinal Bellarmin est le souverain, n'ayent grandement servy contre les heresies de ce siecle; mais je veux bien aussi dire et

soustenir que ceux qui ont escrit sur la morale et de la devotion n'y ont pas apporté moins de remede ; et je pourrois, je voudrois, je devrois passer outre et les preferer en ce cas, s'il estoit question de la debattre sur le champ. Car l'erreur n'estant que la matiere des heresies, et l'obstination la forme, la doctrine qui illumine l'entendement remedie à la matiere ; mais la vertu, la devotion, l'ardeur de la pieté, qui fleschist la volonté et en desloge l'opiniastreté, domine sur la forme, qui tient le preciput en l'essence ; de maniere qu'à ce compte il faut, ou que la doctrine des controverses cede à celle de la pieté et devotion, ou au moins qu'elle se l'associe tellement qu'en luy concedant sa necessité elle recognoisse que sans elle on n'advance rien. Car tout pecheur est ignorant ; et, quoy qu'au syllogisme speculatif il puisse dire : « Je vois le bien et l'appreuve, » parce que l'entendement est vaincu par la verité ; si est-ce qu'au syllogisme practic, il confessera qu'il suit le mal, d'autant que la passion mal reiglée l'emporte ; de façon que quand le feu de la concupiscence est tombé sur les ames passionnées, elles ne voyent point le soleil. Il faut donc bonifier la volonté pour empescher qu'elle ne nuyse à l'illumination efficace de l'entendement, attendu mesmes que les livres spirituels commencent par la doctrine purgative, pour despoüiller les ames de toutes les mauvaises habitudes incompatibles au vray christianisme. Or, Monsieur, continuez de servir d'instrument à la divine sapience r'embarrant l'erreur des heretiques par la doctrine des controverses, et conduisant les volontez depravées au chemin de la vertu par vos traictez de pieté et de devotion : c'est sans doute que la reformation des mœurs esteindra les heresies avec le temps, comme la depravation les a causées, puis que l'heresie n'est jamais le premier peché. Excusez, s'il vous plaist, ma prolixité : il a fallu que j'aye contenté mon ame, de vous signifier son aise et contentement sur vostre beau et bon livre, que je ne puis assez loüer. »

En une autre lettre, il poursuit en ceste sorte : « Je ne desadvouë pas que je n'aye faict une grande feste de vostre introduction en plusieurs bonnes compagnies ; mais ce n'est pas ma recommandation qui l'a mise en vogue : elle vole de ses propres aisles, elle est douce de son propre succre, elle est embellie et enrichie de ses propres couleurs et joyaux : celuy qui a de bon vin n'a point besoing d'enseigne. »

Ce grand moine Bruno d'Affringues, prieur general du sainct et sacré Ordre des Chartreux, ayant leu ce petit livre, en fist un si grand estat qu'il escrivist au bien-heureux François de s'abstenir d'escrire desormais, craignant que par d'autres livres il ne diminuast peut-estre la reputation qu'il s'estoit acquise ; mais il ne tarda pas de se dedire et retracter.

Il ne seroit jamais faict de rapporter les eloges qui ont esté baillez à ce livre à cause de l'autheur, et à l'autheur à cause de ce livre ; il suffira bien de dire, aprés le Pere Jean de sainct François, superieur general de l'Ordre des Feuillens, que ce livre est le livre de tous les livres et le livre de tous, c'est à sçavoir, le plus parfaict qui soit jamais tombé entre les mains des hommes spirituels. Celuy qui ne sera pas chrestien deviendra chrestien en lisant ce livre ; celuy qui sera chrestien profitera, et celuy qui profitera atteindra la perfection ; jamais personne ne sera saoul de le lire, quiconque l'aura leu le voudra relire, et, l'ayant releu, toujours il sentira en soy une nouvelle avidité de le reprendre.

Or c'est une merveille que ce livre ayt esté si vistement traduit en presque toutes les langues de l'Europe, et dispersé en toutes les provinces de la chrestienté. Il est volé jusques en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, et a esté faict italien, espagnol, allemand, latin et anglois, et a esté tellement estimé de Jacques, roy de la grande Bretagne (quoy qu'heretique et schismatique), qu'il l'a porté fort long-temps en sa pochette, luy ayant esté envoyé (avec un doubl'-honneur) par la reyne mere du roy tres-chrestien

tout relié en pierreries et diamants, pour le present des estreines; et le roy de France Henry IV, l'ayant leu, prononça ces belles parolles : « Il y avoit long-temps que j'avois desiré que ce prelat s'employast à instruire les ames à la vraye pieté, et ramener les esprits à la parfaite cognoissance et service de Dieu. Car je cognois fort bien l'humeur de nos gens : ils se laissent porter indifferemment à deux extremités esgalement mauvaises : car les uns, comme s'il n'estoit point de Dieu, ou que ce fust une chose indigne de luy de prendre garde à toutes les actions des hommes, et de s'offencer de ce qu'ils disent, qu'ils pensent ou qu'ils font, pour les punir et se venger d'eux, se jettent à toutes sortes de vices et de forfaicts, sans aucune crainte ny apprehension des jugements de Dieu; les autres, pensants qu'il ne veille sur les actions des hommes sinon que pour les perdre et damner pour les moindres pechez, saisis de continuelles apprehensions, scrupules et perturbations d'esprit, passent leur vie miserablement, et en de si foibles esprits naissent ordinairement de tres-mauvais effects. Or ce livre me semble tres-excellent pour apporter du remede à tout celà : car il enseigne la cognoissance de Dieu et la methode de le servir en sorte que l'irreligion et l'impieté soient evitées aussi bien que la superstition et scrupule. » Certes ce grand roy en avoit desbaillé son advis par les lettres du sieur de Hayes au bienheureux François, auquel, outre le conseil du Pere Forier, ce ne fut pas un petit motif pour travailler à ceste excellente besongne sous la conduitte du sainct Esprit, duquel les voyes sont investigables; et il n'eust point manqué de le rapporter en la preface, s'il n'eust mieux aymé s'en abstenir à cause de la modestie de sa Majesté, de laquelle il cognoissoit fort bien l'humeur et l'esprit.

En ce general applaudissement de tant de grands et doctes personnages, il ne manqua pas de se trouver un certain masque (le nom duquel est en horreur à l'histoire) qui, ayant

u en iceluy que le bal estoit une action de soy indifferente,
qu'és recreations on pouvoit se servir de quolibets : « O
ime! » s'escria cét insolent, et, ce qui est plus intollerable,
n pleine chaire, et n'eut point de honte de s'adresser au
ainct homme et le reprendre, par une imprudence digne du
oüet, sans avoir veu au preallable ce qu'en disent les theo-
ogiens, et sans avoir ouy les raisons de l'autheur pour s'en
sclaircir; car ce brave censeur n'estoit pas des plus pro-
onds theologiens du monde : tant il est vray que le zele
emeraire en porte plusieurs à faire des traits de folie,
uelque austere que soit la robe qui les couvre! Mais le
ainct homme ne s'en troubla ny esmeut en façon quel-
onque; tant seulement il creust d'estre obligé de respondre
n ceste sorte : « Sçachant la qualité de ces censeurs, je
ouë leur intention, que je pense avoir esté bonne; mais
eusse neantmoins desiré qu'il leur eust pleu de considerer
ue la premiere proposition est puisée de la commune et
eritable doctrine des plus saincts et sçavans theologiens;
ue j'escrivois pour les gens qui vivent parmy le monde
les cours; qu'au partir de là j'inculque soigneusement
xtreme peril qu'il y a és danses; et que, quant à la seconde
oposition, avec le mot de quolibet, elle n'est pas de moy,
is de cét admirable roy sainct Louys, docteur digne
stre suivy en l'art de bien conduire les courtisans à la vie
ote : car je crois que s'ils eussent pris garde à cela, leur
rité et discretion n'eust jamais permis à leur zele, pour
ureux et austere qu'il eust esté, d'armer leur indigna-
contre moy. » D'autres, autant ineptes et impertinens,
verent à redire de ce qu'en son livre il addresse sa parolle
ilothée, comme si, pour ce qu'il parle à une femme, sa
ine n'eust pas esté digne de l'esprit des hommes; à quoy
pond en ceste sorte : « Un grand serviteur de Dieu
ertist, il n'y a pas long temps, que l'addresse que j'a-
icte de ma parolle à Philothée en l'Introduction à la

vie devote avoit empesché plusieurs hommes d'en faire leur proffit, d'autant qu'ils n'estimoyent pas dignes de la lecture d'un homme les advertissemens faicts pour une femme. J'admiray qu'il se treuvast des hommes qui, pour vouloir paroistre hommes, se montrassent en effect si peu hommes : car je te laisse à penser, mon cher lecteur, si la devotion n'est pas esgalement pour les hommes comme pour les femmes; et s'il ne faut pas lire avec pareille attention et reverence la seconde Epistre de sainct Jean, addressée à la saincte dame Electa, comme la troisiesme qu'il destine à Caius; et si mille et mille lettres et excellens traictez des anciens Peres de l'Eglise doivent estre tenus pour inutiles aux hommes, d'autant qu'ils sont addressez à de sainctes femmes de ce temps-là. Mais outre cela, c'est l'ame qui aspire à la devotion que j'appelle Philothée; et les hommes ont une ame aussi bien que les femmes. »

Voilà ce que le sainct homme respondoit pour la deffence de son tres-excellent livre.

Mais le grand prelat de Vienne ne cessoit point de l'exhorter à fin qu'il escrivist; et il luy respondit en ceste sorte des desseins de ses livres : « Puisque vous m'exhortez, Monseigneur, de continuer à mettre par escrit ce que Dieu me donne pour l'edification de son Eglise, je vous diray librement et avec confiance mes intentions pour ce regard. Tout me manque, sans doute, pour l'entreprise des œuvres de grand volume et de longue haleine : car vrayement je n'ay nulle suffisance d'esprit pour cela; il n'y a peut-estre evesque à cent lieuës autour de moy qui ayt un si grand embroüillement d'affaires que j'ay; je suis en lieu où je ne puis avoir ny livres, ny communications propres à tels effects. Pour cela, laissant aux grands ouvriers les grands desseins, j'ay conçeu certains petits ouvrages moins laborieux, et neantmoins assez propres à la condition de ma vie, non seulement voüée, mais consacrée au service du prochain

pour la gloire de Dieu. Je vous en representeray briefvement les argumens. Je medite donc un livre de l'amour de Dieu, non point pour en traicter speculativement, mais pour en monstrer la practique en l'observation des commandemens de la premiere table; celuy-cy sera suivy d'un autre, qui monstrera la practique du mesme amour divin en l'observation des commandemens de la seconde table; et tous deux pourront estre reduicts en un volume juste et maniable. Je pense aussi de pousser dehors un jour un petit calendrier et journalier pour la conduicte de l'ame devote, auquel je representeray à Philothée de sainctes occupations pour toutes les semaines de l'année. J'ay de plus quelques materiaux pour l'introduction des apprentifs à l'exercice de la predication evangelique, laquelle je voudrois faire suivre de la methode de convertir les heretiques par la saincte predication: et en ce dernier livre, je voudrois par maniere de practique deffaire tous les plus apparens et celebres argumens de nos adversaires; et ce avec un style non seulement instructif, mais affectif, à ce qu'il profitast, non seulement à la consolation des catholiques, mais à la reduction des heretiques. A quoy j'employerois plusieurs meditations que j'ay faictes durant cinq ans en Chablais, où j'ay presché sans autres livres que la Bible et ceux du grand Bellarmin. Voilà, Monseigneur, ce que mon petit zele me suggere, lequel n'estant pas à l'adventure selon la science, le temps, le peu de loisir que j'ay et la cognoissance de mon imbecillité modereront, quoy que, sans mentir, vostre authorité l'ayt bien fort enflammé par le favorable jugement que vous faictes de ce premier livret. »

L'archevesque de Vienne, ayant consideré ces subjects, luy r'escrivit en ceste sorte: « Vostre dessein des deux traictez sur les deux tables disposera des eschelles et degrez aux cœurs de ceux qui seront si heureux que de les lire, relire et retenir; car ils arriveront par ce moyen au supreme faiste

de la charité, qui accomplist la loy, et qui est vrayement tout homme; comme sans icelle tout homme, pour grai qu'il puisse estre en tout le reste d'excellence, doit dire : ne suis rien. Le dessein du calendrier sera la tablature do: Philothée se servira sur le clavier de son espinette organiz pour conserver la memoire des plus beaux airs spirituels que la necessité du corps et les autres occupations exterieure luy font interrompre actuellement plus souvent qu'elle n voudroit : ces cinquante deux semaines, quoy que reiterée par plusieurs années, ne luy dureront rien, luy representan les deux septenaires de gloire spirituelle et corporelle qu suivront le grand jubilé qui ne finira jamais. Par les deu: derniers projects que vous destinez, ce sera pepiner le mond de predicateurs qui fassent de mesme que vous; et je m'osera promettre, s'il plaist à Dieu que vous puissiez esclorre ce belles conceptions, une si facile et nombreuse reduction de desvoyez, soit en la doctrine, soit aux mœurs, que l'o: sera contrainct d'advouër que l'on n'avoit encore point treuv de semblable methode. Et puis vous appellez tout cela d petites entreprises, de courte haleine, de basse estoffe; et j persiste en tout ce que ma precedente vous representoit d la valeur de vostre livre au dessus des grands et immens: volumes de plusieurs qui s'essayent de combattre l'heresie dont l'obstination ne peut estre vaincuë que par la melior tion des volontez (s'il faut user de ce terme), à quoy la refo mation des mœurs sert directement. Faictes donc, Monsieu que ce vostre zele, qui est vrayement selon la science d saincts, execute ce que vous me daignez communique Pour mon symbole, je n'y peux contribuer que ceste tre instante requisition que je vous-en fais, pour la gloire Dieu et service de son Eglise. » Voilà ce qu'escrivoit le gra Pierre de Villars.

Cependant le bien-heureux François retiroit un gra nombre d'heretiques de la babilonienne Geneve, lesquels

instruisoit de la foy catholique, et sustentoit de toutes sortes de secours humains. Voicy les noms de quelques uns entre autres : Pierre Tronchin, David Tronchin, freres, Vincent de Lausanne, Jacques Cusin, frere ou bien cousin d'un insigne ministre, Pierre Fondran et Alexandre de Mont-croissant. Et quant à Cusin, il l'entretint à ses despens au college de Peres Jesuites de Chambery l'espace de trois ans. Quant à Vincent, il le commit à un maistre coutellier demeurant au fauxbourg de Bœuf pour apprendre le mestier. Quant à Fondran il luy bailla en aumosne la somme de trente ducatons pour faire le voyage de Rome. Et quant au sieur de Mont-croissant, il le recommanda par lettres à sa Saincteté et aux cardinaux, parce qu'il estoit gentilhomme de son estoc, et qui avoit mieux aymé estre abject en la maison du Seigneur que d'habiter dans les tabernacles des pecheurs; et à son depart, avec sa saincte benediction, luy fist present de la somme de quinze ducatons.

Et ce n'estoit pas envers les seuls heretiques qu'il exerçoit les œuvres de la charité chrestienne; les autres pauvres et indigens quelconques en estoyent aussi participans. C'estoit en temps d'hyver, et en un froid extraordinaire, que Claude Melchior Gerod, maistre d'escole de la ville de Cluses, s'estant addressé à luy pour parler de quelques affaires jusques dans sa chambre; ce misericordieux prelat, le voyant vestu à la legere, presque tout deschiré et tremblant de froid, luy demanda s'il avoit point de meilleurs habits pour se deffendre contre les rigueurs de l'hiver; et le pauvre homme ayant respondu que non, il luy dit : « Attendez-moy icy, et je reviendray tout maintenant à vous. » Il entra dans son cabinet, où il pensoit de treuver les habits qu'il avoit quittez l'autre jour; mais ne les ayant pas treuvez, parce que les serviteurs les avoyent retirez, il se despoüilla de sa chemisette, qu'il n'y avoit pas long temps qu'on luy avoit faicte toute neufve, et revenant : « Tenez, dit-il au

miserable, prenez cecy, cachez-le, allez vous-en, et n'en dictes rien à personne; » et de la sorte endura le froid jusques à ce que le serviteur qui le mettoit coucher s'en prenant garde, on luy en donna une autre, non sans un grand estonnement de tous ceux ausquels ce serviteur le raconta. En quel temps aussi il fist un acte de temperance et d'inadvertence sur les viandes semblable à celuy du voyage de Tonon: car estant à Sales un jour maigre avec sa mere et ses freres, et ayant devant soy un plat où l'on avoit mis avec de l'eau simple des œufs pochez, attentif à de bons propos qu'il tenoit tousjours en mangeant, presque tout le long du repas il mangea son pain seul, le detrempant avec ceste eau comme si c'eust esté une sausse la plus excellente du monde; tant il avoit l'esprit esloigné et aliené des choses qui appartiennent au seul corps!

Mais estant retourné à Anicy pour le Caresme, lors que le mois de mars couroit, il fust affligé d'une triste nouvelle: c'est de la mort de sa bellesœur Claude Philiberte de Pingon de Cusy, femme de Louys de Sales, seigneur de la Thuille, arrivée le vingtneufviesme du mois de mars; car il l'aymoit d'une affection fort tendre et toute particuliere, tant parce qu'elle estoit fille de Berard de Pingon, baron de Cusy, avec lequel il avoit une tres-estroicte et saincte amitié, et de Charlotte de Vautravers, dame d'une famille tres-illustre, et qui a tousjours faict profession de la syncere pieté, que parce qu'il l'avoit conjoincte par le sacrement de mariage avec son tres-cher frere il y avoit environ sept ans, et à cause de ses belles vertus, par lesquelles elle avoit assemblé à force merites. Mais il ne passoit presque point d'année que ce sainct evesque ne goustast des amertumes funebres.

Sur le commencement de l'esté, il prist resolution de reduire le monastere de Talloires, de l'Ordre de sainct Benoist, à la premiere forme de la discipline reguliere; et certes il avoit beaucoup de raisons qui le poussoyent à ce dessein: la

celebrité et antiquité du monastere, le grand nombre de saincts qui y avoient vescu, le voisinage, et autres semblables, outre que son oncle Pierre de Sales, aprés de longues années, y estoit mort ouvrier.

Talloires est un grand bourg situé sur le lac d'Anicy, tout environné de vignobles, ayant une montagne tres-haute, qui le deffend des vents d'Orient. Pour ses autres aspects, soit du midy, soit de l'occident, soit de la bize, il a tout le lac devant soy, les plaines du Ruange, les paysages de la Thuille, les tours de Duin et Chasteau-vieux à l'opposite, la seigneurie de Derée et les champs de sainct Joyre; de sorte qu'il ne se peut rien voir de plus aggreable. Le prieuré est au bas à la rive du lac, basty en forme d'une ville, et grandement bien marqué de tours et de clochers, de la fondation de Rodolphe, dernier roy de Bourgogne, à l'honneur de la tres-glorieuse Vierge Marie et accroissement de l'Ordre de sainct Benoist, sous le regime de l'abbé de Savigny : lieu à la verité grandement propre pour la vie religieuse, et que la nature a rendu tres-aymable. La discipline reguliere y avoit esté fleurissante l'espace de plusieurs siecles; mais la negligence des commendataires fust cause de la cheute, et que l'argent de la religion fust reduict en ordure. Le bien-heureux Evesque ayant longtemps crié au sainct Siege apostolique, obtint en fin des lettres du pape Paul cinquiesme, par lesquelles il avoit commandement de travailler tout de bon à la restitution de l'ancienne reigle de sainct Benoist en ce monastere; ce que toutesfois il ne voulut point faire sans advertir l'abbé de Savigny, Francois d'Albon, lequel, fleschy par les prieres du sainct homme, luy bailla tout pouvoir et authorité de visiter et corriger ces religieux de Talloires. En quoy il faut admirer la grande humilité du bien-heureux François, lequel, pour venir à bout d'une affaire si aggreable à Dieu, ne se dedaigna point de prendre le nom de vicaire d'un abbé, voyant bien qu'autrement rien ne se feroit de tout cela.

En cét estat il s'en alla à Talloires, et, ayant assemblé les religieux en Chapitre, leur monstra la grandeur du peril où ils estoyent pour la desertion de la discipline reguliere, et que cela ne pouvoit point estre sans un notable dommage de leurs ames, puisqu'ils n'observoyent point les vœux qu'ils avoyent promis à Dieu; que ce seroit une chose plus tollerable s'ils n'estoyent point moines que d'estre de mauvais moines, mais que de ceste sorte de vie la pierre en estoit jettée, et qu'il n'y avoit plus lieu de demander l'absolution des vœux. Il dict de telles et semblables choses, qu'il tempera si bien avec le succre de la douceur et charité fraternelle qu'il tira les larmes des yeux de plusieurs. Il en resta neantmoins quelques uns d'obstinez en leur meschante liberté, qui demanderent que signifioit ceste reformation, disans qu'ils vouloyent vivre comme ils estoyent entrez, et faisoyent estat de ne vouloir point de nouveauté. Bon Dieu! quelles tromperies du Diable! Le sainct homme les separa d'avec les autres, comme des boucs d'avec les brebis, et, reprenant la parolle, exhorta fort tous les bons qui estoyent des-ja touchez des remords de conscience, de faire election d'un prieur claustral; toutesfois le malin esprit ne manqua pas de faire encore du remuëment à ceste occasion, et l'industrie du sage Prelat fut entierement necessaire pour l'appaiser. Cependant il implora de tout son cœur l'aide du sainct Esprit : car il sçavoit fort bien que toute l'affaire dependoit de ceste election; et voilà que le sort tomba sur le pere Claude Louys Nicolas de Coëx, homme lequel, bien qu'il eust vescu jusques alors avec les autres, avoit neantmoins tousjours esté vertueux, desirant dés longtemps la reformation, et qui estoit par dessus tous les autres selon le cœur du bien-heureux Evesque, auquel à la verité ce fust un tres-grand contentement de voir que ses desseins s'acheminoyent si bien. Aprés avoir baillé de tres-bons conseils et preceptes au nouveau prieur pour bien conduire ses religieux, il creust qu'il estoit à propos de se retirer pour quelque temps.

Mais les mauvais moines, voyans que ce n'estoit pas jeu, exciterent une si furieuse sedition dans le cloistre, que le pere de Coëx fust contrainct de ceder à leur rage et se retirer en une maison proche du monastere; et le lendemain fust attaqué à coups de pistolets par trois de ces mauvais garnemens, toutesfois sans que Dieu permist qu'il en fust offencé. Le jour suyvant, deux d'entre-eux l'allerent treuver avec larmes, et luy tindrent ce discours : « Monsieur, nous vous supplions de nous pardonner, et de ne faire point semblant de nostre insolence. Nous avions hier, sans doute, volonté de vous offencer; mais ceux qui nous l'avoyent conseillé ont grand tort. Nous sçavons bien que vous irez faire vos plaintes à Monseigneur de Geneve; mais il nous pardonnera facilement : toute l'apprehension que nous avons, c'est que vous ne vous alliez plaindre au senat de Chambery; car si vous le faictes nous sommes perdus; » tant estoit grande, voire mesme parmy les coulpables, l'estime de la debonnaireté du bien-heureux François.

Quelque temps aprés, le prieur l'estant allé visiter pour luy raconter au vray comme le tout s'estoit passé, encor qu'il en eust esté plainement informé, aussi tost qu'il l'apperçeut entrer dans sa chambre : « Et bien, luy dit-il, Pere prieur, nous estonnons-nous point de ces caresses extraordinaires? si le coup eust rencontré au gré de l'arquebusier, estions-nous bien resoulus de mourir et de pardonner? Mais cela n'est rien. Ces bons enfans me sont venus treuver; ils ont peur qu'on ne les accuse à Chambery : non, il ne le faut pas faire; mais si faut-il bien se tenir sur ses gardes : il n'est pas convenable d'aller chercher le martyre parmy nos amis; que si nous estions rendus tels par eux, patience, d'autant qu'au jour du jugement, s'ils sont sauvez avec nous, ils seront tousjours nos amis, et ne nous auront point esté tant ennemis qu'on pourroit estimer. Au reste, à fin de les retenir de ne plus se jouër de la sorte, je les ay advertys serieuse-

ment que s'ils n'estoyent plus sages et advisez ils treuveroyent bien qui les arresteroit. Ils m'ont promis des merveilles : je vous prie de ne leur tesmoigner point de mescontentement. Laissons gouverner la providence d'en haut : et que sçait-on si Dieu les r'appellera point ? »

Cependant cét homme d'une prudence incomparable jugea qu'il ne falloit pas laisser l'affaire en ce terme ; car il estoit à craindre que le trop de delay ne ruynast tout : c'est pourquoy, ayant presenté les lettres apostoliques et l'authorité de l'abbé general, il implora l'aide du senat pour mettre en execution les choses qui luy estoyent commandées par sa Saincteté. Le senat commit le sieur senateur François de Buttet pour assister à toute l'action, et la confirmer par authorité souveraine. En vertu de tout cela, il somma derechef les religieux d'embrasser l'observance monastique, ou de vuider le monastere dans trois mois, en cas qu'ils n'y voulussent consentir. Plusieurs respondirent qu'ils aymoyent mieux se retirer que de s'assubjectir à la regularité qu'on leur proposoit, veu que jamais ils n'avoyent practiqué ceste maniere de vie. Leurs offres furent reçeus et acceptez à la mesme heure ; et par ce moyen la paix demeura à ceux qui aymoient la loy de Dieu, et deslors il ne se fist plus de scandale. Le bon Prelat ayant regardé et consideré attentivement ce petit troupeau qui estoit resté, embrassa tous les particuliers avec une tendreté qui leur excita les larmes, et par une tres-fervente exhortation les encouragea à la vertu et à la perfection religieuse ; aprés quoy, estant instamment prié, bailla son jugement d'un chacun, et leur predict ce qu'ils deviendroyent. Il visita l'eglise et le monastere, monta à l'hermitage de sainct Germain, et conseilla au Pere de Coëx de reparer la petite chappelle, et aprés quelques jours, sur la demande qu'il luy fist de quelques articles pour la direction de ses religieux, luy respondit en ceste sorte :

« Monsieur, puisque Dieu a choisi un nombre de personnes

fort petit, et encor des moindres de la maison en aage et en credit, il faut que le tout s'entreprenne avec une tres-grande humilité et simplicité, sans que ce petit nombre fasse semblant de vouloir reprendre ou censurer les autres par parolles, ny par gestes exterieures; mais que simplement il les edifie par bon exemple et conversation. Le commencement estant si petit, il faut avoir une grande longanimité à la poursuitte, et se ressouvenir que nostre Seigneur apres trente trois ans ne laissa que six vingts disciples bien assemblez, entre lesquels il y en eust encor beaucoup de discoles. La palme, reyne des arbres, ne produict son fruict que cent ans aprés qu'elle est plantée. Il convient donc estre doüé d'un cœur genereux et de longue haleine en un œuvre de si grande importance. Dieu a faict des reformations par de moindres commencemens; et il ne faut rien moins pretendre qu'à la perfection.

« Et pour venir au particulier, mon advis est que vostre saincte brigade soit soigneuse de communier devotement, à tout le moins une fois chaque semaine. Qu'on luy apprenne de bien et deuëment examiner sa conscience tous les soirs; qu'on luy monstre à faire convenablement l'oraison mentale, selon la disposition des subjects; surtout qu'on luy enseigne à obeyr au directeur tres-volontairement, tres-fermement et tres-continuellement. Quant à l'habit, je ne pense pas qu'il soit à propos de le changer qu'aprés que l'année sera expirée; bien desirerois-je qu'il fust en tous le plus uniforme qu'il se pourra faire, tant en la façon qu'en la matiere, et que le froc fust large à la façon des Benedictins reformez. Il me semble qu'on doit garder la chemise pour l'honnesteté, pourveu toutesfois que le collet ne soit pas immoderément estendu, ains fort sobrement et d'une mesme maniere. Chacun aussi portera la ceincture et le bonnet de mesme façon, et le tout bien proprement. Pour le regard des licts, plus ils seront simples, plus aussi seront-ils à propos. Oue

chacun ayt le sien, et qu'ils soyent tellement disposez qu'en se couchant ou levant on ne se voye point les uns les autres, à fin que les yeux mesmes soyent mondes et nets. J'appreuverois fort que ceux qui ont de la barbe fussent bien rasez à la teste et au menton, selon les anciennes coustumes des Benedictins; et que tant qu'il sera possible on n'allast plus seul à seul, mais tousjours avec un compagnon. Il sera expedient qu'aux divins Offices le petit troupeau entre, demeure et sorte ensemblement avec mesme contenance et ceremonie, d'autant que la composition exterieure, soit aux Offices, soit à table, soit en public, est un puissant motif pour beaucoup de bien. A ce commencement il n'est pas necessaire d'adjouster aucune abstinence à celle des vendredis et des samedis, sinon celle des mercredys, selon la vieille coustume et mitigation observée au monastere.

» Voilà mon petit advis pour ce commencement. La fin pretenduë sera bien autre chose, Dieu aydant : car, comme vous sçavez, la premiere chose en intention est la derniere en execution. Mais pour bien servir en ceste besongne, il faut avoir un courage inexpugnable, et attendre le fruict en patience. Je sçay et vois vostre reigle qui dit merveilles; il n'est pas pourtant expedient de passer d'une extremité à l'autre sans milieu. Plantés bien avant, Monsieur, ceste affection dans vostre cœur, de restablir les murs de Hierusalem : Dieu vous assistera de sa main. Surtout prenez garde d'user de laict et de miel, parce que les viandes ne pourroient pas encore estre machées par les faibles dents des invités. A Dieu, ayez bon courage d'estre l'un de ceux par lesquels le salut sera faict en Israel. D'Anicy, le dixiesme de juillet mil six cents et neuf. »

En fin, par les soings continuels de ce tres-fervent evesque et du nouveau prieur, la discipline reguliere a esté restablie en sorte que de ce monastere sortit aussi tost une bonne odeur, et plusieurs jeunes hommes touchés du desir de la vie reli-

gieuse remplirent les sieges des discoles, qui s'estoient retirés, non sans une grande confusion des meschants hommes du siecle, qui pensoient que tout cela n'estoit que du vent, et ne pouvoyent pas croire que de si petits commencements peust se lever une si grande masse. Mais le bien-heureux François remerçioit de tout la divine Majesté, et s'entretenoit à penser tousjours des choses plus grandes.

Un jour qu'il se pourmenoit tout seul dans sa chambre, recueilly en la meditation des divins mysteres, voilà qu'à l'improuveuë une colomne de feu apparut devant luy, se promenant de mesme, qui toutesfois ne l'estonna point, mais, aprés qu'elle eust faict quelques tours avec luy, se divisa en deux pyramides flamboyantes, l'une desquelles s'arresta à son lict, et l'autre sur l'accoudoir où il faisoit ses prieres, et, aprés avoir ainsi demeuré quelque temps, s'evanoüirent toutes deux. L'Evesque demeura neantmoins tout enflammé de ceste vision, et, quelques jours aprés, parlant avec le sieur Michel Favre, son confesseur, luy raconta l'affaire simplement et confidemment à son accoustumée : « Et je ne sçay pas, dit-il, ce que cela signifie. » Puis, voyant que le sieur Favre s'en estonnoit, de crainte que peut-estre il n'en fist une interpretation à sa loüange, il adjousta : « Peut-estre que cela me signifie et presage la mort de ma mere, ou de quelqu'un de mes parents. Quoy qu'il en soit, il faut adorer Dieu, duquel la misericorde est grande sur nous, et qui atteint fortement d'un bout jusques à un autre bout, et dispose toutes choses fortement et suavement. »

En quel temps il reçeut des lettres du reverendissime Esleu de Belley, Jean Pierre Camus, par lesquelles ce nouveau Timothée le prioit de se porter jusques à Belley pour le consacrer evesque. On ne sçauroit pas dire la joye qu'il conçeut de ceste nouvelle : il partit aussi tost, et, le trentiesme jour du mois d'aoust, par la tres-heureuse imposition de ses mains, consacra ce tres-digne prelat dans l'eglise cathedrale de

sainct Jean Baptiste de Belley, et le receut en qualité de fils.

A peine estoit-il de retour qu'il receut un commandement du Roy de se porter vistement à Gex pour s'abboucher avec le baron de Lux. Or il s'agissoit des affaires de la religion catholique : c'est pourquoy il despecha le plus qu'il peut pour se trouver au jour assigné; et comm'il devoit passer le Rhosne, il manqua de batteaux qui fussent capables de rompre l'effort des ondes, que les pluyes continuelles avoient renduës tres-violentes. Qu'eust-il faict la dessus? Il n'y avoit point passage que par la ville de Geneve; mais falloit-il passer? A la verité il fut en doute de prim'abord; tous ceux qui l'accompagnoient, en nombre de douze, estoient d'advis qu'on ne passast point : car ils jugeoient, et à bonne raison, que le danger en estoit trop grand. Le Bien-heureux, aprés avoir imploré l'aide de Dieu, dit qu'il falloit passer la nuict à sainct Julian. Le lendemain, cependant que l'on delibere encore de ce qu'il faudra faire, le Bien-heureux dict : « Je pense qu'il faut s'addresser à nostre Seigneur, afin qu'il nous suggere tout ce que nous aurons à faire ; je m'en vays donc à l'autel offrir à Dieu le Pere son Fils, et implorer l'aide du sainct Esprit, » et adjousta en sousriant : « Nos citoyens de Geneve ne veulent point ouyr de messe : je veux leur en porter une toute ditte. » En celebrant, comme il fut à la consecration, il s'arresta quelque temps en meditation, et tenant les yeux fichez sur le tres-auguste sacrement, son esprit fut aussi tost resolu, et tout ceux de sa suitte encouragés de passer à Geneve. Mais la difficulté estoit du nom qu'il bailleroit à la consigne : « car si vous vous appellés simplement François de Sales, luy disoit-on, vous serés tout à faict cognu; si vous vous qualifiés evesque de Geneve, vous encourrés de prim'abord l'indignation des gardes, et à grand'peine sortirés vous sans dommage; si vous ne dittes rien, vous serés arresté. Que faire donc? Sur ces

:ultés, le sainct homme dit : « Appellés moy l'evesque iocese, et passons outre à la garde de Dieu. » Le tout sit fort bien : car comme on fut arrivé à la porte, le sieur ı Favre, vicaire general, interrogé du nom du seigneur passoit, respondit hardiment que c'estoit l'evesque du :ese; et le maistre de la consigne ne manqua point d'es- ɜ sur son livre : « Tel jour etc. est passé l'evesque du ese; » comme si diocese eust esté le nom de quelque : tant ces gens là sont doctes et sçavants! Mais voicy une 'e merveille. C'estoit un jour de presche (qu'ils appellent); loche estoit des-ja arrestée et le pont-levis presque tiré : s ceux qui estoient en sentinelle, voyants ceste troupe de ze chevaux et un evesque au milieu (car le Bien-heureux :oit son habit de visite violet, et estoit fort bien cog- ısable pour tel) crierent et commanderent de baisser le t.

.insi ce bon et vray pasteur entra dans sa rebelle cité, non ıt par les fenestres, mais par la porte, et passa bravement uis la porte d'Arve par la Corratterie à la porte de la ıoye, et par le pont du Rhosne, qui est fort long et bordé maisons et boutiques d'un costé et d'autre, jusques à la tie de la ville qu'on appelle de sainct Gervais. Mais ıme il pensoit de sortir, la porte de Gex fut fermée à l'oc- on de la presche : c'est pourquoy il fust contrainct de ıter avec toutes ses gens au logis de la Croix blanche, et 'arrester l'espace d'une heure, sans que jamais il vint en sée à personne de l'offencer en la moindre chose, quoy l eust deu estre cognu d'un chacun à l'esgal des plus no- es citoiens mesmes. La porte estant ouverte, il sortit; et ut alors que ce peuple, exité comme d'un profond som- l, fut estonné de son aveuglement, et se mit à grincer dents et enrager d'avoir commis une si lourde faute, ne vant pas mesme s'abstenir de rendre un tesmoignage nel de sa bonne volonté à tout le monde par des livres

imprimés, ausquels ils baillerent la conclusion par ceste belle devise : « Notez s'il y retourne. »

Mais le sainct Evesque estant arrivé à Gex et ayant dit qu'il estoit passé par Geneve : « Et comment ! Monsieur, s'escria le baron de Lux : et vous n'avés point eu peur de tomber entre les mains de ces perfides ? O Dieu ! s'ils vous eussent retenu ou offencé, c'est la verité qu'ils estoient perdus, mais nous l'estions aussi avec eux. Et vous estes de ces gens là, interrogeoit-il avec estonnement ! » Mais le bien-heureux François, avec son visage serain et tousjours esgal : « Que me pouvoient-ils faire, dit-il ? de me faire mourir ? mais ma mort n'eust rien apporté à leur republique ; de me retenir ? mais pourtant je n'eusse jamais quitté mes droicts, car j'avois confiance en Dieu, et il m'a delivré de leurs mains : car la chose pour laquelle je suis passé hardiment regarde sa plus grande gloire ; et il ne faut plus avoir crainte d'une action passée, mais remercier Dieu et passer outre à d'autres choses. »

C'est la verité que ce bien-heureux prelat fit beaucoup de choses merveilleuses pour les Eglises de Gex avec le baron de Lux, et bailla de la terreur aux ministres, voyre mesme de Geneve, ausquels il porta parolle d'entrer en conference toutefois et quantes et comment ils voudroient, sous les conditions qu'il avoit des-ja si souvent proposées, et qu'il n'y avoit personne de bon jugement qui ne trouvast tres-raisonnables. Or il consentoit que l'on se tinst pour toutes choses aux Bibles imprimées à Anvers, et que l'on n'employast point tant de temps à esclaircir les versions qu'à traicter des autres points principaux de la controverse ; dequoy tout il leur envoya une promesse escrite de sa main propre, afin que s'ils refusoient, ce leur fust une confusion, et une plus grande gloire à l'Eglise catholique. Mais ils apporterent pour excuse la crainte des armées de Flandre, et protesterent de ne vouloir point que les Jesuistes eussent

de part en ceste conference, parce qu'ils avoient entendu que le Pere Jacques Philibert de Bonivard, tres-excellent theologien, et pour lors recteur du college de Bezançon, estoit du costé du sainct evesque; et ainsi eschapperent ignominieusement. C'est pourquoy le Prelat apostolique, ne pouvant du moins que de rire de leur coüardise, retourna en sa ville d'Anicy par un autre chemin.

Mais il ne se passa pas beaucoup de jours que les travaux qu'il avoit soufferts en ce voyage de Gex luy causerent une fiévre tres-violente, qui toutefois ne l'affligea point si fort que la calomnie jettée dans les oreilles du Duc. Certains medisants avoient rapporté à son Altesse qu'il estoit passé par la ville de Geneve, et de là estoit allé au baron de Lux, envoyé exprés par le roy de France, pour traicter des droicts que l'Evesque a sur icelle ville, et que jamais il n'auroit osé autrement y mettre le pied, où mesmes il s'estoit arresté par l'espace d'une heure, en quel temps et à portes fermées il avoit traicté avec les seigneurs de la ville; que la conference proposée n'estoit autre, sans doute, qu'un pretexte et couverte. Ils adjoustoient encore d'autres mensonges, que le Diable leur alloit suggerant; et ce qui estoit le pis, c'est que le Duc y adjoustoit foy. Le bien-heureux Evesque prit aussi tost la plume et envoya ceste refutation d'une si meschante calomnie :

« Monseigneur, Ayant esté adverty par quelqu'un de mes amis que l'on m'avoit calomnié auprés de vostre Altesse de faire certains mesnages d'Estat avec les estrangers contre son service, j'en ay esté le plus estonné du monde, comme ne pouvant pas penser sur quel fondement on a peu bastir une telle imposture. Car, encore que ces jours passés le devoir de ma charge m'ait necessité d'aller à Gex et m'y arrester quelque temps, si est ce que non plus là qu'ailleurs je ne me suis meslé ny de faire ny de dire que ce qui est de ma profession, en preschant, disputant, reconciliant les eglises et

*

administrant les sacrements; et non seulement je n'ay point faict de mesnages contre le service de vostre Altesse (ce qui ne m'est jamais arrivé, ny arrivera jamais, ny en effect ny en pensée), mais au contraire, autant que la discretion et respect que j'ay à ma qualité me le permettent, j'ay soigneusement remarqué tout ce que je pouvois estimer estre utile à son service pour luy en donner advis, comme j'eusse faict par lettres, si à mon retour je n'eusse trouvé le commandement que vostre Altesse me donnoit de les dire de bouche à Monsieur le marquis de Lans, auquel je les dis aussi avec toute fidelité et naifveté, l'asseurant que tous les bruicts touchant le dessein des François sur Geneve n'estoient autre chose que des chimeres, que quelqu'uns avoient peut-estre fabriquées pour rendre probables leurs pretendus services. Je luy dis plusieurs autres particuliarités, desquelles je m'asseure qu'il aura eu bonne memoire pour les representer à vostre Altesse, laquelle je supplie tres-humblement de croire que j'ay gravé trop avant en mon cœur le devoir que je luy ay, pour jamais me relascher à faire aucune sorte de chose qui puisse tant soit peu nuyre au service de ses affaires, et que j'ay une trop grande aversion au tracas des affaires d'Estat pour jamais m'en vouloir entremettre : aussi ne pense je pas qu'homme du monde en parle avec moins de goust, et y pense avec moins d'attention que moy, qui, ayant assés d'autres choses à faire qui sont propres à ma profession, ne dis jamais rien de ces sujects qu'estant provoqué, et n'y pense que par maniere de distraction involontaire. Ny moy, Monseigneur, ny pas un de mes proches, n'avons rien, ny en effect ny en pretention, hors l'obeïssance de vostre Altesse : je ne sçay pas donc comment la calomnie ose me representer avec des affections estrangeres, puisque mesme je vis, Dieu mercy, de telle sorte que, comme je ne merite voirement pas d'estre en la bonne grace de vostre Altesse, n'ayant rien qui puisse correspondre à cét honneur là, aussi

merite-je de n'estre nullement en sa disgrace, puisque je ne fais rien, ny n'affectionne rien qui me doive porter en ce malheur, que je ne crains aussi point me devoir jamais arriver, moyennant l'aide de nostre Seigneur, qui, en faveur de la veritable fidelité que j'ay à vostre Altesse, ne permettra point que les broüillons et calomniateurs m'ostent la gloire d'estre invariablement son tres-humble et tres-obeissant serviteur et orateur. »

Sur le mesme suject il escrivit ainsi à une personne intime : « A mon arrivée, j'ay trouvé une grande calomnie pour me mettre en la disgrace de ce prince, qui a tesmoigné de me tant aymer. Or j'attens l'evenement : ceste bourrasque passera tantost, Dieu aydant. Mais quand je l'appelle bourrasque, ne pensez pas que j'en sois agité, non plus, certes, que de la moindre chose du monde : car il n'y a en celà pour tout aucun suject de mon costé : ceux qui me cognoissent sçavent que je ne pensay jamais à intelligence, et que je fais mille traicts de courage par une vraye simplicité, non pas certes simplicité d'esprit (car je ne veux pas doublement parler avec vous), mais simplicité de confiance. Or tout cela n'est rien ; je ne le dis qu'à vous. »

Aussi ne fust-ce rien : car le Duc, ayant faict soigneusement rechercher la verité de l'affaire et recognu le peu de fondement que s'estoyent formé les calomniateurs, lui escrivit que jamais il n'avoit eu fermement une telle croyance, et que jamais il ne vouloit plus douter de luy ; au contraire, qu'il desiroit son amitié, et luy conservoit une tres-bonne volonté.

En ces temps on faisoit courir le bruit qu'on luy devoit faire changer d'evesché, dequoy les meschans avoyent une joye nompareille, et tous les bons en estoyent accablez de tristesse ; mais luy, tousjours esgal à soy-mesme, se monstra autant indifferent pour la cession de son evesché que constant pour n'en accepter pas un autre, apportant ces parolles

de l'Apostre : « Es-tu attaché à une femme ? ne cherche pas d'en estre delié : en es-tu destaché ? n'en cherches pas une autre. » Mais tous ces bruits ne furent que du vent.

Parmy ces traverses l'année s'escoula, et, sur le commencement de l'autre mil six cents et dix, il visita les eglises de la ville d'Anicy, qu'il avoit reservées pour la fin ; c'est à sçavoir, le cinquiesme jour de fevrier, le prieuré du sainct Sepulchre, de l'Ordre de sainct Augustin ; le septiesme, le prieuré conventuel de sainct Dominique, de l'Ordre des Freres Prescheurs ; le huictiesme, le convent de sainct François, de l'Ordre des Freres Mineurs de l'observance ; le dixiesme, l'Eglise collegiale de nostre Dame ; l'onziesme, la parroissiale de sainct Maurice. Quant à la cathedrale, elle fut reservée pour un autre temps.

La baronne de Sales, dame de Boisy, sa tres-bonne mere, avoit le contentement de voir toutes ces solemnités. Elle l'estoit venuē voir pour mettre ordre, disoit-elle, aux derniers jours de sa vie, et demeura auprés de luy l'espace d'un mois, plus ou moins ; en quel temps elle fit les exercices de devotion sous un si bon directeur que ce sien fils, qui luy estoit plus cher que sa vie, et, aprés une exacte reveuē de toutes ses années, fit une confession generale entre ses mains avec une merveilleuse contrition de cœur, et, comme si elle eust esté proche de la mort, se disposa entierement, recevant diverses fois le tres-sainct sacrement de l'Eucharistie ; et ses affaires domestiques (à la conduitte desquels elle estoit necessaire) l'appellants ailleurs, elle s'en retourna à son chasteau de Sales avec ces belles parolles : que jamais elle n'avoit receu tant de consolation de son fils et de son pere.

Elle continua en ceste bonne joye jusques au jour des Cendres, qu'elle alla à la parroisse de Thorens, où elle se confessa et communia avec tres-grande devotion, ouit trois messes et vespres ; et le soir, estant au lict et ne pouvant dormir, se fit lire à la Nicole Rolland, sa fille de chambre,

trois chapitres de l'Introduction pour s'entretenir en de bonnes pensées, et fit marquer la protestation pour la faire au matin suivant. Mais Dieu se contenta de sa bonne volonté et en disposa d'autre sorte : car le matin estant venu, ceste bonne dame se leva, et en se peignant tomba soudainement comme toute morte. Le baron de Thorens, qui dormoit encore, estant adverty, accourut en chemise, et la fit relever, et pourmener, et aider par des essences et eaux imperiales, et autres choses qu'on juge propres en ces accidents; en sorte qu'elle se resveille et commence à parler, mais presque inintelligiblement, d'autant que le gosier et la langue estoient saisiz. A la mesme heure on envoye à Anicy au sainct Evesque, qui monta soudain à cheval avec le medecin et l'apothicaire. Estant arrivé, on la treuve lethargique et paralytique de la moitié du corps, mais lethargique en telle sorte qu'elle pouvoit estre facilement reveillée; et en ces moments de resveil elle tesmoignoit le jugement entier, soit par les parolles qu'elle s'efforçoit de dire, soit par le mouvement de sa main saine, c'est à dire, de laquelle l'usage luy estoit demeuré; car elle parloit fort à propos de Dieu et de son ame, et prenoit la croix elle mesme à tastons, d'autant qu'elle estoit devenuë aveugle, et la baisoit; jamais elle ne prenoit rien qu'elle n'eust faict le signe de la croix dessus; et reçeut ainsi l'Extreme-Onction. Aussi tost que le sainct homme arriva, toute aveugle et endormie qu'elle estoit, elle le caressa fort et dit : « C'est mon fils et mon pere, cestui-cy,» et le baisa en l'accollant de son bras et le serrant sur son sein; mais elle baisa premierement la main, et puis la bouche, rendant l'honneur à la dignité devant que satisfaire aux affections de la nature. Elle continua en mesme estat presque deux jours et demy, apres lesquels on ne la peut pas bonnement resveiller; et en fin, le premier jour du mois de mars, rendit à Dieu sa belle ame suavement, et tranquillement et avec une constance et beauté plus grande que peut-estre elle

n'avoit jamais euë, demeurant une des belles mortes qu'il fust possible de voir, et ne rendit aucune mauvaise senteur. Ce grand prelat eut bien le courage, apres luy avoir baillé sa saincte benediction, de luy fermer la bouche et les yeux, et luy donner le dernier baiser de paix; si que vous eussiez dit qu'elle soufflоit son ame dans le corps tres-pur de son tres-digne fils. Aprés quoy, le cœur luy enfla fort, et il pleura sur ceste mere plus que jamais il n'avoit faict depuis qu'il estoit d'Eglise; mais ce fust sans amertume spirituelle, selon qu'il le protesta aprés. Il luy rendit les honneurs et devoirs funebres, et son corps fust mis en repos dans le tombeau de Sales de l'eglise de Thorens.

On ne sçauroit pas assez donner de loüanges à ceste dame veritablement noble, qui, estant sortie de parens fort illustres, et qui ont tousjours faict profession de la vertu, soit en paix, soit en guerre, mit fin à sa famille, et laissa à la maison de Sales des terres grandement seigneuriales, avec ses armoiries. Elle a faict à son tres-cher mary treize enfans : François, Marguerite, Gallois, Louys, Jean François, Gasparde, Bernard, Melchior, Melchide, Janus, Janine, Jean et Jeanne, desquels huict tant seulement ont vescu, les autres sont morts en enfance.

François donc l'aisné, c'est cét honneur de sa patrie et de sa maison, lumiere de l'Eglise.

Gallois, le partage entre les freres estant faict, seigneur de Boisy, Groisy, Villaroget et Serrieres, estoit homme d'une pieté tres-grande, et d'un jugement tres solide aux affaires : car il s'entremesloit d'ordinaire de terminer les differens et procez de toutes sortes de personnes; ce qui luy succedoit tres-heureusement. Il espousa Jeanne du Frenoir, de la maison des seigneurs de Chuyt, de laquelle il a eu plusieurs enfans, et est mort entre les mains de son sainct frere, enterré dans l'eglise de Groisy.

Louys, seigneur de la Thuille et du Crest, conseiller du

duc de Nemours, chevalier au Conseil de Genevois, et, par la mort de son frere Bernard, baron de Sales et de Thorens, et depuis comte, seigneur de Richemont, du Vuad, du Jordil et des Hallies, capitaine gouverneur du chasteau d'Anicy, grandement aymé du bien-heureux Prelat, tres-versé en toutes sortes de sciences, mais sur tout en l'histoire, poësie et jurisprudence, bien meritant de sa patrie par l'importante legation qu'il fist au senat de Dole en temps de soupçon et de troubles, fort chery de ses princes, merveilleusement bien entendu aux faicts de guerre, et qui practique parfaictement la philosophie morale. Il espousa Claude Philiberte de Pingon, fille du baron de Cusy, de laquelle il a eu un seul fils ; et, icelle estant defuncte, Magdelaine de Rouër-sainct Severin, fille du seigneur de Bressieu, de laquelle il a eu plusieurs enfans.

Jean François, s'addonnant à la profession ecclesiastique, a esté premierement chanoine de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve, et puis chantre, vicaire general et official, et en suite coadjuteur de son sainct frere, evesque de Calcedoine, et successivement evesque et prince de Geneve, grand aumosnier de l'Altesse royale de Christine de France duchesse de Savoye, conseiller du Duc en ses Conseils d'Estat et privé, chevallier et grand chancellier de l'Ordre de l'Annonciade; prelat tres-soigneux en sa charge, et exact imitateur des vertus de son frere.

Gasparde, qui a esté colloquée en mariage à Melchior de Cornillon, seigneur de Meirens, et a toujours faict une tres-honnorable vie selon sa condition et qualité.

Bernard, baron de Sales et de Thorens, gentilhomme du tres-illustre duc de Nemours en la cour de France, colomnel de douze cens hommes pour le service de son Altesse Serenissime, illustre pour ses beaux faicts de guerre, à la veuë de son prince, aux occasions des troubles survenuës en Savoye par le capitaine de la Grange et autres factieux.

C'est le mesme qui espousa Marie Aymée de Rabutin, fille du baron de Chantal.

Janus, chevallier du sacré Ordre de sainct Jean de Hierusalem, ou de Malte, gentilhomme ordinaire de la chambre de son Altesse royale, premierement cornette du commandeur d'Andelot, marechal de camp et commissaire general de la cavallerie de Savoye, qui a conduit et commandé l'esquadron en toutes les occasions des guerres de Piedmont, et estably lieutenant de son Altesse royale au chasteau de Nice; homme qui sçait tres-bien joindre à la noblesse la vertu, la prudence, la fidelité et la valeur.

Jeanne, c'est celle qui est morte à Tote au duché de Bourgogne, auprés de la baronne de Chantal.

Voilà les freres et sœurs que Françoise de Syonnas a faicts au grand Evesque de Geneve; dame veritablement heureuse de tant d'illustres enfans, mais tres-heureuse, et plus qu'on ne sçauroit dire, d'avoir produict au monde le soleil des parfaicts et vertueux prelats de son siecle, la lumiere de l'Eglise, l'honneur de la Savoye, et l'ornement de sa maison, le bienheureux François de Sales. C'estoit une dame tres-charitable et liberale envers les pauvres, aymée et (s'il faut ainsi dire) adorée d'un chacun, de laquelle son confesseur rendit ce tesmoignage aprés sa mort, que jamais elle n'avoit offencé Dieu mortellement, et en fin une de ces femmes fortes dont le prix doit estre tiré de loing et des extremitez de la terre.

Voicy ce que le sainct Evesque escrivit quelques jours aprés à la baronne de Chantal : « Mais, ô Dieu! ma tres-chere fille, ne faut-il pas en tout et par tout adorer ceste supreme providence, de laquelle les conseils sont saincts, bons et tres-aymables? Et voilà qu'il luy a pleu de retirer de ce miserable monde nostre tres-bonne et tres-chere mere, pour l'avoir, comme j'espere fort aisément, auprés de soy et en sa main droicte. Confessons, ma fille bien-aymée, confessons que Dieu est bon, et que sa misericorde est à l'eternité

toutes ses volontés sont justes, et tous ses decrets equitables; son bon plaisir est tousjours sainct, et ses ordonnances tres-aymables. Et pour moy je confesse, ma fille, que j'ay eu un grand ressentiment de ceste separation : car c'est la confession que je dois faire de ma foiblesse, aprés que j'ay faict celle de la bonté divine; mais neantmoins ç'a esté un ressentiment tranquille, quoy que vif : car j'ay dict comme David : « Je me tais, Seigneur, et n'ouvre point ma bouche, parce que c'est vous qui l'avez faict. » Sans doute, si ce n'eust esté cela, j'eusse crié hola sous ce coup; mais il ne m'est pas advis que j'osasse crier, ny tesmoigner du mescontentement sous les coups de ceste main paternelle, qu'en verité, grace à sa bonté, j'ay appris d'aymer tendrement dés ma jeunesse. » Ce sont là ses parolles.

Cependant la baronne de Chantal, ayant mis un tres-bon ordre à toutes ses affaires, dict adieu à ses parens, et s'en vint en Savoye avec ses deux filles, Marie Aymée et Françoise de Rabutin (qui depuis a esté mariée au baron de Tholongeon, gouverneur de Pignerol), et Charlotte de Breschard, le vingtneufviesme du mois de mars, chargée de ceste petite lettre, que le seigneur president Benigne Fremiot, son pere, tres-desplaisant qu'il estoit de son depart, escrivit au sainct Evesque de Geneve :

« Monseigneur, ce papier devroit estre marqué de plus de larmes que de lettres, puis que ma fille, en laquelle pour ce monde j'avois mis la meilleure partie de ma consolation et du repos de ma miserable vieillesse, s'en va, et me laisse pere sans enfans. Toutesfois, à vostre exemple, Monseigneur, qui, sur le decez de Madame vostre mere, avez pris une ferme et constante resolution sur la volonté de Dieu, je me resous et conforme à ce qui plaist à Dieu, et, puis qu'il veut avoir ma fille pour son service en ce monde, pour la rendre, par ce chemin, en sa gloire eternelle, je veux bien monstrer que j'ayme mieux son contentement avec le repos de sa conscience

que mes propres affections. Elle s'en va donc consacrer à Dieu; mais c'est à la charge qu'elle n'oubliera pas son pere, qui l'a si cherement et tendrement aymée. Elle emmeine deux gages, l'un desquels j'estime heureux, puis qu'il entre en vostre beniste famille; l'autre, je voudrois bien qu'elle voulust nous le conserver. Pour son fils, j'en auray le soing qu'un bon pere doit aux siens, et, tant que Dieu aura aggreable de me laisser en ceste vallée de pleurs et de miseres, je le feray instituer en tout honneur et vertu. Je vous supplie tres-humblement, Monseigneur, de me continuer tousjours vos bonnes volontez, et croire que je ne desire rien plus, aprés les graces et benedictions de ce bon Dieu que j'implore, et dont j'ay bien besoing, que d'estre conservé en vostre souvenance, et demeurer toute ma vie, Monseigneur, vostre tres-humble et tres-affectionné serviteur, Fremiot. »

La venuë de ceste devote dame remplit le cœur du bienheureux Evesque d'une joye nompareille. Aussi tost on commença à penser de former une petite congregation pour servir Dieu, comme en une religion. La deliberation en estant prise, toute la ville en fust esmeuë, et les discours et jugemens des uns et des autres en furent divers. Elle attira à son party Jaqueline Favre, fille du grand Antoine Favre, premier president de Savoye; et des-ja Charlotte de Breschard estoit sienne. Ces trois femmes, doüées d'un esprit et courage masle, le sixiesme jour du mois de juin, en concurrence du dimanche de la Trinité et feste de sainct Claude, entrerent pour faire la probation de la vie religieuse, sous l'institution et direction du sainct Prelat, dans la maison qu'on appelle la Gallerie, appartenante à Henriette Flocard, femme de François Viallon de la Pesse, au fauxbourg de la Perriere, en allant aux Capucins, sur le desgorgement du lac où la riviere de Tiou prend son nom. Le sainct Evesque leur avoit dressé un autel, où il celebra ce mesme jour devant elles, et leur fit une tres-belle exhortation. Il ne se passa pas beaucoup de

temps que plusieurs devotes damoiselles se rangerent à leur façon de vie, de sorte que ceste compagnie commença de pouvoir porter veritablement le titre de congregation. Toute ceste premiere année elles observerent exactement la closture, qualifiants la baronne de Chantal du nom de Mere, et s'appellants sœurs entre elles. C'estoit leur continuelle occupation de s'exercer en prieres, oraisons, veilles, abstinences, meditations et autres œuvres de pieté, se preparants à ceste sorte de vie de laquelle elles pretendoient de faire profession. Leur sainct patriarche députa pour leur celebrer messe devant, à leur ordinaire, le sieur Michel Favre, son confesseur et aumosnier. Il ne se peut pas dire combien de miel de toute sorte de vertus ces soigneuses et devotes abeilles firent tout le long de ceste année là. Le peuple les appelloit les Dames ou Sœurs de saincte Marie, parce qu'elles avoient choisy la tres-sacrée Vierge pour mere et protectrice, e avoient orné leur autel de son image.

En ces temps mourut Jean Deage, qui avoit esté autresfois maistre et gouverneur du bien-heureux homme, lequel pleura sur luy et fit ses funerailles, de mesme qu'il l'avoit tousjours entretenu, nourry et honnoré en sa maison; et en la mesme conjoincture reçeut une grande affliction de la separation d'Antoine Favre, son plus intime amy et frere d'alliance, qui avoit esté faict premier president du senat de Chambery, et qui n'avoit pas l'ame bourrelée d'une moindre affliction, quoy qu'eslevé à une nouvelle et fort illustre dignité selon la condition du siecle. En s'en allant, il luy laissa sa maison gratuitement (car jusques alors le bien-heureux Prelat n'en n'avoit point euë que de loüage), protestant que ce n'estoit qu'un petit gage de son amitié, et priant Dieu de luy bailler les moyens pour en rendre de plus grands; ce que le serviteur de Dieu accepta avec remerciement. Or comme l'on disposoit en icelle les tapisseries, tables et licts apportez de la maison de Lambert, où il demeuroit auparavant, il voulut

que son lict fust mis dans un petit cabinet, quoy qu'il y eu beaucoup de chambres vuides (car c'est la plus grande maisc qui soit dans la ville d'Anicy) ; et estant interrogé poı quelle raison il vouloit cela : « J'estime, dit-il, que ce sera mieux, à fin qu'aprés que je me seray pourmené to le jour par ces grandes sales et galleries en grandeur et me veilles, comme font les hommes puissans du siecle, la nuic estant reduict entre quatre petites murailles et dans m petit lict, je me ressouvienne d'estre homme et miseral homme : car je me promeneray tout le jour en qualité d' vesque de Geneve, et me retireray la nuict en qualité François de Sales. »

Cecy se faisoit sur la fin du mois de juillet, lors qu' gentil-homme de Chablais luy vint raconter sa misere, q la tempeste avoit tellement endommagé ses moissons qu ne luy restoit rien dequoy ensemencer ses terres pour l'ann suivante. L'homme de Dieu fut touché de commiseration ce recit, et, en ayant appris la verité plus amplement, coı manda à son fermier de Viu de semer les terres de ce pauv gentilhomme, comme si c'estoient les siennes propres ep copales ; et il alloit cachant, autant qu'il pouvoit, ces bea actes de charité envers le prochain, de crainte que la loüan ne luy vint de la part des hommes ; mais il n'en peut p cacher un du tout admirable. Le sieur Ducrest soustenoi Anicy des theses de philosophie, ayant choisy pour preside le sieur chanoine Claude Estienne Nouvellet ; et l'advoc Portier argumentoit fortement et puissamment, jusques (comme il estoit tres docte, et qui ne faisoit presque que sortir de l'escole) que de mettre en peine le president, qu qu'aussi d'ailleurs tres-capable, mais comme il arrive souve en ces disputes scolastiques, où, quelque proposition esta parfois concedée trop vistement, on se treuve enclos à la f par la suitte des arguments. Le charitable Evesque prit parolle modestement, et par un tres-bel artifice expliq

fort bien et desveloppa le bon vieillard qui presidoit; de sorte que le sieur Portier, indigné de voir son argument infirmé, ne douta point de proferer que ceste distinction mise en avant estoit inoüye. Le Bien-heureux se sousrit, et luy dit : « Or bien , il se peut faire que vous ne l'ayez pas ouye jusques à present; mais par cy-apres vous n'en direz pas de mesme. » Il n'y eust personne en toute l'assemblée qui n'admirast sa modestie et prudence; et le sieur Nouvellet le vint remercier avec larmes dequoy il avoit conservé l'honneur à un pauvre vieillard qui avoit presque oublié les sophismes de l'escole.

Cét acte fust suivy d'un autre. Pierre Rigaud, libraire de la ville de Lyon, avoit faict un si grand profit en l'edition du livre de l'Introduction à la vie devote, qu'il creut y aller de son honneur s'il ne rendoit pas à l'autheur quelque tesmoignage de sa gratitude : c'est pourquoy il s'en vint à Anicy, et, aprés mille remerciements, luy presenta dans une bourse quatre cent escus d'or. Mais l'homme de Dieu en fit un refus jusques à l'extremité, disant qu'il ne vouloit point d'autre recompense de ce livre que de sçavoir qu'il estoit utile aux ames. Toutefois, le libraire ne cessant point de l'importuner afin qu'il prist cét argent : « Or bien, luy dit-il, je l'accepte et vous en remercie; mais je vous asseure que je ne le mettray point en usure. » Il y avait à Anicy une tres-devote fille, mais pauvre, qui eust bien voulu se joindre aux Sœurs de saincte Marie, si elle eust eu quelque chose pour porter dans la congregation, selon qu'il est necessaire en ces commencements. Le bien-heureux François la fit appeller, l'interrogea si elle avoit tousjours ceste bonne volonté, et, voyant qu'elle estoit ferme en son propos : « Tenés donc cecy, luy dit-il en luy baillant la bourse, allez vous en treuver la Mere de Chantal, et faictes en bien vos affaires avec l'aide de Dieu. » La fille s'en alla avec cela, et dans peu de jours fut receuë.

Certes toutes ces choses ne conservoient pas seulement l'estime de saincteté à ce grand evesque, mais l'accroissoient grandement, et en sorte que l'on venoit à luy de tous costés, comme à un oracle et faiseur de miracles. Un prestre de Valromey luy amena une grande troupe de pauvres gens possedés ou obsedés du Diable, qui alloient urlant et abbayant horriblement à guise de chiens et de loups, si que c'estoit un pitoyable spectacle. D'iceux il en separa un jeune paisan qui contrefaisoit de visage et de gestes ceste misere, le tira à part, le reprit aigrement de sa meschanceté, fit des exorcismes pour les autres, et les envoya tous delivrés.

Ceste mesme année aussi, il retira plusieurs heretiques de la cité de Geneve, de la tyrannie de l'enfer, continuant au commencement de l'an mil six cents et onze; entre autres Amed Moine de Gex, auquel il fit apprendre l'estat de tailleur à Anicy, un Salomon Gal, un Isaie de Villars, un certain Bernard, la dame Gal avec ses trois filles, qu'il nourrit long-temps à ses despens, et luy procura une pension annuelle vers son Altesse serenissime. Il tira encore un capitaine qu'on surnommoit la Rose, avec toute sa famille, luy obtint une paye au chasteau de Montmeillan, et mit une de ses filles, qui estoit fort addonnée à la devotion, dans le monastere de saincte Claire. Mais sur tout la conversion de la dame de S. Sergue, sortie d'une famille fort illustre, et tres-obstinée à l'heresie, luy bailla un grand renom, parce qu'elle estoit d'un grand credit et authorité parmy ceux de Geneve, et pouvoit entrer en comparaison avec les plus celebres ministres quant aux matieres de controverse, ausquelles elle avoit appliqué son esprit despuis vingt deux ans. Estant venuë à Anicy pour visiter ses parents et alliés, elle fut invitée de faire la reverence au bien-heureux Evesque : « Non, dit-elle : Dieu me garde de l'aller voir : c'est un enchanteur, et qui est en horreur parmy nous autres pour le bruit de sorcellerie. » Mais ils se rioient de ces parolles et la pressoient

tousjours qu'à tout le moins elle l'entendit prescher; à quoy elle consentit en fin, et, l'ayant veu et oüy, souffrit de luy estre conduitte. Le sainct Evesque se monstra si facile et si courtois, si modeste et si paisible à ses turbulentes propositions, qu'elle confessa aussi tost de n'avoir jamais veu homme doüé d'une si grande mansuctude. Mais elle ne pouvoit supporter le celibat des prestres, chose estrange! L'homme de Dieu luy proposa tant de solides raisons qu'en fin, se voyant convaincue, elle presta entierement l'oreille à la voix de ce sorcier qui l'enchantoit sagement, et, se convertissant au Seigneur son Dieu, defendit despuis fortement, selon son pouvoir, la foy de la saincte Eglise catholique contre les Calvinolatres. Le bruit de ceste conversion ayant remply les oreilles des Genevois, ils alloient criants tousjours plus fort que le sieur de Sales estoit un magicien et sorcier; et la vefve de Theodore de Beze (qu'on appelloit la Loriol) ne douta point de luy escrire des lettres pleines de mille injures et indignitez, l'appellant hypocrite, et truye, qui estoit retournée au bourbier. Mais elle mesprisa tous les opprobres qui luy venoyent de la part de ces impies, et persevera constamment en la saincte foy qu'elle avoit embrassée.

Nicolas Bartholonio imita ceste dame en sa conversion. C'estoit un prestre italien de l'Ordre des Servites, lequel, chatoüillé des aiguillions de la concupiscence, et oublieux de ses vœux, s'estoit retiré à Geneve et y avoit pris femme (si toutesfois il faut appeller ainsi la garçe d'un prestre). A la fin, se sentant picqué des remords de conscience, [il] s'addressa au sainct Evesque, lequel, aprés luy avoir obtenu l'absolution du sainct Siege, luy procura aussi la prebende theologale de l'Eglise cathedrale de Sion.

Presque en ce mesme temps, il devoit aller prescher le Caresme à Salins, ville de Bourgogne, en ayant esté prié l'année passée; mais comme il se prepare pour ce voyage, voilà arriver des deputez de ceste ville qui luv font mille excuses, et le prie-

rent d'arrester, disans que certains puissans hommes leur avoyent esté contraires, et n'avoyent pas jugé estre à propos qu'il leur fist tant d'honneur; au reste, qu'ils estoyent tres-desplaisans de toute ceste affaire; qu'ils sçavoyent bien que c'estoit une indignité, mais que pourtant il n'estoit pas à leur pouvoir d'y contredire. A la verité c'estoit un affront duquel tout autre se fust indigné; mais luy, au contraire, les reçeut et renvoya tres-courtoisement, se contentant d'ouyr le predicateur d'Anicy, et de dire à ses filles de saincte Marie les conceptions qu'il avoit preparées pour ceux de Salins.

L'année de la probation de ces devotes servantes de Jesus-Christ et de sa glorieuse Mere estant revoluë, il consentit qu'elles fissent la profession à simples vœux. Le president Favre estoit venu ou retourné tout exprés pour voir la constance de sa fille. Toute la ville y accourust avec la curiosité que le peuple a accoustumé quand il se faict quelque chose nouvelle; et c'estoit le mesme jour sixiesme de juin dedié à sainct Claude. Ne voilà pas maintenant l'accomplissement de la vision qu'eust la vertueuse Mere de Chantal, de la porte de sainct Claude, par laquelle elle entroit au repos des enfants de Dieu? Le bien-heureux Evesque, sous les chœurs des musiciens, luy bailla le voile et à ses Sœurs, et fist une tres-fervente exhortation. L'institution fust sous la reigle de sainct Augustin, et le nom de la Visitation de la tres-glorieuse Vierge Marie nostre Dame, parce qu'il les destinoit à la visite des malades, des prisonniers et miserables, pour les secourir selon leurs moyens. Il leur laissa l'habit noir à manches estroictes joinctes au corps, leur assigna le petit Office de nostre Dame pour le reciter à heures determinées, et leur recommanda sur toutes choses les œuvres de charité, avec la douceur et humilité. C'estoit une merveille qui touchoit de tendreté les cœurs de tous les bons, de voir des dames de qualité et de delicates damoiselles, eslevées et

accoustumées parmy les delices du siecle, mespriser ainsi le monde, visiter les malades les plus infects et puants, leur servir de tout ce qui leur faisoit de besoing pour recouvrer la santé et soulager les douleurs de leurs maladies, porter des linges, nettoyer et blanchir ceux qui estoyent sales, apprester leurs viandes, faire leurs licts, les exhorter et leur bailler courage par de bons entretiens, n'avoir point d'horreur ny d'aversion d'entrer dans les lieux les plus abjects, comme tavernes et cabanes des pauvres, voire mesme ny dans les estables, et, outre cela, monstrer envers tout le monde une si grande douceur et courtoisie, chanter au chœur si modestement et gravement, et servir à tous selon leurs facultez : car en somme voilà quels estoyent leurs exercices; quoy qu'il ne manquoit point d'impies qui se rioyent et mocquoient de tout cela, disans que c'estoit un feu de paille, et une maison fondée sur le sable, qui ne pouvoit du moins que de tomber par terre aussi tost que le reverendissime Evesque ou la Mere de Chantal viendroyent à manquer. Mais telle est la coustume des hommes du monde, de se mocquer de la methode de Dieu, qui parfaict la vertu en l'infirmité, et de petits commencements faict tousjours sortir une grande masse; et jamais point d'Ordre religieux n'a eu son origine autrement.

En ces choses, et par icelles, le sainct Evesque adoroit la Providence divine, cependant que sa renommée alloit au long et au large par toute la terre, à cause de son livre de l'Introduction à la vie devote. Ceste piece, qui n'aura jamais sa semblable, tomba entre les mains d'un illustre seigneur, qu'on appelloit le baron de Montelon, heretique de la secte de Calvin, lequel en ayant faict la lecture et se sentant agité des mouvemens interieurs : « Il faut, dit-il, que je treuve l'autheur de ce livre, s'il est vivant, en quelle part du monde qu'il soit; » et, avec ceste resoulution, du plus esloigné quartier de la Lorraine s'en vint à Anicy, où aprés avoir conferé

et disputé avec l'apostolique Prelat l'espace de six ou
semaines, non sans luy bailler beaucoup d'importunité
toutesfois cét homme de Dieu ne prenoit pas pour telle
renonça enfin à toutes ses erreurs, et fist profession
saincte religion catholique entre ses mains.

Ce fust environ ce temps-là que la Mere de Chantal
tombée en une grande maladie, et bien telle que les 1
cins desesperoyent de sa vie. Il n'y avoit personne en
la ville qui ne jugeast que sa congregation estoit perd
elle venoit à mourir : le seul bien-heureux Evesque att
la volonté de Dieu avec toute humilité ; et, comme elle
tousjours de mal en pis, le seigneur de la Thuille en
porté la nouvelle, il s'en alla tout soudain la voir, comm
luy dire le dernier adieu, la consola, et luy tint ces pr
« Et bien, ma fille, ne voulez-vous pas que la volo
Dieu soit faicte en tout et par tout ? » et aprés qu'el
eust respondu qu'oüy : « Peut-estre que Dieu se co
de nostre essay, et de la bonne volonté que nous avo
pour eriger ceste petite compagnie, dit-il, tout de r
qu'il se contenta de la volonté qu'eust Abraham de sa
son fils. S'il est donc ainsi, et que ce soit le plaisir
bonté que nous-nous en retournions d'à moitié chemi
sa volonté soit eternellement faicte. » Voilà à la ver
merveilleux despoüillement de la volonté propre, s
considere qu'il voyoit fort bien le grand proffit qui arri
à toute la republique chrestienne de l'institut de cest
de vie, et dont il avoit eu autresfois une revelation, n
ny moins qu'Abraham de la multiplication de sa se
par son fils Isaac, lequel toutesfois il reçeut par apré
mandement de sacrifier. Estant de retour en sa m
comme le mesme seigneur de la Thuille, son frere, lu
dict avec gemissement que ceste maison et congre
alloit recevoir un grand eschec et une rude secouss
mere de Chantal mouroit ; car les autres Sœurs n'es

pas guieres fortes; il luy respondit avec un visage tranquille et esgal : « Dieu est un bon maistre; il est en son pouvoir de faire de bonnes besongnes avec de malotrus outils, et il est puissant de susciter des pierres les enfans d'Abraham. » Et certes ce fust une espece de sacrifice semblable à celuy de ce grand patriarche : car dans peu de temps la Mere de Chantal recouvra la santé, pour durer par aprés, avec une longue felicité, comme une olive fructifiante en ceste saincte et religieuse maison du Seigneur des misericordes.

Mais à mesure qu'une fascherie s'en alloit, il en survenoit une autre, comme une onde est poussée par une autre onde. Le senat de Chambery, par de certaines raisons bien legeres, avoit derechef lasché un arrest pour reduire les biens temporels de l'Evesque de Geneve, et le senateur commis pour l'execution s'estoit comporté avec assez d'indignité, ayant mesme presenté une lettre qui eust offencé le moindre prestre de la plus basse condition. Le sainct et magnanime Evesque advertit serieusement ce turbulent commissaire du respect qui estoit deu à sa charge et dignité; et quant à la lettre, il en poursuivit la reparation avec un courage fort et genereux, de sorte qu'en fin le senat en vint aux excuses par une autre lettre fort honneste, qu'il luy envoya incontinent; et le debonnaire Prelat, en recompense de toutes ces offences, confera quelque temps aprés un canonicat de son Eglise cathedrale au nepveu de cét impetueux senateur, et, l'année suyvante, qui fust six cens et douze, alla prescher à Chambery, tout le temps de Caresme, devant le senat; et fist bien d'avantage : car à la priere des syndiques et citoyens, il escrivit au sainct Siege apostolique pour l'erection d'une Eglise cathedrale dans leur ville, par de tres-bonnes raisons qu'il estalloit en ceste sorte :

« La ville de Chambery, ayant esté de tous temps la capitale de Savoye, où reside le souverain senat et le Conseil d'Estat, et qui est ornée d'un grand college et de plusieurs

eglises, tant seculieres que regulieres, et en laquelle se faict un tres-grand abbord pour le passage des François, Anglois et Flamands en Italie, il est certain que non seulement la bienseance, mais aussi la necessité requiert qu'il y ayt un evesque, qui par sa residence ordinaire tienne en ordre et en respect tout l'estat ecclesiastique en une ville de telle consequence, et à laquelle concourent tant de nations. Car un vicaire forain, estably seulement pour les choses qui regardent le parquet contentieux, n'a pas assez d'authorité pour tenir le peuple en reverence, ny les ecclesiastiques en devoir; outre qu'en la pluspart des occurrences, il faut qu'il recoure tousjours à Grenoble pour apprendre l'intention de l'Evesque; ce qui ne se peut faire sans une grande incommodité és choses pressantes, et mesme l'evesché de Grenoble estant de si difficile administration, pour la grande estenduë de pays et diversité de provinces qu'il comprend, qui faict que souvent les affaires du quartier de Savoye sont differées. De plus, la diversité des dominations temporelles apportant tousjours entre les peuples quelque difference d'humeur et de façon de proceder, et encore aucunes fois des jalousies reproches, mes-intelligences, la despendence spirituelle en est aussi souvent alterée et renduë incommode; outre que Chambery estant distant de Grenoble de plus d'une journée, en laquelle il y a de mauvais passages en temps d'hyver, à cause des torrents, il est difficile, és occasions des sacremens de Confirmation et des Ordres, et des consecrations des eglises, calices et sainctes huiles, de se prevalloir du soing et de l'assistance de l'evesque de Grenoble, ordinairement assés empesché és affaires de sa cité et de sa province de Dauphiné, en laquelle mesme estant chef des Estats et des assemblées seculieres et temporelles, en toutes les troubles et rencontres de guerre ou de mauvaises intelligences qui peuvent arriver entre les deux coronnes de France et de Savoye, voyre mesme entre les deux gouverneurs de Savoye

et de Dauphiné, le commerce entre les peuples et des deux provinces est rendu grandement incommode, et le passage de l'Evesque suject à de grands soupçons de part et d'autre, n'estant pas regardé seulement comme pasteur commun de l'un et de l'autre peuple, mais comme partial et interessé en celuy de sa residence et duquel il est chef d'Estat.

» Ces considerations sont de telle importance qu'il semble que nul effort legitime ne doit estre espargné pour l'establissement d'un evesché en la ville de Chambery, non seulement de la part de son Altesse serenissime, mais aussi de la part du sainct Siege apostolique, auquel il appartient de prouvoir aux villes principales et aux provinces qui en despendent des moyens convenables pour la conservation de la devotion, et pour la bienseance de l'exercice de la saincte religion catholique, par la constitution des evesques où il est requis. Et mesme il est à croyre que le reverendissime evesque de Grenoble doit desirer d'estre deschargé de ceste partie de son evesché, pour avec plus de profit et d'exacte solicitude soigner au reste de sa charge, qui sera encore bien grande, pour ne dire pas tres-grande. »

Voilà son sentiment, lequel cependant qu'il escrivoit, estant prié par Abel de Sautereau, abbé de Buscondon, Official et vicaire general de Grenoble, il celebra les Ordres sacrés dans la confrerie des Penitents de la saincte Croix, et de là encore envoya à sa Saincteté la lettre qu'il avoit des-ja escrite à Anicy pour la canonization du bien-heureux Amedée, duc de Savoye : «Tres sainct Pere, il a tousjours esté bon, dit-il, que ceux qui ont servy Dieu sainctement en leur vie fussent proclamés aprés leur mort et mis au nombre des saincts par l'authorité publique de l'Eglise : car ainsi Dieu est plus amplement loüé en ses saincts, les peuples racontent plus librement leur gloire, et l'Eglise annonce plus magnifiquement leurs loüanges, et, quand nous les honorons avec plus de confiance, nous recevons aussi plus de fruicts de leurs inter-

cessions ; et en fin, les exemples de ceux de la sainctetė desquels nous ne doutons nullement nous excitent avec plus de vehemence et d'efficace. Or, tressainct Pere, ce qui a esté en tous temps et en tous lieux juste et digne d'estre faict semble estre maintenant, au temps que nous sommes, non seulement profitable, mais encore quasi necessaire, parce que l'iniquité ayant esté grande, la charité de plusieurs, et presque de tous, s'est refroidie. Pource, d'autant qu'il n'est plus de sainct en terre de ceux qui sont rachetés de la terre, il faut faire revenir ceux qui par le passé ont vescu avec plus de lustre de saincteté, a fin qu'ils soient (comm'un d'entre eux a dit) le mirouër et l'exemple de la vie des hommes dessus la terre, et ainsi vivent parmy nous apres leur mort, et ressuscitent à la vie ceux qui vivants sont morts. Comm'ainsi soit donc que j'aye sçeu que plusieurs hommes de divers Ordres ont demandé à vostre Saincteté par requestes et prieres qu'il luy pleust d'escrire au cathalogue des saincts le bien-heureux Amedée troisiesme, duc de Savoye, je n'ay aussi voulu ny deu manquer de le demander, avec de tres-humbles soubmissions, à vostre providence apostolique ; et pendant que je le fais, toutes choses le semblent aussi faire avec moy. La majesté du Dieu tout-puissant, qui paroistra plus clairement par les miracles de ce bien-heureux prince, le demande, non par prieres, mais par droict. La Hierusalem celeste nostre Mere, qui se resjoüira de voir que nous rendons les honneurs deus à son citoyen, le demande aussi. Nostre Hyerusalem inferieure, à laquelle vous presidés, en faict de mesme ; et de vray, elle sera bien aise de sanctifier en terre le nom d'un tel fils, escrit des-ja dans l'Empirée. Ainsi le demande encore l'ordre que vostre Saincteté a tenu, à ce que, comme n'a gueres elle a canonizé un des princes de l'Eglise, sainct Charles Borromée, aussi maintenant elle en fasse de mesme à l'endroict de ceux du siecle, afin que tous les gens de l'une et de l'autre sorte ayent de quoy imiter. Ainsi en outre

le demande la famille des serenissimes ducs de Savoye, laquelle, par la constance de la foy et par plusieurs genereux exploicts, a autrefois apporté, et apportera par cy-aprés un grand soulagement à l'Eglise. Ainsi davantage le demande toute ceste province de Savoye, et principalement ce diocese de Geneve, qui, se sentant annobly de la naissance de ce grand prince, ne peut qu'il n'ayt une grande esperance en ses prieres et faveurs. Ainsi en fin le demandent les merites et les miracles du mesme bien-heureux Amedée, qui sont tres grands et tres-illustres, et en qualité et en nombre. Faictes-le donc, tres-sainct Pere, et ne laissés plus cachée ceste lampe allumée du feu divin; mais plustost mettés là sur le chandellier, afin qu'elle esclaire à tous ceux de la maison. Sanctifiés le nom de celuy qui a sanctifié le nom de Dieu avec tant de charité, et l'a faict recognoistre par une multitude de miracles. Annoncés à toute l'Eglise qui est en terre que nostre Seigneur a privilegié son sainct dans les cieux, et que toutesfois et quantes que nous l'invoquerons il nous exaucera. Ce sont les vœux de celuy qui desire de tout son cœur que vostre Saincteté preside et profite long temps et heureusement à tous les chrestiens. »

Voilà comment un sainct escrivoit sainctement pour un sainct. Il escrivit aussi d'autres lettres au Duc serenissime pour l'encourager à la poursuite de ceste si bonne affaire, et lequel certes en ces temps aymoit tellement le bien-heureux Prelat, qu'ayant rejetté et oublié toute sorte de soupçons, il le nomma à l'abbaye de Ripaille, vacante par le decez de Thomas Pobel, evesque de sainct Paul, que toutefois il refusa avec action de graces de la bonne volonté que son Altesse luy tesmoignoit.

FIN DU SEPTIESME LIVRE.

LIVRE HUICTIESME.

François invité à prescher et prié par les comtes de Lyon. — Dames de Lyon à Anicy. — François termine un different. — Il escrit pour les Annonciades de Bourgogne. — Entrée des dames de la Visitation dans la ville d'Anicy. — Persecution contre les Sœurs de la Visitation. — Gaspard d'Avise en sa vision; prediction de François. — Il fait un pelerinage au sepulchre de sainct Charles à Milan. — Il parle au Duc du college d'Anicy. — Il va voir les Barnabites et traicte avec eux. — François bien traicté à Milan. — Sa priere à sainct Charles. — Sueurs de François meslées avec celles du Fils de Dieu. — Son retour à Anicy. — Une colombe descend sur luy. — Il loüe les Barnabites. — Combien il mesprise les richesses; sa charité; sa douceur. — Il delivre les possedez. — Constitutions de François pour l'Eglise de Gex. — Il compose son livre de l'Amour de Dieu; envie du diable contre ce livre. — Humilité et douceur de François. — Sa debonnaireté. — Arrivée des Barnabites à Anicy. — Combien François les aymoit. — Il est celebre par le don de prophetie. — Lettre de l'Empereur à François, prince du sainct empire romain; responce de François. — François travaille pour les Chartreux. — Il va voir l'archevesque de Lyon. — Il deplore la misere de l'Eglise. — Une colombe descend derechef sur luy. — Il jette la pierre fondamentale de la Visitation. — Il va à Sion. — Combien admiré par le peuple. — Invention de François pour la reduction des heretiques. — Fondation de la Visitation de Lyon. — Merveilleuse charité de François. — Grande persecution contre luy. — Prophetie de François. — Sa forte lettre au duc de Nemours. — Persecution contre les Sœurs de la Visitation. — François grandement persecuté; sa force. — Indignité contre luy; sa mansuetude, patience et douceur. — Sa charité envers les pauvres. — Consolations de François. — Une boule de feu tombe sur luy. — Il est appellé publiquement sainct; son humilité. — Il penetre dans les cœurs. — Il establit les Barnabites à Tonon. — Il est visité par l'archevesque de Lyon. — Combien il est juste. — Horrible scandale à son endroict. — Il est appellé sainct par l'archevesque de Lyon. — Il est calomnié auprés du Duc. — Sa lettre au marquis de Lans. — Eloge du livre de l'Amour de Dieu. — Eloge de François par la noblesse de France. — Tesmoignage du roi d'Angleterre. — Zele de François pour l'Angleterre. — Il est de nouveau persecuté; sa patience et charité. — Guerre de Piedmont. — Actes de charité de François. — Il guarit un malade qui estoit aux abbois. — Il guarit un religieux de la fievre pestilentielle. — Il convertit un heretique en preschant. — Guerre en Genevois prophetie de François. — Sa paix combien grande. — Articles pour la reformation des religieux. — Il faict les constitutions de l'Ordre de la

Visitation ; raisons du petit Office. — Excellence de l'institut de la Visitation. — Indignités commises contre François ; comment il reprimoit la colere. — Dilection des ennemis admirable en luy. — Sa patience et modestie.

A peine le bien-heureux Evesque estoit de retour de Chambery, que les illustres et reverends doyen, chanoines et comtes de l'Eglise de Lyon le prierent pour les predications de l'année suivante. Mais à fin que dores-en-avant il ne baillast plus de soupçon à personne, il advertit par lettres le serenissime Duc de ceste invitation, et, quelques mois s'estans escoulez sans en avoir point de responce, pria les comtes de l'avoir pour excusé, et de jetter les yeux sur quelque autre ; que si par aprés il voyoit quelque jour à ses vœux, qui respondoyent certes entierement à leurs desirs, ils luy conservassent ceste mesme volonté pour une autre année ; se disant, à ces conditions, d'estre tousjours prest à leur rendre du service, estans si illustres et si celebres en la saincte Eglise de Dieu. Les comtes ne peurent que se plaindre de la misere du temps ; toute la ville de Lyon en fust marrie, pour l'affection qu'elle portoit à ce grand prelat son voisin, et à laquelle luy aussi avoit une inclination toute particuliere.

La renommée de l'institut tres-sainct et tres-plausible des Sœurs de la Visitation de saincte Marie estoit venuë jusques aux oreilles des Lyonnois ; et du recit qui en fust faict, quelques devotes dames vefves et autres damoiselles touchées interieurement, voulurent apprendre ce qu'il en estoit du lieu mesme où l'institut estoit faict, de l'instituteur mesme, et des Sœurs qui en faisoyent profession. Elles vindrent donc à Anicy, et conçeurent à mesme temps un dessein d'eriger une semblable congregation à Lyon, remportans mille consolations de la ville d'Anicy : car à la verité toutes choses alloyent des-ja fort bien en ceste devote famille de Sœurs, et des-ja l'on pensoit d'achepter un lieu dans la ville pour bastir commodément un monastere et eglise, non toutesfois

sans de grandes difficultez, lesquelles cependant qu'on surmonte tout bellement, le bien-heureux Evesque fist un petit voyage à la Bonneville, pour terminer un vieux et fascheux procez entre le comte de sainct Alban et le sieur Cambiague, heretique de Geneve : tant il est vray que l'equité et integrité de ce sainct homme estoit [si] celebre parmy les prudens hommes, quoy que de contraire religion, que le sieur Cambiague ne douta point et ne fist point de difficulté de se sousmettre à son arbitrage : et de vray l'affaire se passa tres-bien, et (ce qui est merveilleux) à la satisfaction de l'un et de l'autre.

Cela estant faict, il passa jusques à Gex, où aprés avoir mis ordre aux affaires ecclesiastiques, estant prié par les religieuses de l'Annonciation de nostre Dame, au comté de Bourgogne, de les vouloir aider en leurs pieux desseins, il y consentit fort volontiers, et escrivit ainsi efficacement pour elles à l'Archiduc de Flandre :

« Monseigneur, pendant ce temps d'esté, que je traictois des affaires ecclesiastiques au pays de Gex, quelques petites vignes de la ville de sainct Claude, qui auparavant espandoyent par tout une tres-suave odeur de pieté, m'ont apporté les ameres douleurs de leurs esprits. Ce sont quelques devotes filles desireuses de mener une vie religieuse, qui, voyans qu'elles estoyent si loing des monasteres des femmes, qu'à peine pourroyent elles jamais jouyr des nopces tant desirées du celeste Espoux, penserent à bastir un monastere en ce lieu; et comme la chose, appreuvée de tous les bons, sembloit prendre commencement, incontinent le trouble vint des hommes : car c'est une chose ordinaire à ceux qui cherchent le royaume et la gloire de Dieu d'experimenter des perils en mer et en terre, et sur tout de la part des faux freres, c'est à dire, de ces renardeaux qui gastent les vignes de l'Eglise. Ceste congregation donc, serenissime Prince, bien qu'elle desirast de prendre un institut appreuvé par l'Eglise et

commencé dés long temps en Bourgogne, neantmoins, pour la contradiction des enfans du siecle, qui bien souvent par une finesse diabolique abbattent la pieté sous pretexte de la pieté mesme, elle n'a peu jusques à maintenant mettre à chef ses intentions. Toutefois, en si grande difficulté, quoy que plusieurs jettassent le desespoir dans les esprits des plus simples, elles ont mis leur confiance en la grande pieté de vostre Altesse, de laquelle elles attendent une speciale protection. Mais parce que la pudeur est une compagne inseparable de ce sexe et de la virginité, elles n'ont pas eu la hardiesse de se presenter à vos pieds sans estre accompagnées de quelque prestre. C'est pourquoy elles m'ont prié, comme le plus voisin des evesques, de les recommander par lettres à vostre Altesse serenissime; et, pendant que je le fais par de tres-humbles prieres, l'on ne doit pas estimer que je veuille marcher en grandeur : car je marche confidemment, parce que je marche simplement, et je suis asseuré que mes requestes seront aidées de plusieurs intercesseurs de grande authorité vers vostre Altesse. Sa naturelle douceur le demandera aussi quant et moy, sa religion infuse, son insigne devotion, et en fin la miserable condition des temps, qui est telle que, comme elle a besoin de beaucoup de prieres, aussi l'a elle de beaucoup de demandeurs. C'est pourquoy j'ay creu que V. A. auroit d'autant plus aggreable ce nouveau essein d'abeilles mystiques qui meditent de faire le miel de l'oraison, que plus elle a resoulu de travailler utilement à cét aage. Vivez, tres-grand et serenissime Prince, et vivez longuement, heureusement et sainctement, et d'une œillade favorable regardez, acceptez et achevez les tres-humbles vœux de ces devotes filles, comme les a exposez vostre tres-humble et tres-obeyssant serviteur. »

Ces choses faictes et escrites, et estant de retour, il treuva les affaires de ses filles de la Visitation assez bien disposées (selon qu'il se pouvoit faire en ces commencemens), les-

quelles sorties de la Gallerie de la Perriere, le trentiesr
jour du mois d'octobre, par mardy, à cinq heures ap
midy, entrerent en la ville et dans la maison acheptée
Philippe Nicollin, advocat au Conseil de Genevois, et
Jeanne Baltaz sa femme, estant toute joignante aux m
railles de la ville, vers la halle, et sur le port du lac. Le le
demain, aux premieres vespres de la feste de Toussainc
elles commencerent de chanter, ainsi qu'elles avoye
accoustumé, le petit Office de nostre Dame; et estoyent
nombre treize Sœurs, c'est à sçavoir, huict professes et hu
novices. Mais parce que ceste maison qu'elles avoyent ach
tée n'estoit pas propre pour les exercices de la religion,
pensa d'en achepter encore d'autres voisines, et de p
d'usage pour l'utilité de la ville, à fin de bastir un mon
tere formé, et pource traicterent avec les maistres d'icel
maisons; mais il y en eust tout aussi tost qui reclamer
fortement de ces traictez, et tascherent de les empesche
c'est à sçavoir, les officiers du duc de Nemours, publia
hautement que cela ne se pouvoit pas faire qu'au domma
de la ville. Le sainct Evesque, ayant resoulu de vaincre sel
la justice et equité pour ses cheres filles, recourut à la mes
heure au duc de Nemours, lequel voulut que tout ce differ
fust disputé devant soy et en la presence du reverendissi
Evesque, et, aprés avoir fort bien recognu que ses offici
n'estoyent point raisonnablement fondez, leur imposa siler
perpetuel, promit aux Sœurs toute sorte de faveurs et
protections; et ainsi toutes choses commençoyent d'aller f
heureusement, si derechef le trouble ne fust pas venu d'u
maison religieuse voisine, à raison dequoy le patient et
bonnaire Evesque fut contrainct d'endurer beaucoup
rudes fascheries et assez d'indignitez, demeurant toutesf
victorieux à la fin.

Environ lesquels temps Gasparde d'Avise, damoiselle
tres-ancienne race, estant venuë de Chambery à Anicy,

ayant salüé le sainct Prelat, avec intention de luy demander une place dans le monastere de la Visitation : « Et bien, ma fille, luy dit-il, vous soyez la tres-bien venuë. Nous vous attendions, la Mere de Chantal et moy; car il y a des-ja long temps que j'ay sçeu que vous deviez estre nostre : quand je vous portois entre mes bras en vostre enfance, Dieu me bailla un zele tout particulier pour vostre salut. Je ne veux pas toutesfois que vous-vous attachiez à moy, mais à luy. » Elle fust grandement estonnée à cès propos : car elle ne croyoit pas qu'il y eust personne qui sçeust rien de son intention et dessein, ayant suivy jusques alors les modes et vanitez du siecle; mais il y avoit des-ja quelque temps que le sainct homme en avoit baillé l'asseurance à la Mere de Chantal, sans toutesfois la nommer, et avoit adjousté (ce qui est plus merveilleux) qu'elle entreroit le jour des Roys : à laquelle prophetie respondit l'evenement; de mesme qu'autresfois, lors que la fille fust reengendrée à Jesus-Christ par le sacrement de Baptesme, il en avoit faict la prediction à ses parens, qui ne pensoyent rien moins que cela. Et la mesme damoiselle, au temps que les Meres de Chantal, Favre et de Breschard jettoyent les fondemens de ceste saincte congregation, avoit esté prevenuë des benedictions de douceur par la divine bonté : car elle vit en un doux sommeil sur la cité d'Anicy un chemin long, large et spatieux aboutissant au ciel, marqué au commencement de trois brillantes estoilles; et luy sembla d'ouyr ceste voix : « Voilà le chemin du ciel pour toy : si tu ne vas à ces estoilles, jamais tu n'arriveras en paradis. » Ce songe la rendit toute pensive, jusques à ce qu'elle eust appris que trois devotes dames avoyent erigé à Anicy une congregation pour passer la vie religieusement : alors elle fust interieurement advertie que c'estoit veritablement ce chemin du ciel qu'elle avoit veu : c'est pourquoy, ayant esté jusques alors plongée dans le monde, elle dict adieu à tant de vanitez et tromperies, et

resoulut de suivre ces trois estoilles. Que Dieu est admirable en toutes ses voyes, et par tout adorable ! Voilà donc qu'aprés toutes ces choses, le sixiesme jour de janvier, le sainct Evesque l'introduisit dans la chambre du Roy eternel, duquel toutesfois depuis l'ennemy du genre humain tascha de la retirer par de diverses tentations; et des-ja elle pensoit à sa sortie, des-ja les aux, les oignons et les pourreaux d'Egypte revenoyent à sa memoire, quand l'homme de Dieu, adverty de son dessein, consulta fort avec la divine Majesté de toute ceste affaire, rechercha fort exactement ses intentions en la confession sacramentelle, [et] vit qu'il n'y avoit point de malice de son costé, mais qu'elle estoit toute du costé du Diable. Il fit des sacrifices pour elle, et, en luy portant le tres-auguste Sacrement dans la bouche, se sentit inspiré de reciter à basse voix sur elle ceste oraison, de laquelle l'Eglise se sert és grandes feries de la semaine saincte : « O Dieu ! regardez sur ceste servante vostre, pour laquelle nostre Seigneur Jesus-Christ n'a point douté d'estre trahy et mis entre les mains des meschants, et subir le tourment de la croix. » Il eut tout soudain une veüe, par l'illustration du sainct Esprit, que l'esprit de perseverance estoit retourné à ceste fille, et elle sentit mouvoir sur soy la dextre du Tres-Haut qui la renforçoit; c'est pourquoy tant l'un que l'autre en remercierent la divine bonté, et par aprés le bien-heureux Prelat luy dit ces parolles : « Voyez-vous, ma fille, desormais, quand vous serés tentée et que l'ennemy vous suggerera de sortir, dittes luy : Arriere, Satan : mon tres-cher pere m'a dit que j'estois bien appellée et m'en a donné toute asseurance. » Certes deslors ceste vertueuse fille a tousjours bien faict en la religion.

Toutes choses estants donc ainsi bien disposées en toute l'evesché de Geneve, le devot Prelat institua son pelerinage à Milan, au sepulchre de sainct Charles Borromée, selon la pensée qu'il en avoit euë dés long-temps. Son premier des-

sein estoit de le faire à pied; mais il n'y eut personne de tous ses amis qui ne concourust pour l'en divertir, disants et luy remonstrants avec raison que ny les temps, ny son aage, ny la constitution de son corps des-ja toute rompue par tant de rudes travaux, ne vouloient pas cela : ainsi, deferant à leurs conseils, il monta à cheval le quinziesme du mois d'avril, à onze heures de matin, l'an mille six cents et treize, et sortit d'Anicy accompagné d'une grande suitte des plus apparents de la ville, et par le chemin de Chambery passa heureusement les Alpes. En Piedmont, il fut tres-bien reçeu du Duc serenissime, avec lequel il traicta de plusieurs choses d'importance, purgea plusieurs gentilhommes de Savoye qui estoient accusés de l'assassinat commis dans le bois de Sonnas en la personne de Berthellot, secretaire du duc de Nemours, preuva leur innocence, obtint tout ce qu'il voulut pour la congregation de ses cheres filles de la Visitation; en outre exposa le pauvre estat où se trouvoit reduit le college d'Anicy, fondé autresfois par Eustache Chappuis, la negligence des recteurs, comme les revenus estoyent alienez, et que les regens et professeurs estoyent incertains; que veritablement la ville avoit eu dessein dés long temps de remettre ce college aux Jesuites, mais que l'affaire ayant esté differée par plusieurs années, à la fin les Peres avoyent refusé, et pource, qu'il falloit adviser d'autres expediens pour obvier à la prochaine ruyne. Le Duc ayant ouy ce discours luy dict : « Sçavez-vous ce qu'il faut faire? Si les Jesuites refusent, peut-estre que les Barnabites accepteront la condition : ce sont des Peres qui tiennent des colleges quand on les leur remet, hommes doctes et veritablement religieux, et de plus (ce qui leur est particulier), qui s'employent fort promptement pour le service des evesques. Ils sont fils de nostre sainct Charles, au sepulchre duquel vous allez. Nous en avons en ceste ville, il y en a à Vercel; mais leur principale maison est à Milan. Voyez-les, et sçachez

leur volonté pour le college d'Anicy : de moy, je pense que vous ne vous retirerez point d'avec eux que tres-content et satisfaict. » Le Bien-heureux fist selon le commandement de son Altesse, et alla voir les Barnabites de Turin, qui le reçeurent et honorerent merveilleusement, et lesquels il ayma et honora pareillement, cognoissant fort bien de ce prim'abord qu'ils estoyent doüez de toutes les qualitez et perfections qui recommandent les vrays religieux. Il remarqua le mesme à Vercel et à Milan, où il apprit la volonté et prist le consentement de leur prevost general, pourveu que la ville d'Anicy en fust contente, que l'on convinst de conditions raisonnables, et que son Altesse serenissime corroborast le tout par son authorité souveraine.

En ceste grande et vaste cité, celebre par toute la terre, principale de la Lombardie, que l'on tient avoir esté bastie des-ja autresfois du temps de Josue, amplifiée et restaurée depuis par les Gaulois Senonois, et que le glorieux apostre sainct Barnabé a esclairée du flambeau de l'Evangile, il fust reçeu avec de tres-grands honneurs par le cardinal Federic Borromée, cousin de sainct Charles et tres-digne successeur en une archevesché tant illustre, et dom Jean de Mendozza, marquis de Linoiose, et gouverneur pour la Majesté du Roy catholique. Le lendemain de son arrivée, il celebra la messe au sepulchre de sainct Charles, et luy servit-on de tres-precieux habits, tellement brodez et relevez d'or, de perles et de pierreries, qu'il sembloit rayonner à guise d'un soleil; mais c'est bien la verité qu'en ceste veneration son visage parust tout estincellant : il arrousa de ses larmes ceste saincte peau et ces os sacrez, auprés desquels il se faict tous les jours tant de miracles. Or la priere que ce sainct prelat fist à l'autre sainct prelat fust de ce sens : qu'il luy obtinst de Dieu les vertus qui l'avoyent rendu si illustre lors qu'il vivoit et respiroit le mesme air que nous, si que par icelles il avoit esté la lumiere du monde, et ceste lumiere qui a esclairé devant

les hommes, de sorte qu'ils en ont glorifié le Pere eternel qui est és cieux; qu'il luy enseignast la façon de bien regir la diocese que Dieu luy avoit commise, comme il avoit si bien gouverné la sienne; et qu'il luy impetrast la force necessaire en tant de traverses et d'angoisses, desquelles il se sentoit tres-souvent presque accablé. La meilleure plume seroit bien en peine d'exprimer la longueur et ferveur des prieres qu'il fist à ce tombeau; il suffira bien de dire qu'il ne s'en retira point que tout baigné de larmes. Il fust aussi grandement honoré des Espagnols de la garnison, qui avoyent autresfois eu le bon-heur de sa cognoissance à Anicy, quoy qu'en ce temps le Roy d'Espagne et le Duc de Savoye ne fussent pas trop bien ensemble : mais la vertu est honorée par tout où la barbarie ne domine pas. A son départ on ne sçauroit pas dire combien de tesmoignages d'amitié il reçeut, tant du cardinal que des principaux de la ville.

En passant par Novare, il visita le sepulchre de sainct Bernard de Menton, archidiacre de la cité d'Aouste, et persuada aux chanoines de tenir le corps de ce sainct avec plus de veneration qu'ils ne faisoyent.

Estant de retour à Turin pour la feste solemnelle du tres-sainct Suaire, le Duc voulut qu'il fust un des evesques qui monstreroyent ce precieux et sacré linge. C'estoit le quatriesme jour du mois de may, en quel temps les chaleurs sont des-ja extremes en ces quartiers-là, et le bien-heureux homme estoit tout trempé de sueurs. Or il arriva qu'en panchant la teste, quelques gouttes, tant de son front que de ses larmes, tomberent sur ces sacrées reliques, et se meslerent avec les tres-precieuses sueurs du Redempteur du monde, nostre Seigneur Jesus-Christ. O Dieu! quelle tendreté d'un cœur devot! d'où l'année suyvante il escrivit ces belles parolles à sa vertueuse fille la Mere de Chantal : « J'estois il y a un an, et environ ces heures, à Turin, et, monstrant le

sainct Suaire parmy un si grand peuple, plusieurs gouttes de la sueur qui tomboyent de mon visage rencontrerent dedans le sainct Suaire mesme; et nostre cœur sur cela fist ce souhait : Hé! plaise vous, Sauveur de ma vie, de mesler mes indignes sueurs avec les vostres, et destremper mon sang, ma vie, mes affections dedans les merites de vostre sacrée moiteur! Ma tres-chere Mere, le prince cardinal se pensa fascher dequoy ma sueur dégouttoit sur le sainct Suaire de mon Sauveur; mais il me vint au cœur de luy dire que nostre, Seigneur n'estoit pas si delicat, et qu'il n'avoit point respandu de sueur ny de sang que pour les mesler avec les nostres, à fin de leur donner le prix de la vie eternelle. Ainsi puissent nos souspirs s'allier aux siens, à fin qu'ils montent en odeur de suavité devant le Pere eternel. Mais dequoy me vais-je souvenir? J'ay veu que quand mes freres estoyent malades en leur enfance, ma mere les faisoit coucher dans la chemise de mon pere, disant que les sueurs des peres estoyent salutaires aux enfans. O que nostre cœur se couche en ceste saincte journée dans le Suaire de nostre divin Pere, enveloppé de ses sueurs et de son sang, et que là il soit comme la mort mesme de ce divin Sauveur, ensevely dans le sepulchre d'une invariable resolution de demeurer tousjours mort en soy-mesme, jusques à ce qu'il ressuscite en la gloire eternelle! Nous sommes ensevelys avec Jesus-Christ, dict l'Apostre, en la mort d'iceluy, à fin que nous ne vivions plus de la vieille vie, mais de la nouvelle. »

En revenant de Turin, et passant le Montcenis, il admira et adora la divine Providence sur le subject de tant de miserables qui, exposez à de perpetuelles tempestes, soit d'hyver, soit d'esté, servent aux passans : car autrement il n'y auroit personne qui peust passer que tres-difficilement par ces lieux si aspres et si horribles. « Que ne vont-ils gaigner leur vie, disoit-il, ou à Turin, ou à Milan, ou à Lyon, ou autre part, s'ils veulent? Ne seroyent-ils pas mieux qu'icy? Mais ô que

'eternelle disposition du grand Roy de tout le monde est dmirable ! »

En fin il arriva en sa ville d'Anicy, le vingt-cinquiesme u mois de may ; et presque tous ceux qui l'avoyent accomagné à sa sortie luy furent au devant la veille de la Penteoste. Le lendemain, il celebra solemnellement en son eglise athedrale. Or les chanoines avoyent fabriqué à la voute du emple une certaine machine semblable aux nuës, de laquelle, endant qu'on esleveroit le tres-auguste Sacrement aprés la onsecration, devoit sortir une colombe entre deux flammes, pour representer la descente du sainct Esprit en langues de feu sur les apostres. L'artifice reüssit heureusement; mais la colombe, aprés avoir long temps volé deçà et delà par l'eglise, espouvantée de la musique et de la multitude du peuple, en fin alla choisir son repos sur la teste nuë du sainct Evesque, qui estoit debout à l'autel. Si le peuple fut esmerveillé, si plusieurs pleurerent par la tendreté des mouvements interieurs, il n'est pas besoing de le dire ; mais ny pas un des assistans ne fust si osé que de la prendre ou chasser, ny luy mesme ne se remua point, jusques à ce qu'elle s'envola d'elle mesme. Certes il n'y a personne qui puisse dire que ces evenemens avec de telles circonstances soyent sans signification.

Le lendemain, qui estoit le vingt septiesme, il assembla les syndiques et conseillers de la ville et les administrateurs du college, leur exposa la proposition de son Altesse serenissime, et le consentement des Barnabites, pourveu qu'ils voulussent : et comme ils s'informerent, et luy demanderent quelles gens c'estoyent, il les asseura que c'estoyent des religieux au delà de toutes loüanges, qui preschoyent, qui entendoyent les confessions, qui chantoyent le divin office au chœur, qui visitoyent et consoloyent les malades, qui secouroyent les evesques et les curez, estants priez et appellez, et qui en fin exerçoyent tres-bien les offices de Marie et de

Marthe, et estoyent entierement selon son cœur; que s'ils vouloyent, la chose en estoit faicte. Aprés qu'il eust ainsi parlé, les syndiques respondirent qu'ils consentoyent à tout, selon sa parolle, et que point de mal ne pouvoit partir de ses mains. C'est pourquoy il escrivit aussi tost au Duc et aux Peres, et joignit une lettre de la ville, en laquelle estoit contenu tout ce qui devoit estre traicté.

Environ ces mois estoit mort au Faucigny le curé de Morzine sans aucuns heritiers instituez; à raison dequoy ses biens faisoyent escheute à l'Evesque, et cét heritage montoit à une grande somme. Quelques parens ou alliez qu'il avoit vindrent treuver le sieur George Rolland, maistre d'hostel du sainct Prelat et sur-intendant de ses affaires, pour traicter avec luy de cét heritage, se disans estre fort pauvres, et luy offroyent vingt ducatons; mais luy rejetta ceste somme, comme trop petite et impertinente, avec indignation, et les attendoit ou avec une plus grande somme, ou avec un procez. Toutesfois ces pauvres gens furent plus fins que luy: ils attendirent son absence, s'en vindrent treuver le bon Evesque, et, faignans de parolles et contenance une tres-grande misere, luy presenterent la mesme somme de vingt ducatons, ne nians pas, à la verité, qu'ils n'eussent des-ja faict tout leur possible pour traicter avec le sieur Rolland, mais qu'il n'avoit point faict de consideration sur leur misere et pauvreté. Le sainct homme prit les vingt ducatons, leur fit à la mesme heure quittance de tout le reste, et se mit à dire: « Voilà qui sera bon pour les pauvres. » Le sieur Rolland estant venu et ayant appris ce qu'il avoit faict, ne douta point de l'aborder avec un visage severe, et se lamenta avec des parolles aigres dequoy il faisoit un si bon mesnage qu'à peine son revenu estoit suffisant pour joindre au bout de l'année. Alors le sainct luy respondit d'un visage serain: « Et si ce bon prestre ne fust pas mort, n'eussions-nous pas eu dequoy vivre? Or bien, Monsieur Rolland, nous n'y retour-

nerons plus : toutesfois pour maintenant les pauvres en sont des-ja saisis ; » et comme le sieur Rolland se retiroit tout fasché et courroucé, l'humble et charitable Evesque dict à un sien amy qui survint : « J'ay faict une friponnerie à Monsieur Rolland : il attendoit une certaine somme d'argent de quelques biens tombez en escheute ; je l'ay receuē sans qu'il en sçeust rien, et l'ay distribuée aux pauvres : mais Dieu nous garde d'un plus grand mal ! »

Ce n'est pas toutesfois que le sieur Rolland ne cognust fort bien la sainncteté de son maistre : car il en rendit une tres-belle preuve quelque temps aprés. Sept ou huict miserables possedez ayans esté conduicts au serviteur de Dieu pour estre delivrez des malins esprits, il s'estoit arresté long temps tout pensif et en silence, tenant les yeux fichez sur eux : alors le sieur Rolland vint tout bellement par derriere, et luy dit : « Monseigneur, vous ne parlez point à ces pauvres gens : ils ont une grande confiance en vous, et attendent que vous leur disiez quelque chose ; et quand vous ne leur diriez que quatre ou cinq parolles, ce leur seroit assez. « Le bien-heureux homme se mit à sousrire, et se tournant de son costé : « Et bien, dit-il, je leur parleray ; » puis se retournant à d'autres : « Voyez-vous, je suis bien aise que nostre Monsieur Rolland m'apprenne à faire des miracles. » A la mesme heure il parla à ces miserables, les toucha, leur bailla sa saincte benediction, et les renvoya delivrés.

Il en fut tout de mesme de dix ou douze de la Roche Sevin. Ces pauvres gens estans miserablement tourmentez des diables, avoyent esté conduicts au sainct Prelat par leurs parens, et furent receus chez Nicolas Brachet, bourgeois d'Anicy, qui tenoit logis sur la place de la Halle. Le peuple avoit horreur de les voir : car ils se rouloient comme de pelotons ; se retiroient en arriere et sautoient plus que les forces humaines ne leur eussent autrement permis. Mais aussi tost

qu'ils eurent parlé au faiseur de merveilles, descrit amplement leurs miseres, communié de sa main propre et reçeu sa benediction, ils s'en retournerent sains et sauves. A la verité, c'estoit une chose commune et solemnelle, que tous ceux qui s'addressoyent à luy estoient asseurés de r'emporter tout ce qu'ils desiroient.

Aprés toutes ces miraculeuses actions, devant que l'année passast, c'est à sçavoir, le vingtiesme de novembre, il fit de tres-belles ordonnances pour maintenir la religion catholique au pays de Gex : Que le divin office seroit celebré d'oresnavant en huict eglises, attendant que par le nombre des convertis les autres fussent ouvertes; c'est à sçavoir, à Gex la Ville, à Farges, à Peron, à Chalex, à Cessy, à Divone, à Thoiry et à Sacconay. Il obligea les curés institués à faire la residance, sinon qu'ils fussent dispensez de l'Ordinaire, sous peine de privation de leurs portions; assigna et determina les heures de tous les offices, designa toutes les choses qu'il jugea estre necessaires à chaque Eglise, et en outre ordonna que tous les jours de dimanches on enseigneroit le catechisme, que l'on feroit les stations pour les fidelles defuncts, et le prosne des poincts de la foy catholique à la messe, que l'on chanteroit tous les samedis devant l'image de la tres-sacrée Vierge l'hymne de ses joyes; assigna au maistre d'escole de Gez, catholique, neuf cens florins de gage annuel; fit un edict public par lequel il commanda aux patrons de remettre et restablir les chappelles dans dix ans, à peine de privation de leur droict de patronage; prononça le sieur Dunant, curé de Gex, œconome, selon le bon plaisir du Roy, declara que les Peres Capucins, selon la necessité, prendroient de luy du froment et du vin, et qu'il ne feroit rien és choses de grande importance sans prendre leur conseil et advis; et à mesme temps de ces belles ordonnances, vindrent des lettres du serenissime Duc à son senat de Savoye, par lesquelles il recommandoit tres-estroitement et

amoureusement la congregation nouvellement erigée des Sœurs de la Visitation.

Et les choses allants avec telle felicité, voila arriver l'an mille six cents et quatorze, que le bien-heureux Evesque employa presque tout à composer son beau livre de l'Amour de Dieu, non pas sans avoir beaucoup et de diverses distractions, car jamais prelat n'y fut plus suject que luy; mais il employoit tous les moments du moindre loisir qu'il pouvoit desrober, principalement les heures du matin et quelques autres devant que se coucher. Or un jour, comme il estoit enfermé dans son cabinet et escrivoit avec attention, il entendit derriere soy un horrible mugissement, comme d'un taureau, au coing du cabinet : ce qui l'estonna au commencement; mais pourtant il ne se leva point de sa chaire. Aprés quelque minutte de temps, il entendit derechef ce mugissement plus terriblement que la premiere fois; alors il se leva et chercha diligemment ce que ce pouvoit estre, sortit à la chambre et à la sale, fit chercher aux chambres inferieures et au gallataz, et ne treuva rien, ny peut en façon quelconque conjecturer que cela eust peu arriver en une maison où l'on n'entretenoit ny chevaux, ny taureaux, ny chiens. Il attribua cela à l'envie de Diable, qui, prevoyant par conjecture le grand bien qui devoit arriver aux ames par le moyen de ce livre, taschoit de l'empescher, et, se voyant foible, pour cela enrageoit et faisoit de telles insolences. Souvent despuis il luy sembla d'oüir des urlements de loups et des jappements de chiens, jusques à ce qu'en fin le miserable esprit des tenebres se lassa et s'abstint de ces impertinences.

C'estoit en hyver, et de fortune le marquis de Lullin, Cleriadus de Geneve, chevallier du grand Ordre de Savoye, l'estoit venu visiter pour traicter d'affaires si importantes, que l'un et l'autre commanderent à leurs serviteurs de se retirer pour quelque temps; ce qu'ils firent en un autre endroict de la maison, où s'occupants à des jeux honnestes, ou pensants

que ceux qui n'estoient pas avec eux fussent à l'antichambre pour se prendre garde de la sortie, ils s'oublierent de leurs maistres. Cependant la nuict arriva, et l'humble Prelat accompagna sans lumiere et à tastons le seigneur marquis jusques à la porte d'embas; alors les serviteurs accoururent avec empressement, et, le marquis estant des-ja loing, il s'addressa à son valet de chambre François Favre, et luy dit paisiblement : « Mon amy François, à deux liards de chandelle nous eust bien faict de l'honneur. » Tout autre maistre à la verité eust congedié de tels serviteurs, ou pour le moins leur eust faict une severe reprimende; mais le bien-heureux François estoit la douceur et debonnaireté mesme : tous les bons l'aymoient et respectoient, il n'y avoit que les seuls meschants qui luy portoient de la haine.

Certain advocat, qui d'ailleurs par la condition de sa naissance estoit son taillable, ne laissa point de sorte de mesdisance en arriere contre luy; mais plustost, par tout où l'occasion se presentoit, se glorifioit et vantoit de luy pouvoir nuyre, et tendoit tousjours quelques brocards contre sa reputation. Le bien-heureux Prelat le rencontrant un jour au milieu de la ruë, le prit tres-doucement par la main, et luy tint ces propos : « Vous me voulés du mal, et taschés par tous moyens de noircir ma reputation : et ne faut point que vous m'en apportiés des excuses; car je le sçay fort bien, et en suis tres-asseuré. Toutesfois, voyez vous, si vous m'aviés poché ou arraché un œil, je ne laisserois pas de vous regarder de bon cœur et amiablement de l'autre. » Ce miserable advocat n'eut pas dequoy respondre, mais se vit couvert de confusion.

Environ ce temps vindrent les Peres Barnabites pour restaurer le college d'Anicy, mais pour voir premierement comme le tout alloit : le Pere dom Simplician Fregoze, le Pere dom Juste Guerin, et le Pere dom Vitalian Berrette, hommes tres-doctes et tres-religieux. Toutes les conventions

avec la ville et les administrateurs estants faictes, le bienheureux François les mit luy mesme en possession, et, montant en chaire dans la grande sale du college (qui leur a servy d'eglise jusques à present), prit pour theme de son exhortation ou discours l'apophtegme dont se servit autrefois le grand Themistocles : « Nous estions perdus si nous n'eussions pas esté perdus, » voulant dire par là que le college estoit entierement ruiné s'il n'eust pas esté perdu comme il sembloit de l'estre par ce changement. Aprés tout, il recommanda grandement et loüa ces Peres et leur Ordre, racontant despuis aux curieux tout ce que c'en estoit : comme les fondateurs et instituteurs estoient trois gentils-hommes de la principale noblesse de la Lombardie, Anthoine Marie Zacharie de Cremone, Jacques Antoine Morigia, et Barthelemy Ferrare, Milanois ; comme leur institut avoit esté appreuvé et confirmé par les souverains pontifes Clement septiesme, Paul troisiesme, Jule troisiesme, Gregoire treiziesme, et Gregoire quinziesme ; comme entre eux il y avoit eu un grand nombre de personnages celebres en sainctetė et doctrine : Alexandre Saulio, Genuois, confesseur de sainct Charles Borromée, premierement evesque d'Alerie en Corse, et puis de Pavie, lequel Dieu a illustré de miracles en sa vie et aprés sa mort; Charles Bascapé, Milanois, prevost general de l'Ordre, evesque de Novare; Cosme Dossene, premierement tres-vaillant soldat, mais, estant faict religieux, esleu par trois fois general de l'Ordre, et evesque de Dertone. En fin il les recommanda de telle sorte que pour lors ils furent receus avec applaudissement, quoy que du despuis ils ayent esté contraincts d'endurer beaucoup d'insolences et de fascheries des meschants et enfants perdus. Or ce tres-bon prelat se plaisoit grandement avec eux et en leur conversation, prenoit quelque fois son repas en leur communauté, les appelloit souvent à sa table, alloit tres-souvent celebrer en leur eglise, et y preschoit ou enseignoit le catechisme, et se

disoit ingenuement estre Barnabite, c'est à dire, fils de consolation. Sous de tels recteurs, le college fleurit aussi tost et fut remis en sa premiere splendeur. Ils y enseignerent tres-excellemment les lettres humaines, la rhetorique et philosophie, et quelque temps aussi la theologie morale, et fut entr'eux un tres-profond et tres-subtil philosophe et theologien, le Pere dom Redempt Baranzan, qui fit imprimer la Somme philosophique d'Anicy, et dedia l'un de ses livres au bien-heureux François. Ces bons religieux ont bien faict d'avantage; car ils ont pris la charge de faire la doctrine chrestienne, que le sainct Evesque leur commit tres-volontiers, et, le cathechisme s'enseignant auparavant dans la seule eglise de sainct Dominique, il fut treuvé bon, selon leur jugement, de l'enseigner en plusieurs; à quoy il consentit, se reservant la mesme eglise de sainct Dominique, et leur donnant et assignant celle de nostre Dame pour les femmes, celle de sainct Jean pour les hommes, et celle de sainct Paul et de sainct Charles du college pour les escolliers. Certes, comme ce grand prelat les aymoit, aussi l'admiroient-ils et honnoroient merveilleusement, regardants en luy la vive image de leur sainct Charles.

Sur le cours de ces jours, le serviteur de Dieu estoit celebré par le don de prophetie; à raison dequoy on venoit à luy de tous costés comme à un oracle. Le chastellain Pollient, du lieu de Choisy proche d'Anicy, ayant esté menacé d'un sien ennemy, estoit sur les apprehensions de perdre la vie, et ceste crainte l'avoit reduit en un miserable estat : c'est pourquoy il fut conseillé de s'addresser au sainct Evesque, afin de recevoir de luy quelque consolation : il vint donc, et raconta franchement ce qui luy causoit de si grands tourments d'esprit. L'homme prophetique, aprés l'avoir patiemment escouté, s'arresta quelque temps à l'envisager fixement, et luy dit : « N'ayez point peur, mon enfant : peut estre que vostre ennemy vous attaquera; mais son arquebuse ne pren-

ra pas feu. Or ayez bonne esperance en Dieu; car il ne ermettra point que vous tombiés entre les mains de celuy ui a intention de vous lever la vie. » Ce bon homme se etira tout remply de consolation, et estant de retour en sa naison, son ennemy ne luy manqua point de parolle; mais, près quelques jours, s'estant caché et mis en posture deriere une haye pour le tuer quand il passeroit, jamais son rquebuse ne peut prendre feu, quel effort qu'il fit pour cét ffect; et le chastellain, adverty par quelque bruit qu'il entendit, eut loisir de sauver sa vie par la fuite, et se ressouvint alors de ce que le bon Evesque luy avoit predit, dont il emercia de tout son cœur la divine bonté.

Il ne s'en falloit pas beaucoup que la famine fust en Savoye : toute la province estoit remplie de pauvres, qui imploroient pitoyablement l'aide et misericorde de Dieu ; et dans la ville d'Anicy mesme, pour la grande disette de graines, plusieurs avoient peur de mourir de faim. L'homme de Dieu, touché de commiseration, taschoit de consoler son pauvre peuple par de continuelles exhortations ; mais pourtant ny les craintes ny les cris ne cessoient pas. Une fois, preschant dans l'eglise de sainct Dominique, et estant tombé sur l'explication de ces parolles du cantique de la Vierge : *Il a remply de biens les affamés, et laissé vuides les riches :* « N'ayés point peur, dit-il, mes tres-chers enfants : je vous promets de la part de Dieu que vous ne perirés point male faim, pourveu que vous observiés ses commandements; mais je vous dis et asseure de plus que vous ne souffrirés point de pauvreté. » Et il prononça cela avec tant d'emphase et si amoureusement, que tous tant qu'ils estoient, se sentants merveilleusement consolés, ne peurent pas arrester l'impetuosité des larmes qui leur venoient abondamment aux yeux ; et de vray les affamez furent remplys de biens, et pas un de tous ceux qui avoient en tant de crainte ne se vit accablé de ceste misere.

Bernard Paris, bourgeois et boulanger de la ville d'Anicy, qui servoit de sa profession chez le bien-heureux Evesque, avoit une petitte fille de l'aage de six à sept ans, qu'on appelloit Huguine : elle suivoit fort souvent son pere quand il alloit au palais episcopal. Or, comme le serviteur de Dieu aymoit et caressoit fort volontiers les petits enfants, estant pour lors à table avec deux Peres Barnabites, et voyant venir à soy la petitte Huguine, il la caressa fort, en luy touchant la joüe et prenant la main; mais (ce qui est admirable) il luy dit tout haut : « Ma pauvre petitte fille, vous ne passerés pas les dix sept ans; » ce qui arriva par apres, quoy que la petitte n'y fist pas reflexion pour lors, à cause de l'indiscretion de son aage.

Cependant voilà arriver au grand Evesque des lettres de l'empereur Mathias données au chasteau de Lyntz, le dixhuictiesme du mois de mars de ceste année mille six cents et quatorze, par lesquelles il estoit adverty, comme prince, de toutes les affaires du sainct et sacré Empire romain : comme l'assemblée (qu'ils appellent diette) estoit assignée à Ratisbonne pour le premier jour de fevrier de l'an prochainement suivant mille six cents quinze, où il estoit commandé de se treuver en propre personne, ou bien, s'il estoit malade, par procureur tres-amplement instruict, afin de prendre tels advis et conseils qu'il seroit à propos et de raison pour chasser le Turc, immortel ennemy du nom chrestien, de la province de Sibeburg et des confins du royaume d'Hongrie. Certes les augustes empereurs romains ne manquent jamais d'advertir par lettres et par messagers exprés l'evesque de Geneve, comme un prince de leur sainct Empire, toutefois et quantes qu'il s'agit de quelque chose de grande importance. Et le messager, estant tres-bien instruict, s'en vient tout premierement à Geneve, et droict frapper à l'eveschè. On luy respond que l'evesque n'y est pas, mais qu'il demeure à Anicy. Alors, aprés avoir pris acte de l'office de son mes-

, il s'en vient à Anicy. Et les empereurs veulent que
cela soit faict ainsi, affin de faire cognoistre à tout le
ıde qu'ils entendent de conserver à l'evesque le droict
l a, et qu'ils luy ont baillé irrevocablement sur ceste
rable cité.
e bien-heureux François fit ceste responce à sa Majesté
ée : « Tres-auguste Empereur, je voudrois à la verité
voir tousjours dresser mon obeïssance au niveau des
mandements de vostre Majesté Imperiale ; je desirerois
d'assister aux assemblées qu'elle publie, d'employer
industrie, toute telle qu'elle est, et mon travail à ses
-honnorables entreprises, et de rendre en presence
mmage et l'honneur que merite la tres-auguste face de
npereur catholique. Mais la rebellion des heretiques
evois, qui par une tres-grande perfidie a totalement des-
illé ceste chaire episcopale de secours humains, empesche
je ne fasse le bien que je veux. Si est-ce que je n'ob-
tray jamais, ce qui me reste tant seulement, de prier en
oraisons et sacrifices le Dieu tout bon et tout-puissant
l envoye à vostre Majesté imperiale son secours d'en
t, et qu'il confirme tout son conseil. »
n ce mesme temps, parce que le Duc serenissime l'avoit
efois nommé à l'abbaye de Ripaille, il creut que son
sse aggréeroit ses prieres pour la restauration d'un lieu
lebre : c'est pourquoy, aprés avoir meurement pensé d'y
tre les Peres Chartreux, il en escrivit en fin, et travailla
neusement à force de prieres afin qu'elle daignast les y
blir, ou bien en l'abbaye de Filly, qui estoit presque
ruicte et ruinée par les injures des guerres et des temps,
mmandant de si bon ancre ce sainct Ordre, qui a tous-
rs esté tres-affectionné envers la serenissime maison de
oye, que le Duc les establit, non pas à Filly, mais à
aille, au grand bien de tout le païs de Chablais.
Cela se faisoit le quinziesme jour du mois de juin ; et le

vingt-cinquiesme aprés, qui fut le lendemain de la Nativité de sainct Jean Baptiste, ce bien-heureux prelat partit d'Anicy pour aller voir le tres-vertueux archevesque de Lyon, Denis Simon de Marquemont, qui despuis a esté cardinal; et lequel sçachant qu'il arrivoit, luy envoya soudain un prestre avec une lettre, par laquelle il luy signifioit que tout ausi tost il luy seroit au devant, et l'invitoit en son archevesché, l'appellant l'honneur et la couronne des prelats. Le dimanche donc, vint huictiesme du mois, aprés l'Office de vespres, il monta en carrosse, accompagné de plusieurs comtes et des principaux de la ville, et fut au devant du sainct homme jusques bien loing dehors la ville, et, aprés les compliments faicts d'un costé et d'autre, le conduisit et receut tres-magnifiquement. Ce bien-heureux evesque demeura à Lyon l'espace de huict jours, pendant lesquels il fut tres-splendidement traicté et honnoré de la ville, prescha le jour de sainct Pierre et de sainct Paul, confera avec ces bonnes dames et damoiselles qui desiroient d'embrasser l'institut de la Visitation, conclut avec le reverendissime Archevesque d'eriger une congregation à Lyon, et en fin jura une tres-saincte et tres-estroicte amitié avec ce grand prelat, qui ne luy permit point de se retirer qu'avec regret.

Estant de retour, et ayant appris que l'on faisoit une assemblée solemnelle des trois Estats en France, et qu'il falloit necessairement qu'il s'y treuvast quelqu'un pour son clergé des païs de Beugey, Valromey et Gex (sinon qu'il voulust y estre luy mesme en personne), il pria pour cét effect le reverendissime evesque de Belley, Jean Pierre Camus, qu'il daignast parler pour ces provinces, puis que, luy disoit-il, son peuple estoit le sien. Or il deploroit parmy tout cela le miserable estat auquel l'Eglise de Dieu se treuve reduicte par le magistrat seculier, usant de ces pitoyables parolles : « Je vois bien que nous ne sçaurions conserver les libertés ecclesiastiques que les Ducs nous avoient laissées és païs

trangers. O Dieu benisse la France de sa grande benedic-
on, et y fasse renaistre la pieté qui regnoit du temps de
inct Louys ! Mais cependant, puisque ce pauvre petit clergé
vostre evesché et du mien a le bonheur que vous parlerés
son nom aux Estats, nous serons delivrés de tout scrupule,
aprés vos remonstrances, nous sommes reduicts à la servi-
de : car que pourroit-on faire davantage, sinon de s'escrier
nom de l'Eglise : Voyez, Seigneur, et considerez que
n m'a renduë vile? Quelle abjection, que nous ayons le
aive spirituel en main, et que, comme simples executeurs
s volontez du magistrat temporel, il nous faille frapper
and il l'ordonne, et cesser quand il le commande ; et que
us soyons privez de la principale clef de celles que nostre
igneur nous a données, qui est du jugement, du discer-
ment et de la science en l'usage de nostre glaive ! L'ennemy
mis la main sur tout ce qui estoit desirable en elle, parce
'il a veu que les gentils estoyent entrez dans son sanctuaire,
squels vous aviez commandé qu'ils n'entrassent point en
stre eglise. »

La feste suivante de la Nativité de nostre Dame, huictiesme
septembre, qu'il celebroit solemnellement dans l'eglise
llegiale d'Anicy, voilà que par une fente de la grande
nestre vitrée, qui est au chœur du costé de l'Epistre, entra
e colombe toute blanche, qui, aprés avoir voletté quelque
nps par toute l'eglise, vint se reposer sur son espaule, et
là sur son giron, lors qu'il estoit assis au throsne où est
taillé l'arbre de Jessé ; et fut ainsi prise sur luy par les
istans. Mais cela n'arriva pas sans l'estonnement de tous
x qui estoyent en l'eglise, qui se mirent à dire les uns aux
res, se ressouvenans de ce qui estoit arrivé tout de mesme
l'eglise cathedrale : « Nostre evesque est un sainct, et
itablement il est sainct ; » opinion qu'il confirmoit par de
tinuelles actions de vertu, sans jamais les interrompre.
ffice de vespres estant celebré, il fist la grande predication

des loüanges de la glorieuse Vierge, prenant son subject sur l'occasion de la colombe, monstrant que c'est la colombe de Dieu, et ceste bien-aymée la voix de laquelle est douce et la face aggreable; ceste colombe toute belle, et en laquelle il n'y a pas la moindre tache. Sur quoy il s'estendit si abondamment, si suavement et si devotement, qu'il sembla veritablement d'avoir la voix de ceste belle colombe qui est lavée de laict, et faict sa residence sur les grandes et pleines rivieres.

Quelques jours aprés, c'est à sçavoir, le dixhuictiesme du mesme mois, il celebra aussi solemnellement, sous de tres-puissans chœurs de musique, pour jetter la pierre fondamentale de la Visitation, communia toutes les Sœurs, outre que ceste celebrité arriva par jeudy; et, aprés la messe benit la pierre, et la remit à la dame de la Croix, fille de Prosper Maillard, comte de Toūrnon, autresfois gouverneur de Savoye, qui la jetta au nom de la serenissime princesse Marguerite de Savoye, vefve du duc de Mantouē; l'inscription de laquelle estoit telle, en grosses capitales romaines et en langue latine : « A Dieu tres-bon et tres-grand, à Jesus-Christ, et à sa tres-saincte mere la Vierge Marie visitante. Du regne de Charles Emanuel, duc de Savoye; Henry de Savoye estant duc de Nemours et de Genevois, l'an mille six cens et quatorze, le 18 du mois de septembre, Marguerite, infante de Savoye, vefve du duc de Mantouē, estant protectrice, et François, evesque de Geneve, consecrateur : à la devotion de la congregation des Sœurs oblates de la Visitation, sacré. » Au ject de la pierre, l'applaudissement fut general, de mesme que l'acclamation de prosperité et felicité eternelle à toute ceste saincte congregation.

Mais ce fust bien autre chose à Sion. Hildebrand Jodoque avoit esté esleu par les Valleysans evesque en la place d'Adrian depuis quelques mois, et confirmé par le sainct Siege apostolique, et le temps approchoit qu'il devoit estre consacré;

»ur quel effect il avoit desja prié par plusieurs lettres le inct Evesque de Geneve, tant à cause du voisinage que »ur sa grande reputation de saincteté; et le bien-heureux rançois luy avoit promis de luy assister en tout ce qu'il »urroit, prenant à tres-grande faveur l'employ qu'il luy aisoit de faire de sa personne pour une action si saincte. Il irtit donc le premier jour du mois de decembre, et, aprés voir mis ordre à quelques affaires à Tonon et à Evian en m passage, il recreà la province de Valley de sa presence. u pont de Morges, le sieur doyen de l'Eglise cathedrale, ccompagné d'un bon nombre de chanoines et des principaux e la ville, le salüa et le reçeut par une tres-belle harangue tine; et entrant dans la ville, le reverendissime esleu, iquel il devoit estre promoteur, le reçeut avec tant d'honeurs que rien plus. Le jour de la solemnité estant venu, il onta en haute chaire revestu d'une tres-precieuse chappe la mitre en teste, fist la predication de la dignité et authoté episcopale, avec tant d'energie, d'erudition, de pieté et eloquence, que ce grand peuple, qui n'avoit jamais veu escher un evesque revestu pontificalement, se mist à crier ut haut ses loüanges; les femmes mesmes qui avoyent issé les enfans à la maison sortoyent et couroyent les endre, et, les ayans apportez, les levoyent par dessus les stes des autres pour leur faire voir le sainct evesque de eneve. Il y avoit aussi un grand nombre d'heretiques, qui, tournans aussi tost sur les loüanges de ce grand prelat, nçeurent une telle aversion de la sotte, vilaine et insolente avité des ministres, qu'ils ne differerent pas plus outre de addresser à luy, proposer leurs doutes et difficultez, et cevoir ses salutaires instructions au proffit de leurs ames. insi le bien-heureux François employa tout le temps qu'il st de reste depuis le sacre à la conversion des heretiques, à disputer avec eux des matieres controverses. Et parce l'en preschant, selon la suite de sa matiere, il s'estoit

estendu à traicter de la succession apostolique en la saincte Eglise de Dieu, c'est à dire en l'Eglise romaine, et avoit exhorté les peuples à aymer la saincteté, unité et succession de la mesme Eglise, un des principaux s'entretint fort long temps avec luy sur ceste matiere, et, ayant esté deputé de la province pour r'accompagner jusques aux limites le reverendissime archevesque de Vienne, consecrateur, et le mesme evesque de Geneve, promoteur, tout le long du chemin il ne fist que continuer l'entretien qu'il avoit des-ja commencé de ses sentimens sur ceste affaire, et entr'autres propos luy tint cestuy-cy : « Monseigneur, vous avez faict une chose qu'il y avoit fort longtemps que l'on n'avoit pas faicte dans la cité de Sion : car jamais il n'a esté permis aux predicateurs catholiques de traicter en chaire de la moindre controverse ; mais la solemnité et vostre qualité ont faict recevoir vostre discours, duquel il ne faut nullement douter que plusieurs catholiques ne demeurent grandement confirmez. Vous avez exhorté les autres de retourner au giron de l'Eglise : et certes cela va tres-bien, quant aux particuliers ; mais que sera-ce de tant de villes et republiques entieres où il n'est pas permis à aucun predicateur catholique, je ne dis pas de prescher, mais non pas mesme de s'arrester ou parler tant soit peu ? et quel remede à ce grand mal? Et de vray, parmy nous autres Suisses, en toute l'Allemagne, et en plusieurs endroicts de la France, il y a des villes toutes entieres heretiques, et l'heresie passe en raison d'Estat, et ne voit-on pas la moindre esperance de conversion ; et les heretiques vivent en asseurance et en paix, et n'y a personne qui les fasche ou trouble tant soit peu. »

Ces parolles, parties veritablement d'un cerveau bien tymbré, treuverent aussi-tost de la place au profond du cœur du bien-heureux François, qui n'a jamais peu les en oster, tant il les treuvoit raisonnables, mais bien plustost en forma ceste conception : C'est la verité que si l'on laisse de la sorte

s Suisses de Zurich, de Basle, de Berne et autres cantons, le mesme se doit dire de l'Angleterre et de quelques autres gions, jamais on ne pourra les convertir; au contraire, ignans leur religion avec l'Estat, ils establiront celle-là 'ec cestuy-cy : et comme il ne se faict point de passion des oses accoustumées, de mesme avec l'antiquité l'heresie ne ssera pas plus outre; mais aussi, et ce qui est de grande nsideration, elle ne manquera jamais, et sera en ces tres-bles parties de l'Europe une paralysie incurable. Mais, ô eu! quel remede à cela? Voilà la pensée qu'alloit roulant soy-mesme ce sainct prelat. Et certes il treuva des remedes s-utiles, mais qui ne doivent pas estre publiez. Le reve-ndissime Nonce apostolique residant auprés du serenissime c de Savoye en fust faict participant : toutesfois il est in-tain s'ils ont esté proposez au sainct Siege apostolique. us les avons encore escrits de la propre main du bien-ureux François : et pleust à Dieu que le sainct Siege y ulust entendre! et nous les representerons toutesfois et antes qu'il en sera de besoin, ou que nous-en aurons le nmandement : car il y a beaucoup de choses au monde i ne doivent pas tousjours estre mises entre les mains du lgaire.

Le dixneufviesme de decembre, il retourna de Sion, et le gthuictiesme de janvier de l'an mille six cens et quinze, la demande de quelques dames qui estoyent venuës ex-s à Anicy en carrosse, envoya à Lyon, pour y fonder e nouvelle colonie de la Visitation, les devotes et reve-ndes Meres et Sœurs Jeanne Françoise Fremiot de Chantal, rie Jacqueline Favre, Peronne Marie de Chastel et Marie mée de Blonnay. En quel temps d'hyver, un pauvre et t deschiré estant monté jusques à la porte de sa galerie, de fortune il se promenoit tout seul, et luy ayant demandé mosne, le sainct Evesque, n'ayant rien autre pour lors, tout aussi tost prendre une bonne paire de haut de

chausses (et tient-on mesmes que c'estoient celles qu'il portoit alors sur soy), et les luy bailla par un acte de charité envers son prochain et amour de Dieu tout à faict admirable, et qui baille de l'estonnement aux esprits; mais celuy qui s'occupoit alors à escrire les merveilleux effects de l'amour de Dieu ne pouvoit qu'il n'en rendist des tesmoignages.

Or c'est une merveille de combien d'indignités un homme de si grande perfection comme il estoit fust attaqué, pendant ce temps là, par des gens qui eussent deu baiser la terre qui avoit l'honneur d'estre foulée de ses pieds; et c'est de rechef une chose bien estrange que toutes ces fascheries luy vinssent des gens advancés en la magistrature, qui se qualifioient conseillers du Prince, et qui d'ailleurs luy estoient obligés peut-estre par tout autant de titres que le soleil avoit faict passer de jours sur leurs testes. Tout cela venoit de deux occasions : l'une, à cause de ses devotes filles de la Visitation; et l'autre, à cause de ses tres-chers freres, Bernard, baron de Sales et de Thorens, et Janus, chevallier de Malte, contre lesquels l'envie avoit lasché tous ses ressorts, et avoit remply les oreilles du duc de Nemours (d'ailleurs tres-bon prince) de tres-impudentes calomnies; et la cause de tout ce mal pretendu estoit imputée à l'innocent Prelat, lequel, selon sa prudence ordinaire, croyant qu'il falloit ceder la place aux calomniateurs et attendre que le temps descouvrist leur malice, se retira avec ses freres pour quelque temps au chasteau de Sales, jusques à ce que la colere et indignation du Prince fust passée. Mais le temps de Caresme le r'appellant à sa charge, il treuva que la persecution estoit plus forte que jamais, d'où il escrivit ces parolles à son entier amy le president Favre :

« Estant de retour de Sales, où j'estois aller passer les jours de Carnaval, j'ay treuvé le retour de nos des-ja trop vieilles tribulations, par la calomnie faicte contre mes freres. Je me joüerois de tout cela, si ce n'estoit que je vois Mon-

seigneur en colere et indignation. Cela m'est insupportable, à moy qui ay tant d'inviolables affections à ce prince, et duquel j'ay si doucement autrefois savouré la bonté. Tant de gens faillent, tuent, assassinent; tous ont leur refuge à ceste clemence : mes freres ne mordent ny ne ruent, et ils sont accablés de la rigueur. Quel mal leur faict-on, ny à vous, disent les meschants? On nous ravit le bien le plus precieux que nous ayons, qui est la bonne grace de nos princes, et puis on dit : Quel mal vous faict-on? Mon tres-cher frere, est-il possible que sa Grandeur m'ayme, qui, ce semble, prend plaisir aux rapports qu'on luy faict de mes freres, puis qu'il a des-ja treuvé que c'estoit ordinairement des impostures, et neantmoins il les reçoit, il les croyt, il faict des demonstrations de tres-particuliere indignation? C'est crime par tout le monde de hayr le prochain; icy c'est crime de l'aymer. Messieurs les collateraux, gens hors de reproche, sont reprochés par authorité extraordinaire, seulement parce qu'ils m'aiment de l'amour qui est deu à tous ceux de ma sorte. Certes, mon cher frere, j'ay de la gloire d'estre aymé par vous et d'estre passionné pour vous. Mais puisque mon malheur est si grand, pour Dieu, ne disons plus mot desormais : Dieu et nos cœurs le sçachent seulement, et quelques uns dignes d'un secret d'amour. Je vous envoye un double de la lettre que j'escris à Monseigneur : voyez si elle devra ou pourra estre donnée; car, tout extremement passionné que je suis en ceste occasion, je ne voudrois pas que Monseigneur se faschast; car en somme je ne veux plus que vous couriés fortune d'estre disgracié. Un jour viendra que de m'aimer ne sera plus reproche à personne, comme personne de ceux qui m'aiment particulierement ne merita jamais reproche. »

En ces deux dernieres parolles, escrites confidemment et sans hesiter, il a eu l'esprit prophetique; car ce jour est venu auquel c'est gloire, mesme en l'estime des hommes, que d'a-

voir aymé, ou d'avoir esté aymé de ce sainct personnage. Et voicy ce qu'entre plusieurs autres choses il escrivit au prince: « Monseigneur, La nuict est un mauvais tesmoing, et les voyages et œuvres de la nuict sont sujects à de mauvaises rencontres, desquelles nul ne peut respondre : mais ces pauvres gens de bien qui estoient revenuz par la grace de vostre Grandeur, preuveront qu'en ces nuicts là ils estoient ailleurs, et seroient bien marrys d'avoir ny cooperé, ny consenty à telles malices. Je n'ay point sçeu d'autres insolences de leur part, parce qu'en verité ils n'en ont point faictes. Monseigneur, je supplie tres-humblement vostre Grandeur de me permettre la discrete liberté que mon office me donne envers tous. Les papes, les roys et les princes sont sujects à estre souvent deceuz par les accusations et rapports. Ils donnent quelque fois des rescrits qui sont émanez par obreption et surreption : c'est pourquoy il les renvoyent à leurs Cours, senats et Conseils, afin que, parties oüyes, il soit advisé si la verité a esté teuë, où la fausseté proposée par les impetrants, desquels les belles qualités ne servent à rien pour exempter leurs accusations et narrés de l'examen convenable, sans lequel le monde, qui abonde en injustice, seroit tout à faict dépourveu de justice : c'est pourquoy les princes ne se peuvent pas dispenser de suivre ceste methode, y estants obligez à peine de la damnation eternelle. Vostre Grandeur a reçeu des accusations contre ces pauvres affligés et contre mes freres. Elle a faict justement de les recevoir, si elle ne les a receuës que dans ses oreilles ; mais si elle les a receuës dans le cœur, elle me pardonnera si, estant non seulement son tres-humble et tres-fidele serviteur, mais encor son tres-affectionné, quoy qu'indigne, pasteur, je luy dis qu'elle a offencé Dieu et est obligée de s'en repentir, voire mesme quand les accusations seroient veritables : car nulle sorte de parolle qui soit au prejudice du prochain ne doit estre creüe avant qu'elle soit preuvée, et elle ne peut-estre

preuvée que par l'examen, parties ouyes. Quiconque vous parle autrement, Monseigneur, trahit vostre ame; et que les accusateurs soient tant dignes de foy que l'on voudra, mais si faut-il admettre les accusés à se defendre. Les grands princes ne remettent jamais les places ny les charges qu'à des gens de foy et de confiance; mais ils ne laissent pas d'estre fort souvent trompés, et ceux qui ont esté fidelles hyer peuvent estre infidelles aujourd'huy : comme ceux qui ont accusé ces pauvres gens peuvent, par leurs deportements precedents, avoir acquis la creance que vostre Grandeur leur donne, laquelle ils meritent de perdre doresenavant, puis qu'en abusant ils ont faict de si fausses accusations. » Il adjouste plusieurs autres choses fort amplement, par lesquelles il chasse la calomnie imposée et preuve l'innocence de ses freres.

Il se comporta bien autrement lors qu'une rude tempeste s'eleva contre la saincte congregation de la Visitation, se tenant ferme à ces parolles : « Tout ce que les medisants et malveuillants mettront en avant doit estre mesprizé, dit-il; car la verité sortira un jour en evidence, et l'iniquité est mensongere à soy-mesme. Ce sont des coüassements de grenoüilles, qui ne font point de mal qu'aux oreilles, et ne baillent que de l'importunité; ce sont des chiens qui jappent contre la lune. Sçavez-vous comment il faut bien punir les impies? en mesprisant la mesdisance, et ne r'abbattant rien de la tranquillité de l'esprit. » C'est bien la verité pourtant, qu'il y avoit à force personnes de jugement qui luy conseilloyent de s'eslever en sa colere, et de tuer ces pecheurs de la terre tout pour une matinée.

Il s'esleva neantmoins fortement et magnanimement pour la deffence des droicts de son Eglise, contre les bourgeois de la ville de Seissel. Le prieuré de ceste ville est perpetuellement uny au Chapitre de l'Eglise cathedrale, à raison dequoy ils doivent de droict les dismes, le payement desquels ils avoyent pourtant fort longtemps desnié; et le sainct Evesque,

avec tout plein de gens de bien, avoit grandement travaillé pour les reduire à la raison, mais il n'y avoit perdu que sa peine; et quand plus outre on taschoit d'en venir d'accord, tant plus ces bonnes gens s'opiniastroyent au refus. A la fin, voyant qu'il n'y avoit point d'autre remede, il roidit son bras, et d'une main forte entreprit ceste affaire au Parlement de Bourgogne; en tesmoignage dequoy, voicy ce qu'il escrivit à un president, auquel il la recommanda.

«Monsieur mon frere, il faut que je vous parle à cœur ouvert: car à qui doncques? Depuis que je suis en ceste charge d'evesque, rien ne m'est arrivé qui m'aye tant affligé que ce mouvement faict ces jours passez par les syndiques et plusieurs des habitants de Seissel contre la pieté et la justice. Ils ont depuis peu un procez avec mon Chapitre à raison des dismes, qu'ils pretendent ne devoir payer, quant au bled, que de trente gerbes l'une, et quant au vin, de soixante charges l'une. J'ay tasché de tout mon pouvoir d'accommoder ce different à l'amiable; mais il n'y a jamais eu moyen, ces bons habitants ne voulans subir ny sentences, ny expediens, sinon que l'on fasse à leur volonté. Pendant ce procez, ils ont estimé que la force leur seroit plus favorable que la justice, et, aprés plusieurs menaces, ont faict ce que le sieur lieutenant de Belley aura, je m'asseure, remonstré. Si je ne me trompe, il y a eu un extreme mespris du devoir que l'on a aux magistrats, et une trop furieuse passion contre les curez et ecclesiastiques. Je suis donc affligé si ceste violence n'est reprimée : car elle croistroit tous les jours d'avantage; d'ailleurs je suis aussi affligé si on chastie ceste mutinerie, parce que les mutins sont mes diocesains et enfans spirituels. Toutes choses bien considerées, je desire le second, d'autant qu'en fin il faut un peu d'affliction aux enfans à ce qu'ils se corrigent, puis que les remonstrances n'ont servy de rien, et vaut mieux que je pleure leur tribulation temporelle que s'ils se precipitoyent en l'eternelle. Tout plein de bons per-

sonnages de ces lieux-là sont marris de ce soulevement; ils n'ont peu toutesfois arrester le torrent de ce desordre. Or, forcé de mon devoir, j'envoye ces deux porteurs, qui ont esté plus que tesmoings oculaires de ce faict, surtout monsieur Roges, doüé d'une incomparable probité, et predicateur fort capable, contre lequel ils esmeurent les femmes, à fin de le faire jetter dans le Rhosne par ce sexe facile à s'esmouvoir, comme s'il eust parlé contre l'honneur de toutes; dequoy s'excusant : Helas! dit-il, j'avois si grande peur parmy ces gens que, quand j'eusse parlé mal toute ma vie, je me fusse bien teu alors. En somme, il me semble que ceste insolence est trop publique pour estre dissimulée, trop fascheuse pour demeurer impunie, trop dangereuse pour n'estre pas reprimée. Me remettant neantmoins entierement à vostre prudence, je vous supplie seulement qu'il vous plaise, Monsieur mon frere, me favoriser à ce que mon Eglise subsiste en ses droicts, et que desormais ces gens-là demeurent en devoir. »

Voilà comment il defendoit fortement les droicts de son Eglise; et quoy que l'on peust dire que ceste affliction luy vint par ses domestiques, toutesfois il luy en arriva de suitte une bien plus grande de quelques-uns qui luy avoyent bien plus de l'obligation. Un seigneur de qualité, s'estant mis en imagination qu'il avoit persuadé une dame qui estoit entrée dans le monastere de la Visitation de remettre et ceder certains droicts et une bonne somme d'argent en faveur de la congregation, et pensant d'avoir droict sur tout cela, n'oublia point de sorte d'insolence ny de reproche à l'encontre du bien-heureux Prelat, avec des indignitez et scandales insupportables à tout autre. Mais le sainct homme ne s'en esmeût pas beaucoup; au contraire, se tint tousjours avec luy selon sa tranquillité ordinaire, et luy dict : « Voyez, Monsieur, et prenez garde que vous n'ayez esté surpris par de faux rapports; informez-vous premierement de la verité devant

que vous laisser porter à la colere : car c'est bien la verité, que j'ay sçeu ce que ceste dame vouloit faire, mais je vous asseure bien de n'avoir pas esté son Conseil. Cét homme turbulent, ne se payant point de ces raisons, s'emancipa de le menacer, et de dire qu'il romproit les portes de la Visitation. Alors le sainct luy repartit fortement : « Tout beau, Monsieur, filez un peu plus doucement : les menaces ne vallent rien envers personne; et encor que cela seroit, vous vous treuveriez trompé en mon endroict : car je suis d'une qualité, que jamais la justice ne souffrira que vous commettiez impunément des insolences contre ma personne. » Et comme quelques-uns luy donnoyent asseurance que ce cavallier avoit juré qu'il ne manqueroit point de rompre les portes de la Visitation, il repartit, mais d'une façon si forte que la plume ne peut-pas l'exprimer, ces courtes parolles tant seulement : « Non fera, il ne les rompra point; » et le redit par trois diverses fois.

En fin ce fougueux laissant le tranquille et debonnaire Evesque, en voilà de quelque temps apres arriver un autre qui n'estoit pas doüé d'une plus grande modestie. C'estoit un seigneur puissant au siecle, chevallier et commandeur de l'Ordre de sainct Jean de Hierusalem ou de Malte, qui avoit un serviteur auquel il avoit faict recevoir les Ordres sacrés dehors du diocese de Geneve, et luy procuroit pour lors la charge d'une Eglise parroissiale vacquante par decez; mais le bien-heureux Evesque, qui ne conferoit jamais point de cure que par le concours, l'ayant examiné et treuvé du tout ignorant, voire (ce qui estoit pire) sçachant par de bonnes informations qu'il menoit une mauvaise vie, l'avoit rejetté. Ce seigneur donc, tout aveuglé de colere, aprés avoir vomy toutes les injures et poüilles que sa passion luy suggera, sans avoir la moindre repartie, à la fin mit la conclusion à son insolence par ces parolles : « Or bien, si je ne suis de point de consideration auprés de vous, à tout le moins vous

riez honorer la croix que je porte. » Le pacifique Prelat respondit alors en ceste maniere tout doucement, et avec sousris : « Monsieur, et comment dittes-vous cela? ne ez-vous pas que je porte la croix aussi bien que vous? omment ne luy porterois-je pas de l'honneur, puisque j'ay posé un livre pour sa deffence? » Ces parolles prononcées -suavement rendirent ce pauvre homme muet et confus, ne tarda pas beaucoup sans demander pardon de son olence, et lequel il n'eust pas beaucoup de peine d'obir, et depuis honnora fort le sainct qu'il avoit offencé.

Telles estoyent les traverses et fascheries que le bien-heux homme enduroit patiemment de tous costez, s'exerçant ce moyen à la plus austere practique de la perfection, re que tous les jours il faisoit de merveilleuses actions de rité et aumosne envers les pauvres, lors que la disette oit grande en Savoye, et que plusieurs languissoyent faim. Deux jours de la semaine il faisoit distribuer à sa te une tres-bonne aumosne à tous venans, comm'aussi s les jours, quoy que ce ne fust pas à heure destinée; et, ce qu'il y avoit dans la ville d'Anicy plusieurs pauvres nteux, ayant appris leurs noms par le moyen des confesurs, il fist distribuer vingt quatre couppes de froment: et couppe valoit trente, et trente cinq florins.

Certes tant de beaux actes attiroyent fort souvent sur luy suavitez de la divine bonté, et celuy qui recompense au tuple l'abbreuvoit du torrent de volupté, principalement s qu'il prenoit la plume pour la composition de son re de l'Amour de Dieu, l'envie du Diable ayant esté lassée luy causer des importunitez; et ces suavitez estoyent tendres que bien souvent il estoit contrainct d'interapre son escriture pour se torcher les yeux, quelquess aussi il espanchoit sur le papier l'abondance de ses mes. Mais ceste visite qu'il eust de Dieu fust celebre et emnelle. C'estoit le vingtcinquiesme jour du mois de mars

que la saincte Eglise celebre l'incomprehensible mystere de l'incarnation du Verbe eternel, sous le nom de l'Annonciation de la tres-glorieuse Vierge : estant de retour de la predication qui avoit esté faicte en l'eglise collegiale de nostre Dame, sur le tard il voulust estre laissé seul en sa chambre pour reciter son chappellet, aprés quoy il se jetta à deux genoux sur son oratoire, qui estoit auprés de son lict, pour mediter sur un si grand mystere; et voilà que, quelque minutes estant escoulées, le sainct Esprit tomba sur luy en espece visible, c'est à savoir, un globe de feu qui se fendit et partagea à la mesme heure en tant de petites flammes, et s'espancha d'un costé et d'autre de telle sorte, qu'il se vist tout couvert de feu, sans toutesfois qu'il en fust aucunement endommagé, non pas mesmes en ses habits. Or comme ceste boule tomba de prim'abord, son cœur fust saisy d'un peu d'apprehension; mais il fust aussi tost remis, et remply d'une si grande douceur du divin amour que l'explication n'en peut pas estre faicte par une bouche humaine. Il s'arresta de la sorte et demeura ferme en sa posture, ne respirant autre que le feu, et comme s'il eust esté saisy de quelque maladie chaude; quand son tres-cher et tres-famillier frere Louys de Sales, seigneur de la Thuile, entra inopinément dans la chambre, selon qu'il avoit coustume fort souvent de s'aller entretenir avec luy jusques à l'heure du souper : « Vous portez-vous bien, Monseigneur? luy dit-il, car il me semble, à voir vostre visage tout enflammé, que vous avez quelque mal. » Le sainct Evesque luy respondit : « Non, mon frere, par la grace de Dieu je ne suis point malade. » Mais son frere adjousta : « Monseigneur, il ne faut pas que vous-vous bailliez de la contraincte; et cependant je m'en vay faire venir les serviteurs. » Comme il vouloit sortir en disant ces parolles, il le r'appella et luy dit : « Mon frere, laissez, n'appellez-personne; je vous raconteray tout ce que c'est, et qui m'est arrivé, pourveu que vous me promettiez de ne le

ɜ à personne ; car c'est un secret du Seigneur. » A mesme
ıps il se mit à raconter toute ceste histoire, et trembloit
›out le corps en parlant. Depuis le seigneur de la Thuille
ta une reverence toute particuliere à son sainct frere, et
ımença de remarquer soigneusement toutes ses actions,
eant bien qu'il estoit des amis de Dieu. Or ceste nuict-là
›mme seraphique s'abstint de manger et de boire : car il
uy estoit pas possible de faire autre chose que de laisser
cœur ainsi dilaté dans la suavité des voluptez divines;
[uoy que les serviteurs ignorerent pour lors ceste mer-
le, ils conjecturerent bien pourtant qu'il luy estoit arrivé
lque chose d'extraordinaire, comme ils avoyent des-ja
ıarqué fort souvent en d'autres occasions.

ıe Pere Louys de la Riviere, tres-celebre predicateur de
'dre des Minimes, avoit faict tout le Caresme devant luy,
'estoit fort bien pris garde de l'eminence de sa saincteté.
:roisiesme jour de Pasques, que les predicateurs ont ac-
stumé de dire adieu aux peuples, il prist ainsi congé de
ille d'Anicy : « Quel boucquet vous donneray-je en me
ɜrant de vous? quel miroir vous laisseray-je? Prenez,
ısieurs d'Anicy, prenez vostre evesque, jettez vos yeux
lüy : que ce soit vostre exemplaire, vostre boucquet et
tre miroir; soyez imitateurs de ses vertus, car c'est un
ıct; et je vous le dis derechef, vostre evesque est sainct.
e comparerois volontiers à Salomon, si ce n'estoit qu'il est
s que Salomon. En fin je diray : O trois et quatre
ı heureux Messieurs d'Anicy, qui jouyssez d'un si grand
sque! Vous pouvez dire le mesme que la reine de Saba
t du roy Salomon au chapitre neufviesme du second du
:alipomenon : Bienheureux sont vos hommes, et bien-
ıreux sont vos serviteurs, qui sont tousjours auprés de
ıs et entendent vostre sagesse. » Le sainct homme, enten-
ıt ce discours, baissa les yeux et rougit de honte, et, aprés
predication appella le Pere, et luy fist une aigre repri-

mende (si toutesfois il pouvoit y avoir de l'aigreur en ses parolles) dequoy il luy avoit baillé toutes ces loüanges : » Car je ne suis nullement sainct, dit-il. Pleust à Dieu que je le fusse ! Voire, à quel propos me comparer à Salomon? Cemont ! Je suis veritablement un brave Salomon ! Helas ! si vous sçaviez ma misere, je vous asseure que vous parleriez bien tout autrement. » Neantmoins ce docte et vertueux religieux ne s'est jamais repenty d'avoir lasché des parolles si veritables, et qui furent receuës avec un applaudissement general de tout le peuple.

Le bien-heureux François donna le reste de l'esté à la composition de son livre, duquel il relisoit tousjours quelque chapitre ou avec son frere de la Thuille, ou avec le sieur chanoine de saincte Catherine, et autres docteurs de son Eglise cathedrale. Un jour le sieur president de la Valbonne, René Favre, fils du grand Antoine Favre, president de Savoye, l'estant venu voir, affligé en son interieur à l'occasion de quelques affaires qui luy estoyent survenuës malheureusement, pour prendre quelque advis et consolation de luy, il le mena tout d'un pas dans son cabinet, et, poussé de l'esprit de prophetie, en luy lisant deux ou trois chapitres du livre de l'Amour de Dieu luy bailla une telle consolation, et le toucha si bien en ce qu'il avoit resoulu de luy declarer, qu'il se retira entierement satisfaict, et creust que le sainct Prelat avoit penetré dans son cœur : car auparavant il ne s'estoit point descouvert.

Et le dernier jour du mois d'aoust, l'homme de Dieu s'en alla à Thonon, où le troisiesme jour du mois de septembre il establit les Peres clercs reguliers de sainct Paul (qu'on appelle vulgairement Barnabites), remettant le prieuré conventuel de Contamine, avec tous ses droicts, fruicts, revenus et appartenances quelconques, comme membre de la saincte Maison, à laquelle ils ont esté deslors annexez et incorporez, reservant toutesfois à icelle Maison la jurisdiction

Gets et nomination du juge, chastellain, curial et pro-
:eur d'office, avec ces charges, que les Peres Barnabites
ront soing du college, et tiendront pour les lettres hu-
iines quatre professeurs, qui enseigneront jusques à la
torique inclusivement, instruiront les enfans du semi-
re, celebreront les divins Offices selon leurs constitutions
is l'eglise de sainct Augustin, entendront les confessions,
eigneront le catechisme, et prescheront selon la coustume.
st pourquoy il leur remist la mesme eglise de sainct
gustin, avec sa maison, place, jardin et cemetiere. Or
Peres furent tellement annexez à la saincte Maison, que
ormais ils auroyent place, seance et voix au Conseil d'i-
e aprés les Peres Capucins, en la personne toutesfois du
vost ou superieur selon le temps, et de tel compagnon
bon luy semblera. Quant au reste, ils furent obligez à
tes les charges du prieuré, et, quand il seroit à propos, de
ler des Peres de leur propre Ordre pour enseigner la phi-
phie ou theologie; auquel cas, outre les revenus annuels
inaires, la saincte Maison bailleroit à un chacun cinquante
atons. Il fust aussi traicté et convenu de quelques autres
cles, ausquels souscrivirent, outre le bien-heureux Fran-
, qui estoit l'autheur et le grand mouvant de toute l'af-
e, Vespasian Gribalde, archevesque de Vienne, Cleriadus
Geneve, Thomas Bergere, le sieur de Blonnay, Claude
gnin, Pierre Bojaat, Thomas Maupeau, Jean Chastillon,
it Jean, Maurice Avrillon, et Dom Juste Guerin, Barna-
. L'arrivée de ces Peres esgalement doctes et religieux
stra grandement la ville de Tonon, et profita à tout le
ablais : mais ces deux colleges d'Anicy et de Tonon, qui
r furent procurez par le bien-heureux Evesque, leur ont
deux tres-feconds seminaires, par le moyen desquels ils
ont depuis dilatez par toute la France.

Cependant que ces choses se font, Denys Simon de Mar
emont, archevesque de Lyon, pensoit de rendre le reci-

proque devoir de visite au bien-heureux François; et la cause qui le poussoit à cela estoit qu'il avoit envie de conferer avec luy de quelques poincts concernans la perfection de son sainct institut de la congregation de la Visitation. Il arriva donc à Anicy, le trentiesme du mois d'octobre, accompagné de tous les principaux de la ville, qui luy estoyent allez au devant : car on n'oublia aucune sorte d'honneur envers un si grand prelat, duquel la saincteté estoit en tres-grande reputation, et qui tenoit un si grand rang en la saincte Eglise de Dieu. Le premier jour de novembre, il celebra solemnellement, et prescha dans l'eglise cathedrale. Sa bienveuillance reluisit envers les peres Barnabites, desquels il visita le college, et l'honnora d'une predication.

Mais dans son sejour il arriva une chose touchant la sainctété de François qui ne doit pas estre oubliée. Il y avoit une Eglise parroissiale vacquante au concours, et pour l'obtention de laquelle plusieurs docteurs comparurent au jour assigné pour subir l'examen : parmy eux se mesla un gentilhomme ecclesiastique, qui n'avoit salüé les lettres que de bien loing, et se vantoit publiquement d'emporter ce benefice à la faveur des lettres et recommandations des Princes qu'il avoit obtenuës par importunité, et s'eslevoit avec une insolence insupportable à cause de sa noblesse. Or il protestoit sur toutes choses de ne vouloir respondre sinon en langue françoise, et pourveu qu'on ne l'interrogeast point en latin. Il arriva qu'à l'ouverture du Messel, il luy fallust expliquer ce passage de l'Evangile du vingtiesme chapitre de sainct Matthieu, voire l'Evangile tout entier (comme c'est la coustume) où la mere des enfants de Zebedée demande à nostre Seigneur pour iceux la seance à sa droicte et à sa gauche quand il sera arrivé à son royaume; à laquelle, ou bien ausquels nostre Seigneur respond en ceste sorte : « Vous ne sçavez ce que vous demandez. » Ce pauvre homme ne sçeut pas faire la traduction de la moindre parolle bien à

)os, et ne laissoit point pourtant de braver et faire du omont comme si c'eust esté le plus capable du monde, uoy que les assistans, desquels la sale estoit toute pleine, rendissent assez de tesmoignages de son impertinence leurs risées et indignations. Alors le bon Evesque se mit y dire : « Monsieur, à fin que je me serve des parolles ostre Seigneur, vous ne sçavez ce que vous demandez. eux bien croire que vous pouvez posseder ce benefice ous engraisser de ses revenus; mais que vous puissiez s bien acquitter de la charge des ames avec ce peu de cité que vous avez, c'est ce que je ne pense pas, et rce ce n'est pas à moy de vous conferer ce benefice : car e suis point donneur des benefices, mais tant seulement ensateur; c'est pourquoy je les dois conferer et dispenser e les plus capables. » Comm'aussi le confera il à un doc- d'une science eminente et d'une pieté tres-recogneuë; e pauvre homme ainsy rejetté, ne sçachant surquoy se ger, eut son recours à des menaces, et, se laissant porter colere, prononça tout haut qu'il escriroit à son Altesse advertiroit du peu d'estat que l'on avoit faict de ses es : parolles qui n'esmeurent pas beaucoup le sainct sque, et passerent en mocquerie parmy toute la com- iie, qui sçavoit bien que l'intention de son Altesse n'estoit de contraindre le reverendissime Evesque à faire autre e que ce qu'il verroit estre de raison.

e temeraire ne mit pas pourtant fin à son insolence, mais, uelque temps aprés, un jour de dimanche, pendant que celebroit les divins Offices, n'eut point de honte et ne ta point de presenter au bien-heureux François, seant a forme ordinaire dans le chœur cathedral, un libelle matoire remply de mille injures et indignités : scandale ible à la verité, et qui n'avoit jamais esté cognu, non mesme pensé, dans une compagnie si celebre, duquel efois l'homme de Dieu ne fit point d'estat, comme si ce

n'eust rien esté. Mais un des chanoines ayant leu cét escrit et rapportë le forfaict au Chapitre, on commença de proceder rigoureusement, selon la justice, pour chastier une si grande impudence; et la sentence alloit estre laschée, si le debonnaire Prelat (tant il estoit sainct) ne se fust mesmes abaissé jusques là que d'user de prieres envers son Chapitre, afin que ceste sentence, qui estoit des-ja escrite, fust supprimée et biffée. Il fit bien d'avantage : car de quelques années aprés, il procura à ce mesme homme une charge tres-honnorable selon sa condition et naissance auprés des serenissimes Princes, sans qu'il en fust aucunement prié, mais de son propre mouvement; de sorte que c'estoit un proverbe tout commun en Savoye qu'il falloit offencer le bien-heureux François pour en recevoir toutes sortes de bien-faicts. Mais certes cét homme apostolique, qui ne sera jamais assés admiré, excelloit en ceste imitation de Jesus-Christ de la dilection des ennemis, et jamais personne n'a remarqué en luy le moindre semblant de vengeance ou ressentiment des injures receuës. Le grand archevesque de Lyon prononça diverses fois que c'estoit un sainct, qu'il y avoit en luy de l'extraordinaire et de surhumain, et deslors le respecta tousjours comme tel, voire mesme, tout archevesque qu'il estoit et primat des Gaules, ne fit point de difficulté de le qualifier du nom de pere.

En ce voyage, il fut traicté de plusieurs choses entre ces deux grands prelats pour le bien et la perfection de la saincte Compagnie de la Visitation, entr'autres que les Sœurs observeroient entierement la closture, et que l'on dresseroit une requeste au Vicaire de Jesus-Christ, le souverain Pontife de l'Eglise catholique, afin que sa Saincteté daignast ériger ceste congregation en Ordre et Religion; aprés quoy ce tres-digne prelat s'en retourna en France.

Mais, ô Dieu! que les esprits des hommes sont sujects à de diverses vicissitudes, et faciles à estre surpris! A peine avoit

ecognu la situation d'Anicy, qu aussitost il se treuva
mniateurs qui ne manquerent point de jetter mille
res dans les oreilles du serenissime Duc à l'encontre
-heureux François : ce qui fit que son Altesse re-
tous les soupçons qu'elle sembloit avoir mis à bas,
rit soudain au marquis de Lans, Sigismond d'Est,
eur de Savoye, qu'il sçeust de l'evesque de Geneve
'archevesque de Lyon estoit venu faire à Anicy; et
iis, obeïssant au commandement de S. A., envoya
ment un homme exprés au bien-heureux François,
lmira la vanité de ce soupçon, et tant s'en faut qu'il
t en peine, qu'au contraire il ne peut pas s'empescher
e. Toutesfois il respondit au Marquis à la mesme
ı ceste sorte :

ısieur, je responds à la lettre qu'il vous pleust de
e hier quatorziesme de ce mois, que je reçois tout
ment, et supplie vostre Excellence de croyre qu'en
urrence je regarde Dieu et ses anges pour ne rien
avec l'honneur que je dois à la verité. Dés l'advene-
Monseigneur l'archevesque de Lyon en sa charge,
ivit une lettre de faveur, par laquelle il me conjuroit
en une saincte amitié avec luy, à la façon des anciens
s de l'Eglise, qui n'avoient qu'un cœur et qu'une
qui, par la reciproque communication des inspira-
'ils recevoient du ciel, s'entraidoient à supporter leurs
, mais principalement quand ils estoient voisins les
autres. Et parce que je suis plus ancien en Ordre que
m'escrivit deslors qu'il me viendroit voir pour se
r de ce que l'experience m'auroit peu acquerir en
rofession; avec plusieurs telles parolles excessives
ilité et modestie. Despuis il a tousjours continué à
me faire cét honneur, auquel n'estimant pas que je
sse laisser prevenir, puis qu'il est le premier des
s de France, et moy le dernier de Savoye, je l'allay

voir à Lyon, comme vostre Excellence sçait; et luy, par sa courtoisie, a voulu contrechanger ma visite sur l'occasion de celle qu'il faisoit de son diocese à Lagnieu, sainct André, Grolée, et autres lieux qui en dependent, esquels il avoit des-ja gaigné une journée des trois qu'il y a d'icy à Lyon. Et je ne sçeus nullement d'asseurance sa venuë que le soir avant qu'il arrivast : car, encor que six jours auparavant le sieur Demedio, originaire de ce pays, mais chanoine de l'Eglise de sainct Nizier de Lyon, m'eust escrit qu'il avoit quelque opinion que Monseigneur l'Archevesque estendroit sa visite jusques icy, si est-ce que, n'y faisant pas fondement, j'envoyay un laquais pour le sçavoir, qui ne revint que le jeudy au soir avant le vendredy auquel Monseigneur l'Archevesque arriva. Or il ne vint point à cachette, comme ont accoustumé de faire ceux qui traictent des affaires odieuses, mais au veu et au sçeu de tout le monde, et amena avec soy huict hommes à cheval, entre lesquels il n'y en avoit point de marque, sinon le sieur de Ville, docteur en theologie et grand predicateur, originaire de Rossillon prés de sainct Rambert, et son aumosnier, nommé Monsieur Remond. Estant icy, je vous asseure que nous n'avons ny faict, ny dict, non pas mesme pensé aucun traicté, ny pour les choses du monde, qui (si je ne me trompe) nous sont à tous deux fort à degoust, ny pour les choses ecclesiastiques, n'ayant rien eu ny à desmesler ny à mesler, mais seulement purement et simplement nous avons parlé des devoirs que nous avons au service de nos charges, de la façon des Offices ecclesiastiques, et de telles choses entierement spirituelles. Il fit deux excellentes predications, l'une en l'eglise cathedrale, l'autre au college le jour de sainct Charles, pleines de pieté et de zele. Il celebra tous les jours la messe en divers lieux; et ne fut jamais parlé de chose quelconque, sinon conformement à nos vacations. Vostre Excellence ne m'obligera pas peu si elle en asseure son Altesse, et je luy engage

pour cela mon honneur et ma reputation, et à Dieu, qui le sçait, ma conscience et mon salut. Que si vostre Excellence me le permet, je luy diray avec esprit de liberté que je suis né, nourry et instruict, et tantost envieilly en une solide fidelité envers nostre Prince souverain, à laquelle ma profession, outre celà, et toutes les considerations humaines qui se peuvent faire, me tiennent estroitement lié. Je suis essentiellement Savoysien, et moy et tous les miens, et je ne sçaurois jamais estre autre chose. Je ne sçay pas donc comme je puis jamais donner aucun ombrage, principalement ayant vescu comme j'ay faict. Je me promets de la faveur de vostre Excellence que son Altesse demeurera parfaictement satisfaicte, et que rien ne se sçaura de cét ombrage, qui affligeroit le bon Monseigneur de Lyon beaucoup plus qu'il ne m'afflige pas moy, qui, par la suitte du temps et les evenements, seray tousjours recognu tres-asseuré et tres-fidelle serviteur de son Altesse, à laquelle je souhaitte toute saincte prosperité. »

Certes il n'est point difficile de voir en cette lettre un esprit fort constant, et qui ne se laisse nullement vaincre par les adversités. Il ne laissa pas de passer outre de conferer par lettres avec ce grand archevesque pour le bien de ses cheres filles de la Visitation (qui estoient des affaires purement et simplement spirituelles, comme il dit, et regardoient tant seulement l'advancement du royaume de Dieu), et continua de ceste sorte à rouler tousjours milles grandes entreprises dignes de l'esprit des anges, selon son conseil.

Mais cependant que tous deux sont agitez du sainct Esprit, voilà sortir en lumiere le livre angelique, et qui surpasse toutes sortes d'epithetes, de l'Amour de Dieu : car qui considerera la grandeur de l'ouvrage, la gravité de la matiere et l'artifice de la tissure, ne luy pourra jamais donner de prix qui esgale sa valeur. Tel en est le tesmoignage du tres-docte et tres-devot abbé general de la congregation des Feuillens,

Jean de sainct François. Là il represente comme en des tableaux sacrés l'histoire de la naissance, du progrés, de la decadence, des operations, proprietés, advantages et excellences de l'amour divin; et le tout si divinement que nul autre devant luy n'est parvenu, ny nul autre apres luy n'atteindra jamais à ceste perfection. On peut appeller ce livre une somme tres-accomplie de theologie amoureuse, où la volonté, espurée des autres affections, faict son cours en la science de l'amour sacré de son Dieu, et où, non comme dans les autres sommes des theologiens les beautés et perfections divines sont estrecies pour estre accommodées à la comprehension de nostre entendement, mais au contraire, les volontés et les puissances des ames amoureuses sont dilatées et eslevées aux grandeurs et hauteurs du divin amour. Il n'y a rien de si secret et mistique qui se passe entre les chastes embrassements de l'espouse et du celeste espoux qu'il n'explique et ne declare d'une maniere si exquise et si saincte que, pour estre divulgué, il n'est toutesfois nullement prophané. Des choses plus communes et ordinaires qui se passent en la nature, il tire des comparaisons qui luy accourent avec tant de facilité que vous diriés qu'elles ont esté faictes exprés par le grand Autheur de l'univers pour servir à ce sainct homme, afin de faire entendre les plus deliées et spirituelles conceptions par ces choses grossieres, materielles et sensibles. Et ce qu'est infiniment admirable, c'est que des buissons mesmes et des halliers espineux de la scolastique, il cueille des roses d'amour si fraisches et delicieuses que les esprits se peuvent delecter de leur veüe et de leur odeur sans estre nullement attaincts des picqueures de leurs espines. Il traicte les matieres scolastiques si mystiquement, et les mystiques si amoureusement, et les amoureuses si chastement, que vous ne sçavés ce que vous devés plus admirer, ou la science, ou la sapience, ou la charité, ou la pureté de ce tres-docte, tres-savoureusement sage, tres-amoureux et tres-chaste autheur.

Quant à l'elegance du style, elle y est telle que la plus mordante lime du plus rigoureux critique trouveroit difficilement à y mordre et à y ronger. Pour conclusion, tout ainsi qu'une belle et fine glace de miroir, recevant les rayons du soleil, va renvoyant çà et là, en forme d'un esclair fixe et permanent, l'image et l'espece qu'elle en a prise et qu'elle conserve aussi long-temps que rien ne s'interpose entre elle et le soleil : tout de mesme en est-il de ceste belle ame, parfaictement nette et espurée de toutes affections humaines, laquelle recevant en soy les rayons du divin amour, auquel elle estoit toute transformée, et dont elle ne s'est jamais separée, renvoye par tout l'image de ce soleil, qu'elle exprime en ce livre en la mesme forme qu'elle l'avoit receüe; image qui, estant celle-là mesme du Soleil d'amour, esblouit les yeux de ceux qui n'ont pas la veüe assés ferme, ny exercée à soustenir l'esclair et brillement de ses rayons. Aussi n'est-il que pour les ames des-ja fort advancées, pour les aigles, et non pour les aiglats qui barbaillent encore à l'esclat de ceste trop grande lumiere. Et pourtant ce n'est pas de merveille si plusieurs ayants jetté les yeux sur ce divin traicté n'en ont pas continué la lecture, ou si beaucoup s'en abstiennent tout à faict. En quoy ils se doivent humilier et recognoistre ou la foiblesse de leur veüe, ou l'impureté de leur goust trop encor occupé des affections de la terre, qui ne leur permet pas de comprendre ny de gouster la doctrine qui est contenuë en ce livre. Voilà le jugement qu'en a donné ce grand et tres-religieux abbé, l'un des meilleurs et plus polys escrivains de nostre siecle. Et veritablement ce livre est une manne cachée, que personne ne cognoit sinon celuy qui la reçoit, et personne ne la peut recevoir qu'il n'ayt l'esprit bien affectionné à la Divinité, vuide de vices, ou à tout le moins bien disposé pour recevoir les dons de Dieu. En iceluy le bien-heureux François s'est entierement descrit tout tel qu'il estoit, et quiconque aura envie de cognoistre son ame

et son interieur n'a point besoing de recourir ailleurs qu'à ce livre : car il l'y trouvera naïfvement exprimé et tiré au naturel, d'autant qu'il a exactement faict tout ce qu'il a enseigné.

Ce divin traicté a eu l'applaudissement et admiration generale de tous les doctes. Les Peres de la Compagnie de Jesus ont jugé qu'il pouvoit estre rangé au party des saincts Peres. Le general de l'Ordre des Chartreux, Bruno d'Affringues, qui, ayant veu le livre de l'Introduction à la vie devote, avoit escrit au bien-heureux Francois qu'il s'abstinst d'escrire davantage, apres avoir veu cestuy-cy luy rescrivit que, pour l'honneur de Dieu, il ne s'addonast à rien autre qu'à escrire. Les theologiens en ont esté aussi tost garnis, et les docteurs de la Sorbonne luy ont baillé ceste loüange, qu'il pouvoit aller d'un mesme pas avec les livres de sainct Augustin, de sainct Hierosme, de sainct Ambroise, de sainct Gregoire, et des autres docteurs de l'Eglise. Et quant à ce qui regarde la noblesse de France, René Gros, seigneur de sainct Joyre, chevallier de l'Ordre du Roy, en a rendu pour tout l'Estat un noble tesmoignage, faisant allusion à l'anagramme latin de l'autheur : Franciscus de Sales : Sal es Francis decus; c'est à dire, François de Sales, vous estes le sel et l'honneur des François. « Les François, dit-il, n'auront point en hayne ces divines poinctes et rencontres vostres, ô de Sales, qui estes le sel de l'amour et [de] la courtoisie! Je dis serieusement qu'ils n'en auront point de haine; derechef serieusement, à la bonne foy et selon l'ancienne franchise gauloise : parce que tout ce qui a esté salé ou salutaire en l'oraison est propre des François; des François, dis-je, qui, non par finesse ou par force, mais par la pieté et religion surpassent tous les peuples et toutes les nations. Ils n'auront point en haine de Sales; mais plustost, ô François, comme les fleuves d'eau douce deviennent salez quand ils entrent dans la mer : de mesme il n'y a personne qui ne voye que le sel François de ceste

ıvre est un honneur pur et net aux François, et qu'il est mé doucement par iceux le plus qu'il est possible, puis l'il n'y a rien d'amer en iceluy; et ceux qui ne le voyent s manquent entierement de sel et de sagesse, et doivent tre salez pour ne pourrir pas. Faictes-en le jugement, vous ıi estes le sel de la terre (comme parle la saincte Escriture), qui, selon l'opinion des anciens, rendez les tables sacrées y apportant des salines. » Jaques, roy de la Grande Bre- ɜne, qui avoit si fort loüé le livre de l'Introduction, ayant ı cestuy-cy prononça tout haut qu'il estoit en un tres- ınd desir de voir l'autheur, et qu'il ne se pouvoit pas re que ce ne fust un grand personnage; et dit-on qu'il ɔrocha à ses evesques qu'il n'y en avoit point de tous eux i eust escrit jusques à present de ces choses, qui ressentent rement le ciel et l'esprit angelique, ny mesmes qui osast ntreprendre : sentiment à la verité digne d'admiration ur avoir esté en un roy heretique et schismatique, tou- ant la doctrine de l'Eglise romaine. Le bien-heureux ançois en ayant eu la nouvelle : « Hé! dit-il, qui me don- ra des aisles comme de colombe, et je voleray à ce roy, ceste grande isle toute couverte des broüillas de l'erreur? lle isle, dis-je, que tous les bons appelloyent autresfois la trie des saincts. O vive Dieu! si son Altesse serenissime le permet, je me leveray et m'en iray à Ninive, je parle- y à ce roy, et luy diray au peril de ma vie le mot du igneur, et la parolle qu'il a faicte à mille generations. » bon prelat deploroit la misere d'un si grand roy et d'un grand royaume, et avoit coustume de dire qu'il se sentoit rté d'une inclination particuliere à son amour et à son ut; et jamais ne tomboit en propos de tant de grands per- ınages, soit prelats, comme sainct Anselme, sainct Tho- ıs; soit princes, comme sainct Edoüard et autres, que, nferant ces temps-là avec le miserable estat de l'heresie et schisme, il ne proferast des parolles causées de sa douleur

interieure, et ne tesmoignast par souspirs les vœux qu'il faisoit pour sa conversion.

Mais cependant que les estrangers le loüent et le preschent par tout pour sainct homme, il est mesprisé et chargé d'opprobres par les siens. Il y avoit un gentilhomme de grande qualité et puissant dans le siecle, mais d'ailleurs tres-desbauché et insolent, qui, ayant quelque teincture des lettres, avoit composé des satyres contre le sainct Evesque, et alloit par tout vomissant malheureusement le venin empesté de sa mesdisance; et voyant qu'il y perdoit son temps et sa peine, et que l'homme de Dieu ne s'en esmouvoit ny troubloit aucunement, quelques nuicts de suitte, au plus fort de l'hyver, lors que la terre estoit toute couverte de haute neige, mena une mutte de chiens au devant des fenestres de sa chambre, et leur faisoit tirer les oreilles par ses serviteurs et autres enfans perdus de la ville, à fin qu'ils urlassent comme les loups. Ces miserables faisoyent bien davantage : car ils crioyent et clabaudoyent comme s'ils eussent esté à la chasse, et tiroyent des coups de pistolets; de sorte que non seulement le bien-heureux Prelat, mais tout le voisinage de la grande ruë de saincte Claire, estoit contrainct de passer les nuicts entieres sans dormir; et n'y avoit personne qui osast reprimer ceste insolence, voire la justice y avoit travaillé en vain : tant ce seigneur estoit puissant. Les serviteurs du sainct homme enrageoient, et mouroient d'envie de sortir avec armes pour chasser ces belistres et pendarts; mais il ne voulut jamais le leur permettre, disant avec une mansuetude nompareille : « Non, laissez, laissez, ils endurent plus que nous : car à tout le moins nous sommes icy chauds et à couvert; et quand le jour viendra et qu'ils seront contraincts de dormir, ils reposeront avec plus d'incommodité. Helas! ne sont-ils pas dignes de compassion? » Comme donc il luy estoit impossible de dormir en un si grand bruit et tintamarre, il se levoit du lict, prioit Dieu pour eux aux pieds du

rucifix, et disoit à l'imitation de Jesus-Christ : « Pere, pardonnez leur, parce qu'ils ne sçavent ce qu'ils font. » Quelquesfois ils jettoyent des pierres contre ses fenestres et rompoyent les vitres ; et ce debonnaire evesque, se ressouvenant le sainct Estienne, prioit : « Seigneur, ne leur imputez point ce peché. » Nonobstant tout cela ils continuoyent, et, adjoustans crime sur crime, emplastrerent toute la grande porte du palais episcopal de bouë et de fiente ; voire ne desisterent point de ces meschancetez jusques à ce qu'en fin l'homme de Dieu, ayant rencontré de fortune le miserable autheur de ces insolences dans le parloir du monastere de la Visitation, le salüa et embrassa tres-amoureusement, comme si jamais il ne luy eust faict la moindre offence, adjoustant mesme, selon son ordinaire mansuetude et debonnaireté, de tres-suaves parolles de bienveuillance. Si jamais personne fust estonné, ce fust ce gentilhomme, qui en peu de parolles (quoy que non pas tant expresses, d'autant que le bien-heureux François ne l'y engageoit pas) luy demanda pardon, et protesta souvent depuis que de ceste façon de proceder, veritablement chrestienne, il avoit faict plus de profit que d'avoir ouy cent predicateurs.

En ce mesme temps arriva une grande et fascheuse querelle entre le frere germain de cét homme-là, marquis de qualité, qui sembloit aussi d'avoir faict vœu de haine contre le bien-heureux François, et un seigneur fort riche et fort illustre ; et querelle certes qui croissoit de jour en jour par de nouvelles offences, de sorte que c'estoit l'opinion d'un chacun que jamais elle ne finiroit que par le fer. Cestuy-cy estoit venu à Anicy avec douze chevaux, en intention de se battre, mais, passant par la ruë de saincte Claire devant les fenestres du palais episcopal, fust veu et salüé de l'homme de Dieu, et mesmes cogneut par signes qu'il desiroit de luy parler. A la mesme heure, cependant que le sainct Evesque descendoit de sa chambre, il mit aussi pied à terre ; mais aux

prémieres parolles il admira que le serviteur de Dieu sçeust l'intention qu'il avoit de se battre avec le marquis, d'autant qu'il ne s'en estoit declaré à personne. Le bien-heureux François leur conseilla la paix, et fist tant qu'ils l'accepterent pour leur arbitre, et dans peu de jours, par le zele qu'il avoit au salut du prochain et par son charitable travail, ces deux seigneurs, qui avoyent juré la mort l'un de l'autre, tomberent d'accord, et furent par aprés bons amis.

Cependant il arriva bien un plus grand different entre le serenissime Duc de Savoye et celuy de Mantouë, à l'occasion des droicts de celuy-là sur le duché de Monferrat, que cestuy-cy possedoit. Il falloit agir par armes, puis qu'on n'en pouvoit pas avoir autrement la raison. Toute l'Italie trembla aux commencemens de ceste guerre, et toutes les autres provinces voisines en furent troublées. Le roy d'Espagne, craignant à son Milan, tascha de deffendre la cause des Mantoüans, et le Monarque tres-chrestien fut prompt pour secourir les droicts de l'Altesse royale de Savoye. En peu de temps les plaines du Piedmont se virent couvertes d'armées françoises, espagnoles, italiennes et allemandes, pour le secours soit de la Savoye, soit de Mantouë. Le bien-heureux François deplora les temps et les mœurs, et contribua tout ce qui estoit en son pouvoir pour l'aide de son prince : il institua des prieres solemnelles par tout son diocese, exposa le tres-auguste Sacrement de l'Autel, lien de la paix et de la communion, et exhorta son peuple à la pieté avec tant plus de force qu'il sembloit que l'iniquité regnoit plus fortement. Ce qu'estant faict, pendant que l'on se battoit furieusement, il ne cessoit point de lever les mains au ciel, et par de frequents actes de vertu rendre la Majesté du Dieu tout bon et tout-puissant propice et favorable aux affaires de la Savoye. Sur tout il avoit soing des pauvres, parce que la famine estoit la compagne de la guerre. Un celebre advocat ayant un sien fils qui estudioit en theologie

Paris, presque reduict à l'extremité de la necessité, s'advisa
› recourir au reverendissime Evesque : il luy descouvrit sa
ıuvreté, et obtint en don une bien grande somme d'argent;
›ire mesme n'osant pas, ou ne sçachant pas comment l'en-
›yer à Paris, pour la crainte des chemins, ce bon prelat
chargea luy mesme de l'envoyer, aux conditions que si
le se perdoit il en redonneroit autant; adjoustant mesme
s lettres de faveur, par lesquelles il encourageoit cét estu-
ant à la diligence et pieté : de maniere que tous ceux qui
rent informez de ceste affaire demeurerent ravis en admi-
tion de l'incomparable charité de ce sainct homme; et ce-
ndant cét advocat luy estoit tres-importun, sous pretexte
ı devoir de la visite, et luy devoit estre grandement fas-
eux, d'autant que bien souvent, par une indiscretion
tollerable à tout autre, il alloit l'entretenir de tricheries et
choses de neant par l'espace de quatre, de cinq heures,
davantage.

Ce grand evesque continua à faire des œuvres de mer-
illeuse charité. Il y avoit des-ja quelque temps qu'il avoit
nferé la charge de l'Eglise parroissiale de Thonnex, aux
rtes de Geneve, au sieur Jean Neyret. Ce bon prestre, re-
ıict à la pauvreté par les injures des temps et des guerres,
sçavoit de quel costé se tourner ; en fin il resoulut de
ıddresser à son prelat, lequel ayant pitié de luy avec tant
us de raison qu'il estoit ecclesiastique et exposé à la moc-
ıerie des heretiques (le sieur Rolland, surintendant des
faires de sa maison estant pour lors absent), luy bailla en
ımosne deux grands chandelliers d'argent de sa chappelle,
ıe le curé vendit dans Geneve mesme pour avoir dequoy
vre, et qui n'ont jamais esté racheptez depuis, le sainct
vesque ne l ayant pas voulu permettre.

Il fust aussi merveilleux environ ces mesmes jours pour
visite, consolation et guarison des malades. Bernard Paris,
ourgeois et boulanger de la ville d'Anicy (le mesme duquel

il a desja esté parlé, pere de la petite Huguine) gisoit malade à la mort, desesperé et delaissé des medecins. Le bienheureux François le visita, l'interrogea de l'estat de sa conscience, et, voyant qu'il avoit perdu la veuë et la parolle et avoit des-ja la mort entre les dens, le signa comme l'on a de coustume de faire aux agonisans, et luy bailla sa saincte benediction. On n'entendoit par toute la maison que de pleurs et de gemissemens; la pauvre femme (qu'on appelloit Marie) se fondoit en larmes et s'exterminoit à force de lamentations. Mais l'homme de Dieu se tourna de son costé, et luy dit : « Ne pleurez pas Marie; il faut prier Dieu, et le mary vivra. » Aprés quoy il sortit pour s'en aller à vespres, suivy d'un grand nombre de chanoines, et de la mesme heure le moribond reprit la vie, et dans peu de jours fust remis en entiere santé, ayant tout le reste de sa vie creu et protesté de la devoir aux prieres de son sainct evesque; lequel aussi redonna la santé au Pere Claude Louys Nicolas de Coëx, prieur du monastere de Talloires, malade d'une fiévre pestilentielle, selon que le mesme Pere en a eu depuis une ferme creance.

Mais outre qu'il guarissoit les corps, il guarissoit encor les ames. Preschant en l'eglise de sainct Dominique, et se prenant garde, à la suitte de son discours, qu'il avoit pour auditeur un gentilhomme heretique des plus obstinez, il passa si à propos de son premier subject à la matiere des points controverses, et monstra avec tant d'efficace la beauté de la verité catholique, que ce gentilhomme, ayant faict à la mesme heure resolution de se convertir, s'addressa à luy, la predication estant achevée, et entre ses mains renonça à toute sorte d'heresie, et fist profession de la foy de la saincte Eglise romaine.

Les citoyens d'Anicy jouyssoient d'une tres-douce consolation parmy toutes leurs miseres, sous la direction et à la veuë d'un si soigneux et si bon pasteur, quand l'horreur de la guerre mit toutes choses en desordre. Le duc de Nemours,

ary de Savoye, qui s'estoit retiré, il n'y avoit pas fort
g temps, avec quelque sorte de mescontentement, d'au-
s de son Altesse serenissime, cependant que l'on se battoit
t et ferme en Piedmont, passa le Rhosne avec une puis-
te armée, entra dans la Savoye, et tascha de s'acquerir le
verain empire au duché de Genevois par le moyen de son
ée. Peu s'en fallust que la ville d'Anicy ne fust surprise;
is les stratagemes des ennemis ayant esté industrieusement
heureusement descouverts, le siege ne fust que de trois
rs, pendant lesquels le bien-heureux François fust la
le esperance de ses pauvres enfans; et lors que plusieurs
oyent en crainte qu'il n'arrivast quelque chose de pire, il
lust qu'il se servist de son esprit prophetique pour relever
cœurs de ses peuples : « Ceste levée de boucliers s'esva-
uyra, » disoit-il; car c'est ainsi qu'il appelloit ce remuë-
ent. Toutesfois plusieurs continuoyent à luy bailler des
vertissemens : qu'il y avoit du danger si l'ennemy venoit à
rcer la ville, d'autant que dans l'armée il y avoit un grand
mbre d'heretiques, qui se jetteroyent plustost sur luy que
r personne autre, et pourtant qu'il prist garde à ses
aires, et advisast si à tout le moins il seroit point à propos
faire porter ses meubles plus precieux en un autre lieu
us asseuré, et luy mesme se mettre hors de crainte ailleurs
e dans sa maison. Il prenoit tous ces advis avec un visage
ain à son accoustumée, comme venans de l'affection de ses
is; mais il leur respondit : « Je ne pense pas que les enne-
s me veuillent plus de mal qu'aux autres; et partant, s'ils
nnent, je porteray les effects de leur furie ensemble avec
n pauvre peuple. Je feray tousjours ma charge, Dieu
dant : si l'on sonne vespres, j'y iray; s'il faut faire des
spesches, je les feray; si l'ennemy entre d'assaut dans la
le, et qu'il ayt intention de me nuyre, me voicy entre les
ins de la divine providence. Mais il ne sera rien de tout
la, mon cher peuple, je vous en asseure : ces grands

princes s'accorderont assez, et le sang se conformera au sang : » tant il est vray que cét homme d'une longanimité et mansuetude incomparable possedoit une paix tres-profonde, et laquelle Pierre de Berulle (qui despuis a esté cardinal), parlant de luy, appelloit imperturbable. Et de vray ces grands princes furent aussi tost de bonne intelligence, aprés que le serenissime prince de Piedmont, Victor Amedée, avec de tres-puissantes trouppes eust passé les Alpes pour reprimer la force ennemie, s'il y en eust eu quelqu'une.

Or son Altesse, venant au secours de la ville d'Anicy, descendit tout droict à la maison du bien-heureux François, qui se prevalant d'une si belle occasion, entr'autres choses qu'il traicta avec elle, luy presenta ces articles, escrits de sa main propre, pour la reformation des religieux de l'un et de l'autre sexe :

« La dependance que les religieux ont de leurs abbez et prieurs commendataires engendre continuellement des procez, noises et riottes scandaleuses entr'eux. Il seroit donc peut estre à propos de separer le lot et la portion des biens requis à l'entretenement des religieux, monastere et eglise, d'avec le lot et la portion qui pourroit rester à l'abbé ou prieur commendataire; en sorte que les religieux n'eussent rien à faire avec l'abbé, ny l'abbé avec eux, puis que chacun d'eux auroit son faict à part, comme l'on a faict tres-utilement à Paris, des abbayes de sainct Victor et de sainct Germain. Et par ce moyen les superieurs cloistriers auroyent toute l'authorité convenable pour bien reformer les monasteres, reduisans la portion des religieux en communauté.

« Et pourroit-on aussi changer les superieurs, par election, de trois ans en trois ans.

« Et à fin que la reformation se fist plus aisément, il seroit requis que cét ordre se mist premierement à Talloires, où il y a des-ja un bon commencement de reformation; et par aprés il faudroit sousmettre à Talloires tous les monasteres

e l'Ordre de sainct Benoist, à fin qu'on y instalast la mesme
aformation. Mais quant aux monasteres de l'Ordre de
isteaux, je ne vois pas qu'aucune reformation s'y puisse
aire, sinon en y mettant des religieux Feuillens, comme
n a faict à la Consolate de Turin, à Pignerol et en Abon-
ance.

« Il y a de plus des monasteres de chanoines reguliers de
ainct Augustin qui n'ont pas moins besoing d'estre refor-
ez; ce qui malaisément se pourra faire, sinon par change-
ent d'Ordre. Et semble qu'il seroit expedient d'en retirer
uelques-uns dans les villes, comme, pour exemple, le mo-
astere d'Entremont à la Roche, pour accroistre là le nombre
es chanoines, et y establir un notable service, avec un theo-
gal et penitencier, ayant esgard au voisinage et continuel
ommerce de ceux de Geneve avec ceux de la Roche. On
ourroit aussi en convertir d'autres en des congregations de
restres de l'Oratoire, comme, pour exemple, le monastere
u sainct Sepulchre de la ville d'Anicy; et les autres, les
nnexer au college de la mesme ville, comme le prieuré de
'ellionnex.

« Or ce qui est dict de retirer quelques monasteres dans les
illes pour accroistre le nombre des chanoines regarde le
ien de la noblesse de tout le païs de Savoye, laquelle est
ombreuse en quantité, mais la pluspart pauvre, et laquelle
'a aucun moyen de loger honorablement ses enfans qui
eulent estre d'Eglise, sinon és benefices qui se distribuent
ans le païs, comme sont les cures et les canonicaux, lesquels
n pourroit introduire sainctement de ne devoir estre distri-
uez que par le concours aux gentilshommes ou docteurs.
on Altesse donc, pour ce regard, pourroit faire une instruc-
on à son ambassadeur pour obtenir de sa Saincteté une
ommission à l'archevesque de Tarentaise, [à l'evesque] de
laurienne et à celuy de Geneve, pour proceder aux establisse-
iens susdicts; en sorte neantmoins que, l'un de ces prelats

*

se treuvant absent, les deux autres puissent proceder; procureurs general et patrimonial chargez de tenir en toutes occurrences à l'execution, avec expresse recom dation au senat d'assister en toutes les occasions qui querroyent.

« Quant aux religieuses, il seroit aussi requis qu'on re les trois monasteres de Cisteaux dans les villes, à fin leurs deportemens fussent veuz journellement, qu fussent mieux assistées spirituellement, et qu'elles n meurassent pas exposées aux courses des ennemis de l ou de l'Estat, à l'insolence des voleurs, et au desord tant de visites vaines et dangereuses des parens et a joinct que de les enfermer aux champs esloignez d'assist c'est les faire prisonnieres miserables, mais non pas gieuses, ainsi que l'on pretend de faire par les bonnes e tations qu'elles recevront dans les villes : et aussi le s concile de Trente ordonne qu'on les y reduise pou mesmes causes. On pourroit donc reduire celles de sa Catherine en la ville d'Anicy, celles de Bon-lieu à Run et celles du Betton à sainct Jean de Maurienne, ou à M meillan; et quant à celles de saincte Claire hors vil Chambery, on pourroit aussi les reduire dans la ville m de Chambery.

« Mais à fin qu'à mesme temps qu'on les reduiroit tou villes la reformation se fist, il seroit requis que sa Sair commist quelque prelat qui establist és monasteres to reiglemens ordonnez par le concile de Trente, et leur nast des superieurs ausquels on peust avoir recours f ment. Son Altesse donc, pour ce subject, pourroit dresser une instruction à son ambassadeur, à fin qu'il ol deux commandemens de sa Saincteté, l'un à l'abbé de teaux, General de l'Ordre, à ce que promptement il fist re les religieuses des monasteres de Savoye dans les villes sines, en lieu propre à leur demeure, en attendant qu'

eussent faict un nouveau monastere ; l'autre à l'evesque de Maurienne et à l'evesque de Geneve, à ce qu'ils tinssent main que tous les reiglemens ordonnez par le Concile fussent establis, non seulement és monasteres de Cisteaux, mais en tous les autres monasteres de femmes qui sont en Savoye ; et le procureur general chargé de tenir main à l'execution de l'intention de son Altesse. »

Ces raisons, parties de la nompareille prudence et sagesse du bien-heureux François, aggréerent fort à ce tres-religieux prince, qui luy bailla parolle de les faire executer quand il en verroit estre le temps ; apres quoy s'estant retiré en Piedmont, le sainct Evesque se mit à travailler aux constitutions de ses tres-cheres filles de la Visitation saincte Marie, en estant particulierement sollicité, voire pressé par l'archevesque de Lyon, Denis Simon de Marquemont, et attendu que s'il falloit en fin supplier sa Saincteté d'eriger ceste congregation en Ordre religieux, la premiere chose qu'il faudroit faire seroit de monstrer comment toutes choses estoient bien ordonnées et disposées. Il implora donc l'aide du sainct Esprit, et, apres avoir veu et consideré les constitutions de divers Ordres, bastit, dressa et escrivit celles-cy :

« Plusieurs femmes, divinement inspirées, aspirent bien souvent à la vie religieuse, lesquelles toutesfois, ou à cause de leur imbecillité naturelle, ou à cause qu'elles sont des-ja advancées en aage, ou en fin à cause de l'impossibilité qu'elles sentent en elles mesmes à supporter les austerités, ne peuvent pas entrer dans les maisons religieuses és quelles on observe rigoureusement la penitence exterieure, et pource sont contrainctes de demeurer au milieu du tracas des affaires du monde, exposées à de perpetuelles occasions de pecher, ou pour le moins, de tomber de ceste ferveur de la devotion ; en quoy certes elles sont dignes de grande commiseration. Ceste congregation donc a esté erigée afin que ces ames là puissent desormais vacquer à la perfection du divin amour,

sans que la trop grande austerité en divertisse les foibles et infirmes.

» C'est pourquoy on y pourra recevoir les femmes vefves, aussi bien que les filles et vierges, pourveu qu'elles soient legitimement deschargées de leurs enfans, si elles [en] ont, et ayent suffisamment prouveu à toutes leurs affaires, selon qu'il sera treuvé expedient par le pere spirituel et autres hommes bien qualifiés, sur l'advis et conseil desquels on puisse se reposer; afin d'oster aux mondains toutes sortes d'occasion de murmurer, et pour esloigner le trouble que l'ennemy a de coustume de causer dans l'esprit des vefves par une sollicitude inutile et indiscrete des choses et affaires qu'elles ont laissées au monde.

» Secondement, on pourra recevoir celles qui, par quelque imbecillité corporelle ou pour l'aage, ne peuvent pas entrer dans les autres monasteres, pourveu qu'elles ayent l'esprit sain et bien faict, et qu'elles soient bien disposées à vivre en une profonde humilité, obeissance, simplicité, mansuetude et abdication ; excepté toutesfois celles qui seroient sujectes à quelque maladie contagieuse, comme à la lepre, aux escroüelles et semblables, ou qui seroient travaillées d'infirmités si pressantes qu'elles auroient une entiere ineptitude à l'observance de la reigle et des exercices accoustumés de la congregation.

» Troisiesmement, on recevra les robustes et bien disposées de nature, comme appellées de Dieu au secours et soulagement des infirmes ; et comme les debiles joüiront du fruict de la santé des robustes, de mesme les robustes joüiront reciproquement du merite de la patience des debiles. Et afin que tant les unes que les autres puissent tousjours avoir accez à la congregation, la Mere superieure prendra soigneusement garde qu'il ne s'introduise aucune austerité corporelle, soit directement soit indirectement, outre celles qui sont establies, qui puisse faire quelque obligation ou cous-

ume. Ainsy, selon la parabole, le glorieux Pere sainct Augustin veut que l'on introduise en l'estat religieux, comme au banquet nuptial de l'espoux celeste, non seulement les sains et bien disposés, mais aussi les infirmes, aveugles et boiteux, de sorte que la maison soit plaine d'invités et d'esleuz.

» Les Sœurs de la congregation seront de trois rangs, ou de trois ordres : les unes choristes, c'est à dire, destinées au sainct office du chœur; les autres associées, c'est à dire, qui, ne pouvants pas ou reciter ou chanter l'Office, sont pourtant admises à tous les autres exercices de la congregation et de a vie religieuse ; et les autres domestiques.

» Quant aux associées, elles seront propres à toutes les charges du monastere, excepté à l'assistance, et auront voix ctive et passive, tout de mesme que les choristes. Que si uelqu'une d'icelles est esleuë superieure, elle fera tout ce ui appartient à ceste charge, sinon ce qui regarde l'office u chœur, qu'elle laissera à l'assistante, laquelle ayant harge du chœur et des divins Offices ne pourra jamais estre sleüe que du nombre des choristes.

» Les Sœurs domestiques n'auront point de voix, ny ctive ny passive.

» Ny les associées ny les domestiques ne seront obligées ux heures canoniques, mais suppléeront par d'autres oraions. Elles assisteront toutesfois à la messe, et les jours de este à tous les Offices.

» Les domestiques ne seront en rien differentes des autres, sinon qu'elles ne prendront pas le voile noir quand elles feront la profession, mais tant seulement la croix d'argent, par laquelle elles seront differentiées d'avec les novices.

» Les Sœurs ne pourront estre que trente trois en nombre, vingt choristes pour le moins, neuf associées et quatre domestiques; sinon que, pour legitime cause, il fust autrement advisé par le pere spirituel, la superieure, le Chapitre et le reverendissime evesque.

» La closture sera entierement observée selon les statuts du concile de Trente. Quand il sera necessaire que le confesseur entre, ou le medecin, ou l'apothicaire, ou le chyrurgien, ou le charpentier, ou le maçon, ou quelqu'autre tel, il sera conduit par deux Sœurs tant seulement; les autres se retireront ou dans leurs chambres, ou au lieu des offices. Le confesseur entendant la confession, conferant l'Extréme Onction, ou assistant à une moribonde, demeurera de sorte qu'il puisse estre veu à porte ouverte des Sœurs qui l'auront conduict. Si tels doivent estre appellés de nuict, quatre Sœurs les conduiront avec des chandelles et lumieres.

» Toutes les Sœurs obeïront absolument à la superieure si elles n'obeïssent pas, elles seront corrigées.

» On ne recevra point de lettres, et n'en envoyera-on point qu'au preallable elles n'ayent passé par les mains de la superieure; mais les lettres que le pere spirituel escrira aux Sœurs, ou que les Sœurs luy escriront, ne seront point ouvertes.

» La superieure dispensera és petites choses quand la necessité le requerra, toutesfois avec une tres-grande prudence; les choses grandes seront reservées au pere spirituel ou à l'evesque.

» Pas une des Sœurs ne jeusnera ou fera de semblables austerités corporelles sans la permission de la superieure. Quand les robustes en feront la demande, on leur permettra, selon qu'il sera treuvé expedient. S'il y en a plusieurs qui puissent endurer la discipline, on la fera les jours de vendredy.

» La superieure estant malade ou empeschée sera excusée par l'assistante, et par celle-là qu'elle aura commise, quand toutes deux seront empeschées. Que s'il arrive quelque cas à l'improuveuë, la plus ancienne des surveillantes fera l'office de la superieure.

» La chasteté sera observée avec une tres-grande pureté,

et la pauvreté tres-absolument, de sorte que toutes choses soient reduictes en commun, et que pas une des Sœurs ne possede aucune chose en propre, non pas mesme quant à l'usage; et pource ny les chambres, ny les licts, ny les habits, ny les linges, ny les medailles, ny les croix, ny les chappellets, ny les livres, ny autres choses semblables, ne pourront estre propres, mais seront changées à la fin de chaque an, lors que l'on distribuera les noms des saincts. L'on excepte toutefois que la superieure pourra dispenser, quant aux chambres, quand elle jugera estre à propos, ou que le medecin en sera d'advis pour la santé du corps; et la mesme superieure pourra prendre pour soy la chambre plus commode.

» Les bastiments du monastere estants achevéz, on terminera les revenus, afin qu'il n'y ait rien de superflu, et l'on ne recevra rien des Sœurs qui entreront, sinon ce qui sera convenable pour la conservation du monastere.

» Point de vaisselle du monastere ne pourra estre d'argent, sinon les cueilliers, à raison de la netteté. Mais en l'autel, on y pourra mettre les plus precieuses choses du monde, à la plus grande gloire de Dieu. Si quelque Sœur apporte des meubles precieux, on les vendra aussi tost qu'elle aura faict profession, et le prix sera appliqué à des choses pies.

» Depuis le dimanche de Pasques jusques à la feste de sainct Michel, les Sœurs se leveront à cinq heures de matin, demy heure apres s'assembleront au chœur, adoreront le tres-sainct Sacrement, mediteront et invoqueront l'aide du sainct Esprit, continueront l'oraison mentale jusques à six heures et demie, apres laquelle elles chanteront l'Office de prime, et puis se retireront. A huict heures on dira tierce et sexte, et de suitte la messe sera celebrée; apres la messe, none, à la fin de laquelle on fera l'examen; le reste du temps sera employé convenablement. A dix heures on disnera, et la recreation durera jusques à midy. Despuis midy on prendra

les obeyssances, et alors les Sœurs se retireront en silence à leurs affaires, et pourront se reposer, si elles veulent, l'espace de demy heure; apres cela, on employera demy heure de lecture; que si cependant on se sent inspiré de prier, on le pourra faire. A trois heures on dira vespres, et apres on fera l'assemblée, où les Sœurs s'entretiendront de ce qu'elles auront leu, en faisant leur travail, jusques à complie, qui se dira à cinq heures. Suivront les litanies et l'oraison mental de demy heure, apres quoy les Sœurs pourront relascher leur esprit par quelque exercice exterieur, toutesfois en observant le silence. A six heures on soupera; la recreation suivra le souper, et apres on prendra les obeyssances. A huict heures et demie on sonnera pour l'Office de matines, et commencera le grand silence. Un quart-d'heure apres on dira matines et laudes; suivra l'examen de conscience et la lecture des poincts pour mediter. Les Sœurs se retireront, de sorte qu'à dix heures precisement elles soient toutes couchées.

» En tout temps entre jour et nuict on sonnera la salutation angelique; apres quoy il ne sera point permis ny loisible de demeurer dans le parloir, ny d'ouvrir la porte, sans qu'il y ayt quelque urgente necessité qui ne puisse pas estre differée.

» Despuis la feste de sainct Michel jusques à Pasques, elles se leveront à cinq heures et demie, et ainsy passera on pa[r] la demie jusques à vespres, que l'on dira tousjours à l'heur[e] accoustumée, sinon que ce soit en Caresme, qu'on les dira [à] dix heures et demie. La leçon se fera à trois heures apr[ès] midy, l'assemblée à quatre, complie à l'heure accoustumé[e], apres on chantera l'hymne des douleurs de la Vierge, q[ui] sera suivy des litanies.

» Apres la recreation du disner, toutes se presenteront [de]vant la superieure, qui leur commandera tout ce qu'e[lles] auront à faire jusques au soir : autant en fera on apre[s la] recreation du souper jusques au disner du jour suiv[ant].

Quand la superieure n'aura rien à leur commander, à tout le moins elle leur recommandera la mutuelle dilection, avec la paix de nostre Seigneur Jesus-Christ. En apres les Sœurs qui auront des offices domestiques demeureront avec elle pour conferer, et les autres se retireront doucement et avec esprit de tranquillité.

» Le premier silence se fera despuis le premier signe de matines jusques à la fin de prime du jour suivant. Le second, despuis la benediction de la table jusques à la recreation du disner. Le troisiesme, depuis la recreation jusques à vespres. Le quatriesme, despuis le signe de complie jusques à la recreation du souper.

» Les jours de jeusne, on observera le silence despuis tierce jusques à la recreation du disner, et despuis la recreation jusques à trois heures.

» En tout temps on observera le silence au chœur, au dortoir et refectoir, sinon en cas de necessité.

» Il sera tousjours loisible de parler à la superieure, et à la maistresse, quant aux novices.

» On dira prime à voix droicte, tierce avec inflexion de chant, sexte et none à voix droicte; — mais les jours de dimanche et festes solemnelles on chantera none avec inflexion; — vespres selon la coustume à voix droicte, excepté le cantique de la Vierge, que l'on chantera tousjours, sinon en temps de Caresme; mais les jours de dimanche et festes de commandement, on chantera les vespres entieres. Complie se dira tousjours à voix droicte, excepté l'antienne de la Vierge qui se chante à la fin, et le cantique de Simeon. Les festes plus solemnelles, on dira matines et laudes à voix droictes. Les jours des festes, on chantera l'invitatoire, l'hymne de sainct Ambroise et de sainct Augustin, et le cantique de Zacharie avec l'antienne. Les hymnes des processions se chanteront avec l'inflexion accoustumée; si ce sont des litanies, on pourra diversifier le chant.

» Les Sœurs s'assembleront au divin Office, à l'oraison mentale, au Chapitre, à la refection, aux recreations, aux entretiens des lectures, et extraordinairement quand la superieure le commandera.

» És recreations, on observera la paix, la mansuetude et la simplicité, et évitera-on les parolles de mespris sur le suject des nations, des provinces et des naissances ; és autres conversations, les Sœurs tascheront de parler utilement, sainctement et modestement.

» Jamais elles ne joüeront, ny tiendront en la maison aucun oyseau, ny aucune autre beste inutile, comme petit chien, escurieu et semblables; elles ne feront point de travail pour la vanité.

» Jamais elles ne parleront seules à aucun estranger, et ne diront rien d'inutile, taschants de faire briefvement, sinon és choses qui regardent le bien spirituel.

» Elles baisseront le voile devant les hommes, sinon que la superieure en dispence, et n'approcheront point de la treille en parlant.

» On fera la lecture pendant le disner et souper, et les Sœurs liront par semaines. La superieure benira la table et fera l'action de graces.

» Outre les jeusnes qui sont de commandement, elles jeusneront la veille de la Trinité, de Pentecoste, de l'Ascension, de la feste de Dieu, de toutes les festes de nostre Dame, de sainct Augustin, et tous les vendredys despuis la feste de sainct Michel jusques à Pasques, sinon qu'il se rencontre quelque jour de feste : alors le jeusne sera differé au samedy, et, s'il s'en rencontroit encore, elles ne seront pas obligées de jeusner. Tous les autres vendredys de l'année, on fera une simple abstinence au souper.

» Les Sœurs seront habillées de noir, leurs robes faictes en sac, amples neantmoins pour faire des plis sous la ceinture ; les manches longues jusques à l'extremité des doigts,

amples, à fin qu'en icelles on puisse plier et couvrir les
ıx mains et les bras. Le voile sera de crespe noir, et pren-
ı sur le dos jusques à la ceinture; le frontal pareillement
ir, et la barbette de toile blanche, sans plissure et nulle-
ınt empesée.
» Chaque Sœur aura sa chambre.
» Elles coucheront seules; les licts seront de mattelats, le
ussin pourra estre de plume ; ils seront entourés de
taine blanc, qu'elles pourront retrousser en esté pour
endre l'air. »
Or quant à ce qui regarde le divin Office, le sainct Prelat,
ur plusieurs bonnes et dignes raisons, supplia le Siege
ostolique que les Sœurs ne fussent point obligées à reciter
s heures canoniales, qu'on appelle le grand Office, mais, en
citant au chœur (selon qu'elles avoient accoustumé) le
tit Office de nostre Dame serieusement, gravement, len-
ment, devotement et religieusement tous les jours, de-
eurassent libres et exemptes de l'obligation de reciter
ut autre Office : ce que le Souverain Pontife conceda
spuis benignement; et les principales raisons furent
lles-cy :
«Parce que le plus souvent les femmes ignorent la langue
tine, et principalement és quartiers de la France, il n'im-
rte pas beaucoup, quant à ce qui regarde leur edification
consolation spirituelle, qu'elles recitent cét Office ou celuy-
, pourveu qu'elles le recitent deuëment et devotement. Or,
fin qu'elles recitent deuëment et devotement l'Office, il im-
rte beaucoup qu'elles recitent tousjours le mesme Office :
r elles prononcent plus clairement, distinctement et asseu-
nent ce qu'elles sont accoustumées de prononcer si souvent,
ne mettent pas toute leur attention à bien lire et pronon-
, comme il leur est necessaire de faire quand il leur faut
ıs les jours lire des choses nouvelles et inaccoustumées.
Cecy a principalement lieu aux endroicts de France, où

elles ont une prononciation de la langue latine, non seulement tres-mauvaise et inepte, mais tout à faict ridicule; de sorte que ceux qui bien souvent entendent les divins Offices és autres monasteres ne sçauroient s'empescher de rire, si plustost ils ne rougissent de honte. C'est pourquoy, quand elles reciteront tous les jours le mesme Office, elles le reciteront plus facilement et plus exactement, et avec le chant pourront eslever à Dieu leur devotion et attention interieure. Et veritablement les Sœurs de la Visitation chantent et prononcent si devotement, punctuellement et gravement ces heures de nostre Dame, quelques briefves qu'elles soient, qu'il ne s'y en va pas moins de temps à les reciter que les autres religieuses en employent à chanter le grand Office. Et comme l'Eglise a destiné un jour de la semaine au culte de la tres-glorieuse Vierge Marie (disoit ce grand prelat au souverain Pontife), de mesme vostre Saincteté ne fera rien d'indecent, ny qui ne soit tres-suave, si elle destine un Ordre, et principalement de femmes, pour chanter tous les jours publiquement les loüanges de ceste Mere de nostre Seigneur Jesus-Christ et de tout le christianisme, mais plustost fera une chose tres-aggreable à Jesus-Christ, à sa Mere, et à tous ceux qui leur sont devots. En fin plusieurs filles, et mesmes plusieurs vefves avancées en aage, à grand peine peuvent jamais apprendre exactement le grand Office, lesquelles pour cela bien souvent sont rejettées de l'entrée de la Religion, et ausquelles arrivera ceste commodité, si desormais la Religion de la Visitation de la tres-glorieuse Vierge Marie, de l'Ordre de sainct Augustin, n'est obligée à reciter point d'autre office deuëment que le petit; car ainsy sera il faict que toutes ensembles, jeunes et vieilles, loüeront le nom du Seigneur. Outre que la recitation du grand Office n'est pas inseparable de l'estat religieux : car, pour ne rien dire de la tres-excellente Compagnie de Jesus, ny des Ordres militaires, il y a des monasteres de femmes en France,

comme à Pontoise, où elles ne sont point obligées qu'à reciter au chœur le petit Office de nostre Dame. »

Voila les raisons pour lesquelles le bien-heureux François fut induict à presenter une particuliere requeste au Siege apostolique.

Mais il passe outre aux constitutions :

« Le confesseur sera esleu par le pere spirituel et par la superieure, aprés en avoir conferé avec les conseilleres. Il devra estre homme docte, prudent, d'une vie irreprehensible, honneste, stable et devot. S'il doit estre deposé, il en faudra convenir l'evesque ou son vicaire general.

» Quatre fois l'an, la superieure demandera à l'evesque ou au pere spirituel un confesseur extraordinaire.

» Trois des Sœurs communieront tous les jours alternativement. En outre, toutes les Sœurs communieront les jours de festes et de dimanche, et tous les jeudys, sinon qu'il y eust quelque feste le mercredy ou le vendredy. On portera la tres-saincte Communion aux malades de huict en huict jours.

» Les Sœurs exerceront l'humilité tres-promptement et tres-profondement, eviteront toutes les façons de faire du monde et du siecle; tous les mois une fois descouvriront franchement leur cœur à la superieure; à chaque premiere communion du mois renouvelleront leur profession, et reliront leurs constitutions; tous les samedys s'assembleront en chapitre.

» Le pere spirituel sera docte, qualifié et homme d'une entiere vertu.

» Celles-cy possederont les offices et charges du monastere : la Mere superieure, les Sœurs coadjutrices, la Sœur assistante, la Sœur directrice, les Sœurs surveillantes, la Sœur œconome, la Sœur portiere, la Sœur sacristaine, la Sœur enfermiere, et ainsi des autres moindres offices, qu'il seroit superflu de rapporter.

» On ne recevra point de fille qui n'ayt atteint l'aage de seize ans, et qui ne sçache lire, si elle pretend d'entrer au chœur.

» Le jour de sainct Michel, la superieure advertira toutes les Sœurs professes de se preparer pour renouveller leurs vœux le jour de la Presentation de nostre Dame. »

Voilà sommairement les constitutions que le bien-heureux Evesque a laissées à ses tres-cheres filles, sans quelques autres qu'il n'est pas à propos d'estaller au public : car il y est traicté de la façon de gouverner les affaires domestiques, de faire les elections, de dresser les novices, de cognoistre les pretendantes, d'imposer les penitences, de corriger les deffaillantes, et en fin d'ensevelir les Sœurs, lesquelles choses sont tout à faict particulieres et propres à la congregation. Or il est impossible de faire un institut religieux plus sainctement, plus prudemment, plus droictement, ny plus doucement; tel en ayant esté le jugement des plus experimentez personnages, et plus sages superieurs de presque tous les Ordres qui fleurissent en la saincte Eglise de Dieu : de sorte que, toutes choses bien considerées, ils ont estimé et prononcé que l'on ne feroit point de tort à personne, si, ayant esgard à ce sainct institut, on tenoit le bien-heureux François pour le plus grand cerveau qui fust en son siecle. Au reste, les superieurs des monasteres de ceste Religion (aprés le souverain Pontife) sont les evesques et Ordinaires des lieux, ou leurs vicaires generaux; en quoy reluit encore tout particulierement l'incomparable prudence du sainct instituteur : car il sera faict par ce moyen que cét Ordre ne decherra jamais tout à faict de l'observance reguliere, d'autant que si un evesque vient de fortune à y manquer de soing, un autre succedera qui relevera le tout puissamment; et si les affaires ne sont pas bien en un diocese, elles seront mieux en un autre. En fin il est fort aisé à voir par plusieurs solides raisons que ceste belle olive sera tousjours fructifiante en la maison du

igneur, comme un arbre qui est planté sur le cours des ɔx, qui donnera son fruict en sa saison; sa feuille, son nneur, ne tombera jamais, et tout ce qu'elle fera prosrera tousjours.

Mais cependant que ce tres-religieux patriarche faict de si lles et si sainctes constitutions, les meschans ne cessent int de le persecuter. Un gentilhomme (qui mesmes luy partenoit d'alliance), s'estimant temerairement offencé de elque chose, vint en son palais avec une mutte de chiens, nme s'il eust voulu aller à la chasse, et avec des cornets trompettes fist sonner l'allarme dans la cour avec un bruit tintamarre tres-horrible; non content de cela, monta en chambre du sainct homme, escumant de rage et remplisıt l'air de mille menaces, luy dict toutes les poüilles et ures qu'il s'imagina, avec un scandale qui meritoit le ıs rigoureux chastiment. Le debonnaire Prelat l'entendit ıs s'esmouvoir, luy laissa vomir toute sa furie, et ne luy spondit rien que des parolles de civilité, douceur et coursie, et tout cela briefvement; d'où cét insensé se laissant plus fort emporter à sa colere, se retira avec encor plus nsolence qu'il n'estoit venu; et de quelque temps aprés, ant recognu sa faute, s'en revint les larmes aux yeux mander pardon au bon Prelat. Mais quand il se retira la emiere fois, le Pere de Coëx, prieur de Talloires, qui avoit é tesmoing de toute ceste insolence, ne peust pas s'emscher d'interroger en ceste sorte l'homme de Dieu : « Mongneur, comment faictes-vous en ces occasions de ne vous ettre point en colere? car il semble que vous deviez reendre fortement cét insensé, et reprimer son insolence par s parolles de severité; et c'eust plustost esté une œuvre de arité. » Le bien-heureux François lui respondit : « Voyezus, mon Pere, j'ay faict une pache avec ma langue, que and on dira quelque chose contre moy qui me pourroit ovoquer à colere, elle prenne bien garde de ne rien dire.

Et veritablement il ne falloit pas davantage aigrir ce pau homme, ny luy faire cognoistre sa temerité : il sera qu que jour sage, et se repentira de ceste faute ; » ce qui vray depuis.

L'action d'un advocat ne fust pas moins indigne : et c' toit le mesme que le bien-heureux François, ayant un jc rencontré en pleine ruë, avoit salué tres-amoureusemei et auquel il avoit dit que s'il luy avoit arraché un œil, en le regarderoit-il de bon cœur de l'autre. Cét advocat d avoit jetté de la bouë et de la fiente contre des lettres mo toriales qui estoient placardées à la porte de l'eglise cat drale, et de nuict avoit lasché son pistolet contre les fenest du sainct homme, et en fin (ce qui restoit à son forfai frappa et blessa d'un coup d'espée son vicaire et offic Philibert Roges, docteur en theologie, prestre et chanoi de l'Eglise cathedrale : scandale qui mit en estonnement emotion toute la ville; mais le senat ne manqua pas de faire fourrer dans les basses fosses avec les fers. Ce miseral estoit perdu si le bien-heureux François, lequel il avoit ta offencé, ne l'eust sauvé par ses intercessions vers le sen et (ce qui estoit le plus difficile) vers son Altesse serenissim s'estant mesmes abbaissé jusques-là (tant il estoit excelle en la dilection de ses ennemis) que de se porter dans la p son et luy demander pardon, puis que luy ne vouloit p se repentir. Mais cet insolent a du depuis faict une tr miserable fin, par un juste jugement de Dieu.

Et voilà des exemples et tesmoignages de patience, mansuetude, d'humilité et de charité tout à faict merveilleu Cestuy-cy est presque semblable, quoy qu'en subject bi different. On soustenoit des theses de philosophie en la gran sale du college des Peres Barnabites, et le tres-docte Evesqu par un honneur tout particulier qu'il faisoit au soustenan argumentoit contre luy. Ne voilà pas qu'un temeraire the logien d'un Ordre religieux fort celebre fut si osé que

l'interrompre en la suitte de son argument, qui couroit par de tres-bons syllogismes, et de prendre la proposition, comme pour la faire valoir? Les philosophes et theologiens sçavent assez ce que meritoit ceste insolence : et certes il n'y avoit personne en toute la sale qui ne sechast d'indignation, et, si le bon Prelat ne se fust teu en baissant les yeux, il y en avoit qui eussent crié tout haut qu'il falloit chasser cét impudent à coups de verges; sur tout les chanoines de l'Eglise cathedrale, et les Peres Barnabites, qui estoient presidents de la dispute, grinçoient des dents. Mais le sainct homme attendit ce que feroit cét aveuglé, qui, ayant souffert d'estre reduict au pont aux asnes, s'acquit tres-meritoirement le nom d'impudent, d'insolent et d'ignorant tout ensemble. Alors le bien-heureux François reprit l'argument si à propos, et tascha de couvrir l'ignominie de l'autre avec tant de prudence, que tous les auditeurs et spectateurs demeurerent ravys, et furent en doute de ce qu'ils devoient plus admirer, ou l'humilité, ou la prudence, ou la patience, ou la charité de leur sainct evesque, qui se monstroit par de telles actions tres-grand és choses tres-petites.

FIN DU HUICTIESME LIVRE.

LIVRE NEUFVIESME.

François presche à Grenoble. — Conversion de Claude Boucard. — Peines de François à Grenoble. — Combien ii y est admiré. — Il touche l'interieur du duc des Diguieres. — Il convertit le ministre Barbier. — Il delivre une fille possedée du Diable. — Il louë le cardinal Bellarmin. — Il est loué par le mesme cardinal. — Il reçoit le cordon des Minimes. — François fils de l'Ordre des Barnabites. — Mort du baron de Sales et de Thorens; son epitaphe. — François guarit un prestre insensé. — Il guarit une femme furieuse. — Il delivre une femme possedée. — Il guarit un paralytique. — François restaurateur des religieuses Bernardines. — Son tesmoignage du B. Juvenal Ancina. — Il retourne à Grenoble. — François fils de l'Ordre des Capucins. — Il louë les religieux de Six. — Revelation faicte à François. — Tesmoignage de sainteté pour François. — Mort du sieur de Saincte Catherine. — François remet un desesperé. — Il bonifie miraculeusement du vin corrompu. — Ses constitutions pour l'abbaye de Six. — Prise extraordinaire de poissons pour luy. — Miracle de la multiplication du pain et du vin. — François va à Paris. — Il presche à sainct André. — Il est grandement loué à Paris. — Conversion du gouverneur de la Phere. — Poltronnerie du ministre du Moulin. — Conversion d'un autre gentilhomme heretique. — François convertit un athée. — Il remet un prestre desesperé. — Ses travaux à Paris. — Combien il est honoré à Maubuisson. — Il est tenu pour sainct à Paris. — Insolence de Philippe Jacob en son endroit. — François grand aumosnier de la Princesse de Piedmont. — Dieu luy envoye de l'argent. — François malade à Paris. — Son humilité. — Combien il mesprisoit les richesses. — Il refuse l'archevesché de Paris. — Merveilleux acte de penitence d'un certain. — Liberalité de François envers son Eglise. — Il est blasmé à Paris; sa constance, humilité et debonnaireté. — Antoine Rigaud, hermite de Voiron. — François pense pour les hermites de Voiron. — Description du mont de Voiron. — Histoire de l'hermitage de Voiron. — Premier hermitage de Voiron, — ruiné par les heretiques. — Grands miracles de nostre Dame de Voiron. — Second hermitage de Voiron. — Troisiesme hermitage de Voiron. — François instituteur et fondateur de la congregation des hermites de Voiron. — François tout rayonnant. — Sa charité et ses aumosnes. — Il guarit miraculeusement un insensé. — Il guarit une malade desesperée, — et un maniaque. — Il est loué par Boucard. — Il obtient un fils à une dame. — Il va à Six. — Il ouvre le sepulchre du B. Ponce, abbé de Six. — Il est affligé de la cheute d'un certain à l'heresie. — Son zele pour l'Angleterre. — Il retourne à Six; sa charité. — Il delivre deux femmes possedées. — Il redonne la santé à un malade. — Arrivé de Jean

François, evesque de Calcedoine. — Charité de François envers Philippe Jacob. — Il transfere les os de sainct Germain. — Il serene le temps. — Il pense à se retirer en solitude. — Eloge de sainct Germain de Talloires. — François presage sa mort. — Dieu chastie un soldat insolent envers luy.

En ces entrefaictes, voilà arriver le temps de l'Advent, qu'il devoit prescher devant le tres-celebre parlement de Dauphiné, selon la priere que luy en avoit esté faicte. A cét effect, deux conseillers deputez exprés le vindrent prendre, l'un desquels estoit le sieur de Sautereau, qu'il aymoit et honnoroit particulierement. Le sainct evesque de Geneve prescha donc à Grenoble, dans l'eglise de sainct André, à son accoustumée, c'est à dire, tres-doctement et tres-devotement, et continua tout le temps de Caresme de l'an mille six cent dix sept. Or il commença sa premiere predication le mercredy des Cendres en ceste sorte : « Me voicy en la chaire de verité, et je n'y suis point que pour la dire entierement : rien du monde ne m'empeschera que je ne la dise. Que si je ne la voulois pas dire, je prie Dieu que ma langue s'arreste à mon gosier, et se seiche sur mon palais, et que je sois faict muet : » parolles qu'il prononça avec tant de devotion et si puissamment qu'il esmeut grandement ses auditeurs; et il disoit cela parce qu'il devoit traicter principalement des matieres controverses, d'autant qu'en ces temps-là il y avoit autant d'heretiques à Grenoble que de catholiques.

Le premier qui revint au bercail de l'Eglise romaine par son moyen, ce fut Claude Boucard, de Verdun, qui fit abjuration publique et solemnelle, non sans tirer les larmes des yeux du sainct Evesque qui la recevoit, et de tous ceux qui estoient presents. «Moy, disoit-il, né en Lorraine d'honnestes parents, baptizé et eslevé en l'Eglise catholique, et maintenant aagé de cinquante ans, je confesse franchement et ingenüement d'estre entré dans la Compagnie de Jesus au temps de ma jeunesse, et en icelle avoir faict les vœux

simples, mais non pas la profession solemnelle, et, ayant achevé les estudes de theologie, d'avoir enseigné au college de Paris le cours entier de philosophie l'espace de trois ans et puis, estant faict prestre, d'avoir aussi enseigné publiquement, l'espace d'un an, la theologie scolastique en l'université du Pontamousson; mais aprés tout celà, d'estre passé au party des Calvinistes (dequoy je me repens extrémement devant nostre Seigneur Jesus-Christ et sa saincte Eglise), non pas que je doutasse aucunement de la foy catholique, mais à fin d'avoir plus de liberté et de moyens de satisfaire à ma convoitise, qui estoit selon le monde et la chair. Et je me suis addressé aux Calvinistes, parce que je les ay rencontrés les premiers pour l'effect que je desirois, non pas que je preferasse leur secte ou leur doctrine à la secte ou à la doctrine des Lutheriens ou des autres heretiques : de sorte que quand je considere diligemment toute ceste affaire, je treuve que j'ay esté schismatique plustost qu'heretique d'intention; car je n'ay point faict celà par le mouvement de la religion, ny que j'adherasse volontairement à l'heresie, mais tant seulement à cause de quelque commodité temporelle. Aprés tout, chez les Calvinistes je n'ay point faict l'office de ministre, je n'ay jamais presché publiquement, ny jamais publié aucun escrit contre l'Eglise catholique; mais tant seulement j'ay esté professeur de philosophie et des arts liberaux à Lausanne, laquelle profession j'ay continuée par l'espace de huict ans, peu soucieux que j'estois du salut de mon ame, jusques à ce qu'enfin il a pleu à Dieu, pere de misericordes, de me regarder et de heurter à la porte de mon cœur. C'est à sçavoir, j'ay commencé à admirer la sterilité de ceste secte de Calvin, et le peu de sentiment que l'on y voit de l'amour de Dieu et de la pieté; et au contraire je me suis remis en memoire la tres-grande pieté que j'avois veuë et remarquée dans l'Eglise romaine, tant és autres que sentie en moy mesme, et ainsy m'est revenu le desir de revoir ma

patrie spirituelle, lorsque je disois fort souvent en moy mesme : « Combien de mercenaires de mon Pere abondent en pains, et moy je meurs icy de faim ! » Tout de suitte je tombay de fortune sur la lecture des Centuries de L'illyrique, Monseigneur (il parloit alors au bien-heureux François), lesquelles j'ay diligemment feüillettées, et ay esté grandement confirmé en ma proposition par la lecture d'icelles ; car j'ay veu fort clairement que la foy de l'Eglise romaine estoit la mesme qui avoit esté en tous les premiers siecles, remontant jusques au temps des apostres, et que principalement à ceste cause les docteurs de tous les siecles sont repris par les centuriateurs au chapitre quatriesme de chaque centurie, dequoy ils ont laissé par escrit la mesme doctrine qui est maintenant retenuë par l'Eglise romaine. J'ay veu la tres-grande union que toutes les Eglises ont avec l'Eglise romaine. Et de là est arrivé que les livres de ce Matthias d'Illyrie et de ses suivants, composés pour la ruine des ames, par une admirable providence de Dieu ont esté en partie la cause de mon salut : benefice que j'ay confirmé de plus en plus par la continuelle lecture des livres du cardinal Bellarmin, de l'Eglise et du Pontife romain ; de Nicolas Sanderus, de la visible monarchie de l'Eglise, et des autres docteurs catholiques. En ceste façon donc, et par ces moyens, le sainct Esprit a excité en moy un ferme desir de retourner à la saincte Eglise romaine. Et quoy que je considerois fort bien la gravité de mon offence, toutesfois je me consolois moy mesme et relevois mon courage par l'esperance d'obtenir le pardon, en consideration de la benignité de la saincte Eglise, que j'avois remarquée en la lecture des vieux autheurs avoir esté tres-grande et tousjours favorable envers ceux qui se repentoient et se retiroient de l'heresie. C'est pourquoy je traictay avec vous par lettres, Monseigneur, et vous priay de m'octroyer le pardon, la paix et l'union de l'Eglise, et en fin j'abjuray volontairement et vrayement toute sorte d'heresie entre vos

mains, à Tonon, l'an mille six cents et huict ;et vous mesme, Monseigneur, par l'authorité qui vous estoit particulierement deleguée de nostre tres-sainct Pere le pape Paul cinquiesme, m'absolvistes de toutes excommunications, de toutes censures et peines encouruës à cause de l'heresie en l'un et en l'autre parquet, comm'aussi de tous vœux, reigles et obligations dont j'estois autrefois tenu, ou pour lors, à la Compagnie de Jesus, et me rendistes l'honneur du doctorat en theologie, que je possedois devant ma cheute, et en fin, aprés une salutaire penitence, me remistes dans la communion de la saincte Eglise catholique. Mais, helas moy miserable ! je ne demeuray pas longtemps en icelle : car l'espace de deux ans j'ay esté agité continuellement d'une tres-grande tentation et tres-amere douleur d'esprit par le souvenir perpetuel et commiseration de mes enfans, que j'avois des laissés petits, et ne m'estoit point loisible de les aller voir ; l'amour et charité que j'avois envers ma femme me pressoit aussi. Et certes ces passions et affections m'ont tellement bourrelé et tourmenté qu'elles m'ont contrainct de rechef de retourner au party des heretiques; et n'y a point eu d'autre cause de ma recheute. Neantmoins encore n'ay je pas esté delaissé du Seigneur, qui ne veut pas la mort du pecheur, mais qu'il se convertisse et qu'il vive, et j'ay esté rappellé presque de la mesme façon que la premiere fois. »

Ayant ainsy parlé, il baissa les yeux contre terre et se teût quelque temps, quand le bien-heureux François l'interrogea plus outre des causes speciales de sa conversion et des motifs de ceste derniere fois. Alors il continua son discours en ceste maniere :

« Premierement, dit-il, j'ay commencé de me fascher et ennuyer par ces montagnes de Gelboë, parmy lesquelles j'estois esgaré, et sur lesquelles il ne descend ny rosée ny pluye quelconque de la consolation celeste. J'ay consideré la vanité et confusion de ceste tour que Luther a voulu bastir

contre l'Eglise de Jesus-Christ: c'est à sçavoir, comment elle est divisée en des sectes innombrables, desquelles il n'y en a pas une qui entende la langue des autres, mais sont toutes heretiques les unes aux autres, et embrassent des doctrines particulieres et qui se contredisent d'elles mesmes. Le sainct Esprit excita en moy un tres-grand desir de retourner pour la seconde fois et tout de bon à la communion de la saincte Eglise romaine, c'est à sçavoir, laquelle estant espanchée par toute la terre communique avec l'evesque de Rome, comme vicaire de Jesus-Christ, veritablement successeur de sainct Pierre et chef visible en terre de tous les fidelles; parce que j'ay cogneu manifestement et fermement creu que ceste Eglise est la vraye catholique et espouse de Jesus-Christ, dehors de laquelle il n'y a point d'entrée au salut eternel. Ayant donc confiance en la misericorde de Dieu et douceur de l'Eglise, j'ay de rechef imploré vostre aide par lettres, Monseigneur, à fin que, s'il se pouvoit en quelque façon, vous daignassiez m'obtenir l'absolution et communion catholique; et vous me signifiastes que, par une speciale clemence de nostre tres-sainct Pere le pape Paul cinquiesme, le sein de l'Eglise m'estoit ouvert. Alors je me resoulus de ne plus differer de me relever et sortir de ce bourbier et de ceste fosse empestée; et ne me sembloit jamais assez tost d'embrasser avidement ce grand bien faict qui m'estoit presenté. Pour ceste cause donc, et nonobstant toutes les difficultez que je voyois autour de moy, je suis venu icy de mon propre mouvement, et à vous, Monseigneur, sçachant que vous y preschiez, et me represente devant vous avec toute humilité, recognoissant et accusant ma faute et mon apostasie, et, à genoux devant vous, prie, supplie et demande d'estre restitué en entier à la communion de la saincte Eglise romaine, et, aprés l'imposition d'une penitence salutaire, d'estre parfaictement absous en l'un et en l'autre parquet. Et j'abjure entierement et volontairement toute sorte d'heresie contraire à

la foy de la saincte Eglise romaine; sur tout j'abjure l'heresie de Calvin, et promets de vouloir perseverer constamment jusques à la mort en la mesme Eglise romaine, de luy prester une fidelle obeissance, et d'estre desormais ennemy de toutes les heresies, et ardent deffenseur de la chaire de sainct Pierre et de tous ses successeurs en l'Eglise romaine, avec l'ayde de Dieu. »

Le sieur Boucard, aprés avoir ainsi parlé, lascha la bonde à ses yeux et pleura fort long temps, recevant l'absolution de la main du sainct Evesque en presence d'un grand nombre de personnes bien qualifiées, qui en espancherent la nouvelle par toute la ville de Grenoble, et s'employerent tres-efficacement pour faire que plusieurs heretiques s'addressassent à luy pour se resoudre de leurs difficultez.

C'estoit une merveille comme cét homme apostolique pouvoit suffire et satisfaire à prescher tous les jours, à entendre les confessions, à recevoir les visites et à vacquer aux disputes des poincts de controverses; et, outre tout cela, il alloit fort souvent aux monasteres des religieuses de Montfleury et des Hayes, pour traicter avec elles de leur reformation. Mais en la ville sa reputation estoit si grande que plusieurs escrivoyent avec une curiosité nompareille toutes ses predications, entre lesquels estoit un religieux de l'Ordre de sainct Dominique, et un autre de l'Ordre de sainct François de l'Observance, et le sieur conseiller Favre; et certes ils ne s'ennuyoient nullement de leur travail, parce que le bien-heureux François faisoit tous les jours de nouveaux miracles de doctrine; d'où certain jour de dimanche, le peuple sortant de la predication, le sieur Riguette, tres-docte ecclesiastique et tres-versé en toute sorte de science, mais principalement en theologie, et excellent en la cognoissance des langues hebraïque, grecque et latine, chanoine de l'Eglise cathedrale de nostre dame de Grenoble, s'arresta tout estonné au milieu de la place de l'eglise de sainct André,

et avec applaudissement se mit à crier tout haut : « Quel homme est cestuy-cy, qui traicte si bien de la theologie qu'il faict entendre et comprendre les choses plus difficiles et plus hautes aux femmes, aux idiots et aux hommes de la plus basse condition ? » Et la verité est telle, que le grand evesque de Geneve, entreprenant d'enseigner quelque chose, ne laissoit rien en derriere, et ne mettoit rien en avant qu'il n'expliquast avec une merveilleuse facilité par des similitudes et paraboles : de sorte que, non seulement à Grenoble, mais par tout autrepart, les theologiens, et surtout ceux de Sorbonne, ne faisoient point de difficulté de dire qu'il estoit veritablement theologien, qui mesloit la saincteté avec la doctrine; et l'un d'entr'eux avoit accoustumé de tenir ces propos : « Ce n'est point de merveille si tout ce que nous enseignons ne sert de rien : car nous disons bien souvent ce que nous n'entendons pas, et preschons sans devotion; mais Monsieur l'evesque de Geneve dict et entend, enseigne et faict. » De là est, que François de Bonne, duc des Diguieres, gouverneur du Dauphiné, et heretique de la secte de Calvin, aprés avoir oüy tant de loüanges de tant de grands personnages, fust en fin touché du desir de l'ouyr, et croit-on qu'en ses predications il jetta les fondemens de sa conversion à la foy de l'Eglise romaine, d'autant qu'il ne tarda pas beaucoup d'abjurer son heresie. Et veritablement il se plaisoit fort à la conversation du bien-heureux François; et un jour, pour traicter des affaires de la religion, s'enferma avec luy l'espace de quatre heures, et, à la sortie, comme le serviteur de Dieu le prioit de luy pardonner, si de fortune il luy avoit eschappé de dire quelque chose fascheuse, il luy respondit : « Non, Monsieur, vous n'avez rien dict qui ne soit bien; et je veux me donner du loisir pour considerer le tout avec attention. » Deslors il ne cessa point de louër en toutes occasions le bien-heureux François, et disoit que c'estoit un homme qui meritoit d'estre aymé d'un chacun; de quelles parolles les mi-

nistres commencerent de tirer de mauvaises conjectures, c'est à sçavoir, que le duc des Diguieres, esbranlé par l'evesque de Geneve, commençoit à pancher du costé de la religion romaine; et certes ils ne se trompoyent point. Un d'entr'eux, qu'on appelloit Barbier, ministre fort renommé, se monstra sage et prudent homme; car, aprés avoir ouy les raisons du Prelat apostolique, il abjura son heresie, et escrivit depuis de tres-bons livres contre la peste de Calvin. Deux gentils-hommes de qualité renoncerent au vanitez du monde aprés avoir ouy une predication du sainct homme, en laquelle il monstra par induction que l'homme estoit le plus miserable de tous les animaux lors qu'il ne se tenoit pas simplement attaché à Dieu, inculquant ce beau passage de l'Ecclesiaste : « Vanité des vanitez, et toutes choses vanité. »

Certes il ne se pouvoit pas faire que parmy tant d'actions il ne se mist en estime de sainct : c'est pourquoy beaucoup de personnes s'addressoyent à luy pour recevoir de la consolation en leurs afflictions et de la guarison en leurs maladies; d'autres le prioyent de les venir voir. Il y avoit en la ville un homme de grande qualité, qui estoit chargé d'une fille possedée du Diable depuis fort longtemps. Le bien-heureux François fust prié de prendre la peine de la voir; ce qu'il promist, et bailla le jour. Toutesfois, lors que tous estoyent en attente, la fille, sans en estre advertie de personne, s'escria : « Vous vouliez que l'evesque de Geneve me vinst voir; mais il ne viendra pas; non, il ne viendra pas; » ce qui fust vray : car le sainct homme, occupé de necessité en d'autres affaires, ne peut pas accomplir sa promesse; dequoy ceux qui estoyent aupres de la fille ayans esté advertys, furent d'autant plus confirmez en la cognoissance qu'ils avoyent qu'elle estoit veritablement possedée. Toutesfois le lendemain le bon Prelat arriva, parla à la fille, la prist à part, à la veuë des domestiques, l'interrogea de sa vie et de sa misere, la toucha au gosier, luy bailla sa saincte be-

nediction, et dict en se retirant : « Cecy ne sera rien, ceste fille est guarie ; mais il n'en faut rien dire à personne, parce qu'elle est proche d'estre mariée. » En effect deux ou trois jours aprés elle fut entierement saine et delivrée, et trouva du depuis en mariage un gentilhomme de sa qualité.

Environ ces temps, le serviteur de Dieu receut des lettres du cardinal Bellarmin, par lesquelles il luy respondoit sur les affaires des Sœurs de la Visitation. Devant que les ouvrir, il se mit à proferer beaucoup de belles parolles à la loüange d'un si éminent et celebre personnage, entr'autres : « Ce grand cardinal, dit-il, est tellement bon que les mauvais livres qu'il a leuz pour refuter les heretiques n'ont point peu demeurer dans sa pensée; il n'ignore rien tant que la malice, et ne cognoit rien moins que ce qu'il a escrit. J'admire, adjoustoit-il, l'obeyssance de ce grand docteur, qui peut dire veritablement de ne sçavoir que c'est des plaisirs de la vie : car quels travaux n'a il pas fallu qu'il ayt enduré à rechercher et feuilletter toutes les ordures des heresies? et certes il a remué des montagnes de livres pour treuver des souris. » Et tels estoyent les sentimens qu'un sainct avoit d'un autre sainct; de mesme qu'en une autre occasion, ayant receu son livre du Gemissement de la Colombe : « Ha ! dit-il, innocente colombe, vous gemissez en ce siecle; mais dans le ciel, et dans les pertuis de la pierre, et dans la caverne de la masure, vous mettrez fin à vos travaux, et ferez sonner vostre voix aux oreilles du celeste espoux, et monstrerez vostre face : car vostre voix est douce, et la face de vostre ame est tres-belle. » Le grand Bellarmin avoit aussi de son costé presque les mesmes sentiments du bien-heureux François, et disoit fort souvent qu'il avoit esté donné et né à la Savoye par miracle, et que par miracle aussi il avoit esté faict evesque. Il le comparoit aux cigognes, qui sont tousjours venuës devant qu'estre veuës; surtout il recommandoit son innocence, et disoit à toute occasion qu'il sembloit

qu'Adam n'eust point peché en luy. Mais les termes de la lettre de ce grand personnage sont beaux : « Combien que peut-estre peu de gens dans Rome cognoissent vostre Grandeur, luy dit-il, si est-ce qu'il y a long temps que j'ay cognoissance de la grandeur et multitude de vos vertus; et non pas moy seulement, mais aussi nostre tres-sainct Pere sçait le soing et la charité pastorale dont vous gouvernez vostre troupeau. » Et pour toutes choses, il suffira de dire que ces deux saincts personnages avoyent une si grande inclination l'un pour l'autre qu'ils en rendoyent des tesmoignages à toutes occasions.

Sur la fin du Caresme, le bien-heureux François s'enroola en la confrerie du Cordon de l'Ordre des Minimes, parce qu'il avoit une tres-grande devotion au glorieux sainct François de Paule, et portoit une tres-syncere affection à ses enfans. Il le reçeut donc et en fust ceinct au monastere de sainct André par le Pere Antoine de Billy, le second jour du mois d'avril; en quel temps aussi luy fust monstré le manteau de ce merveilleux sainct, en la consideration duquel il tesmoigna tant de devotion et d'attention, qu'estant agenoüillé et pressé d'une tres-grande foule de peuple qui se jettoit sur luy, jamais pourtant il ne fist le moindre signe d'impatience, mais se tint tousjours en une posture si esgale qu'il ravit en admiration tous ceux qui en firent la remarque. Deslors, toutesfois et quantes qu'il recontroit quelques-uns des Peres Minimes, il tiroit ce cordon de sa pochette, et: « Voyez, disoit-il, si je ne suis pas de vos freres; mais c'est la verité que je ne suis pas Minime de nom tant seulement. »

En fin, aprés avoir faict à Grenoble presque autant de miracles que d'actions, il s'en retourna en sa chere ville d'Anicy le mesme troisiesme jour de Pasques, de sorte que chacun fust en admiration dequoy il avoit si fort pressé son retour. Entr'autres François Viallon, sieur de la Pesse, advocat tres-celebre, qui depuis a esté eslevé à la magistra-

: , l'ayant interrogé en conversation et par estonnement
ment il estoit revenu de si bonne heure, il luy respondit
ceste sorte : « Voyez-vous, je suis comme une statuë :
nd elle est hors de sa niche, elle ne sert que d'empesche-
it. » En quoy il signifioit qu'il aymoit la ville d'Anicy
me sa propre niche et lieu de son repos : et de vray il
it si bon à sa chambre, et tesmoigna d'aggréer tant le
ur de ceste petite cité, que pour cela il a tousjours refusé
constamment de monter à de plus riches eveschez; et
nt il entroit en quelque discours sur ce subject, les palais
princes et des roys, et les grandes et superbes citez ne
estoyent rien du tout.

stant donc ainsi de retour, lorsque la guerre ravageoit
es les plaines de Piedmont, et que la Savoye en ressen-
les incommoditez, il ne cessoit point de lever les mains
iel pour la concorde des princes, et taschoit de rendre la
ne Majesté favorable aux affaires de la chrestienté.

ependant luy vindrent des lettres de Milan de la part de
Cosme Boërio, prevost general de la congregation des
es Barnabites, par lesquelles il estoit faict participant de
es les messes, divins Offices, oraisons, jeusnes, veilles
utres œuvres de penitence et de pieté qui se feroyent
petuellement en tout l'Ordre, pour en meriter le salut
nel : bienfaict et tesmoignage d'affection qui causa bien
a consolation et de la joye à son ame, ainsi qu'il en ren-
les preuves aux Peres Barnabites d'Anicy par le remer-
ment qu'il leur en fist; mais joye qui fut interrompuë
la triste nouvelle de la mort de son tres-cher frere le
on de Sales et de Thorens : car l'ayant reçeuë il frappa
ement sur sa cuisse et jetta à force larmes, ne succom-
t pas toutesfois sous le coup de la douleur; mais aussi
, joignant et levant au ciel les mains et les yeux, il pro-
ça tranquillement ces parolles entrecouppées de souspirs :
uy, Pere, parce que cela vous a semblé bon; » et adjousta

les mesmes dont il s'estoit servy à la mort de sa mere : « Je me suis teu et n'ay pas ouvert ma bouche, parce que vous l'avez faict. Le nom du Seigneur soit eternellement beny. J'adore les secrets de la divine providence, de laquelle les jugemens sont incomprehensibles et les voyes investigables. » De là à deux heures, il s'en alla au monastere de la Visitation, et porta à la Mere de Chantal et à la femme du defunct baron la consolation qu'il avoit prise, comme en effect toutes deux porterent fortement et constamment l'effort de ceste douleur. Et par aprés il en escrivit ainsi à sa sœur Gasparde de Sales, dame de Cornillon et de Meyrens.

« O Dieu ! ma pauvre tres-chere sœur, que j'ay de peine pour le desplaisir que vostre cœur souffrira sur le trespas de ce pauvre frere, qui nous estoit à tous si cher ! Mais il n'y a remede, il faut arrester nos volontez en celle de Dieu, qui, a bien considerer toutes choses, a grandement favorisé ce pauvre defunct, de l'avoir osté d'un siecle et d'une vocation où il y a tant de dangers de se damner. Pour moy, ma chere fille, j'ay pleuré plus d'une fois en ceste occasion ; car j'aymois tendrement ce frere, et n'ay sceu m'empescher d'avoir les ressentiments de douleur que la nature m'a causez : mais pourtant je suis maintenant tout resoulu et consolé, ayant sceu combien il est trespassé devotement entre les bras de nos Peres Barnabites, et specialement de nostre bon Pere Don Juste, et de nostre chevallier, aprés avoir faict sa confession generale, s'estre reconcilié trois fois, avoir receu la Communion et l'Extreme Onction fort pieusement. Que luy peut-on desirer de mieux selon l'ame ? Et selon le corps, il a esté assisté en sorte que rien ne luy a manqué. Monseigneur le prince cardinal et Madame la Princesse l'envoyerent visiter, et les dames de la cour luy envoyerent des presens pour sa bouche ; et en fin, Monseigneur le prince cardinal, aprés son trespas, envoya douze flambeaux avec les armoiries de son Altesse pour honnorer son ensevelissement. Dieu doncques

oit à jamais beny pour le soing qu'il a eu de recueillir ceste me entre ses eslus : car, en somme, que devons nous preendre autre chose? Il ne se peut dire combien sa pauvre petite vefve a tesmoigné de vertu en ceste occasion. Nous la garlerons encore icy quelques jours, jusques à ce qu'elle soit bien rassise. Jamais homme ne fust plus generalement regretté que celuy-cy. Or sus, ma tres-chere fille, consolons nos cœurs le mieux que nous sçaurons, et tenons pour bon tout ce qu'il a pleu à Dieu de faire : car aussi tout ce qu'il a faictest tres-bon. »

Voilà ce que le sainct homme escrivoit à sa sœur ; et voicy ce qu'il envoya à son oncle Aymé de Chivron, baron de Villette :

« Helas ! il n'est que trop vray que vous avez perdu un res-humble nepveu et fidelle serviteur, et moy mon treshher frere, que j'aymois incroyablement pour plusieurs onnes raisons, outre celle du sang. C'est quasi un songe les gens qui veillent de sçavoir ce pauvre garçon mort aussi ost qu'arrivé en ce pays là, et sans avoir eu le loisir de voir on prince, auquel il alloit consacrer sa vie et son courage. Ir aprés toutes les idées que le desplaisir me donne, je conlus que Dieu l'ayant voulu, ç'a esté le mieux. Que son nom oit beny, et les decrets de sa volonté adorez és siecles des ecles. Certes, je crois bien que Monsieur de Giez mon usin, Monsieur le baron de Bonvillaret, et mon nepveu l Vuad auront ressenty grandement ceste perte, comme achans que ce pauvre trespassé les cherissoit et honnoroit es-particulierement, selon que la nature et plusieurs nsiderations l'y obligeoyent; mais s'il leur manque, n'est pas par son election ny par sa faute. Dieu par bonté les vueille proteger et conduire parmy les hazards ceste guerre les porte. Que vous diray-je plus, Monieur mon oncle? Ce pauvre garçon decedé s'estoit desiné à la vie militaire, et pouvoit mourir de cent facons plus

lamentables que celle de laquelle il est mort. Benit soit Dieu, qui l'a ravy devant les duels, les mutineries, les desespoirs, et en somme devant ces innombrables occasions d'offencer Dieu que ceste espece de vacation donne en ce miserable aage. »

Voicy enfin ce qu'il en escrivoit à une religieuse de la Visitation :

« Vous ne sçauriez croire combien ce tres-cher frere estoit accomply, combien il s'estoit rendu aimable à chacun, combien il s'estoit signalé aux yeux du Prince en l'occasion de l'année passée ; et sur cela le voilà emporté. Mais Dieu est bon, et faict toutes choses en sa bonté. A luy soit honneur, gloire et benediction. »

Jusques icy sont les parolles du bien-heureux François.

Or ce frere, qu'il aymoit tant, fust ensevely dans l'eglise des Peres Barnabites de Turin, sous un epitaphe en langue latine dont le sens est tel : « Regarde, mortel, la vicissitude, catastrophe et tromperie des choses humaines. Bernard, baron de Sales et de Thorens, Savoysien, frere de François de Sales evesque et prince de Geneve, tres-vaillant colonnel de douze cens hommes, en la fleur de son aage, dans l'esperance de tres-grands honneurs, ayant jetté une bonne conception dans l'esprit des serenissimes Princes de Savoye et de ses amis de son incroyable vertu guerriere, de son industrie et de ses victoires, cependant qu'il conduict son regiment à l'armée de son Duc fidellement et fortement se voit saisy d'une violente, malheureuse et mortelle maladie ; au sentiment de laquelle, aprés avoir receu tres-religieusement les saincts sacrements, ne voulant pas estre separé, mesmes en la mort, des clercs reguliers de sainct Paul, qu'il a souverainement aimez en sa vie, ayant esleu son sepulchre en ceste eglise, et nous laissant un tres-grand desir de luy, s'est envolé aux armées du ciel. Il a vescu trente quatre ans, est mort l'an mille six cens et dix sept, le vingt troisiesme du moy de may. »

En ces temps le bien-heureux François fist beaucoup de niracles. Environ les festes de Pentecoste, il delivra subitenent de la rage et manie Jean Claude de la Chenal, prestre de Rumilly, qui estoit tombé en une fiévre tres-ardente, par la vehemence de laquelle il estoit insensé et enragé. Ses parens et amis, craignans qu'il ne prist les champs et n'endommageast le tiers et le quart par tout où il passeroit, tascherent de l'enfermer, et luy lierent les pieds et les mains; mais aprés trois semaines de prison il rompit ses chaines et s'eschappa, et, à guise d'un cheval effrayé, s'en alloit courant deçà et delà par les champs, par les bois et par les montagnes. On tascha de le reprendre, ce qui ne se fist qu'avec beaucoup de peine; et neantmoins, pour la seconde et troisiesme fois, plus insensé que jamais, aprés quatre mois rompit ses fers, et miserablement agité s'en vint à Anicy, faisant tout fuyr devant soy, tant il estoit furieux et dangereux : et comme on ne voyoit point d'esperance de sa guarison, le sainct Evesque commanda de le prendre en quelque façon que ce fust; comme en effect il fust pris pour la quatriesme fois, lié, garrotté èt enfoncé dans les prisons de l'evesché. Là il grinçoit et rugissoit horriblement comme une beste farouche, et se fust deschiré soy-mesme s'il n'eust esté enchainé. Aprés quelques jours, le sainct Evesque revenant de celebrer la nesse s'approcha de la fenestre de la prison, et appella ce niserable par son nom, lequel s'en vint aussi tost avec une açon douce; et alors le bien-heureux François l'interrogea omment il se portoit. Mais luy ne respondant rien, il passa ı main à travers des fers de la fenestre, et en le caressant le ucha à la jouë, luy tira les cheveux qui luy pendoyent sur front, et luy dit : « Faict-il beau voir un prestre comme ous estes faire le fol par tout et devant tout le monde? r sus, remerciez Dieu : car par sa grace vous estes guary. » la mesme heure il commanda à ses serviteurs de luy ouvrir s portes de la prison en presence de George Rolland, Michel

Favre, ses prestres, et François Favre, son vallet de chamb et comme l'un d'iceux luy representoit qu'il y avoit peut-est du danger de luy bailler la liberté si tost : « Nullemen dit-il; ouvrez luy seulement la porte : il sera desorma sage; croyez-m'en, et n'en doutez point. » La porte estan donc ouverte, le miserable prestre sortit; et la premier chose qu'il fist, ce fust de se jetter à deux genoux aux pied de son sainct evesque, rendant graces à Dieu et à luy, q le conduisit addouci comme un agneau, et mena disner ave soy. Il n'est point besoing de dire si toute la famille fu estonnée à la veuë de cét evident miracle, non plus qu toute la ville, qui en fust esmeuë par le bruit qui en cour aussi tost. Et jamais depuis cét homme là ne s'est ressent de ceste misere, mais s'est tousjours bien porté, et a souve raconté que lors que le sainct Evesque luy tiroyt les ch veux, il luy sembloit qu'on luy arrachoit de la teste u calotte ou emplastre de poix.

A mesme temps vint de Thone Estienne Friand, qui co duisoit sa femme, nommée Estienne Bochet, touchée à l'e tomach par un certain soldat qui avoit le bruit d'estre sorcie et baillée à la puissance des diables. Or iceluy salüant sainct Evesque luy tint ces propos : « Monseigneur, je vo ameine ma femme que voicy, laquelle depuis trois semain en çà ne peut ny boire, ny manger, ny dormir, et en out est furieuse et insensée. C'est ce que m'a conseillé Monsie Critain, nostre plebain : car on dit que vous cognoissez fo bien toutes ces maladies, et y apportez du remede. » Aya ainsi parlé, le bien-heureux Prelat l'interrogea fort ampl ment de toutes les circonstances, mena ceste femme en chappelle, qui estoit en un coing de la sale, entendit sa co fession, luy confera le sacrement de Confirmation; aprè quoy elle tomba en évanouyssement devant le sainct Evesqu sur le marchepied de l'autel, et demeura comme morte l'espace qu'on pourroit reciter la Salutation Angelique à la

Vierge; mais aussi tost estant relevée par les serviteurs, elle prononça tout haut qu'elle se sentoit pleine de consolation, et qu'elle estoit guarie par la grace de Dieu. Le sacré Pontife ne fist rien de plus; tant seulement il luy dit : « Bonne femme, retirez-vous en paix, craignés Dieu, priés le, et vous reposés : bien tost vous serez en santé. » Mais elle se retira entierement guarie de la mesme heure, avec son mary, en Thone, d'où elle estoit venuë.

Presque à mesme temps, le bien-heureux François delivra de la vexation des diables une dame venuë d'Auvergne, qu'on appelloit de saincte Claire, de Barges, dans l'eglise de sainct Jacques des Peres Capucins.

Mais la guarison qu'il fit d'un paralytique fut entierement celebre et solemnelle. C'estoit sur les neuf heures du matin, et le merveilleux Prelat recitoit à genoux devant l'autel de sa chappelle les prieres de preparation pour la messe, quand voicy des gens venus des quartiers de la Maurienne qui mettent à bas de cheval un jeune homme tout contrefaict, ayant les nerfs retirés, et entierement impuissant et paralityque de naissance, l'introduisent dans la cour du palais episcopal, et, ayans estendu un peu du föing en un coing sur la terre, le reposent là dessus. Germain Pilliod, vallet de chambre, s'appercevant du bruit que faisoient ces bonnes gens, descendit pour sçavoir que c'estoit. Comme ils le virent, aprés luy avoir exposé la misere et maladie du garçon, ils le prierent et conjurerent de les obliger de tant que de faire qu'ils puissent parler au reverendissime Pere (ainsi appelloient-ils le bien-heureux Francois). Pilliod leur fit ceste faveur, et, s'addressant à son sainct maistre, comme il se levoit de sa preparation, luy dit : « Monseigneur, certains pauvres hommes de Maurienne ont apporté la bas un garçon impuissant de tous ses membres, et desirent fort que vous le voyez, s'il vous plaist. » Le bien-heureux François leva les espaules par commiseration, et dit : « Helas! ces bonnes

gens pensent peut-estre que je fasse des miracles ; et tout ce que je puis pour eux, c'est de prier Dieu. Mais c'est tout un, faictes les venir. » Pilliod les appella à la mesme heure, et ils apporterent en haut le pauvre paralytique, que le sainct Evesque leur commanda de reposer sur la credence, et, aprés qu'ils se furent tant soit peu retirez, entendit sa confession, et se mit à l'autel. Apres la messe, il appella ces bonnes gens, et leur dit : « Rapportés-moy demain à mesme heure cét enfant ; » et se tournant du costé du miserable : « Et vous, luy dit-il, mon enfant, tenez-vous prest pour recevoir la saincte Communion : car je celebreray derechef et prieray Dieu pour vous. » Ils obeyrent ponctuellement, et, apres la troisiesme messe, le paralytique, estant estreinct par les espaules et relevé par le sainct homme, fut à la mesme heure droict, puissant et entierement guary, chemina librement par la sale à la veuë de plusieurs personnes de qualité, et se retira à cheval, jambes de çà jambes de là (comme l'on a coustume de dire). Or que ce garçon fust veritablement et entierement paralytique, il est tres-asseuré par la preuve qu'en firent les medecins et chyrurgiens, mais specialement Jean Grandis, natif de Talloires, tres-grand philosophe, et medecin d'une tres-longue experience. Toutesfois l'humilité du sainct Evesque, qui ne fit presque point de semblant de tout celà, et qui se comporta en ceste occasion comme s'il n'y eust pas pensé, a esté cause que, ce garçon se retirant aussi tost, on ignore jusques à present son nom et le lieu de sa patrie.

Ces choses se faisoient en esté, lors qu'il travailloit aussi puissamment pour la reformation du monastere des religieuses de saincte Catherine proche d'Anicy, de l'Ordre de Cisteaux. Mais comme, par l'artifice du diable, tous les jours mille empeschements se presentoient à ses desseins, il ne peût faire autre chose que d'en retirer cinq vierges damoiselles, qui furent portées d'une tres-bonne volonté d'embrasser la reformation de la vie religieuse. Il leur bailla le

›m de Bernardines, les establissant premierement à Ru-
illy, et despuis à la Roche, et à Seissel, où elles vivent
es-religieusement sous de sainctes constitutions qu'il leur
données, avec esperance que ceste petite vigne deviendra
ı jour grande, et, au lieu de lambrusches, rendra à son
vin Maistre de tres-bons et beaux raisins, pourveu qu'elle
tienne à l'esprit que luy a laissé ce sainct personnage, qui
a esté recognu et declaré par le sainct Siege apostolique
ormateur, restaurateur, directeur, et presque comme ins-
uteur.

Cependant que toutes ces affaires vont ainsi heureusement
Savoye, il se traictoit à Rome de la beatification du reve-
ıdissime Pere Juvenal Ancina, evesque de Saluce, et l'on
ira d'en avoir le tesmoignage du bienheureux François,
rce qu'un sainct ne peut que bien tesmoigner d'un autre
nct; et peut-estre sera il fort à propos d'en rapporter le
ıtiment tout tel qu'il fut envoyé : « Ce m'a esté une chose
s-aggreable, dit-il, d'entendre que l'on veut mettre en lu-
ere la vie et la façon de vivre du fort illustre et reveren-
sime Pere et seigneur Juvenal Ancina : car (comme dit le
ınd evesque de Nazianze sainct Gregoire), les evesques
ans les peintres de la vertu, et devans peindre une chose
excellente par parolles et par œuvres le plus excellemment
exactement qu'il se peut faire, je ne doute point qu'en la
de nostre tres-excellent et admirable Juvenal, nous ne
yons l'entiere et parfaicte image de la justice chrestienne,
st à dire, de toutes les vertus. Et veritablement, l'espace
ces quatre ou cinq mois que je negotiois à Rome les
aires de ceste evesché par le commandement de mon tres-
vot et vertueux predecesseur Claude de Granier, j'ay veu
tes plusieurs hommes excellents en sainctetè et doctrine,
i de leurs labeurs illustroient la ville du monde et le
nde en icelle; mais entre tous ces grands personnages, la
rtu de cestuy-cy frappoit grandement et tout particuliere-

ment les yeux de mon esprit. Car j'admirois en la grande erudition et science de tant de diverses choses de cét homme un si grand mespris de soy-mesme; en une si grande gravité de visage, de parolles et de mœurs, une si grande faconde et modestie; en un si grand soing de la devotion, une si grande civilité et suavité; d'autant qu'il ne fouloit point le fast par un autre fast (comme il arrive à plusieurs), mais par une vraye humilité, et ne faisoit point d'ostentation de la charité par la sçience qui enfle, mais instruisoit la sçience par la charité qui edifie : homme veritablement chery de Dieu et des hommes, qui aimoit Dieu et les hommes d'une dilection tres-pure. Or j'appelle dilection tres-pure celle en laquelle à peine peut-on treuver la moindre chose de l'amour propre, ou de la philaphtie[1]; rare et exquise dilection, laquelle est fort rarement en vigueur parmy ceux qui font profession de la pieté; à raison dequoy son prix est de loing et des dernieres contrées de la terre. Je remarquois que, lors que l'occasion s'en presentoit, cét homme estoit coustumier de loüer si abondamment, si synceremement et si amoureusement les instituts, façons de faire, doctrine et methode de servir Dieu, de divers religieux et ecclesiastiques, voire mesmes des laïcs, comme si luy mesme eust esté attaché à leurs congregations ou compagnies, et, portant un amour tres-doux et entierement filial de tout son cœur à la tres-chere congregation du tres-illustre Oratoire, n'aimoit pas pourtant, n'estimoit ny ne loüoit pas plus froidement (comme il arrive quelquesfois) ny plus languidement les autres convents ou assemblées des serviteurs de Dieu : c'est pourquoy il induisoit tres-amoureusement, selon son pouvoir, ceux qui, touchez interieurement de l'amour celeste et desireux de suivre une maniere de vivre purement, prenoient conseil de luy, en la Compagnie qu'il pensoit leur estre plus convenable : c'est à sçavoir,

[1] Ou philautie, mot grec qui signifie *amour de soi-même*. L'auteur écrit ce mot selon la prononciation grecque moderne.

ıe qui n'estoit ny de Paul, ny de Cephas, ny d'Apollo, de Jesus-Christ, et qui n'escoutoit ces froides parolles, et *tien,* ny en la spiritualité, ny en la temporalité, pesoit et consideroit syncerement toutes choses en Jesus-t et pour Jesus-Christ.

)e laquelle charité si parfaicte en cét homme aposto- j'ay maintenant un exemple en main. Il y a quelque ; que mourut au college de ceste ville d'Anicy des clercs iers de sainct Paul un homme tres-religieux, nommé aume Cramoisy, natif de Paris, avec lequel m'entrete- familierement, je tombay en discours de nostre reve- ssime Juvenal Ancina. Mais luy, tout comblé d'une sou- : joye : O! me dit-il, que la memoire de cét homme oit estre chere et aggreable! car c'est luy qui m'a en [ue façon derechef engendré à Jesus-Christ. Et voyant 'avois conceu un desir de sçavoir un peu plus ample- toute l'affaire, poursuivit de raconter en ceste sorte : is attaint l'aage de vingt quatre ans, dit-il, quand la e Providence, par plusieurs inspirations, m'incita à la ligieuse; toutesfois, selon ma foiblesse, je me sentois de tant de contraires tentations que, manquant tout à de courage, je pensois serieusement à me marier, et la : estoit tellement advancée parmy mes amis qu'il sem- des-ja qu'elle fust faicte. Mais combien grande est la ;nité de Dieu! Estant de fortune entré dans l'oratoire Vallicelle, voilà que je m'arreste à ouyr le Pere Juvenal na, qui preschoit au peuple premierement de l'incons- et infirmité de l'esprit humain, et puis de ceste magna- té avec laquelle il faut mettre en execution les inspira- divines; ce qu'il traicta avec une telle force de parolles : sentences qu'il sembloit quasi porter la main jusques n cœur pour en faire tomber la miserable paresse : de qu'eslevant sa voix, comme une trompette, il me con- nit à la reddition. C'est pourquoy aussi tost que la pre-

dication fut achevée, lors qu'il prioit Dieu, comme je pense, pour l'heureux succés de son sermon en certain coing de l'oratoire, tout hesitant et douteux que j'estois, je m'addresse à luy, et ne manque point d'exposer tout ce que j'avois en l'ame. Mais il me dit : Ceste affaire doit estre traictée un peu plus exactement, et nous n'en aurions pas maintenant le loisir, d'autant qu'il se faict des-ja tard ; mais si vous venez me treuver demain, nous traicterons de tout plus commodement ; et cependant (ce qui est la principale chose) attirés sur vous la lumiere celeste par prieres. Je m'en allay donc le treuver le lendemain, et luy descouvris sincerement tout ce que je me pensois d'un costé et d'autre pour le regard de ma vacation, mais particulierement et separement que je craignois d'embrasser la vie religieuse, parce que j'avois un corps foible et d'une delicate temperature. Ce qu'ayant attentivement ouy et consideré : Et voilà pourquoy (me dit ce serviteur de Dieu) la divine Providence a voulu qu'il y eust divers Ordres religieux en la saincte Eglise, à fin que ceux qui ne pourront supporter la vie des austeres et addonnés à la penitence exterieure entrent dans ceux qui sont plus doux. Et vous avez la congregation des clercs reguliers de sainct Paul, en laquelle la discipline de la perfection religieuse est souverainement en vigueur, et n'est point pressée de tant de peine corporelle que ses coustumes et constitutions ne puissent estre facilement observées, avec l'aide de Dieu, presque par quelque homme que ce soit : allés vous-en en leur college, et voyez si la chose n'est pas telle que je vous la dis. Deslors cét homme de Dieu ne cessa point jusques à ce qu'il m'eust veu escrit et enroollé dans ceste tres-honnorée congregation.

» Et voilà ce que me racontoit le Pere dom Guillaume ; d'où l'on peut facilement conjecturer combien grande estoit l'efficace du grand Juvenal Ancina, combien grande sa prudence et sagesse à bailler conseil, et combien constante et

rfaicte sa charité à bailler de l'aide au prochain : car ce
ie j'ay rapporté maintenant, par maniere d'exemple, a esté
ict par luy à l'endroict de plusieurs autres. Et quant à ce
i me regarde, je confesse franchement que par plusieurs
tres que j'ay receuës de luy, selon l'inclination qu'il avoit
ur moy, j'ay esté grandement incité à l'amour de la vertu
restienne. Or despuis qu'il fut transferé de la tres-excel-
ite façon de vivre de la congregation de l'Oratoire à la tres-
ncte charge episcopale, sa vertu a commencé de briller et
onner plus splendidement et clairement, ainsi qu'il estoit
n raisonnable : c'est à sçavoir, comme une lampe ardante
luisante, qui, estant posée sur le chandellier, esclaire à tous
ux qui sont en la maison. Et de vray, lors que pour le
lier, me destournant tant soit peu de mon chemin, l'an
lle six cens et trois, je m'en allay à Carmagnole (qui est
e ville du diocese de Saluce, où pour lors il faisoit le de-
ir de sa visite pastorale), je cognus et ressentys fort bien
mbien sa pieté et abondance de vertus avoit excité une
ande veneration meslée d'amour en ces peuples-là : car
ssi tost qu'ils sçeurent que j'estois arrivé, il ne se peut pas
re assez avec quelle ardeur d'esprit, par une certaine force
amour, du logis public où j'estois descendu ils me me-
rent dans la maison d'un certain noble bourgeois, d'au-
nt, disoyent-ils, qu'ils eussent voulu mettre au milieu de
urs poictrines, s'ils eussent peu, un homme qui s'estoit
stourné pour visiter leur tres-cher pasteur; et ce ne leur
oit jamais assez, dans la grande joye qu'ils avoyent conceuë
cause de la presence d'un si grand prelat, pour en rendre
s tesmoignages de parolles et de visage, lors que, par cer-
ine affabilité tres-noble, et tres-suave bien-veuillance en-
rs tous, il s'attiroit esgalement les yeux et les esprits de
us, et, comme un tres-bon pasteur, appelloit ses brebis cha-
ne par son nom à des pasquis verdoyans, et les allechoit,
ire tiroit aprés soy, ayant les mains pleines du sel de la

sagesse. En fin je diray en un mot (et qu'il soit sans envie) : je ne me souviens point d'avoir veu un homme qui fust plus abondamment et splendidement orné des qualitez que l'Apostre desiroit si fort aux hommes apostoliques. »

Ce jugement du bien-heureux François valust beaucoup pour l'accroissement de l'estime qu'un chacun avoit conceuë du serviteur de Dieu Juvenal Ancina; et par le style, on peut aisément recognoistre que c'estoit un sainct qui avoit travaillé pour un sainct.

Voilà les occupations qu'il avoit sur la fin de l'automne. En quel temps il fust derechef invité et prié par le parlement de Grenoble de daigner leur annoncer et prescher le sainct temps de l'Advent et du Caresme : mais à fin que rien ne se fist sans le consentement du Serenissime Duc, il escrivit aussi tost pour cét effect, et les Grenoblois prierent le duc des Diguieres (quoy qu'il fust encore heretique) de vouloir estre leur intercesseur auprés de son Altesse pour avoir le sainct evesque de Geneve. Ce grand capitaine, qui nourrissoit encor dans son cœur le desir de revoir le bien-heureux François, fit tant par lettres vers le Serenissime Duc de Savoye, qu'en fin il fut permis à l'apostolique Prelat de retourner à Grenoble : ce qu'il fist sur la fin du mois de novembre, pour y faire des merveilles, à son accoustumée, toutesfois non pas à la resjouyssance des ministres, qui sçavoyent fort bien qu'il ne venoit que pour leur dommage. Or ils alloyent fort souvent escouter ses predications, à l'imitation des Scribes et Pharisiens, à fin de le surprendre en son discours, puis qu'ils ne pouvoyent pas remarquer le moindre atome d'imperfection en sa vie, ny l'arguër de peché. Ils disoyent au commencement : « Allons ouyr ce qu'en fin il nous dira de nouveau. Est-il possible qu'il ne redise pas quelque fois ce qu'il a dict l'année passée ? » Mais le bien-heureux François leur monstra bien qu'il estoit tout autre qu'eux, qui manquent tousjours à la fin et au besoing : il prescha plus

doctement et puissamment que jamais; ce qui luy attira une si grande haine et envie de ces meschans et supposts de Satan que l'heresie, n'ayant plus dequoy resister au poids de ses raisons, arma son ignorante et sotte populace pour combattre à coups d'injures et de brocards le sainct Prelat, qui, mesprisant les abbayemens de ces chiens contre la lune, les voyoit aussi miserablement perir de rage, et cependant apportoit tousjours une tres-ample moisson dans les greniers de l'Eglise.

Aprés les festes solemnelles, dans le cours du mois de janvier de l'an mille six cens dix-huict, il retourna à Anicy, où il reçeut des lettres de filiation et participation de toutes les bonnes œuvres de l'Ordre des Peres Capucins, données des-ja l'année precedente à Lyon par le General Paul de Cesene : tant il est vray que ce tres-religieux prelat aymoit tous les Ordres religieux, comme il estoit aussi aymé de tous : et certes il s'est tousjours employé tres-soigneusement pour tous, et a tasché de tout son pouvoir de reduire à la reforme les monasteres qui s'estoyent retirez et esloignez de l'observance de la discipline reguliere; ainsi que mesme il en rendit un evident tesmoignage ce mesme mois à l'endroict des religieux de l'abbaye de Six. Il les avoit advertis par plusieurs et diverses lettres de se ranger tous en commun et d'obeyr au prieur claustral, ce qu'ils firent en fin; et ce bienheureux evesque, ayant veu l'acte solemnel de leur promesse, le ratifia en ceste sorte : « Il y a long temps que nous avons desiré, dit-il, que tous les religieux de nostre diocese vinssent à reprendre la premiere reigle et forme de leur institut; mais principalement nous avons desiré et tasché par exhortations que cela se fist és monasteres qui ont esté laissez à nostre charge, sollicitude et jurisdiction ordinaire. C'est pourquoy nous avons non seulement appreuvé et ratifié, appreuvons et ratifions cét acte de promesse des devots chanoines de sainct Augustin du monastere de Six, mais le

loüons et aymons de tout nostre pouvoir dans les entrailles de Jesus-Christ, et, selon nostre puissance et authorité ordinaire sur ce monastere et chanoines reguliers d'iceluy, mandons et commandons qu'il soit observé, baillans nostre benediction paternelle à tous ceux qui embrasseront ceste pauvreté qui s'observe par ceux qui vivent en commun; le vingt troisiesme du mois de janvier; » — auquel jour il fust affligé d'une grande tristesse à cause de l'extreme maladie d'un tres vertueux ecclesiastique, vers lequel il avoit de coustume d'espancher sa conscience au sacrement de Penitence : c'estoit Philippe de Coëx, qu'on appelloit de saincte Catherine de Talloires, chanoine de l'Eglise cathedrale. Ce tres-devot evesque pria Dieu chaudement pour ce tres-devot prestre, sçachant que c'estoit un serviteur fidelle et prudent sur sa famille, car il estoit grand penitentier en l'Eglise cathedrale; mais il apprit du Seigneur en prieres qu'il estoit proche de la mort : c'est pourquoy, aprés avoir adoré la divine volonté, il s'en alla en sa maison pour le visiter, l'interrogea de l'estat de son ame, l'encouragea au passage, et luy promit de ne bouger d'auprés de luy, s'il luy estoit necessaire. En se retirant (car l'heure se faisoit tarde), et voyant le frere du malade, Claude Louys Nicolas de Coëx, prieur de Talloires, qui pleuroit tres-amerement, il le prit à part et luy dit : « J'ay prié Dieu chaudement pour la santé de nostre tres-bon frere (ainsi l'appelloit-il); mais il m'a revelé qu'il le vouloit. C'est le maistre et le Seigneur. Prenez garde de n'en dire mot. Les douleurs qu'il souffre maintenant sont celles qu'il eust deu souffrir en purgatoire. » Par quelles parolles ce frere tres-affligé sentit du soulagement en son ame. Estant de retour en sa maison, il demanda à son frere Louys, baron de Sales et de Thorens, s'il sçavoit point le sentiment des medecins sur ceste maladie; lequel luy respondit que selon leurs conjectures il y avoit encore quelque esperance de santé : mais à cela il luy dict ce peu de parolles confidem-

nt : « Or bien, il mourra : car j'en sçay quelque chose. »
prieur de Coëx, aussi tost que le sainct Evesque se fust
ré, s'estoit approché du chevet de son cher frere, qui
'oit appellé, et lequel, voyant qu'il continuoit de pleurer
erement, luy dit : « Essuyez vos larmes, mon frere, et
vous affligez point de ma mort : car Monseigneur le Reve-
dissime m'a promis qu'il auroit soing de vous. Mais
dez bien, ô! gardez-vous bien de rien faire ny entre-
ndre sans son conseil! Et voicy ce que je vous dis en me
arant de vous ; car je ne dois pas emporter en l'autre
nde une chose de si grande importance. Monseigneur
Reverendissime est un grand sainct : tenez-le comme
sainct Jean Baptiste quant à la virginité, et comme un
ict Charles Borromée quant à l'humilité et pauvreté
prit. »

la verité ces parolles d'un personnage si devot, et qui
it sur le poinct de quitter le monde pour aller au ciel,
t d'un grand poids et d'une forte consideration. Il estoit
-ja nuict quand le malade commença à deffaillir peu à
. On envoya soudain au bien-heureux Evesque, selon
il en avoit baillé charge aux serviteurs, de l'appeller
ind ils verroyent que leur maistre seroit proche de la
rt. Ce bon prelat interrompit son soupper et s'en vint à
cher confesseur, lequel il treuva aux abbois ; et de
n'abord luy dit : « Courage, mon frere : nous mourrons,
is nous mourrons bien ; l'eternité est proche, et vous
rez bientost le Seigneur nostre Dieu en la terre des
ans. » Or cependant qu'il parloit ainsi, le malade levoit
yeux à ces montagnes caillées, montagnes grasses, sur
quelles c'est le bon plaisir de Dieu d'habiter. Mais comme
erdit la parolle, et faisoit les derniers hocquets, le sainct
esque commanda à tous les assistans de fleschir les genoux
erre, recita les litanies, recommanda son ame à la divine
jesté, luy bailla sa saincte benediction au moment de son

despart, luy ferma les yeux et pleura sur luy. Et parce qu'il l'avoit tousjours tenu pour un serviteur de Dieu, et esperoit bien de son salut eternel, il voulut avoir son chappellet et sa ceincture; aprés quoy il en escrivit ainsi à une superieure de la Visitation : « Ma tres-chere Mere, quand on m'a osté d'auprés de vous, ç'a esté pour Monsieur de saincte Catherine, et pour luy faire sainctement dire dix ou douze fois : Vive Jesus! et protester qu'il avoit toute son esperance en la mort de nostre Seigneur; ce qu'il a prononcé avec beaucoup de force et de vivacité, et puis s'en est allé où nous avons nos pretentions, sous les auspices du grand sainct Paul. Dieu, qui nous l'avoit donné pour son service, nous l'a osté pour sa gloire : son sainct nom soit benit. Demeurez cependant en paix avec mon cœur au pied de la providence de ce Sauveur, pour lequel nous vivons, et auquel, moyennant sa grace, nous mourrons. »

Il ne se peut pas assez dire combien tendrement ce reverend chanoine fust pleuré d'un chacun : car il n'y avoit personne qui ne l'aymast, parce que c'estoit un ecclesiastique tres-accomply, et qui practiquoit tres-parfaictement la syncere et religieuse pieté. Aprés celà, les belles parolles qu'il avoit prononcées en mourant pour la recommandation du bien-heureux François furent aussi tost par tout divulguées; mais luy, par son humilité, taschoit de divertir l'opinion que l'on avoit conceuë de sa saincteté.

Presque en mesme temps il y avoit un malade bien different de celuy-là, c'est à sçavoir, qui pour la multitude de ses pechez desesperoit d'obtenir le salut eternel : plusieurs confesseurs avoyent long temps travaillé en vain pour le ramener à l'esperance. Le bien-heureux François n'oublia point de sorte de caresse en son endroit, et par une tres-bonne foy luy bailla tant d'asseurance de la bonté et misericorde de Dieu, qu'en fin ce pauvre homme releva son courage, et, par une confession sacramentelle accompagnée d'une

-grande contrition, demanda pardon à Dieu et mourut chrestiennement.

e l'exercice de tant de beaux actes de charité le sainct sque retourna à Grenoble pour les predications de ꞓsme, qu'il fist à son accoustumée avec un incroyable ct des ames, et paracheva de jetter dans le cœur du Duc Diguieres le desir d'embrasser tout de bon la foy et reli- ı de l'Eglise romaine.

stant de retour en son diocese, le vingt deuxiesme du s de juillet il visita le prieuré de sainct Joyre sur le lac nicy, uny au prieuré de Talloires de l'Ordre de sainct Be- it, et transfera en un lieu plus honnorable les os du mesme ı-heureux sainct Joyre, qui fust l'un des premiers qui ituerent la discipline religieuse au monastere de Talloires; mesme jour il visita l'eglise parroissiale du mesme vil-, dediée à sainct Nicolas.

y a en la province de Faucigny un village qui porte le me nom de sainct Joyre, ou bien (comme quelques uns lent) de sainct George. Le bien-heureux François passant fortune par là un jour de ces mois d'esté, et estant ıeilly d'une soif fort pressante à cause des extremes cha- rs; et non pas luy tant seulement, mais tous ses serviteurs, alloyent sechant; il fust d'advis de s'arrester jusques à que le gros de la chaleur fust passé et qu'il y eust un peu nbre par les montagnes. Il n'y avoit qu'un seul hoste, ımé Louys Danton, auquel le sainct Evesque ayant de- ıdé du vin, il apprit de luy qu'il n'y en avoit point sinon poussé et corrompu, duquel il estoit sur le point de faire ciment: « Mais bien plustost, Monseigneur, disoit l'hoste, ous conseillerois de boire de l'eau : car si vous beuviez de vin, peut-estre, et sans peut-estre, vous en seriez ma- e. » Toutesfois le Sainct, « N'importe, luy dit-il: faictes ıs voir quel vin c'est, je vous en prie; » ce qu'il demanda deux ou trois fois. Alors Danton luy apporta un peu de

ce vin corrompu au fonds d'un verre. Le bien-heureux en gousta, et en luy rendant le verre: « Tenez, dit-il, voilà de tres-bon vin, et ne doutez point d'en bailler à nos gens.» Si jamais personne fust estonné, ce fust cét hoste, qui beut dans le mesme verre aprés son bien-heureux Evesque, et treuva que c'estoit un tres-excellent et tres-puissant vin. Il en bailla aussi tost aux serviteurs tout autant qu'ils en eurent de besoing pour chasser leur soif, lesquels craignans mesme de n'en treuver pas d'aussi bon là où ils alloyent coucher, en remplirent des flacons et cantines, qu'ils porterent avec eux; et le sainct Evesque estant desparty, l'hoste mit ce vin en vente, et le debita tout dans deux jours à seize sols le pot; tant il estoit puissant.

Il n'y eust personne qui ne recogneust fort bien que c'estoit un vray miracle; mais l'humble Prelat (comme c'estoit sa coustume en toutes les merveilles qu'il faisoit) n'en dit jamais le moindre mot depuis, et passa jusques à l'abbaye de Six, pour mettre la derniere main à la reformation des chanoines reguliers d'icelle. Or il arriva par un mardy, le douziesme du mois de septembre, et y demeura jusques au seiziesme, pendant lequel temps il fit des choses tres-excellentes pour la restitution de la discipline religieuse; dequoy tout il leur laissa un ample et authentique escrit :

« Puisque le monastere du venerable Ordre des chanoines reguliers de sainct Augustin du lieu de Six (dit-il en l'acte) a esté laissé à la charge et jurisdiction de nos predecesseurs et de nous, selon les sacrées reigles de l'ancien droict ecclesiastique, certes nous devons et voulons travailler de tout nostre pouvoir, et mettre tout nostre soing à l'utilité d'iceluy et des chanoines qui y servent. C'est pourquoy, cognoissants que par l'inspiration divine les venerables chanoines vouloient dresser et restituer en entier l'ancienne observance reguliere, qui estoit descheuë et presque esteincte par l'injure du temps, et que les illustres et reverends sieurs Jacques de

Mouxi, abbé (quoique commendataire), et Humbert de Mouxi, son coadjuteur et esleu du mesme monastere, non seulement appreuvoient ces pieux desseins, mais encore avoient resoulu d'y apporter toute leur aide, nous aussi, pour intervenir de nostre authorité ordinaire, et fermer de nostre pouvoir avec plus de facilité une besogne si loüable et tres-desirée, venant icy, et ayant veu et consideré toutes choses, en fin avons esté d'advis de faire ces ordonnances et constitutions :

» Et premierement nous commandons et ordonnons trés-expressément que tout ce que nous avons ordonné en nostre derniere visite, comme estant tout raisonnable et conforme au droict, soit observé et mis en execution de poinct en poinct.

» Parce qu'entre les chanoines qui sont maintenant il n'y en a point qui ait faict la profession expresse, en suivant l'intention et les parolles du sacré concile de Trente, nous declarons et ordonnons que tous iceux chanoines sont obligés à la profession expresse, et pour ce prefigeons un an à tous ceux qui portent maintenant l'habit, lequel an leur servira comme de probation, aprés lequel ou bien qu'ils fassent ceste profession, ou, s'ils ont quelques causes pour lesquelles ils ne veuillent pas la faire, qu'ils nous les exposent. Mais doresnavant, aussi tost que l'année de probation sera passée, comme le mesme concile ordonne, ou que le novice soit admis à la profession, s'il est treuvé propre et capable, ou qu'il soit mis dehors du monastere. Mais si apres l'année de probation il n'est pas treuvé capable, et que neantmoins il y ayt de l'esperance probable qu'il pourra le devenir si on le retient encore quelque temps, voire mesme la seconde année toute entiere, en ce cas la congregation des cardinaux du Concile a respondu qu'il estoit loisible, puisque le Concile ordonne des propres et capables, et non des autres.

» Que les novices soient distinguez des profés quant à

l'habit, en ce que les profés porteront le camaïl en tous les divins Offices, et les novices porteront le surpelis tant seulement.

» Puisque ceste abbaye est commandée, nous commandons que desormais on fasse et establisse sur tous les chanoines un du mesme Ordre expressement profés, qui soit appellé prieur, et qui puisse deuëment et religieusement presider et marcher devant, selon le concile de Trente au chapitre vingt-uniesme de la session vingt-cinquiesme. Iceluy, comme il est porté par le sixiesme chapitre, soit esleu par le Chapitre secrettement, et, comme l'on dit, par balottes, de sorte que les noms de ceux qui l'esliront ne soient jamais publiés, et celuy qui aura plus de voix soit absolument tenu pour bien esleu, lequel aussi perseverera en l'office de prieur jusques à la mort, pourveu qu'il se comporte tousjours bien.

» Au reste il sera faict tout de mesme du sousprieur.

» Que tous obeyssent à ce prieur comme à leur pere, ainsi qu'il est commandé par la reigle de sainct Augustin, et en son absence au sousprieur.

» Mais quand il faudra faire ou commander quelque chose de grande importance, et qu'il n'y aura point de danger au retardement, que le prieur ne remuë point, ny ordonne rien, qu'aupreallable il n'ayt conferé de tout avec son Chapitre.

» Quant il arrivera des difficultez si grandes qu'elles ne pourront point estre resouluës par le prieur et Chapitre, que l'on s'addresse à l'evesque, ou (s'il est absent) au vicaire general, lequel ordonnera tout ce qui sera de faire par sa puissance ordinaire, ainsi qu'il a esté observé jusques à present.

» Tous les samedys le prieur mettra en l'eglise une table en laquelle seront marqués les noms de ceux qui devront faire les Offices de l'autel et du chœur tout le long de

semaine; lesquels Offices se feront, autant qu'il sera
sible, selon les coustumes et ceremonies de l'eglise cathe-
le.
› On ne tiendra point dans le monastere aucun livre sans
licence du prieur ou sousprieur, lequel verra et prendra
de qu'on n'apporte point de livres defendus par la saincte
ise, ou de sciences curieuses ou inutiles, et aura soing
il y ayt dans le monastere un bon et suffisant ameuble-
nt de livres spirituels, des cas de consçience, et de theo-
ie, à fin que tous les jours les chanoines ayent moyen
studier à quelque heure certaine, selon la reigle. Or l'heure
lire sera devant vespres, entre vespres et complie, et entre
nplie et le souper.
› Ce doit estre de la charge du prieur ou du sousprieur
pendant le noviciat un chacun lise le cathechisme du
-sainct concile de Trente en latin ou en françois, et rende
son de ce qu'il aura leu.
› Tous les jours quelqu'un des chanoines, qui sera jugé
s propre, instruise les novices et les autres, s'il est de
oing, du chant et de la façon de chanter.
› Aussi tost qu'il se pourra faire, il faudra que la table
t disposée de maniere que les chanoines soient assis d'un
té tant seulement, et que chacun ayt sa portion à part;
is la benediction de la table et l'action de graces apres la
ection se fera par le semainier, sinon les jours des festes
emnelles, que cét office appartiendra au prieur ou sous-
eur; et durant la refection on lira tousjours d'une voix
ire et intelligible, et en observant les espaces entre les
ncts.
› Tous les samedys le prieur, ou en son absence le sous-
eur, assemblera le Chapitre, et en iceluy corrigera s'il
st commis quelque chose contre la reigle ou és offices, ou
quelques actions ou déportements des chanoines, mesmes
enioignant des enitences, selon qu'il verra estre à pro-

pos. Que s'il n'y a rien à corriger, on lira un article de la reigle, et apres l'oraison tous se retireront en paix.

» Tous les droicts crient ce que nous avons ordonné en nostre derniere visite, c'est à savoir, que les femmes ne doivent pas habiter ny demeurer tant soit peu dans l'enclos et murailles exterieures du monastere. C'est pourquoy nous commandons tres-expressement à tous et un chacun ausquels il appartient, en vertu de saincte obeissance, et sous peine d'excommunication majeure, qu'ils ayent à repousser, dejetter et chasser absolument toutes les femmes du monastere, s'il s'y en treuve quelques-unes, et ne les admettent en façon quelconque par cy apres, ny souffrent qu'elles s'arrestent dans l'enclos du monastere.

» Nous commandons, sous peine de la mesme excommunication, que dans un mois, à compter despuis ce jour quinziesme de septembre de l'an mille six cens dix et huict, tous ceux qui ont des instruments ou tiltres du monastere ayent à les remettre dans les archives.

» Le sieur abbé sera tenu de payer tous les ans douze prebendes à la communauté des chanoines, de la mesme façon qu'il est marqué en nostre premiere visite; et la communauté entretiendra douze chanoines capables, residents ou tenus de droict pour residents, c'est à dire, leur fournira de vivre et de vestement, et d'autres choses necessaires à la vie.

» Les edifices et bastiments de tout le monastere, selon qu'il sera convenable et conforme à l'observance reguliere, seront restitués et conservés aux despens de l'abbé.

» Quant aux autres demandes des chanoines, parce qu'il en a esté traicté et convenu amiablement entr'eux et le sieur coadjuteur, nous avons jugé de ne devoir rien ordonner de plus. »

A tant le sainct legislateur. Or pendant le temps qu'il demeura en ce monastere, il sembla un miracle qu'à cause

luy on prit une si grande quantité de poissons que jamais n'avoit veu que la riviere de Giffre en eust produict tant, de si gros, comme tous les habitants de ces lieux là re-ırquerent aussi tost; ce qui soulagea beaucoup les pauvres igieux.

Mais voicy bien un plus grand et plus excellent miracle. ısieurs personnes de qualité, tant ecclesiastiques que ques, estoyent venuës de divers endroicts de Faucigny, de et de Chablais, pour traicter de diverses affaires avec le ré Prelat, et presque toutes avoient vescu aux despens du nastere et de la communauté; de sorte que l'on fit deux ts repas à des personnes de quelque marque, et quarante moindres, c'est à sçavoir, aux serviteurs, en comprenant ıs les deux cents les deux repas qu'il prist; car les autres tout son sejour ne furent point aux despens de la com-nauté : c'est pourquoy il se lamentoit perpetuellement de commodité qu'il causoit aux chanoines; et les estrangers, es que l'œconome eut faict sa supputation, outre l'ac-ıstumé et ordinaire de la famille, furent treuvés d'avoir autant de vin que deux chevaux pourroient porter, et ngé autant de pain que l'on en pourroit faire de deux sseaux de la mesme mesure de Savoye, si vous pesés le sseau à cent et huictante livres, et la livre à dix huict onces. apres le despart du sainct Evesque, l'on treuva la seule ninuation du pain et du vin, et non pas encore si grande, 'elle eust esté si la communauté fust demeurée à son simple accoustumé ordinaire; de sorte que ces deux cents et arante repas ne diminuerent point le pain ny le vin; au ıtraire, il resta plus de pain et de vin que si la commu-ıté n'eust esté surchargée d'aucuns estrangers; et six rs avant l'arrivée du bien-heureux homme ilz avoient mis broche le tonneau de vin, et avoient faict une cuitte de n à la mesure ordinaire, et ne beut-on de point d'autre , ny mangea-on d'autre pain, et cependant il y eut

encor de pain de reste pour quelques jours apres. Et les tesmoings oculaires, qui firent la preuve de cét excellent miracle aussi tost apres le despart du sainct Evesque, furent Jean Moccand, prieur, Bernard de Passier, François Biord, Nicolas Desfayet, Bernard Rannaud, Claude Moccand et Jean de Passier, tous chanoines reguliers, et creurent que cela avoit esté faict par les prieres du sainct Prelat, lequel estoit marry qu'ils fissent une si grande despence à son occasion, et avoit dit qu'il prieroit Dieu à fin que leur benediction fust de la rosée du ciel et de la graisse de la terre.

Il estoit impossible que cét homme que Dieu avoit donné à la terre pour la charge apostolique demeurast en repos. Les marguilliers de l'Eglise paroissiale de sainct André de Paris l'avoient prié des-ja l'année passée de vouloir honorer leur chaire de ses predications pour le temps de l'Advent et du Caresme, et il y avoit apporté son consentement. A cela, il arriva aussi une belle et solemnelle occasion : c'est que le serenissime prince Maurice, cardinal de Savoye, s'en alloit à la Majesté du Roi Tres-Chrestien pour traicter du mariage de son frere Victor Amedée, prince de Piedmont, avec Christine de France, fille du roi Henry le Grand, et sœur de Louys le Juste. C'est pourquoy il reçeut un commandement de son Altesse Serenissime d'accompagner en France le cardinal paranymphe. Il partit donc sur le commencement de l'hyver, et arriva fort à propos en cette grande ville, et fust logé à l'hostel d'Ancre. Il monta aussi tost en la chaire de l'eglise de sainct André, et prescha avec un si grand applaudissement du peuple qu'il se vit aussi tost escouté des cardinaux, des evesques, des princes du sang, des chevalliers de l'Ordre, des conseilliers et autres seigneurs de marque, qui accoururent de tous costez. Quand il marchoit par les ruës, chacun taschoit de le toucher, d'autant qu'une certaine vertu ravissante sortoit de sa personne. Et parce qu'avec luy estoyent les ambassadeurs de son Altesse serenissime Philibert Gerard

:alia, comte de Verruë, et Antoine Favre, premier presi-
:nt de Savoye, on disoit tout ouvertement en la cour que
duc de Savoye ne pouvoit pas mieux monstrer son bel
prit, qu'en l'eslection de ces trois grands personnages, les-
iels, quoy que de differente condition, s'accordoyent neant-
oins fort bien au poinct de son affaire. Il ne se peut pas
re avec combien d'honneurs ils furent reçeus; aussi certes
ritoyent-ils tout ce que peuvent mériter de tres-sages et
s-prudens ambassadeurs. Mais l'opinion commune fust
le le bien-heureux François frappa le plus grand coup sur
te alliance, par laquelle la Savoye a esté enrichie de la
as precieuse perle de l'Europe, comme il disoit fort sou-
nt depuis; et cét honneur luy estoit baillé par Alexandre
Vandosme, grand prieur de France, qui, parlant de luy à
Serenissime Princesse, disoit fort souvent qu'il estoit une
cre dans laquelle estoit contenuë la perle de la Divinité. Il
y avoit personne qui ne demeurast estonné en considerant
prelat d'une si grande pieté orné aussi d'une si grande
xterité, industrie et sagesse à traicter des affaires les plus
portantes du siecle; et les courtisans, qui louënt bien ra-
ment la vertu, confessoyent franchement qu'il y avoit en
y du surnaturel. Le sieur Vincent, docteur de Sorbonne et
ıré de l'Eglise de sainct Nicolas du Chardonneret, disoit
ue quand il vouloit se representer le Fils de Dieu conver-
nt avec les hommes, il ne treuvoit point d'autre image que
saint evesque de Geneve, en le considerant avec sa man-
ietude, douceur, prudence, humilité, et en un mot toutes
s vertus; et il disoit cela en l'entendant prescher et conti-
ıer merveilleusement son Caresme, lors que cét homme
ostolique continuoit aussi de ramener un grand nombre
heretiques au bercail de Jesus-Christ et de sa saincte espouse
Eglise romaine.

Entr'autres la conversion d'un seigneur tres-noble, qui
stoit gouverneur de la Phere en Picardie, pour lors malade

à Paris, fust grandement illustre et solemnelle. C'estoit un heretique tres-obstiné, d'ailleurs fort bon capitaine, et bien entendu au faict de guerre. Quatre gentilshommes de ses amis, mais catholiques, craignans que, s'il venoit à mourir en ce miserable estat de l'heresie, son ame ne s'en allast à tous les diables, luy avoyent raconté beaucoup de loüanges du bien-heureux François : comme c'estoit un prelat tres-docte et tres-doux, comme il avoit fort bien accompagné sa noblesse de la vraye vertu, comme il estoit affable à tout le monde; et en fin avoyent adjousté : « Vous plaist-il, Monsieur, que nous vous l'amenions? » Et il leur respondit : « Faictes ce que vous voudrez. » Ils s'en vindrent donc treuver le sainct Evesque, et le prierent qu'il daignast visiter un malade heretique, pour voir si peut-estre il y avoit encor lieu de le convertir. L'homme apostolique s'y porta tout à la mesme heure; mais comme le malade le vit entrer, il s'escria fortement : « Hola! Monsieur, que venez-vous faire icy? Vous pensez de me convertir à vostre religion? Si vous le faictes, vous ferez un plus grand miracle que jamais sainct Pierre ne fist. » Le serviteur de Dieu fist un petit sousris, et luy respondit doucement : « Monsieur, vous ne sçavez pas ce que Dieu vous garde; » et par ce moyen commença de s'entretenir avec luy fort longuement. Le malade ayant presté l'oreille à tous ses discours, luy dit : « Monsieur, voilà qui va fort bien, et je ne suis pas capable ny en estat de vous respondre à toutes ces choses; mais donnez-moy huict jours de loisir : je confereray de tout avec Monsieur du Moulin, à fin que vous vous assembliez, s'il vous plaist, et que toute cette cause soit disputée devant moy. » Le bien-heureux François aggrea fort cette conference, et lui dit : « Ouy vrayement, Monsieur, je suis fort content de celà; choisissez tant seulement le jour et l'heure, et, pourveu que j'en sois adverty, je ne manqueray point de m'y treuver. » Cette resolution estant donc prise, le malade envoya appeller Pierre du Moulin,

ninistre de Charanton, auquel il raconta fort amplement oute l'affaire, et toutes les raisons que le serviteur de Dieu uy avoit mises en avant : mais ce poltron de ministre dict ort bien qu'il ne vouloit point disputer avec le sieur de Sales, quoy que le Gouverneur le priast, provoquast et conjurast rois et quatre fois dans l'espace de ces huict jours, luy proestant serieusement qu'il respondroit de son ame au jour lu jugement. Les huict jours estans passez, les quatre genils-hommes catholiques revindrent treuver le saint Evesque our le conduire derechef à leur malade, en suitte de l'assination qui avoit esté baillée. Estant proche du lict: «Et bien, lonsieur, luy dit-il, qu'avez-vous faict pendant ces jours uchant nos affaires? Monsieur du Moulin est-il venu? » ur cela le malade se mit à se lamenter fortement et aigreent des ministres, de quoy ils l'avoyent ainsi trompé et eçeu l'espace de cinquante ans; et en s'escriant: « Ha! t-il, j'ay parlé puissamment à du Moulin; mais puis qu'il fuse de disputer, certes il ne faut pas qu'il juge sa cause nne. Or je vous prie, Monsieur, qu'il vous plaise de m'inruire de la religion catholique; car je suis prest d'abjurer lle de Calvin. » Le bien-heureux François, joignant les ains, et levant les yeux au ciel, adora briefvement l'eterelle providence de la divine Majesté, enseigna le cathechisme son malade, et, aprés avoir conferé la santé à son ame, la onfera encore à son corps, à la rage et confusion de Pierre lu Moulin et des autres ministres. Et ce gouverneur, aprés uy avoir faict mille remercimens, estant de retour en son ays, non seulement persevera tres-constamment en la foy atholique, mais encore convertit toute sa famille, qui estoit ort ample.

A la verité le bien-heureux François fut grandement reommé à l'occasion de ceste conversion; mais il ne le fut as moins à l'occasion de cette autre. Il avoit esté prié par la ame de Montigny de vouloir prendre la peine de parler à

un gentilhomme sien parent ou allié, mais qui faisoit profession de l'heresie depuis plusieurs années. A quoy il s'accorda tres-volontiers, et demeura en la sale à s'entretenir avec une bonne compagnie en attendant. Demy-heure estant escoulée, voilà arriver ce gentilhomme tout seul (car c'est ainsi qu'on estoit demeuré d'accord.) Alors, comme il eust pris un siege, le saint Evesque se tournant du costé de la dame de Montigny, lui dict ainsi fort intelligiblement: «Madame, si je sçavois que Monsieur que voicy fust celuy duquel nous avons parlé, je le prierois de proposer ses doutes et difficultez toüchant nostre foy.» Le gentilhomme ayant entendu ces parolles se leva, et faisant derechef la reverence: « Oui, Monsieur, dit-il, c'est bien moy; et, pour trancher court, si vous me preuvez le purgatoire, je me feray tout soudain catholique.» Et le bien-heureux François: « Je vous prie donc, Monsieur, luy dit-il, de prendre patience, et de me vouloir escouter: car j'espere, avec l'aide de Dieu, de vous satisfaire tres-bien en cela.» Il se fit bailler la saincte Bible (que son valet de chambre Germain Pilliod portoit tousjours apres luy dans un petit sac faict exprés, à fin que rien ne manquast aux occasions), et en feüilletant de çà et de là et faisant valoir les passages, la dispute fut longue. Mais en fin le gentilhomme heretique confessa d'estre convaincu, ne dilaya point d'abjurer son heresie, et se retira tout comblé de consolations.

Il y en eut un autre qui fut porté de curiosité de disputer avec l'homme apostolique, tant seulement pour faire l'expérience s'il estoit si docte que l'on disoit. Il l'accosta donc et disputa; mais il fut pris en sa curiosité et converty. En fin cét homme tout plain de la Divinité retira de l'abysme de l'atheisme un homme des-ja advancé en aage et grandement bien qualifié dans le siecle. Estant interrogé de luy quelle chose c'estoit que ce Dieu duquel il parloit si souvent, il jetta de si grands et si puissants fondements de la nature des

choses visibles, il en tira de si fortes raisons (car les impies ne se convertissent point autrement), il philosopha avec tant de solidité, et de là se mit à traicter de la necessité de la foy avec de si puissants arguments, que ce miserable, estant venu en cognoissance des espaisses tenebres dans lesquelles il estoit ensevely, se mit à pleurer amerement, et, prenant la saincte foy pour sa lumiere, chassa de son cœur l'impieté qui le tyrannisoit et l'accravantoit de la pesante masse de tous les echés, desquels il fit penitence.

Environ ce temps estoit detenu prisonnier le curé de Monauvet, du diocese de Chartres, chargé de beaucoup de imes, avec un tres-grand detriment de son honneur, et la erte de la vie estoit attachée à la sentence : c'est pourquoy se laissoit porter miserablement et meschamment à un si rand desespoir, que mesme il bailloit son ame par ce moyen la damnation eternelle. Le bien-heureux François luy alla arler dans la prison, luy fit plusieurs belles remonstrances, consola, luy remit le courage et la confiance en Dieu, et fin le fit resoudre à souffrir constamment la mort.

Veritablement toutes ces choses estoient grandes, et telles 'elles ravissoient tout le monde en admiration; et ne se ut pas dire combien de fruict ce serviteur de Dieu fit tout temps de Caresme, soit en preschant au peuple, soit en tendant les confessions des penitents, soit par ses entretiens articuliers et discours familiers; mesme par sa façon et incte majesté, qui ressentoit entierement son homme du iel, il engendroit l'amour de la vertu dans les cœurs de eux qui le consideroient : en recognoissance de quels bien aicts les procureurs de l'Eglise de saint André luy presenerent un service de precieuse vaisselle d'argent, lequel touesfois il refusa, comme il avoit faict à Dijon et à Grenoble.

Tout le temps d'esté il ne fut pas pourtant deschargé des redications : au contraire, il preschoit bien souvent deux, rois et quatre fois le jour, tantost icy, tantost là; d'où l'on

a remarqué despuis qu'il fit autant de predications à Paris qu'il y a de jours en l'an. Il alloit fort souvent aux monasteres des religieuses, ou pour les confirmer en l'observance de la discipline reguliere, ou pour les rappeller et ramener en icelle, si de fortune et par malheur elles en estoient descheuës, leur laissant des bons advis et conseils, comme il avoit faict tres-sainctement en Savoye. Entr'autres il se porta au monastère du Port Royal des religieuses de l'Ordre de sainct Bernard, et au monastere de la Valombreuse des religieuses de l'Ordre de sainct Benoist, distant de Paris de deux lieuës, comme encore au monastere de Maubuisson des religieuses de l'Ordre de Cisteaux, distant de Paris d'environ sept lieuës : là où il travailla avec un tres-grand fruict à establir et confirmer la reforme par l'espace de plusieurs jours, tant par ses exhortations et entretiens spirituels que par ses escrits. Or il prenoit sa refection dans le parloir, et, apres qu'il avoit ou disné, ou soupé, l'abbesse prenoit son repas des restes de sa table, et se servoit de son cousteau, de sa fourchette, de sa cueillier, de ses plats, de ses escuelles, et autres choses semblables de l'usage de la table, par ce qu'elle le tenoit pour sainct. Mais bien de plus, et outre ce tesmoignage, elle fit conserver comme de precieuses reliques les linges, les tapis, les chaires et le lict dont le bien-heureux homme avoit esté servy. La mesme chose se faisoit à Paris : car outre que plusieurs accouroient pour l'envisager et toucher, plusieurs aussi bailloient des mouchoirs et des linges à son frere seigneur de Boisy, chantre et chanoine de son son Eglise cathedrale, ou à ses serviteurs, et les prioient de les mettre dans la pochette du sainct Prelat pour y reposer pendant qu'il seroit couché ; d'où c'est une chose asseurée que par l'imposition ou application de ces linges plusieurs malades ont depuis recouvré la santé. Plusieurs aussi demandoient de ses cheveux pour reliques à François Favre, qui luy faisoit la barbe et la couronne.

Cependant il supportoit à force indignités, insolences et
ures des heretiques, ou autres meschants et vicieux, aus-
els la reputation de sa saincteté estoit odieuse. Philippe
ɔob, qui avoit esté n'agueres ministre au Palatinat du
ιein, s'addressa à luy avec une façon severe et arrogante, en
ostel d'Ancre, demandant de luy parler avec loisir : ce
e le sainct Evesque accorda fort volontiers et tres-courtoi-
nent, commandant pour cét effet qu'on baillast des chaires.
ɔrs l'homme allemand donna commencement à l'entretien
r cét insolent interrogat : « Et bien, Monsieur, que faictes
us icy? » Le Sainct respondit doucement : « Je suis venu
ur un grand bien de paix. — Mais vos brebis, dit le mi-
tre, comment se portent-elles maintenant que vous estes
sent? » Le sainct respondit : « Devant que je me despar-
se d'elles, je les commis à des personnes capables, voire
is doctes que moy, qui en auront charge et les paistront
iques à ce que je retourne. — La residence des evesques,
ursuivit le ministre, est-elle de droict divin ou humain? »
Sainct respondit : « A generalement parler, j'estime
'elle est de droict divin. — Et les evesques de maintenant,
Philippe, sont ils evesques comme ceux de la primitive
;lise? » Le Sainct respondit : « Oui; car ils ont le mesme
uvoir et la mesme dignité. — Et les evesques de mainte-
nt, dit Philippe, peuvent-ils faire des miracles comme
nct Pierre? » Le Sainct respondit : « Encor que les evesques
maintenant ne seroient que les ombres de sainct Pierre,
isjours l'ombre de sainct Pierre feroit des miracles. » Apres
a, la dispute fut de deux heures, à la fin de laquelle cét
mme allemand estant satisfaict et remerciant le sainct
elat : « Il n'y a pas longtemps, dit-il, que j'ay faict pro-
ssion de la foy et religion romaine, et ces difficultés m'es-
ιent restées. Or je cognois fort bien que Dieu m'a aymé, de
'avoir faict la grace que je vous aye rencontré, Monsieur,
ι prelat doux et debonnaire, comme vous estes, qui avés

tres-bien chassé mes tenebres et rompu les filez dans lesquels j'estois pris et embarrassé : car je vous asseure, Monsieur, que si vous m'eussiez traicté autrement, je m'en allois à Charanton, non pas plustard que demain, renoncer à la religion que j'avois professée. »

Mais des-ja la serenissime Princesse Chrestienne de France, qui avoit esté espousée au serenissime Prince de Piedmont Victor Amedée despuis le mois de fevrier, pensoit à se retirer en Savoye, et pour cét effect commença d'establir sa famille. Or tout premierement elle choisit le bien-heureux François, evesque de Geneve, pour son grand aumosnier; et cét homme veritablement homme de Dieu, qui ne mettoit point son esperance aux thresors de la terre, se contentant de l'honneur de ceste charge, ne voulut rien de plus; car il refusa tres-honestement tout ce que l'on avoit accoustumé de payer de gage. Toutesfois la Princesse luy fit present d'un tres-precieux diamant, estimé cinq cents escus; ce qu'il accepta, mais ce fut avec une resjouyssance accompagnée de ces paroles : « Voicy qui sera fort bon pour nos pauvres d'Anicy. »

Environ ces temps estoit né au tres-illustre prince Henry de Savoye, duc de Nemours et de Genevois, son premier fils, d'Anne de Lorraine d'Aumale : le sainct Evesque fut prié de lui conferer le sacrement de Baptesme; ce qu'il fit dans la chapelle de l'hostel de Nemours, et luy imposa le nom de François.

Le vingt-cinquiesme jour du mois d'aoust, feste du glorieux sainct Louys, roi de France, ayant esté prié par les Pères Jesuites de la maison professe de prescher en leur eglise, il treuva une si grande multitude de peuple et une si grande presse qu'il luy fut impossible d'entrer par la porte pour monter en chaire, mais fut contrainct d'entrer par les fenestres du chœur avec des eschelles; tant il estoit celebré par tout, et tant il est vray, que l'on accouroit de tous costés à ses predications !

resque en mesme temps les Peres Augustins l'avoient
et invité pour assister à des theses de philosophie que
soustenoit chez eux, et il leur avoit baillé parolle. De-
; le monastere il y avoit à force pauvres, qui luy deman-
nt l'aumosne, ausquels pourtant il faisoit signe de ne la
oir pas faire, par ce qu'il croyoit bien veritablement de
oir point d'argent (comme en effect il en portoit fort
ment); neantmoins, se voyant poursuivy par une pauvre
ne avec assez, voire trop d'importunité, jusques au mi-
du cloistre, il mit la main en sa pochette, et y treuva
piece d'argent, qu'il luy bailla. A la mesme heure, se
nant devers Marc François Malarmay de Lauray, abbé
ı Goille, qui l'accompagnoit : « Il faut bien, dit-il, que
femme eust besoing de ceste piece, puis que Dieu me
nvoyée pour la luy bailler. »
; grand prelat estoit perpetuellement occupé parmy de
ıes œuvres, et dans l'exercice de la charité pour le salut
ames et la plus grande gloire de Dieu. Tous ceux qui
ıyent en quelque façon profession de la vertu et de la
ere devotion venoyent à luy comme à un oracle; et les
ques le respectoyent comme leur pere, et luy deferoient
ous lieux et en toutes occasions. Les theologiens l'envi-
ıoyent pour avoir de luy la resolution de leurs difficul-
En fin, de tant et de si grands travaux qu'il estoit neces-
d'endurer parmy tous ces exercices, il tomba en une
ve maladie, de laquelle il tint le lict l'espace de plu-
s jours, mais durant laquelle il recognut fort bien, par
ivers presens qui luy furent envoyez et par les diverses
es qui luy furent faictes, combien il estoit aimé et hon-
des cardinaux, des evesques, des princes, des conseil-
, des courtisans, et en fin de tous les bons Parisiens.
tant remis en santé, il ne s'espargna pas pourtant, mais
it à travailler plus fortement que jamais. Un jour, de
ne, devant prescher en l'eglise de ses tres-cheres filles

les Sœurs de la Visitation (lesquelles il avoit introduictes à Paris, non sans de grandes difficultez), quoy que son logis fust fort distant et le temps incommode, il alla pourtant à pied. Comme il fallust retourner, un certain seigneur luy fist tenir prest son carrosse, avec commandement à ses serviteurs de le ramener; mais il les remercia tres-courtoisement et refusa de monter. Or il pleuvoit alors à grosses et violentes gouttes, et toute la ville estoit en bouë : c'est pourquoy un prestre de qualité qui le suyvoit, se laissant emporter à l'impatience, ne peut pas s'abstenir de prononcer ces paroles en allant, comme avec indignation : « Vrayement ! il faict beau voir qu'en ce temps icy nous nous crottions comme des maistres aux arts, et que nous allions trottant comme des procureurs ! » Le sainct homme entendit ce grondement, et, avec son visage serein, se tournant aux plus proches, dit ; « Voyez-vous? Monsieur N. a encore un peu de vanité ; » ce que ce prestre ayant entendu fut touché de penitence, et ne dit plus mot.

Environ ces jours vint à vacquer l'abbaye de saincte Genevieſve, que l'on estime valoir quatre mille escus de revenu annuel, et il ne falloit sinon qu'il la demandast, s'il eust eu envie de l'avoir. Il n'y avoit personne qui ne le poussast à cela; ses amis le pressoyoient par de tres-puissantes raisons, à fin qu'il demandast au Roy ceste abbaye, laquelle il obtiendroit asseurément, et que par ce moyen il pourroit mieux soustenir l'honneur de sa dignité. Mais luy au contraire protestoit tousjours de n'avoir besoing de rien; et, quoy que tous les siens en entrassent en indignation, il refusa tres-constamment, et fit bien encore une chose de plus grande vertu. Il avoit suivy le Roi à Fontainebleau; et de fortune, comme il se pourmenoit par le jardin, le cardinal de Rets, archevesque de Paris, le prit à part, et le pria, voire conjura de vouloir accepter la charge de sa coadjutorie avec la future succession; en attendant laquelle, une tres-

ne pension annuelle et plein pouvoir de gouverner eette -estenduë diocese de Paris. « Et je feray, disoit-il, que esché de Geneve demeure pour Monsieur vostre frere, et aisseray rien en derriere de tout ce que l'on jugera estre essaire pour la reüssite, tant vers sa Majesté que vers son esse de Savoye; voire je fourniray tout ce qu'il faudra r les lettres apostoliques et expeditions de Rome. Et je se que tout cela reviendra à la plus grande gloire de n; car, Monsieur, vous ne pouvez pas ignorer combien s estes aymé de ce peuple, et combien d'utilité vous apterez, comme vous faictes des-ja. Et aprés tout, Monr, je vous proteste que vous m'obligerez infiniment. »
bien-heureux François, ayant escouté ce discours, remere Cardinal de sa bienveuillance, et lui exposa à la mesme re comme il estoit attaché autre part des-ja depuis tant nées; que mesmes il n'estoit pas assez fort pour soustenir ardeau de l'evesché de Geneve; comme il s'en alloit pannt à la vieillesse, et se voyoit desormais subject à beaup de maladies et incommoditez. En fin il refusa tresnblement, et laissa le Cardinal en admiration et estonent d'une si grande vertu.
e lendemain, discourant avec le president Favre de tes ces propositions qui luy avoyent esté faictes : « Que n ame me fist hier un grand plaisir, dit-il, quand non lement elle ne les regarda pas, mais les mesprisa, et n'en non plus de compte que si j'eusse esté au point de la mort, uel tout le monde ne semble que fumée! » Toutesfois il manquoit point de gens qui luy disoyent : « Monseigneur, emble que par ce moyen vous pourriez faire plus de bien ir l'advancement du royaume de Dieu. » Mais il leur resndoit : « Voyez-vous, je m'estime autant riche qu'evesque i soit en France : car bien que mes moyens semblent estre its aux autres, toutesfois ils sont suffisans pour mes nesitez. Ceux qui ont davantage despendent aussi davantage;

et quand ce vient au bout de l'an, je me treuve autant de reste qu'eux. Mais disons avec l'Apostre : Ce qui nous a esté gain, nous le devons estimer dommage pour Dieu, et pour l'eminente science de nostre Seigneur Jesus-Christ. »

Au reste, la Cour luy estoit grandement à desgoust, après une année de sejour qu'il y fit; d'où il en escrit son sentiment à une religieuse de la Visitation : « Je vous asseure, ma tres-chere et tres-bonne Mere, que la veuë de ces grandeurs du monde me faict paroistre plus grande la grandeur des vertus chrestiennes, et me faict estimer davantage leur mespris. Quelle difference entre cette assemblée de divers pretendans (car la cour est cela, et n'est que cela) et l'assemblée des ames religieuses, qui n'ont point de pretention qu'au ciel. O si nous sçavions en quoy consiste le souverain bien ! Ne croyez pas, ma tres-chere Mere, qu'aucune faveur de la Cour me puisse engager. O Dieu ! que c'est une chose bien plus desirable d'estre pauvre en la maison de Dieu que d'habiter dans les grands palais des roys ! Je fais icy le noviciat de la Cour; mais je n'y feray jamais profession, Dieu aydant. La veille de Noël, je preschay devant la Reyne aux Capucines, où elle fist sa communion; mais je vous asseure que je ne preschay ny mieux, ny de meilleur cœur, devant tous ces princes et princesses, que je fais en nostre pauvre petite Visitation d'Anicy. » A cela doit estre aussi rapporté ce qu'il escrivoit en mesme occasion à une dame : « Mon Dieu ! que bien-heureux sont ceux qui, desengagez des cours et des complimens qui y regnent, vivent paisiblement dans la saincte solitude aux pieds du crucifix ! Certes je n'eus jamais bonne opinion de la vanité; mais je la treuve encore bien plus vaine parmy les foibles grandeurs de la Cour. Ma tres-chere fille, plus je vay avant dans la voye de cette mortalité, plus je la treuve mesprisable, et tousjours plus aymable la saincte eternité à laquelle nous aspirons, et pour laquelle nous nous devons uniquement aymer. Vivons tant seulement pour cette

», ma tres-chere fille, qui seule merite le nom de vie; en
mparaison de laquelle la vie des grands de ce monde est
e tres-miserable mort. » Ce sont là ses parolles.

Mais en fin, sur le commencement de l'an mille six cens et
ıgt, il se retira avec la Serenissime Princesse de Piedmont,
reçeut des honneurs incomparables en passant à Bourges:
ıtesfois il ne l'accompagna pas jusques à Turin, mais ob-
t d'elle de pouvoir se retirer en son diocese, duquel il
ɔit esté absent plus d'une année

Estant à Lyon, voilà qu'on luy vient dire qu'un certain
ıtilhomme estranger le prie de l'ouyr en confession; et
stoit en un temps qu'il avoit à force occupations : c'est
ırquoy il respondit que pour l'heure il estoit un peu em-
sché, que neantmoins il seroit tout aussi tost à luy. Mais
seigneur pressoit, et le prioit de plus fort de luy assigner
eure et le lieu, adjoustant qu'il respondroit de son ame
jour du jugement s'il le r'envoyoit sans l'ouyr; et pour-
ıt il ne desiroit point d'estre veu et cogneu jusques au
nps de la confession, et disoit que pour cét effect tant seu-
nent il estoit venu de cent et vingt lieuës loing pour le
ıuver en quelque part qu'il fust, ayant esté touché de ce
sir par la lecture du livre de l'Introduction à la Vie de-
te. Le saint Evesque, aprés avoir ouy tout cela, delibera
ec les siens de ce qu'il avoit à faire : ils avoyent peur que
ne fust quelque heretique, ou quelque traistre destiné à
ssein pour luy faire un affront, et n'appreuvoyent pas
ste façon de proceder : il fut treuvé bon de luy assigner le
rloir du monastere de la Visitation. L'heure estant donc
nuë, cét homme salüa le saint Evesque, le suyvit imme-
ıtement quand il entra dans le parloir, ferma tout aussi
t la porte aprés soy, de sorte qu'elle ne peût point estre
verte, tira des ciseaux d'un estuy, couppa la corde de la
chette, craignant d'estre troublé en l'action qu'il avoit
sseignée par ceux qui de fortune surviendroyent, pria

l'homme de Dieu de s'asseoir; et à mesme temps, fleschissant les genoux devant luy, fit sa confession generale l'espace de quatre heures; aprés quoy, et l'ayant remercié, il monta à cheval, et n'a jamais esté veu ny cogneu depuis; tant seulement le bien-heureux François dict que c'estoit un General d'Ordre.

Estant de retour à Anicy, au grand contentement de toute la ville et de tout le pays, parce qu'il avoit esté si long temps absent de son Eglise et que pourtant il n'avoit pas laissé de tirer les revenus, il luy fist present, à l'usage des chanoines cathedraux et de leur sacristie, d'un tres-beau lampadaire et de six grands chandelliers d'argent, et remit tous les despens à plusieurs gentilshommes ses vassaux qui luy avoyent faict diverses injures, et lesquels il avoit faict condamner par arrest du souverain senat de Savoye, selon qu'il estoit obligé pour la deffence des droicts de son evesché; despens certes qui revenoyent à une bien grande somme d'argent, et à la remission desquels ses officiers firent beaucoup de resistance : mais le sainct homme n'avoit point eu d'autre pretention, sinon de conserver les authoritez de son Eglise; aprés quoy il fist encore tout son pouvoir pour se concilier l'amitié de toutes ces gens-là.

Toutesfois, pendant qu'il exerce tres-sainctement tous ces actes de charité en Savoye, l'on mesdit meschamment de luy à Paris à l'occasion de certain mariage. Mais il soustint tres-constamment la violence des vens de la calomnie, et escrivit ainsi de toute l'affaire à un sien amy : « On m'escrit de Paris que l'on m'y rase la barbe de si prés que l'on peut; mais Dieu la fera recroistre plus peuplée que jamais quand sa providence le jugera à propos. » Et neantmoins, pour la reverence deuë à la verité et à l'edification du prochain, il escrivit en cette sorte à la personne qui se monstroit la plus offencée et interessée en ceste action : « Permettez-moy, je vous supplie, Monsieur, de soulager mon ame en me plai-

. vous mesme de vos plaintes, lesquelles à la verité
ent et m'estonnent, ne croyant pas d'en avoir donné
occasion, puisque, hors le tesmoignage que j'ay
ıne seule fois des merites et bonnes qualitez du gen-
ıe, et une autre fois de sa religion, je n'ay nullement
à cette alliance, que peut-estre par la recommanda-
ı j'en ay faicte à Dieu, si elle devoit estre à sa gloire;
ce qui se dict de plus n'est qu'exaggeration. Il est
e les parties s'estans liées d'affection et de promesses
mon absence, je fus present, soudain aprés mon
ı la repetition des promesses qu'elles voulurent estre
llées devant moy; mais d'une presence si simple
e fis qu'escouter avec plusieurs autres, sans dire mot.
-je refuser de tels offices à de telles personnes? non
ı celuy que je fis envers vous, Monsieur, qui, ce me
ne me fistes pas sçavoir que vous eussiez une si puis-
ersion pour ce mariage, que de là j'eusse peu inferer
nt mescontentement que vous avez, ce me dit-on. »
encore ce qu'il en escrit à un autre de ses amis :
onsieur, je me suis un peu dilaté avec vous pour me
, non que je sois grandement touché ny des censures,
ılasmes qu'on jette contre moy pour ce subject : car
que devant Dieu je suis sans coulpe; mais je suis
t marry du souslevement de tant de passions autour
aire où j'en ay eu si peu. Ceux qui me cognoissent
bien que je ne veux rien, ou presque rien, avec pas-
violence; et quand je fais des fautes, c'est par igno-
e voudrois bien pourtant regaigner la bonne grace
lessieurs en faveur de mon ministere : si je ne puis,
isseray pas de marcher en iceluy par l'infamie et
eputation, comme seducteur et veritable. Je ne veux
ie ny de reputation qu'autant que Dieu voudra que
, et je n'en auray jamais que trop selon ce que je
»

En fin il en escrivit ainsi à la Mere de Chantal : « J'ay remis tous ces vents contraires à la providence du Tres-Haut : qu'ils soufflent ou qu'ils s'accoisent, selon qu'il luy plaira : la tempeste et la bonnace me sont indifferentes. Dernierement, nommant saint Joseph à la Messe, je me souvins de cette souveraine moderation dont il usa voyant son incomparable espouse toute enceinte, laquelle il avoit creu toute vierge, ainsi qu'en effect elle estoit. Sur ce, je luy recommanday l'esprit et la langue de ces messieurs, à fin qu'il luy impetrast un peu de cette sienne douceur et debonnaireté et soudain me vint en l'esprit que nostre Dame en cette perplexité ne dit mot, ne se troubla point, et la providence de Dieu la delivra. Je luy remis donc ce negoce entre les mains et le priay d'en avoir le soing : aussi bien, que gaigne-on de s'opposer aux vagues, sinon de l'escume ? O ne soye pas, je vous prie, si tendre sur moy; il faut bien vouloir qu l'on me censure : si je ne le merite d'une façon, je le merite de l'autre. La Mere de celuy qui meritoit une eternelle adoration ne profera jamais la moindre parolle tandis qu'on le couvroit d'opprobres et d'ignominie. Aux patiens et debonnaires demeure la terre et le ciel. Vous estes trop sensible en ce qui me regarde. Donc je seray seul au monde exempt de traverses? Demeurez en paix, et le Dieu de paix demeurera avec vous. Et n'y a-il pas beaucoup de l'amour propre à vouloir que tout le monde nous ayme, et que tout nous soit à gloire? Je vous asseure que rien ne m'a tant touché en cette occasion que de vous voir touchée. O! que le Sauveur Jesus soit à jamais nostre honneur, nostre gloire et nostre amour! »

Voilà comment le bien-heureux François enduroit les opprobres, et voilà comment il imitoit nostre Seigneur Jesus-Christ, s'appliquant cependant avec son attention accoustumée à repaistre son cher troupeau d'Anicy du miel de la parolle de Dieu.

ı ces temps estoit venu Antoine Rigaud, du diocese
en Provence, desireux de passer le reste de ses
ȝ le desert. C'estoit un homme qui avoit grande-
ıgé, et qui en sa jeunesse avoit esté capitaine sous
le Fuëntes, gouverneur de Milan, et depuis son
; docte à merveilles, et qu'une longue experience
u tres pertinent au maniement des affaires. Il par-
ɪe toutes sortes de langues, mais principalement, et
ence, la latine, françoise, italienne, espagnolle et
:. Iceluy ayant appris par le recit de Jean du
ırestre et hermite, avec combien de merveilles la
ıuse Vierge mere de Dieu manifestoit son pouvoir
ıdeurs sur la montagne de Voiron en Savoye, et
:e lieu estoit propre et commode pour la vie soli-
; touché du desir d'y faire sa demeure : c'est pour-
ı supplia tres-humblement le bien-heureux Fran-
ȝ le diocese duquel est cét hermitage ; et le sainct
ıy en accorda volontiers la permission. Toutesfois,
ȝ jusques alors les hermites de ceste montagne
point eu de constitutions propres, ny point de
ɾans selon leur fantasie, et changeans quand il leur
t envie, il jugea estre necessaire de les establir
ɾeigle certaine, à fin qu'ils ne courussent plus tant
là, et pour faire que la devotion du peuple envers
guste Emperiere du monde fust fomentée et accreuë
vie exemplaire, et que ces hermites fissent desor-
me une petite congregation; attendu mesme qu'il
jugé à propos de chasser ou reduire tous les autres
soyent que vagabonder parmy le monde, et appor-
ɜn souvent plus de scandale que d'edification. Ayant
conseil et deliberé de tout, il commença de penser
ıent à cét institut.

est une tres-haute montagne, qui separe le Cha-
'aucigny, à l'aspect oriental de Geneve, et occidental

de Lausanne. Du costé qu'elle regarde le septentrion, elle voit devant soy le grand lac Leman, presque toutes les montagnes du comté de Bourgogne et des Suisses éloignées à une distance tres-proportionnée et distinguées par des ombres bleuës, les villes et terres de Geneve, Gex, Versoy, Couppet, Nion, Rolle, Aubonne, Morges, Lausanne, Ripaille, Tonon, Allinges, Ivoire, Hermance, et une infinité de villages, temples, chasteaux, fleuves, estangs, forests, prez, vignes, collines, chemins, et autres choses semblables, avec une si grande varieté que l'œil en tire une merveilleuse recreation, et ne peut-on rien voir au monde de plus beau. Du costé du midy elle voit, par une soudaine horreur, les montagnes du Faucigny, qui luy sont toutes inferieures, et, pour l'extremité de ceste veuë, les cimes sourcilleuses de Champmuny couvertes d'une glace et neige eternelle : de sorte que l'œil de celuy qui se tourne tantost d'un costé, tantost d'un autre, reçoit un contentement nompareil. Les peuples appellent cette montagne la saincte et la belle, parce qu'il n'y a rien qui offence la veuë. La ville de Bonne est estenduë à ses pieds, et les villages de Cranves, de Sales, de Lucinge, de sainct Sergue, de Machilly, de Grezy, de Langin, de Brens, de sainct Didier, de Bons, de Sassel, de Burdignin, du Villars et de Boëge. Les vignobles couvrent ses racines, les chastaigniers viennent en second rang, les prez et les granges (où les pasteurs nourrissent en esté un grand nombre de bestail et font à force laictages) tiennent le milieu ; et en fin elle est tres-utilement couronnée d'un labyrinthe de fauteaux et de grands et vieux sapins, dont les branches vous representent naïfvement des quenoüilles entortillées d'estoupes vertes, que le temps, comme un bon mesnager, faict et file par une insensible continuation.

C'est le commun dire de tous les habitans de ces lieux-là que sur la crouppe de cette montagne les payens adoroyent autresfois une idole dans laquelle le demon parloit, voire

maltraictoit bien souvent ceux qui manquoyent aux ceremonies accoustumés, — presque en mesme temps de la statüe et scarboucle de Jupiter sur les montagnes que l'on appelle maintenant de sainct Bernard, — laquelle fust rompuë et brisée par les evesques de Geneve, nommément par sainct Domitian, du temps de Gondesil, roy de Bourgogne, lors que les Allobroges embrasserent entierement la foy et religion chrestienne; toutesfois que le maling esprit ne se despartit pas de la montagne, mais, sous la figure d'un horrible sanglier, exerçoit sa rage sur les personnes qui se hazardoyent d'y monter : c'est pourquoy nul n'osoit plus s'enfonçer trop avant dans le bois, sinon qu'il fust sorcier, ou qu'il eust faict traicté avec le Diable. Le seigneur de Langin avoit son chasteau presque à my-montagne; duquel on voit mesme encore aujourd'huy une fort haute tour au milieu de plusieurs masures. Iceluy se voulant monstrer hardy, et accusant quelques gentilshommes d'avoir peu de courage, fist tant qu'à la fin il les tira avec soy à la chasse; mais estant à la cime de la montagne, voilà le sanglier qui se jette sur luy (sans que ses compagnons eussent le courage de le secourir, mais fuyans qui d'un costé qui d'un autre), et le maltraicta tellement qu'il demeura comme mort et tout deschiré sur la place. Alors, detestant sa temerité et levant ses yeux au ciel, il se voüa à la glorieuse vierge Marie, et promit de faire bastir une chappelle à son honneur en ce mesme lieu, si par ses prieres et intercessions ceste beste farouche pouvoit estre tuée ou chassée, et luy, eschapper de tant de coups, dont il pensoit que le moindre fust mortel. La Vierge ne luy desnia point son secours, lors qu'il estoit sur le poinct de rendre l'ame; de sorte qu'il eut encore moyen de se retirer en son chasteau. Mais comme il pense de rendre son vœu et de bastir la chappelle, il se vit en de grandes peines et difficultés, ne treuvant personne qui en voulust prendre le prix faict, tant une juste crainte avoit saisi les cœurs d'un chacun.

En fin il s'addressa à l'evesque de Geneve de ce temps, et le supplia de députer quelque prestre pour faire les exorcismes en la montagne de Voiron : car on ne pouvoit pas croire que ce sanglier fust naturel. L'evesque commanda au plus expert exorciste du diocese de s'y transporter, lequel estant monté et ayant faict toutes ses oraisons, conjurations et benedictions, se fit dresser une cabane sur le lieu pour attendre le perturbateur à pied ferme, se fiant à l'aide de Dieu, par l'authorité duquel il entreprenoit le combat : mais ayant parcouru toute la montagne durant trois jours, et n'ayant apperceu aucun bruit, ny rien veu d'extraordinaire, il creut que le malin esprit estoit deslogé ; et pour ce, estant descendu, asseura le seigneur de Langin que s'il vouloit accomplir son vœu, il pouvoit le faire sans crainte, et que les faveurs de la Reyne des anges luy en donnoient le loisir. Ce gentilhomme, tout consolé du rapport de l'exorciste, fit mettre aussi tost la main à l'œuvre, et dans peu de temps vit sa chappelle dressée, sur l'autel de laquelle il esleva une statuë de nostre Dame, tenant entre ses bras son divin enfant, entaillée en bois, et pria l'evesque de la consacrer et dedier à l'honneur de ceste miraculeuse Vierge.

Mais ce ne fut pas encore tout : car estant las du monde, et cognoissant par les experiences journalieres que tout est vanité sinon Dieu, il resoulut de se retirer des affaires seculieres, afin de penser à la mort avec plus de loisir, à l'imitation de tant de sages personnages de son temps, qui peuploient les deserts. Pour cét effect il bastit tout joignant à sa chappelle un petit hermitage pour luy et pour un compagnon, se reservant de tous ses revenuz tant seulement ce qui estoit necessaire pour la vie qu'il entreprenoit ; establit une bonne fondation, fit de grandes aumosnes, ordonna que, venant à deceder, son corps seroit inhumé dans sa petitte chappelle, que les corps de ses successeurs et heritiers mourants à Langin seroient à tout le moins portés devant

l'image de nostre Dame avant qu'estre enterrés autre part; obligea par fondation le curé de Bons à la celebration de certaines messes en la chappelle, particulierement les festes de nostre Dame, quand la montée seroit possible; se prescrivit une rigoureuse maniere de vie, qu'il fit appreuver par son evesque; et ainsi, ayant dit un solemnel adieu au monde, passa sainctement le reste de ses jours en oraisons, meditations, jeusnes, afflictions d'esprit et macerations de corps, respandant l'odeur d'une solide devotion sur tout le bas voisinage, et laissant apres sa mort une tres-suave memoire de sa saincte vie. Son imitation en attira plusieurs, qui se joignirent à son compagnon, et suivirent son institution. Et ce fut alors que le sainct hermitage commença d'estre frequenté d'un grand nombre de peuples, qui venoient de loing, tant pour remercier Dieu des faveurs qu'ils avoient obtenuës par les intercessions de la glorieuse Vierge, que pour apprendre le chemin du ciel de la bouche des saincts hermites.

L'histoire despuis ce temps là est presque toute plongée dans l'oubly; et c'est mesmes une grande merveille que l'on en sçache ce peu de choses des commencements (par le moyen de quelques vieux parchemins et manuscrits, comme encore par les traditions des bons vieux Peres curieusement recherchées par le mesme Antoine Rigaud, et Claude du Mont, curé de Boëge et puis de la ville de Bonne). La raison de l'obscurité est qu'au temps que Luther et Calvin semerent leurs heresies, cestuy-cy en France, et celuy là en Allemagne, et que les François occuperent premierement la Savoye, les Bernois, se prevalants de l'occasion, envahirent de leur costé le païs de Chablais, et abolirent la religion catholique romaine par tout où ils peurent estendre la force de leurs armes. Le sainct hermitage du mont de Voiron n'en fust pas exempt: ils y vindrent armés comme si c'eust esté pour assaillir quelque forteresse, mal traicterent et chasserent les hermites,

emporterent par un horrible sacrilege les vases sacrés, habits, meubles, papiers de fondations, donnations, ventes, privileges, indulgences et autres droicts, mirent le feu aux bastiments, ruinerent et demolirent entierement, jusques à faire rouler les pierres par la montagne; quoy que Dieu ne laissa pas ces meschancetés impunies, car dans fort peu de temps apres ceux qui avoient cooperé à la demolition de ce sainct hermitage perirent tous miserablement.

Toutesfois la statuë de nostre Dame fut miraculeusement conservée. Jean Burgnard, Chablaisien, de la parroisse et village de Brens, ayant non seulement embrassé l'heresie des Bernois, mais de plus s'estant joinct à eux pour les conduire à l'hermitage, se jetta de prim'abord sur l'autel pour en lever la statuë; comme il fit, et, l'ayant attachée, la trainoit derriere soy en descendant, avec toutes sortes d'ignominies, et disoit par mocquerie: «Viens apres moy, petitte more. Si tu as tant de pouvoir comme l'on dit, monstre-le maintenant : pourquoy te laisse tu ainsi trainer? que ne te defens tu? » Et voilà, pendant qu'il vomit de tels outrages et blasphemes, que tout aussi tost la statuë s'arreste et demeure immobile, quoy que ce fust en un lieu où la terre estoit esgale, au milieu d'un pré. Ce miserable, voyant qu'il ne la pouvoit plus tirer, tourna la teste en derriere pour voir ce qui empeschoit; mais, par un double miracle, la teste luy demeura de la sorte toute contournée, et fust à mesme instant perclus et estropié d'un bras et d'une espaule, sans que jamais il peust se retourner droict : de sorte qu'il fust contrainct de laisser la statuë en ce mesme lieu, et descendit avec peine, portant sur soy, tout le reste de sa vie, la punition de son impieté et l'evident tesmoignage du souverain pouvoir de la Reyne du ciel, et, n'ayant pas voulu abjurer son erreur, mourut comme desesperé à la veuë de plusieurs personnes, entr'autres de Michel Nouvel et Claude Hyppolite Cortager, parroissiens de Bons, qui en ont deposé avec

rment, et qui vivoyent encore en l'aage decrepite l'an mille
cens vingt et neuf. Le serenissime Duc Charles Emanuel
tant à Tonon, lorsque le bien-heureux François conver-
soit le Chablais, en voulut apprendre la verité, et com-
nda au secretaire de la ville de l'enregistrer, pour estre
miracle digne de passer à la posterité.
Mais voicy encore une autre merveille. Il y avoit une
ande cloche que l'on pouvoit entendre de Geneve et de
usanne. Les heretiques l'ayant demontée et ne la pouvants
s emporter, parce qu'elle estoit trop pesante, ny encore
mettre en pieces, la roulerent dans un vallon, que l'on
pelle le bois de La-jou, avec dessein de la revenir prendre
lendemain. C'estoit au commencement du mois d'aoust,
le les chaleurs sont extrémes; neantmoins toute la nuict il
mba une si grande quantité de neige sur ce pan de la mon-
gne tant seulement, et non point autre part, que les sol-
ts estants de retour avec des cordes et marteaux pour
mpre et entrainer la cloche, ne sçeurent jamais recognoistre
les sentiers, ny l'endroict mesme où ils l'avoient mise; de
rte qu'ils furent contraincts de s'en retourner. De quelque
mps apres, la neige estant fonduë, un paysan de Boëge
mmé Chevalier, à qui la place appartenoit, la treuva; et
aintenant elle est dans le clocher de l'eglise parroissiale,
ur estre un jour renduë à l'hermitage.
Or quant à la statuë, elle fut treuvée quelque temps apres
r un bon prestre inspiré de Dieu, nommé François Monod,
l'Ordre des hermites de sainct Augustin, de ceux qui
voient esté chassés de Tonon, lequel conceut un desir d'aller
nir ses jours dans les bois de la montagne de Voiron. L'ins-
ration fut forte et la resolution prompte; de sorte qu'ayant
btenu la permission de l'evesque, et prié le seigneur de
oëge, Alexandre de Montvagnard, de luy donner quelque
etite place riere sa jurisdiction, proche de la chappelle
uinée, pour y bastir une cellule et restaurer l'autel de nostre

Dame, il dressa un petit edifice moitié de pierre, moitié de bois, r'accommoda la chappelle et rapporta la statuë miraculeuse de la Vierge qu'il avoit conservée dans l'eglise de Boëge. Deslors la devotion recommença avec une si grande ferveur que les heretiques, en estants indignés, firent tout leur pouvoir pour empescher les saincts exercices que le peuple de Faucigny y faisoit. Mais les Boëgiens et autres parroissiens du voisinage s'y rendoyent avec armes, sur tout le jour de la Visitation, et par de continuelles deffences donnoient le loisir de celebrer des messes et faire d'autres Offices divins, à la consolation des pauvres catholiques.

Le pere Monod estant passé de ceste vie à une meilleure, l'hermitage fut habité par deux serviteurs de Dieu, Jean du Vernay, prestre, et Jean Grillet, lesquels, apres quelque sejour, resoulurent de supplier le Vicaire de Jesus-Christ de leur octroyer des indulgences pour ceux qui visiteroient leur saincte chappelle. Le pere du Vernay entreprit le voyage de Rome, ayant aupreallable obtenu des lettres de recommandation du bien-heureux François, son evesque, et se mit en chemin habillé d'une soutane grise et d'un mantelet de cuir noir.

Or pendant qu'il voyageoit, le frere Grillet resté seul enduroit beaucoup : l'hyver fut si rigoureux et les neiges si hautes que presque tout le Caresme il fut assiegé, sans avoir ny pain ny feu, et sans pouvoir sortir ny demander du secours. Le malin esprit, prenant occasion de ceste fascheuse solitude et necessité, tascha souvent de le faire tomber en desespoir, jusques à luy faire presque les mesmes insolences qu'il faisoit au grand sainct Antoine : car il venoit esgalement de nuict et de jour avec d'horribles hurlements, rugissements et tintamarres, battoit contre les parois de la cellule comme si c'eust esté un tambour, contrefaisoit tantost le jappement des chiens, tantost le miollement des chats, chantoit des rimes prophanes et lascives, tantost avec la voix

jeune pucelle, tantost avec la voix d'un homme. Il
ssoit la chambre de crapaux, de serpents et autres bestes
ıeuses, faisoit des disputes et querelles, et ébransloit
'hermitage. Mais jamais pourtant il ne peut esbranler
vot hermite, lequel, avec une admirable constance et
confiance en Dieu, disoit avec David : « Seigneur, je
point d'autre refuge que vous; aussi j'espere que vous
livrerés des filez des chasseurs. Vous me couvrirés sous
aisle; vostre verité me servira de bouclier : ma poic-
ne tremblera point parmy les fraieurs de la nuict, ny
les fléches qui volent de jour, ny pour la rencontre de
te qui court en l'obscurité, ny pour le demon du midy.
al en fera tomber mille à ma gauche et dix mille à ma
te sans s'approcher de moy, parce que je vous ay choisi
mon defenseur. Vos saincts anges me garderont soigneu-
ıt que je ne choppe contre la pierre de scandale; je
heray sur la teste de l'aspic et du basilic, et escacheray
ons et les dragons, parce que j'espere en vous. »

pere du Vernay estant de retour de Rome avec tout ce
avoit desiré, le Diable redoubla ses attaques jusques à
ıttre, sescoüer, tirer par les pieds, et les mettre à terre,
esentant à eux comme un gros chat noir grommelant
arouché; quelquefois il venoit siffler à leurs oreilles
ıe un brigand, et continua fort longtemps telles inso-
singeries, à l'estonnement d'un chacun, mesmes des
res voisins, qui alloient par intervalles visiter, consoler
courager ces pauvres hermites, et qui contribuerent
oup pour leurs bastiments.

Antoine Rigaud ayant ainsi appris tout l'estat de cét
itage par la relation du Pere Jean du Vernay, et obtenu
rmission du bien-heureux François pour y demeurer,
lut d'y faire de belles reparations avec quelques moyens
avoit apportés, joignant à ses desseins le consentement
esme Pere du Vernay et du frere Jean Grillet, le sup-

plia tres-humblement de vouloir les instituer entierement, à fin qu'ils peussent faire une vie plus meritante et plus aggreable à Dieu dans la saincte solitude. Ce grand patriarche donc, aprés avoir engendré à Jesus-Christ tant d'enfants, institué des prestres seculiers, comme ceux de la saincte maison de Tonon; des chanoines reguliers, comme ceux de l'abbaye de Six; des personnes laïques, comme les Penitents de la saincte Croix; reformé des religieux, comme les Benedictins de Talloires; des religieuses, comme les Sœurs Bernardines; institué et fondé un Ordre tout entier si sainct et si celebre, comme celuy des religieuses de la Visitation saincte Marie, devoit bien en fin estre pareillement instituteur et comme fondateur d'une saincte congregation d'hermites, telle que celle du mont de Voiron. Et telles en abbregé furent les constitutions qu'il bailla à ces trois devots anachoretes, au synode qu'il celebra à Anicy l'an mille six cents et vingt, le mercredy apres le second dimanche qui suit la solemnité de Pasques :

« D'autant que le sainct, celebre et ancien hermitage du mont de Voiron est fondé sous le vocable de la Visitation de la glorieuse Vierge Marie nostre Dame, les hermites qui y vivront desormais invoqueront particulierement et auront pour patrons en premier lieu (apres nostre Sauveur et Redempteur Jesus-Christ, ange du grand conseil et mediateur de Dieu et des hommes) les saincts qui sont au mystere de la Visitation, c'est à sçavoir, la Vierge Marie, mere de Dieu, sainct Joseph, sainct Jean Baptiste, patriarche des hermites, sainct Zacharie et saincte Elizabeth; en second lieu, tous les bons anges, specialement le chœur des Principautés; et en troisiesme lieu, sainct Paul premier hermite, sainct Antoine et sainct Hilarion.

» Les hermites seront habillés d'une soutane de drap blanc battant sur les tallons; sur la soutane, d'un manteau en façon de rochet jusques à my-jambe; et sur le manteau, d'un

.mail avec le capuce rond. Il leur est permis de porter du ıge à cause de la mondicité, excepté au lict, sur lequel ils : coucheront vestus de leur habit court, sinon qu'ils fussent ıoüillés ou malades ; car en ce cas ils pourront se devestir : ›mm'encore ils seront chaussés, parce qu'en leur montagne :s hyvers sont tres-rigoureux et les montées et descentes ıcheuses.

» Les hermites observeront le jeusne, outre les jours ›mmandez de l'Eglise, toutes les veilles de leurs patrons, ›ut le temps de l'Advent, et depuis le lendemain de l'As-›mption de nostre Dame inclusivement jusques à sa Nati-ité exclusivement, tous les vendredys de l'année à l'hon-.eur et memoire de la Passion de nostre Seigneur, et 'abstiendront de la chair tous les mercredys.

» Les hermites prendront la discipline tous les vendredys .prés l'oraison du matin pendant qu'on recitera le Psalme inquantiesme de la penitence de David, sinon qu'ils ayment nieux porter la haire ou le cilice trois jours de la semaine, ›u bien jeusner le vendredy et samedy en pain et en eau.

» Les hermites disneront et soupperont tousjours au refec-oir commun, et diront leur coulpe ; ou, s'ils ont manqué à quelque chose importante, se discipelineront sur les espaules devant tous les freres. Mais ceux qui auront fait la montée le jour auparavant, ou qui reviendront de la queste des moissons, vendanges, et en temps d'hyver, sont exceptez, et leur sera permis de prendre un peu de repos.

» Les hermites prestres, ou qui sçauront lire ou entendre le latin, reciteront le grand Office du Breviaire romain ; et les laics qui ne sçauront lire reciteront le Rosaire, à l'imitation des Ursulines, adjoustant neuf fois l'Oraison dominicale, et tout autant la Salutation angelique, à l'honneur des neuf chœurs des anges.

» Les hermites observeront en leur Office un tel ordre. Le sacristain sonnera en tout temps à quatre heures de matin ;

aprés quoy il fera bruire le reveille-matin par le dortoir l'espace de trois tours, et un peu aprés retournera sonner le dernier signe de l'Office. Les freres laics assisteront à matines à genoux jusques à la fin du premier Psalme, puis pourront sortir, si bon leur semble, pour dire le chappellet ou quelqu'autre oraison, prenans garde sur tout de ne parler point les uns avec les autres. Aussi tost que le sacristain aura cloché deux coups sur la fin de prime, à la leçon du Martyrologe, ils retourneront tous necessairement au chœur pour faire l'oraison mentale, laquelle durera demy-heure, sinon qu'il y eust quelque cause urgente de la faire plus courte, et se commencera par les litanies des Saincts. Estant achevée, si c'est en hyver, les freres se chaufferont demy-heure, puis chacun s'en ira vacquer à ce qu'il aura en charge.

» La premiere messe se dira à six heures, continuant jusques à midy, lors qu'il y aura beaucoup de prestres; que s'il n'y en a que trois ou quatre, la premiere se dira à sept heures, la seconde à huict, la troisiesme à neuf, la quatriesme à dix; et, s'il est possible, les freres les serviront tour à tour.

» Quand on preverra des festes les jours desquelles le peuple a accoustumé d'affluer, et que pource il faudra vacquer à ouyr les confessions, les prestres diront matines le soir auparavant, depuis huict heures jusques à neuf, puis le matin les heures de suitte. Mais quand rien ne pressera, on dira tierce et sexte à neuf heures, none à midy, vespres à trois heures, et complie à six, finissant par l'oraison mentale de demy-heure, laquelle, aprés que les freres seront assemblez au son de la cloche, que le sacristain donnera au cantique de Simeon, se commencera par les litanies de nostre Dame.

» Tous les samedys aprés soupper, les hermites chanteront au chœur devant l'image de la Vierge l'hymne de ses joyes, puis se retireront en leurs cellules, ou bien iront se chauffer

un peu, selon le temps. Mais si quelquesfois ils ne se treuvent pas en nombre suffisant pour chanter, alors, si le restant est prestre, il dira à haute voix les litanies des Saincts; si c'est un frere laic, il recitera les litanies de nostre Dame, lesquelles à tout le moins ne s'omettront jamais, et que tous seront obligez de sçavoir par cœur.

» Les jours feriaux et ouvriers, aprés l'action de graces du disner, les hermites iront à l'eglise pour reciter les litanies de sainct Michel et des saincts Anges, avec commemoration de sainct Paul, de sainct Antoine, de sainct Hilarion, de l'Eglise triomphante, et adjousteront pour la militante l'oraison de sainct Augustin qui se treuve au quarantiesme chapitre de ses Meditations.

» Les hermites confesseront leurs pechez, et recevront le tres-auguste Sacrement de l'Autel tous les jours de dimanche et festes solemnelles. Les prestres tascheront de celebrer la saincte messe tous les jours.

» Les hermites observeront exactement le silence, sinon que la necessité ou la civilité les fasse parler; en quel cas ils prendront garde de moderer leurs discours, et ne rien dire de trop.

» Les hermites auront en tres-grande recommandation l'hospitalité, et un soing tout particulier des pelerins et estrangers, les servans et traictans courtoisement, sans toutesfois rompre les reigles de la juste œconomie.

» Les hermites ne sortiront point de leurs cellules sinon pour les Offices au son de la cloche, ou estans appellez pour quelques necessitez, ou quand le Pere superieur leur permettra de se pourmener seuls parmy le bois pour tout autant de temps qu'il prescrira. »

» Les hermites estans à la queste ou à quelques negociations eviteront tout ce qui pourroit donner le moindre subject de scandale, taschans de se comporter le plus conformément à l'ordre de l'hermitage qu'ils verront judicieusement

estre possible, sans incommoder personne; et estans de reto
jureront de tout ce qu'ils auront reçeu ou negocié.

» Pour recevoir quelqu'un et bailler l'habit, aprés l temps de la probation, il sera requis d'avoir le consentemen de tous les freres, l'opinion du reverend sur-veillant, et l jugement ou commandement du reverendissime Evesque, o de son vicaire general; comme pareillement on ne mettr personne dehors sans les mesmes precautions.

» Celuy qui, desireux d'observer l'entiere solitude, apporter tera et joindra à la communauté suffisamment pour son entretien, sera exempt de faire la queste. Que si, avec le temps, les hermites pouvoyent avoir des rentes suffisantes par la charité des gens de bien, ils s'arresteront sans plus, et demeureront en l'hermitage pour vacquer avec plus de loisir à la saincte meditation et reception des pelerins.

» Les hermites obeyront à un superieur qui soit pareillement hermite, ou autre tel qu'il plaira au reverendissime Evesque de commettre, lequel aura tout le mesme pouvoir que les Ordres reformez donnent aux superieurs. Quand il s rendra intollerable, injuste et passionné outre mesure, le freres conviendront par devant le reverendissime Evesq leur juge, ou son vicaire general, toutesfois sans forme figure de procez, mais s'accusant simplement l'un l'autre, s'excusant pareillement, sans injure ny animosité.

» Les hermites se tiendront en l'obeyssance de l'Eves tout de mesmes que les curez, seront obligez de se treu au synode diocesain, et ne resoudront rien de grand et portant en leur Chapitre sans le communiquer au veillant, et faire appreuver à l'Evesque.

» Les hermites observeront exactement toutes ces c tutions, pour estre dignes du sainct nom qu'ils porten cét effect les reliront souvent, taschans tousjours d mieux; et selon les occasions et la raison en req l'Evesque, lequel s'est reservé et reserve le pouvoi

ster et retrancher, selon qu'il verra estre expedient pour lus grande gloire de Dieu. »

'oilà les premieres et principales reigles que ce grand et 1-heureux prelat bailla à ses chers enfans les hermites mont de Voiron. Elles furent leuës en plein synode, et reuvées par deux celebres docteurs theologiens, Pierre nçois Jaïus, chanoine theologal et grand penitencier de glise cathedrale de sainct Pierre de Geneve, et Pierre gnin, chanoine et sacristain de l'Eglise collegiale de nostre ne d'Anicy; et enfin ces bons anachorettes firent la pro-ion à vœux simples entre les mains de Jean Louys estan, docteur en theologie, pareillement chanoine de glise cathedrale, et sur-veillant deputé exprés par le 1-heureux François.

n ces temps, qui suyvoient la solemnité de Pasques, tous jours de dimanche le sainct Evesque expliquoit catechis-ement les commandements de Dieu à son peuple d'Anicy s la chaire de sa grande eglise; et une fois, aprés avoir ellemment et merveilleusement discouru du premier com-ndement, fermant sa predication, et convertissant sa olle à Dieu le Pere, il fut veu de tout le peuple entiere-nt rayonnant, et environné d'une si grande et esclattante iere qu'à peine pouvoit-il estre bien discerné dans icelle, s plustost sembloit qu'il fust luy-mesme tout converty umiere. Or, outre toute l'assistance qui en fust ravie, x-cy principalement en eurent la claire et nette vision : rre François Jaïus, chanoine theologal et penitencier, n Louys Questan, aussi chanoine, Pierre Paget, curé de glise de Civry, François du Nievre, curé de Metet, et ur lors professeur au college, et Serge Saget, citoyen et diencier au Conseil de Genevois.

e serviteur de Dieu continua aussi de se rendre merveilleux les grandes aumosnes qu'il faisoit aux pauvres et affligez. rés avoir long temps nourry à ses propres despens, tant

à Anicy qu'à Sales, une pauvre fille de Marc de la Ruë, maistre imprimeur et marchand libraire de Tonon, qu'il avoit autresfois converty et tiré de Geneve, et laquelle il avoit tenuë sur les fonts baptismaux, en fin la voyant en aage d'estre mariée, luy bailla pour sa dotte la somme de cinq cens florins. Ayant appris qu'un chevallier de l'Ordre de Malte, de la maison de Ceresier, avoit esté pris par les Turcs, il presenta promptement et volontairement à son frere toute sa vaisselle d'argent, à fin qu'il eust dequoy le rachepter plus facilement; et l'eust infailliblement baillée, si presque à mesme temps la nouvelle ne fust venue que ce chevallier avoit changé ceste vie à une meilleure.

Aprés cela, quelques urgents affaires l'appellerent à Tonon, et, le dimanche de Pentecoste, l'Office de vespres estant celebré, il confera le sacrement de Confirmation à plus de cinq cens personnes, et, ayant terminé tout convenablement, s'en retourna à Anicy. Mais s'estant arresté quelque temps en la maison de Premery du sieur de la Valbonne, René Favre, president de Genevois, il y fist un grand miracle. Il y avoit desja quelques semaines que François Bouvard, fils de Pierre, de la parroisse de Pringy, serviteur domestique de Claude, baron de Montou, estoit travaillé d'une si furieuse et dangereuse rage qu'il alloit courant par les champs et par les bois d'un costé et d'autre, hurlant et criant horriblement; il ne pouvoit reposer ny jour ny nuict, jusques là mesme que de bailler violemment de la teste contre les troncs des arbres et les murailles, faisant horreur et compassion tout ensemble à tous ceux qui le voyoient. Mais en fin, estant retourné à la maison de son maistre, et entendant que le sainct Evesque estoit à Premery, il desira de le voir : c'est pourquoy il pria et conjura Jaques Priere, natif de Chambery, curial de Montou, de le vouloir mener. Priere luy fit ce service, le conduisit le mieux qu'il peût à Premery, et le presenta au faiseur de miracles justement comme il se levoit de table

apres disner. Le bien-heureux François le caressa, le fist pourmener avec soy par la sale, et luy tira fortement les cheveux; auquel instant le pauvre insensé se sentit tout à faict guary et remis en paix, en presence du mesme president de la Valbonne, de Jean Joly de la Roche d'Alery, chevallier du senat de Savoye, et plusieurs autres, qui glorifierent Dieu du ciel et de la terre de cét evident miracle; et le bienheureux François luy ayant baillé sa saincte benediction : « Or bien, luy dit-il, allez vous-en, mon cher enfant; ayez la crainte de Dieu et travaillez bien; » puis se retournant du costé de Priere : « Faictes-le travailler, dit-il, et il est guary. » Ils s'en allerent donc, Priere et luy, qui ce mesme jour commença de travailler fort bien comme il avoit accoustumé, et ne s'en est jamais ressenty depuis.

Le bon Evesque estant à Anicy au mois de juillet, on luy rapporta que Jaqueline Achard, dame de Berbey en Faucigny, estoit malade à la mort; et parce qu'il l'aymoit fort à cause qu'elle luy estoit alliée, et pour ses grandes vertus, il s'en alla à l'autel prier Dieu pour elle, et en retournant dict à Louys de Geneve, prestre, et à Charles Bally, son chastellain de Viu : « Non, madame de Berbey ne mourra pas; car je l'ay demandée à nostre Seigneur; » et l'on remarqua qu'à la mesme heure qu'il avoit prononcé ces paroles elle commença de se treuver mieux, et fust aussi tost guarie. Comm'aussi environ le mesme temps, un pauvre paysan qu'on luy avoit amené du coing de la Tarentaise, et qui fust logé chés l'Hugonine de Fontainevine, femme de Catharin Goddet, bourgeois d'Anicy, ayant esté touché de luy, et reçeu sa saincte benediction, se vist à la mesme heure guary et delivré de la meschante rage et manie de laquelle il estoit miserablement tourmenté.

Il y avoit des-ja cinq ans qu'il entretenoit à ses propres despens Claude Boucard, prestre de Verdun, luy baillant tous les ans trois cens et cinquante florins de pension : c'est

pourquoy, en recognoissance d'un si grand bienfaict, le mesme Boucard luy dedia son traicté peripatetique de l'Ame raisonnable adjousté à la verité de la theologie, piece veritablement fort excellente, le troisiesme jour du mois d'aoust, estant en admiration (disoit-il) avec tout le monde de la merveilleuse splendeur et eminence de toutes les vertus en un si grand prelat, et voulant faire cognoistre à la posterité qu'il avoit fort bien remarqué en sa frequente conversation la singuliere douceur de son esprit, la tres-douce esgalité de ses mœurs, sa tres-suave affabilité, sa genereuse et veritablement chrestienne humilité, sa grande prudence au maniement des affaires, son travail assidu, son incroyable diligence, et comment il celebroit tous les jours et offroit au Pere eternel l'Agneau sans tache qui oste les pechez du monde, entendoit les confessions des penitents tous les jours de dimanche et de feste, preschoit tres-frequemment soit publiquement à tout son peuple, soit en particulier dans les eglises des religieuses, terminoit indifferemment les differens et procés du tiers et du quart, tant de la noblesse que de la populace, appaisoit les seditions, addoucissoit les injures, invitoit ceux qui s'estoyent destournez et retirez de la saincte Eglise catholique à r'entrer au droict chemin de salut, recevoit courtoisement ceux qui revenoyent et les instruisoit avec toute diligence, faisoit de tres-bonnes aumosnes aux pupils, aux vefves et aux estrangers, visitoit les malades, dictoit et escrivoit des lettres jusques bien avant dans la nuict, et en fin prouvoyoit tres-soigneusement à toutes les necessitez de sa diocese tres-grande et tres-estenduë. C'est le tesmoignage du tres-docte Boucard.

Mais le bien-heureux François, en faisant la visite de quelques Eglises, sur la fin du mois de septembre, alla voir le seigneur d'Escrivieux, fils du baron de Rochefort; et comme il s'entretenoit de diverses choses avec la dame sa femme, elle luy fist une pitoyable lamentation dequoy il y avoit

ş temps qu'elle estoit sans enfants, et le supplia tres-
ıblement de prier Dieu à fin qu'il luy pleust de la rendre
nde. Il luy promit fort volontiers, et à la mesme heure
alla offrir à Dieu le sacrifice de la messe à cette intention,
ust une veuë que sa divine Majesté se rendoit favorable
vœux de cette devote dame : c'est pourquoy, aprés la
se, il la prist à part et luy dit : « Ma fille, remerciez
u; car il a exaucé vos prieres, et devant qu'il soit une
ée vous ferez un fils. » Ce qui arriva heureusement en
te de sa prediction.

peine estoit-il de retour à Anicy, que le voilà prié et
juré par les religieux de Six de se porter jusques à leur
aye. Il se mit donc en chemin sur le commencement du
is de novembre, accompagné de Michel Bouvard et Pierre
l'Espine, grands jurisconsultes; et, estant arrivé, vit com-
ı il estoit necessaire pour la consolation de ces religieux :
quelques uns d'entr'eux qui s'estoyent fort bien compor-
à soustenir les droicts de la communauté contre l'abbé
yent besoing de courage, et quelques uns qui par pusil-
ımité avoyent manqué devoyent estre ramenez. Or il fist
t cela merveilleusement bien : car il esteignit les procez
lifferens qui s'estoyent embrasez entr'eux, et mit bien
esprits des uns et des autres; en reduisit deux ou trois à
communion, et fist promettre aux autres qu'il ne seroit
ıais plus parlé de se separer, gaigna tellement le cœur de
ues de Mouxi, abbé, qu'il luy fist prononcer ces parolles
plusieurs et diverses fois : « Monseigneur, je remets mon
ie et tous mes biens entre vos mains. » Il fist bien davan-
ge; car il disposa le mesme abbé, qui estoit grandement
il, à faire une confession generale de ses pechez, laquelle
ntendit par intervalles, et predict sa mort à Humbert de
uxi, abbé esleu, luy disant d'une parole ferme : « Vostre
cle ne passera pas le terme de la lune suivante : » et c'estoit
quatorziesme du mois de decembre.

Pour conclusion, il ouvrit avec une tres-grande reverence et à portes fermées le sepulchre du bien-heureux Ponce, premier abbé de Six; et, comme il tenoit un de ses os, en l'eslevant tant soit peu : « O! dit-il, voicy l'os d'un grand personnage, qui a beaucoup travaillé pour nostre Seigneur Jesus-Christ et pour son Eglise; » parolle qui fust attribuée à l'esprit prophetique : car jusques alors l'on avoit ignoré le quantiesme abbé c'estoit, et l'on treuva incontinent que c'estoit le premier; et ne se peut pas faire qu'il n'ayt souffert beaucoup de rudes travaux à fonder ce monastere, et le dresser à la forme de la discipline religieuse, comme les commencements sont tousjours tres-difficiles, principalement en un lieu si aspre et de si fascheux accez; et il a bien fallu que ce fust un homme de grande vertu, qui, ayant esté tiré de l'abbaye d'Abondance (en laquelle il avoit vescu long temps tres-religieusement), fust treuvé digne de conduire ce nouveau essain de religieux; et d'autant plus grand que, pour se charger de la croix de Jesus-Christ, il avoit mesprisé le monde et de tres-grands honneurs, estant oncle du grand Ardutius, evesque et prince de Geneve, et frere d'Aymon, baron de Faucigny. Outre cela, le bien-heureux François voulut emporter un doigt de cét abbé, et se lamenta de quoy jusques à present il ne s'estoit treuvé personne qui eust laissé par escrit sa vie et ses miracles, disant que telle estoit la misere de ces temps-là que, si ce n'est par quelques vieux parchemins et papiers escrits pour authoriser les affaires de la maison, on n'en peut rien avoir d'asseuré. Or à l'ouverture de ce sepulchre, un certain homme, qui depuis une année avoit esté tourmenté d'une violente fiévre, se treuvant present de fortune, et implorant auprés de Dieu les intercessions du bien-heureux abbé, reçeut promptement la guarison.

Le bon Prelat se retira tout consolé d'avoir bien terminé les affaires de ses religieux de Six : mais aussi tost qu'il fust arrivé, il reçeut une estrange affliction à l'occasion de l'exces

ite d'un certain gentilhomme ecclesiastique, qu'il avoit
de bienfaicts, et qui nonobstant cela estoit miserable-
mbé dans l'enormité de l'heresie, et avoit choisi l'An-
e pour sa retraicte. Il en escrivit ceste pitoyable lettre
res-cher frere Jean François de Sales, esleu evesque
cedoine et son coadjuteur, qui estoit pour lors à Turin :
ilà une lettre que j'ay ouverte sans m'appercevoir
n'estoit pas pour moy. O Dieu! mon tres-cher frere,
douleur à mon ame quand je l'ay leuë! Certes il est
itable que de ma vie je n'ay eu un si fascheux eston-
. Est-il possible que cet esprit se soit ainsi perdu! Il
oit tant que jamais il ne seroit autre chose qu'enfant
aincte Eglise romaine, quoy qu'il creust que le Pape
st les bornes de la justice pour estendre celles de son
té; et cependant, aprés avoir tant crié qu'il ne falloit
e le supréme Pasteur officier en l'Eglise entreprist de
r les subjects de l'obeyssance du supréme Prince de la
ique pour aucun mal qu'il fist, luy mesme, pour des
etenduz, se va rendre rebelle à ce supréme Pasteur,
ur parler selon son langage) à tous les pasteurs de
e en laquelle il a esté baptizé et nourry! Luy, qui ne
t pas assez de clarté, disoit-il, és passages de l'Escri-
ur l'authorité de sainct Pierre sur le reste des chres-
comment s'est-il allé ranger sous l'authorité ecclesias-
l'un roy, duquel l'Escriture n'a jamais authorizé la
ice que pour les choses civiles? S'il treuvoit que le
xcedoit les bornes de son pouvoir entreprenant quel-
ose sur le temporel des princes, comme ne treuve-
que le roy sous lequel il est allé vivre excede les
de son authorité entreprenant sur le spirituel?
possible que ce qui r'amena et maintint sainct Au-
en l'Eglise n'ayt peu retenir cet esprit? Est-il pos-
ue la reverence de l'antiquité et l'abjection de la nou-
n'ayt point eu le pouvoir de l'arrester? Est-il possible

qu'il ayt creu que toute l'Eglise ayt tant erré, et que les *Huguenots* ou Anglocalvinistes ayent si heureusement rencontré par tout la verité qu'ils n'ayent point erré à l'intelligence de l'Escriture? D'où peut estre venuë cette si universelle cognoissance du sens de l'Escriture en ces testes-là és matieres de nos controverses que par tout ils ayent raison, et nous tort par tout, en sorte qu'il nous faille quitter pour adherer à eux? Helas! mon cher frere, vous vous appercevrez bien du trouble que j'ay en mon esprit quand vous verrez que je vous dis tout cecy. La modestie avec laquelle il traicte en vous escrivant, l'amitié qu'il vous demande avec tant d'affection, et mesme avec sousmission, m'a faict une grande playe de condoleance en mon ame, qui ne peut s'accoiser de voir perir celle de cét amy. J'estois à la veille de luy faire faire place icy, et Monsieur N. avoit charge de traicter avec luy pour cela ; et maintenant le voilà separé de tout le reste du monde par la mer, et de l'Eglise par le schisme et l'erreur! Dieu neantmoins retirera sa gloire de ce peché. J'ay une inclination particuliere à cette grande isle et à son roy, et en recommande incessamment la conversion à la divine Majesté, mais avec confiance que je seray exaucé avec tant d'ames qui souspirent pour cét effect; et desormais encore prieray-je plus ardamment, ce me semble, pour la consideration de ceste ame-là. O, mon tres-cher frere, bien-heureux sont les vrays enfans de la saincte Eglise, en laquelle sont trespassez tous les enfans de Dieu! Je vous asseure que mon cœur a une continuelle palpitation extraordinaire pour cette cheute, et un nouveau courage de servir mieux l'Eglise du Dieu vivant, et le Dieu vivant de l'Eglise. Il faut cependant tenir secrette cette miserable nouvelle, qui ne peut estre que trop tost respanduë pour tant de parens et amis de celuy qui la nous donne. Que si vous luy escrivez, selon qu'il semble vous inviter, par la voye de Monsieur Gabaleon, asseurez-le que toutes les eaux de la mer d'Angleterre n'esteindront ja-

s les flammes de ma dilection, tandis qu'il me pourra
er quelque esperance de son retour à l'Eglise et à la voye
on salut éternel. » Ce sont ses propres parolles.
Iais cependant voilà un messager de Six qui porte la
velle que l'abbé est proche de la mort, et qu'il desire de
encore une fois son evesque pour conferer avec luy du
t de son ame. C'estoit dans le mois de decembre, l'hyver
-rigoureux, et n'y avoit pas une place qui ne fust cou-
e de glace et de tres-hautes neiges; et neantmoins le
ct homme se mit à la mesme heure dans le chemin de
x journées pour secourir cét abbé, entendit la derniere
fession de ses pechez, luy porta le salutaire Viatique dans
ouche, et recommanda son ame à Dieu comme il estoit à
ticle de la mort, laquelle arriva le neufviesme de de-
bre, selon sa prediction.
a suivante année aussi, qui fust mille six cens vingt et un,
t plusieurs miracles à Anicy. Une fois, sortant de l'église
a Visitation, où il avoit celebré messe, accourut devant
une femme qui estoit malheureusement tourmentée du
in esprit; elle implora son ayde et le supplia de luy don-
de l'allegement : il la toucha, la leva tant soit peu, la
ssa par les espaules, luy bailla sa saincte benediction, et
fust à la mesme heure delivrée, l'esprit immonde sortant
son corps avec un fracas et tintamarre nompareil; et le
uit de ce miracle fust aussitost espanché par toute la ville.
lelivra aussi une autre femme possedée qu'on appelloit
uyse de la Rive, de Cruseilles, laquelle faisoit des choses
rribles, et la r'envoya paisible et tranquille, ayant ouy sa
ıfession et imposé les mains sur sa teste. Estant allé visiter
malade que les medecins avoyent delaissé, et l'ayant en-
tenu des choses qui regardoyent le salut de son ame, en
, comme il se retiroit, le malade implora son secours et
prieres, baisa le bord de son rochet, et recouvra la santé.
En ces entrefaictes arriva Jean François de Sales, coadju-

teur avec la future succession de son sainct frere, et evesque de Calcedoine, lequel, par la volonté des Serenissimes Princes avoit esté consacré à Turin le dixseptiesme jour de janvier dedié à l'honneur du glorieux sainct Antoine abbé. Le bienheureux François luy alla au devant jusques à la porte de la Perriere, quoy que la nuict fust des-ja bien advancée, et les trois jours suyvans luy bailla la droicte et la prerogative, enseignant à son peuple, par son exemple, l'honneur qui est deu aux sacrez prelats, et deslors l'instruisit soigneusement et serieusement de tous les offices qui appartiennent à la charge pastorale, voulut qu'il celebrast les Ordres en sa presence, consacrast des autels, et fist tels devoirs episcopaux, à fin de se reposer par aprés sur luy, et d'estre plus libre au dessein qu'il avoit de la composition de ses livres.

Environ ce temps, il deffraya dans un logis public l'espace de six semaines Philippe Jacob, le mesme homme allemand qui l'avoit attaqué avec de si insolentes parolles à Paris, et lequel, revenant d'Italie avec sa femme, estoit reduict à l'extreme pauvreté; il n'oublia point de courtoisies ny de bienfaicts en son endroict, et, outre tout cela, à son départ luy fit aumosne d'une somme d'argent : tant il estoit misericordieux, doux et sainct!

En esté, à la priere de Claude Louys Nicolas de Coëx, prieur de Talloires, et des religieux, il monta à l'hermitage de sainct Germain avec le reverendissime evesque de Calcedoine, son coadjuteur. Il avoit des-ja autrefois conseillé au Pere de Coëx de preparer le grand autel de cét hermitage en sorte que l'on y peust mettre les reliques de ce sainct anachorete, qui estoient au milieu de la nef de l'eglise; et le Pere avoit exactement obey. Estant donc arrivé, il ceda la solemnité des sacrées ceremonies à son coadjuteur, et cependant demeuroit immobile et comme tout ravy en ecstase, tenant les yeux fichez sur le sepulchre, jusques à ce que, les ceremonies estants faictes, il ouvrit luy mesme la chasse, monstra

les sainctes reliques au peuple, fit toucher les chappellets des uns et des autres, mit tous les ôs et les cendres dans un petit coffre tout neuf et fort bien orné pour ce seul effect, et, ayant chargé ce doux fardeau sur ses espaules ensemble avec son frere, fit la procession solemnelle tout autour de l'eglise et de l'hermitage, arrosant incessamment la terre de ses larmes; apres quoy il fit une tres-fervente exhortation au peuple. Pour lors le ciel estoit entierement couvert de nuës espaisses, noires et blafardes, et selon l'observation de tous les habitants de ces lieux là on attendoit de grandes pluyes, voire mesme il commençoit des-ja à pleuvoir; mais le sainct Evesque ayant levé les yeux au ciel : « Non, dit-il, Dieu nous fera la grace qu'il ne pleuvra point; » et tout aussi tost se fit une grande serenité.

Or il admiroit la beauté de cét hermitage, et, parmy les loüanges qu'il en faisoit, il ne peut pas s'abstenir de decouvrir son ame : « Cela est resoulu, dit-il : puis que j'ay un coadjuteur, s'il se peut faire par la volonté de nos Serenissimes Princes, je viendray çà haut : il faut que cecy soit mon repos, j'habiteray en cét hermitage, parce que je l'ay choisi; » et sur ces parolles, ouvrant la fenestre qui est du costé du septentrion, et regardant le lac et paysage d'Anicy : « O Dieu! dit-il, que c'est une bonne et aggreable chose que nous soyons icy! Resoulument il faut laisser à nostre coadjuteur le poids du jour et de la chaleur, cependant qu'avec nostre chappellet et nostre plume nous y servirons Dieu et son Eglise. Et sçavés vous, Pere prieur? dit-il en se retournant : les conceptions nous viendroient en teste aussi dru et menu que les neiges qui y tombent en hyver. »

Apres disner, il descendit à pied de la montagne, quoy qu'il eust la commodité d'un cheval, et, aussi tost qu'il fut arrivé à la ville et au monastere, sans prendre prés que point de loisir de se reposer, monta en chaire dans l'eglise parroissiale, et fit au peuple une tres-belle predication des loüanges

du glorieux sainct Germain, de l'honneur et de la veneration qu'on doit aux saincts, de la façon avec laquelle les serviteurs de Dieu estoient canonizés en la primitive Eglise, des statuts et decrets qui ont esté faicts despuis par l'Eglise, combien ils estoient justes et raisonnables, et en fin du special honneur qui estoit deu à sainct Germain. Or ce bien-heureux homme fut un religieux de l'Ordre de sainct Benoist, qui, ayant esté autrefois envoyé de l'abbaye de Savigny à Talloires pour instituer la forme de la discipline reguliere, se monstra un illustre exemplaire de pieté et sainctété; ayant faict le pelerinage de Hierusalem, rapporta plusieurs reliques des saincts, qu'il donna à son monastere, et en fin, chargé d'années, apres avoir mené une sainte vie en solitude, selon la permission qui luy en fut donnée, mourut aussi sainctement, et fut enterré dans son bien-aymé desert.

Le grand evesque de Geneve, ayant faict tres-heureusement toutes ces choses, passa le lac pour visiter la baronne de Chevron, Jeanne de Menton, qui demeuroit pour lors à Derée, en dessein de luy bailler du soulagement et de la consolation parmy les ennuys de sa vieillesse; et comme ils s'entretenoient ainsi eux deux et parloient de la vanité du monde, le saint Prelat luy dit : « Nous nous envieillissons, Madame : c'est pourquoy il est temps de penser tout de bon à la vie future. » Elle luy respondit : « La verité est telle, Monseigneur, quant à moy : je suis vieille, et pource il ne me reste plus rien que la pensée de la mort. Mais vous vous portés fort bien, Dieu mercy, Monseigneur, et estes encore d'un aage robuste : Dieu vous garde de plus longues années, puisque vous estes encore necessaire à son Eglise. Mais moy, je ne sers plus de rien au monde, et suis des-ja aagée de septante deux ans. » Il luy repartit : « Tout cela ne veut rien dire, Madame : je ne laisseray pas que d'aller le premier, et vous me suivrés; » lesquelles parolles prononcées prophetiquement ont eu leur verité.

Deslors le bon Evesque commença d'estre grandement tourmenté du mal des jambes; mais cela ne l'empescha pas d'aller à Tonon, y estant appellé pour de certaines grandes affaires. Toutesfois, à son retour, comme il passoit à Brens pour saluer son tres-cher cousin Gaspard de Sales de la Feuge, à peine se pouvoit-il soustenir; de sorte qu'il faisoit compassion à ceux qui le consideroient; bien que neantmoins, en une si grande violence de son mal, il gardast tousjours son visage serain et ne se plaignist aucunement. Il estoit aussi presque tout deschiré sous sa soutane, et pourtant ne voulut point qu'on lui fist d'habits pour l'hyver de l'an courant des-ja mille six cens vingt et deux; en quoy il bailloit infailliblement un presage de sa mort; mais endura ainsi le froid tout le long de l'hyver, pour l'amour qu'il portoit à la pauvreté, laquelle toutesfois il taschoit d'esloigner des autres en ces temps qui estoient tres-miserables, parce que la recolte avoit esté fort petitte, et d'ailleurs la Savoye fourmilloit en soldats.

Environ ces jours arriva une chose merveilleuse. Le procureur Claret, qui pour lors estoit syndique de la ville d'Anicy, avoit renvoyé un certain soldat à Pierre Roland, bourgeois, pour prendre vers luy de l'argent; et le soldat ne l'ayant pas treuvé s'en vint à la maison de l'Evesque, au sieur George Rolland, frere de celuy-là, pour estre payé de ce qu'il demandoit; lequel sieur Rolland disoit qu'il n'avoit rien à faire de tout cela, et qu'il n'estoit pas obligé de rien payer, mais que pourtant il escriroit à son frere, à fin qu'il vist ce qu'il auroit à faire. Parmy ces parolles, le soldat se laissant emporter à une tres-vehemente colere faisoit un grand bruit par toute la cour, usant mesme d'insolentes menaces; ce qui fut cause que le saint Evesque, craignant qu'il n'arrivast quelque malheur, descendit de sa chambre pour faire entendre la raison à ce fougueux, lequel pourtant ne cessa point de faire tant plus d'insolences, et ne voulut jamais

ceder ny consentir à ce qui estoit raisonnable. Alors le bienheureux François, voyant qu'il battoit le vent, creut qu'il seroit plustost faict de luy ceder la place ; et ce furieux soldat, tout à la mesme heure, et devant que passer le sueil du palais, par un juste jugement de Dieu devint ladre de tout le corps, jusques à ce qu'un jour apres la mort du serviteur de Dieu il doit estre guary par ses intercessions.

FIN DU NEUFVIESME LIVRE.

LIVRE DIXIESME.

François signifie sa mort. — Il preside au chapitre des Feuillens. — Ses travaux à Pignerol. — Eloge du General des Feuillens. — Desseins des livres de François. — François l'un des plus doctes de son siecle. — Son humilité. — François fils de l'Ordre des Feuillens. — Sa charité. — François vierge. — Il signifie encore sa mort. — Il guarit une fille de la fiévre miraculeusement. — Il est commandé d'aller en Avignon. — Il faict son testament. — Il predit sa mort. — Il descend en Avignon. — Sa patience à Lyon. — Il est reçeu comme sainct à Bourg, — en Avignon. — Il traicte pour le college de Savoye. — Combien il est estimé par les heretiques mesmes. — Son humilité et patience. — Il predit sa mort et celle d'un autre. — Sa charité. — Il est tenu par tout pour sainct. — François parfaict et accomply de tout point. — Ses predications. — Ses peines à Lyon. — Il est nommé sainct par la vierge Marie. — Son entretien dernier avec ses filles de la Visitation. — Dernier precepte et conseil de François. — Sa maladie et ses vertus en icelle. — Il est presque martyr. — Sa mort. — Il est proclamé sainct par le peuple. — Merveille de son fiel. — Son cœur combien honoré. — Ses premieres obseques. — Diverses visions et apparitions de François. — Deüil extreme de ceux d'Anicy. — Testament de François. — Lettre du magistrat d'Anicy pour le corps de François. — Deüil des princes de Savoye sur sa mort. — Ses secondes obseques. — Merveille de sa saincteté. — Ses troisiesmes et dernieres obseques. — Son sepulchre. — Ses epitaphes. — Trophée à François. — Son exterieur et son interieur.

Cependant que ces choses se font, le saint Evesque reçeut les lettres du souverain pontife Gregoire quinziesme, par esquelles il estoit commis et avoit commandement de presiler au Chapitre general des Peres Feuillens, qu'ils avoient ıssigné à Pignerol, sur les racines des Alpes. Il obeyt inconinent; et, en passant par la Thuille, se portoit un peu mal : ;'est pourquoy, en parlant à Magdelaine de Rouër Sainct Severin, femme de son frere Louys baron de Sales et de Thoens, et se portant la main sur la poictrine : « Je sens icy je ıe sçay quoy, dit-il, qui signifie que je ne dois pas beaucoup vivre. » Neantmoins il passa outre, et fut reçeu à Pignerol

tres-honnorablement. Là chacun le consideroit comme un ange venu du ciel, de mesme aussi qu'il representoit à un chacun une vie angelique, par une merveilleuse douceur et mansuetude, entendant avec une patience incroyable les prieres et plaintes de tous ceux qui avoyent envie de l'abborder, leur respondant et baillant des sentences et jugemens avec une maturité et justice nompareille. Il ne mesprisoit rien, non pas mesmes les choses plus petites, qui baillent bien souvent de l'ennuy aux autres; au contraire, conferant les petites choses avec les grandes, et les grandes avec les petites, il se monstroit un autre Salomon, et, veritablement admirable qu'il estoit, attiroit tous les esprits à son admiration.

Mais, parce qu'il estoit venu avec beaucoup et de grandes infirmités, il ne se pouvoit pas faire qu'en une si grande contention d'esprit, telle qu'il luy falloit necessairement avoir en cette assemblée, il ne fust pressé de plusieurs incommodités. Une fois que l'on estoit en seance, il fut saisi d'une si violente douleur de colique, qu'il fallut à son occasion necessairement interrompre le Chapitre. Toutesfois il supportoit tout patiemment et ne se plaignit jamais, quelques pressantes que fussent les poinctes de sa maladie. Les jours de dimanche et de feste que l'on ne faisoit point d'assemblée, il s'employoit aux exercices de sa charge episcopale, et, ayant esté prié par le reverendissime Nonce apostolique, resident auprés du serenissime Duc de Savoye, et par le vicaire general du diocese, il confera le sacrement de Confirmation, la tonsure clericale et les petits Ordres à ceux qui se presentoient pour les recevoir, estants legitimement admis, là où il en estoit de besoing. Les chaleurs estoient extremes et le concours du peuple si grand, qu'une fois, parmy tous ces exercices, ayant demeuré plusieurs heures dans la presse continuellement occupé, il luy prit une defaillance, non sans une grande frayeur de tous les religieux, qui à chaque

moment avoient peur d'estre privés d'un si grand prelat. Toutesfois il reprit un peu ses forces, aprés qu'il se fut retiré du costé du chœur des Peres, et ne laissa pas de continuer à conferer les sacrements jusques à tant que tout fust faict.

Or il fit des merveilles en ce Chapitre, et resoulut les affaires les plus embroüillez qui fussent en tout cét Ordre, remit les choses les plus desesperées en estat de les faire reüssir, appaisa tous les mouvements (que bien souvent il est necessaire pour un plus grand bien d'arriver dans les congregations), mit une tres-grande tranquillité en toutes les affaires spirituelles et temporelles.

Comme il fut grandement honnoré de tous ces Peres, de mesme les honora il tous grandement : mais sur tous, il regarda de l'œil du cœur le reverend Pere Jean de sainct François, qui fut esleu par le sainct Esprit, en ce mesme Chapitre, abbé et superieur general de l'Ordre, l'un des plus grands moines qui ayt vescu, tres-celebre pour la cognoissance de presque toutes les langues, mais principalement de l'hebraïque, grecque, latine et françoise, qui n'a pas apporté un petit ornement à l'Eglise de Dieu par les belles versions qu'il a faictes, theologien et philosophe tres-profond, et qui a despuis escrit des premiers en langue françoise la vie et les faicts de ce sainct prelat; lequel, s'entretenant un jour des livres qu'il avoit desseignez, luy descouvrit franchement et familierement tout ce que c'en estoit. « J'ay pensé, dit-il, de faire encore quatre livres, dont le premier sera une version nette et en vulgaire des quatre Evangelistes unys et alliés ensemble, en maniere de concordance, selon la suitte des temps et des actions de nostre Seigneur ; et cela appartiendra principalement au sens litteral. Le second sera pour fonder et deduire la preuve des principaux poincts de la creance de l'Eglise catholique, debattuz et mis en controverse, par les parolles mesmes de nostre Seigneur contenuës dans les Evangiles ; et il appartiendra à la controverse. Le

troisiesme sera une instruction aux bonnes mœurs, et à la practique des vertus chrestiennes, et conduicte à la perfection de la vie spirituelle, par les maximes de l'Evangile et par les exhortations et enseignements mesmes de Jesus-Christ; et cela sera pour la morale. Le dernier, sur l'histoire des Actes des Apostres, monstrera quelle estoit la face de l'Eglise primitive en sa naissance, et de l'ordre et de la conduite que le sainct Esprit et les apostres y establirent en son premier commencement; ce qui appartiendra à l'histoire. Et s'il me reste du temps, adjoustoit-il, nous suivrons de mesme sur les Epistres de sainct Paul. Or tous ces quatres livres ensemble, c'est ce qu'il appelloit œuvre theandrique, c'est-à-dire, histoire du Dieu-homme. Outre cela, il avoit projetté un livre de l'Amour du prochain, qui suivist le livre de l'Amour de Dieu, et les epistres pastorales aux curés. Sur quoy le Pere general luy respondit : « Monseigneur, voilà bien de la besongne pour un homme qui va des-ja sur le panchant de son aage, et pour un prelat qui n'est pas maistre de tout son loisir. » A quoy il luy respartit en sousriant : « Il est vray, mon Pere; mais pour s'entretenir l'esprit, il faut prendre de la tasche beaucoup plus qu'on n'en sçauroit faire, et comme si l'on avoit à vivre longtemps, mais ne se soucier pas d'en faire plus que si l'on avoit à mourir dés demain. Ce grand abbé prononça despuis ces parolles, que qui considereroit la perte que l'on a faicte de tous ces excellents ouvrages auroit raison de pleurer les pechez du monde, qui l'en ont rendu indigne; et, pour conclusion, n'a point faict de difficulté de dire que le bien-heureux François de Sales a esté l'un des plus savants prelats de son siecle, et que difficilement en pourroit-on treuver un autre capable d'examiner plus exactement, digerer plus meurement, et resoudre plus solidement et judicieusement une affaire de consequence que faisoit cét esprit transcendant, soit pour la parfaicte bonté de son naturel, soit pour la profondeur de son sçavoir acquis,

ou pour la grandeur des clartez et lumieres surnaturelles que Dieu luy communiquoit liberalement. En quoy il a eu pour approbateurs les Peres Jesuites, les docteurs de la Sorbonne, et autres bien versez en la cognoissance des choses divines et humaines.

Ce Chapitre general estant tenu, le bon Evesque, selon le desir des serenissimes Princes, s'en alla à Turin, d'où il escrivit tant à sa Saincteté qu'à plusieurs des cardinaux tout ce qui s'estoit passé à Pignerol, recommandant avec mille loüanges la congregation des Feuillens et le Pere general qui avoit esté esleu en ceste assemblée. Il estoit grandement aymé de la serenissime Princesse de Piedmont Christine de France, laquelle, en tesmoignage de son amitié, luy avoit faict preparer un magnifique logis, que toutesfois il refusa, et ayma mieux loger avec les Peres Feuillens en leur monastere de la Consolate, quoy qu'il fust grandement incommode, pour n'estre pas encore basty. On luy bailla une cellule qui n'avoit pas plus de huict ou neuf pieds de large, et tellement exposée au soleil que l'on pouvoit plus tost l'appeller un four qu'une chambre. Toutesfois il aymoit bien estre de la sorte, à ce qu'il disoit, et supportoit tres-patiemment la chaleur, quoy que les Peres fussent bien marrys de ne pouvoir pas le loger plus commodement, et fissent tous efforts pour luy persuader d'accepter d'autres maisons. Mais, « Et quoy donc! leur disoit-il, ne voulés vous pas que je sois Feuillen? et me voulez-vous chasser de chez vous? » Or il disoit cela parce qu'il avoit desiré d'estre fils de leur Ordre, et avoit receu pour cét effect des lettres de participation de toutes les bonnes œuvres qui se feroient en toute la congregation, le vingt-quatriesme jour du mois de juin.

Mais parmy tant de travaux, et principalement de la Cour, aux ceremonies et superfluitez de laquelle il estoit tiré contre son gré, il eust fallu avoir la force des pierres, et en fin il tomba en une tres-griefve maladie, qui le tint au lict par

l'espace de plusieurs semaines. Estant guary, et ayant appris que la pauvreté estoit grande en Savoye, il demanda permission de se retirer à son Altesse serenissime, aprés avoir demeuré trois mois à Turin. La princesse de Piedmont luy fit present d'une bague tres-precieuse, laquelle il destina tout aussi tost pour les pauvres d'Anicy, comme il avoit faict à Paris. Mais comme il s'en revient, ne luy va-ton pas dire que ceste bague s'estoit esgarée? et ne sçavoit-on comment. Il ne s'en esmeût pas pourtant, mais bien plus tost se mit à dire : « Aussi bien estoit elle plus precieuse qu'il ne falloit pour moy. Si par fortune quelque pauvre l'a treuvée, je ne croiray point de l'avoir perduë. » Apres quelques jours elle fut treuvée dans les plis de son habit de campagne, et aussi peu en monstra il de l'esmotion de joye, et demeura tousjours dans son indifference et esgalité; et despuis l'a bien souvent engagée pour les pauvres, selon qu'il l'avoit destinée : d'où certain gentilhomme se treuvant en une bonne compagnie, que l'on parloit de ceste bague, et que l'on disoit qu'elle estoit de la serenissime Princesse de Piedmont, eust bonne grace et bonne raison tout ensemble de dire qu'au contraire, c'estoit la bague des coquins d'Anicy. Or en sortant de Turin, et rencontrant Jean de Prez, sieur de Corsier, prestre de la saincte maison de Tonon, il luy dit sur le mesme sujectdes pauvres : « Je m'en vais tout joyeux d'icy, et tout resoulu, quand je seray arrivé en nostre diocese, de vendre ma mitre, ma crosse, mes habits, ma vaisselle, et tout ce que je possede, pour soulager les pauvres. » Par chemin il fust saisi de tres-griefves et aigres douleurs : c'est pourquoy il fut contrainct de s'arrester et reposer un jour tout entier à Argentine, chez le sieur de Castagniere, duquel certes il fut tres-bien et tres-honorablement reçeu.

Estant arrivé à la ville de la Chambre, il exerça un merveilleux acte de mansuetude. L'hoste avoit sorty les hardes de Michel Favre, son aumosnier, de la chambre qui luy

avoit esté premierement baillée, et les avoit portées en une chambre moins commode. Le sieur Favre, revenant de ses affaires (comme l'on a de coustume és hosteleries), se laissa porter à une vehemente colere contre l'hoste; et la dispute qu'ils avoyent ensemble estoit des-ja fort longue et fascheuse, quand le bien-heureux Prelat survenant voulut sçavoir dequoy il s'agissoit. Le sieur Favre luy raconta tout l'estat de l'affaire, et pour conclusion le pria de faire une forte reprimende à l'hoste, et luy commander de r'apporter ses hardes. Mais le Sainct appaisa la colere de ce bon prestre par de telles parolles : « Monsieur Michel, tant s'en faut qu'il faille r'apporter vos petites besongnes, qu'au contraire, s'il falloit encore les sortir de ceste chambre où elles sont pour les remettre en une autre encore moins commode, vous devriez le supporter doucement et patiemment : car ne sçavez-vous pas que nostre Seigneur dict : Si quelqu'un vous leve vostre robbe, baillez luy encore vostre manteau; » et par ce moyen appaisa toute la dissension.

Or, estant de retour en sa chere ville d'Anicy, il commença à mettre serieusement la main à la composition des livres qu'il avoit projectez; environ lesquels temps, s'entretenant familierement de diverses choses avec le sieur de la Valbonne, René Favre, presidant de Genevois, il confessa franchement et protesta avec toute sorte d'ingenuité que pour luy il estoit vierge, et qu'il ignoroit tout ce qui se faict et qui se dict du vice contraire à la virginité; et parce qu'il se voyoit proche de sa mort, estant subject à plusieurs maladies et incommoditez, il commença d'instruire tout particulierement avec un grand soing le reverendissime Evesque de Calcedoine, son tres-cher frere et coadjuteur. Tous les jours à certaines heures il s'enfermoit avec luy dans son cabinet, et luy enseignoit la theologie, la methode de bien prescher et faire des exhortations au peuple, selon qu'il est convenable à un evesque, luy expliquoit les passages plus difficiles de

la saincte Escriture, ne cessoit point de luy inculquer mille beaux preceptes; et en fin le voulut ouyr et voir en haute chaire revestu solemnellement d'habits pontificaux, et, la predication estant achevée, en se tournant du costé des chanoines et autres personnes de qualité qui l'accompagnoient, leur dict ces parolles de sainct Jean Baptiste : « Il faut que celuy-là croisse et que je diminuë; » voulant signifier par là que bien tost il devoit mourir. Non pas toutesfois cela qu'aupreallable il n'eust faict beaucoup de miracles, entre lesquels cestuy-cy fut solemnel et grandement remarqué. Le neufviesme jour du mois d'octobre, par dimanche, il estoit allé visiter les malades du fauxbourg de Bœuf. A son retour, en passant sous les arcs de la grande ruë de nostre Dame, il rencontra la Perrine Gard, femme de Jacques Decrouz, notaire et bourgeois, laquelle portoit une sienne petite fille nommée Perrine Antoine, qui pour lors trembloit miserablement de la fiévre au plus fort de l'accez. Il l'interrogea quelle maladie la petite avoit. Elle luy respondit : «Helas! Monseigneur, il y a trois mois qu'elle est tourmentée de la fiévre quotidienne. » Alors le sainct Evesque la toucha doucement à la jouë, et dit en luy baillant sa saincte benediction : « Dieu vous guarisse, ma fille, » et passa outre. A la mesme heure la fille s'escria : « O ma mere! je suis guarie : Monseigneur m'a touchée; » comme en effect elle fust entierement guarie. Duquel miracle furent tesmoings tous ceux qui l'accompagnoyent et suyvoient en grand nombre, et le bruit en fust tout aussi tost espanché au long et au large.

Cependant le roy Tres-Chrestien, Louys treiziesme, et le serenissime Duc de Savoye, Charles Emanuel, pensoyent de s'abboucher en la ville d'Avignon, et le bien-heureux François reçeut un commandement exprés de s'y rendre au plustost. Il n'y eust personne qui ne pensast mal de ce voyage pour le sainct Evesque, et tous ceux qui avoyent auprés de

luy quelque accez de familiarité faisoyent tout leur possible pour l'en dissuader, disans que son Altesse l'excuseroit facilement s'il luy r'escrivoit le miserable estat auquel sa santé se treuvoit. Mais luy : « Que voulez-vous? disoit-il, il faut aller où Dieu nous appelle. » Toutesfois, prevoyant bien sa mort, il disposa de toutes ses affaires, et fist son testament solemnel, ensemble avec le Reverendissime son Coadjuteur, le sixiesme jour du mois de novembre, lequel il signa et seella convenablement, et prenant acte de Philibert Roges, docteur en theologie, chanoine et official de l'Eglise de Geneve, et ayant prié pour tesmoings Louys de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, Pierre François Jaïus, chanoine theologal, Jean Rolland, docteur és droicts, George Rolland, docteur en droict canon, chanoines cathedraux; Claude de Coëx, Barthelemy Floccard, collateraux au conseil de Genevois, Antoine de Boëge, sieur de Conflans, ballif de Genevois, François Viallon, sieur de la Pesse, advocat fiscal du tres-illustre duc de Nemours, Michel Bouvard, advocat au souverain Senat de Savoye, et Philippe Ducrest, greffier de l'officialité.

Incontinent il prepara tout ce qui luy estoit necessaire pour ce voyage, dict adieu à tous les siens, et predit sa mort avec des parolles expresses, adjoustant que c'estoit peu qu'il mourust dehors de son pays, pourveu qu'il mourust bien. Pierre Critain, plebain de l'Eglise de Thone, estant venu recevoir sa saincte benediction, il luy declara tous les desseins de ses livres, et à la fin adjousta : « Or bien, nous les avons commencez, mais peut-estre qu'un autre les achevera; car il faut s'en aller à nostre Seigneur. » Ce bon ecclesiastique fust grandement estonné d'entendre telles parolles, et, se prosternant sur ses genoux, le pria de luy bailler sa benediction; ce que le sainct Evesque fist, et luy rendit des tesmoignages d'une grande amitié, luy recommanda la charge des ames, luy demanda s'il ne reviendroit pas bien tost; mais le sieur

plebain luy ayant respondu qu'avec l'ayde de Dieu il reviendroit dans trois mois : « Or bien, luy repartit-il, priez Dieu pour moy : nous ne nous reverrons donc plus en ce monde. » Sur quoy le bon ecclesiastique luy dict : « Monseigneur, quand je considere vostre visage et vostre santé, je ne desespere point de vous voir encore. » Alors il luy repliqua à basse voix : « Allez, Monsieur le plebain, vous ne sçavez pas tout. » Les chanoines de son Eglise cathedrale vindrent en corps luy dire adieu. Or, comme il les avoit tousjours aymez avec une dilection tres-tendre, comme ses freres, de mesme il les embrassa tous l'un aprés l'autre, les conjura de prier Dieu pour luy, et leur predit sa mort fort clairement, disant qu'il alloit pour ne revenir plus. Le Pere Anselme Marchand, de l'Ordre des freres Mineurs de l'Observance reguliere, vers lequel il se confessoit souvent, s'estant jetté à genoux et luy embrassant la cuisse, il luy dit : « Ce voyage me coustera la vie, et desormais nous ne nous reverrons plus qu'en paradis. » Il en dict tout autant au Pere Claude Sonnier du mesme Ordre, confesseur des religieuses de saincte Claire. A l'un de ses domestiques il tint confidemment ces propos : « Je ne feray pas comme les Chevaux legers : je m'en iray sans trompette, et quand vous entendrez dire que je seray malade, sçachez que je seray mort. » En fin il s'en alla dire adieu à ses cheres filles les religieuses de la Visitation, celebra la messe devant elles, leur bailla à toutes sa benediction, leur donna une tres-precieuse et belle chasuble estimée deux cens escus, leur recommanda l'obeyssance et la charité, et, pour conclusion, leur dict qu'il ne luy restoit plus rien que le ciel. Estant de retour du monastere, il fist appeller l'Huguine, fille de Bernard Paris (la mesme à laquelle il avoit autresfois predit qu'elle ne passeroit pas les quatorze ans), fille grandement addonnée à la devotion et fort modeste, et luy dit : « Adieu, ma fille : nous ne nous reverrons plus qu'en paradis; » et elle ne tarda pas beau-

coup de mourir. Le neufviesme jour de novembre estant venu, comme il descendoit de sa chambre pour monter à cheval, le reverendissime Evesque de Calcedoine, son frere, qui l'attendoit sur les degrez, se jetta à ses pieds pleurant à chaudes larmes, luy serra la cuisse fort estroictement, et ne peût rien dire que par souspirs et sanglots. Le sainct homme tascha de le consoler; mais toutesfois luy dict qu'infalliblement il mourroit s'il tomboit malade en ce voyage. Par toute la maison, et generalement par toute la ville, on n'entendoit que de plaintes, que de pleurs et de gemissemens à cause de son depart, et c'estoit un triste spectacle. Tous les plus apparens de la ville, de courte et de longue robbe, l'accompagnerent jusques à Seissel; entr'autres son tres-cher frere Janus de Sales, chevallier de Malte, alloit incessamment arrousant les chemins de ses larmes : mais à Seissel, quand il fallut se separer, ce fut alors que, pour l'extreme douleur, entre les cris et lamentations, les cœurs des uns et des autres se fendirent et esclatterent.

Le bon Evesque monta dans une nasselle, et se mit à la mercy du Rhosne en une bize tres-violente, estant presque tout gelé par l'extreme rigueur du froid. A Lyon, le douziesme du mois, il se porta sur le port de la Saone, qu'on appelle de Salomon, pour convenir avec les batteliers qui descendroyent en Avignon. Mais, parce qu'il n'avoit point de passeport, il fallust arrester. Tout soudain il envoya le sieur Rolland au seigneur d'Halincourt Charles de Neufville, marquis de Villeroy et gouverneur de Lyon, pendant quoy le temps d'une heure s'escoula; et toutesfois, avec une patience merveilleuse, tout exposé qu'il estoit à un vent tres-froid, il demeura et attendit au port, ne disant pour tout autre chose au sieur Pierre Pernet, prestre et chanoine de la Roche, qui estoit demeuré avec luy, sinon que son voyage le pressoit fort, et qu'il falloit vouloir ce que Dieu vouloit. En fin il monta sur la Saone, et derechef par le Rhosne arriva à

Bourg, à deux lieuës d'Avignon, et tres-honnorablemen reçeu qu'il fust par les eschevins, et non ja comme un homme mortel, mais comme un sainct descendu du ciel, conduict tout droict au temple, nonobstant toute la resistance qu'il en fist, là où fut chanté solemnellement, pour la seule occasion de son arrivée, l'hymne de resjouyssance de sainct Ambroise et de sainct Augustin, et le lendemain fust reconduit par les mesmes eschevins jusques dans le batteau, tout chargé d'honneurs et de presens. La mesme chose fust faicte en Avignon : car, quand il arriva, le peuple alloit courant aprés luy, comme à l'odeur de ses parfums, et les petits et les grands, les jeunes et les vieux, les hommes et les femmes, loüoient et benissoyent Dieu dequoy il leur avoit faict la grace de voir un si sainct et angelique homme, et par toutes les ruës et places publiques on n'entendoit sinon ces cris : « Est-ce là le grand Evesque de Geneve ? Est-ce celuy qui a composé le livre de l'Introduction à la vie devote ? Le voilà, l'homme juste et chery de Dieu et des hommes ! Le voilà, celuy qui a si sainctement escrit de l'Amour de Dieu ! Voilà le fondateur de l'Ordre de la Visitation saincte Marie ! » Parmy quels cris et acclamations le sainct baissoit l'esprit et les yeux, et se tenoit si bien resserré dans son humilité que mesmes il negligea de voir le superbe appareil et la pompe solemnelle du Roy victorieux qui entroit dans la ville, quoy qu'il eust peu voir tres-commodement tout cela de la chambre en laquelle il estoit logé.

Il eust bien plus de soing de quelques choses qui regardoyent l'utilité publique de sa patrie, c'est à sçavoir, des affaires du grand college de Savoye, que l'on appelle de sainct Nicolas, fondé autresfois par Jean le Frasse, cardinal d'Ostie et evesque de Geneve, en faveur de vingt quatre escolliers qui voudroyent s'advancer en l'estude des bonnes lettres, et principalement de la jurisprudence et theologie : huict du Diocese de Geneve, huict du duché de Savoye,

quatre de la province de Vienne, et quatre de celle d'Arles. Il traicta fort amplement de la restitution de ce college selon l'intention du fondateur avec le reverendissime vice-legat d'Avignon, quoy qu'avec peu de profit, parce qu'il n'avoit pas assez de temps, et que d'ailleurs le vice-legat estoit empesché de trop d'autres affaires.

Sept ou huict jours estant escoulez, il retourna à Lyon avec le serenissime prince Maurice, cardinal de Savoye, où devoyent aussi arriver les serenissimes princes de Piedmont Victor Amedée et Christine de France, sa femme, pour voir le Roy. En chemin, et en la ville du sainct Esprit, il rencontra quelques gentilshommes heretiques de la secte de Calvin, lesquels, ayans appris de ses serviteurs que c'estoit l'Evesque de Geneve, s'escrierent : « O ! si tous les evesques estoyent comme luy, nostre religion ne dureroit guiere, et nous serions bien tost tous catholiques : « tant il est vray qu'il estoit tres-celebre par l'opinion de saincteté, voire mesme parmy les hommes les plus sacrileges et ennemis de la religion catholique. En la ville de Barbieres, lors que tout estoit gelé, il coucha tres-patiemment tout vestu sur de la paille toute nuë, disant que jamais il n'avoit esté mieux, et laissant un lict bien accommodé à deux Peres Jesuites.

Le vingtneufviesme de novembre, il arriva à Lyon. Plusieurs conseillers du Roy et grands seigneurs avoyent desiré de le loger; entr'autres Jaques Ollier, intendant de la justice, luy avoit offert la moitié de sa maison, qui estoit sur la place de Belle-cour, comm'aussi les Peres Jesuites luy avoyent presenté leur maison professe de sainct Joseph : mais il les remercia tous de leur bonne volonté, et, pour l'amour qu'il portoit à la saincte pauvreté, choisit la cahuëtte, plustost que maison, du jardinier de la Visitation, où demeuroit aussi le confesseur des religieuses, sous pretexte qu'il seroit plus libre pour recevoir ceux qui le viendroyent visiter; d'ailleurs qu'il n'apporteroit pas tant d'incommodité aux siens, et

seroit plustost prest pour le service spirituel de ses cheres filles. Ceste maisonnette estoit entierement exposée à tous vents, et subjecte à la fumée : neantmoins il ne s'en plaignoit point, mais vivoit paisiblement et de bon accord avec un certain chyrurgien, lequel estoit logé là par bulette, et lequel, pour la grande reverence qu'il portoit au sainct Evesque, voyant bien qu'il luy bailloit de l'incommodité, changea de logis quelques jours aprés. A la verité tous ceux qui avoyent le bon-heur d'estre admis à sa familiarité ne cessoyent point de se plaindre et lamenter à luy dequoy il avoit choisi un si pauvre logis, dans lequel il estoit evident qu'il recevoit beaucoup d'incommodité, quelque bonne mine qu'il sceust tenir; mais il leur respondoit doucement que jamais il n'estoit mieux que quand il n'estoit pas guieres bien.

Le quatriesme jour du mois de decembre, qui estoit le second dimanche de l'Advent, il devoit prescher dans l'eglise du college des Peres Jesuites; et un certain ecclesiastique taschoit de luy persuader qu'il montast en carrosse, craignant que s'il faisoit un si long chemin à pied, il ne fust par aprés grandement tourmenté du mal des jambes, auquel il estoit des-ja grandement subject; mais il luy respondit : « Vrayement vous dictes bien ! Il feroit beau voir que je montasse en carrosse pour aller annoncer la penitence de sainct Jean et la pauvreté evangelique ! » En fin il alla à pied, et prescha tres-puissamment.

Environ ces jours s'addressa à luy un certain gentilhomme reduict à l'extreme pauvreté, pour avoir dissipé tous ses moyens à l'employ de la vanité et bombance. Or iceluy fist son entregent par les loüanges de Bernard, baron de Sales et de Thorens, qu'il avoit cogneu en Piedmont, et, aprés tout, luy demanda l'aumosne, laquelle le sainct Evesque luy fit; et comme, l'ayant receuë, il protestoit qu'il ne cesseroit point de prier Dieu qu'il luy rendit le centuple, le sainct Evesque luy dit : « Despechez vous donc, Monsieur,

m'attirer ce grand bien par vos prieres : car dans peu de
nps vous et moy serons en estat de n'avoir plus besoing
rien. » Il exerça pareillement une tres-grande charité à
ndroict de Philippe Jacob (le mesme homme allemand
'il avoit confirmé en la foy à Paris, et deffrayé l'espace de
semaines à Anicy), le visita en sa maladie, et luy procura
bonnes sommes d'argent vers plusieurs seigneurs et dames
la cour.

Ainsi certes il ne se pouvoit pas faire, parmy tant d'exer-
es de parfaicte vertu, qu'il ne fust estimé sainct d'un cha-
i. Plusieurs Allemands qui estoient pour lors à Lyon
oient qu'en Allemagne on parloit de luy comme d'un sainct
erosme, d'un sainct Augustin, d'un sainct Ambroise, et le
nparoit-on à ces anciens Peres de l'Eglise. Et ce n'estoit
s tant seulement l'opinion du vulgaire, mais des plus
tes et devotes personnes, mais des princes, mais des
esques. Un docteur de Sorbonne ayant conferé avec luy de
isieurs affaires, et se retirant tout satisfaict et consolé en
i interieur, ne douta point, en le remerciant, de proferer
parolles : « Monseigneur, vous estes regardé d'un chacun
nme un sainct, et veritablement ce n'est pas sans raison ;
' j'en fais maintenant moy mesme l'experience. » Le bon
esque luy respondit : « O ! Monsieur, Dieu vous garde
une telle sainctetéǃ Je vous asseure que vous vous trompez
ssi bien que les autres. Mais je vous diray une chose :
y une bonne et forte volonté de servir Dieu desormais ; et,
in que je sois un jour sainct, Monsieur, vous y pouvés
aucoup contribuer par vos prieres. » Une fois qu'il estoit
é visiter la comtesse de Soissons, une dame de grande
alité s'approcha de luy, et luy dit : « Monseigneur, si
is estiés vestu de rouge, on vous prendroit pour sainct
arles ; » et le serviteur de Dieu luy respondit : « Je vous
eure, Madame, que ce dernier point seroit bien plus desi-
le que le premier : car j'aymerois bien mieux estre sainct

Charles, que vestu de rouge. » Une fois que l'on parloit de sainct François Xavier, un devot ecclesiastique se mit à dire en sa presence : « Or sus, Dieu soit loüé, voilà des-ja trois saincts François canonizés : sainct François d'Assise, sainct François de Paule et sainct François Xavier; il ne reste plus que sainct François de Sales. » Le bon Evesque fit un sousris, et dit tout doucement : « O pleust à Dieu que je fusse sainct! » Il y eut une ame religieuse laquelle estant ravie en la contemplation de la gloire du ciel empyrée, asseura par serment d'avoir veu le sainct evesque François de Sales tres-intimement uny à la divine Majesté, et qu'un ange luy avoit monstré parmy les Seraphins un throsne d'une tres-grande gloire, et signifié tout ensemble que c'estoit le siege que la divine Providence avoit preparé pour l'Evesque de Geneve. Et veritablement ce grand personnage estoit tout seraphique, qui ne faisoit rien que par l'amour, en l'amour, de l'amour et pour l'amour de Dieu : d'où son confesseur Michel Favre a souvent dit et tesmoigné qu'il ne faisoit rien pour la crainte des peines de l'enfer ny pour l'esperance du salut eternel, mais tant seulement pour le simple et tres-pur amour de Dieu, desinteressé, despris et purgé de toute consideration mercenaire; et enfin il a vescu tout de mesme qu'il a enseigné dans ses livres, et comme l'on peut voir par le volume de ses Epistres que l'on a recueillies, n'estant suject à aucun vice, entierement orné de toutes les vertus; et ce qui est admirable, c'est que vous ne treuverés pas un seul atome d'imperfection, quoy que vous espeluchiés toute sa vie d'un bout à l'autre, voire despuis sa conception, si vous voulés : chose qu'à grand'peine treuverez vous és autres mortels : tant il avoit esté prevenu des benedictions de Dieu, et tant ainsi tiré il couroit luy mesme à l'odeur des parfums du celeste espoux, et, comme une resplendissante lumiere, n'a point cessé de croistre jusques au midy de la perfection. Il n'a jamais point mis de fin à precher la parolle

ieu, à l'imitation de sainct Augustin et des autres Peres
Eglise, et en ce mesme temps il disoit au sieur Pierre
iet qu'il avoit faict plus de quatre mille predications en
ie; ce qu'il a aussi confessé à plusieurs autres en dis-
s familiers.
a veille de Noël, il receût une commission de la Reyne
e, Marie de Medicis, pour planter la croix des Peres
ollets, en laquelle action et en un temps fort incommode
uffrit beaucoup du serein et du froid. A la minuict, il
bra devant ses cheres filles de la Visitation, et leur fit
exhortation toute pleine de tendretés et de celestes mou-
ients d'amour envers le divin Enfant. A l'aube, il alla
r en confession les serenissimes princes de Piedmont
tor Amedée et Christine de France, celebra devant eux,
ta le tres-auguste Sacrement en leur bouche, et tout cela
s l'eglise de nostre Dame de Confort des Peres de sainct
ninique; et, n'estant pas asseuré si les occupations de la
ir luy permettroient de pouvoir celebrer la troisiesme
nde messe du jour devant ses religieuses, il pria le sieur
net de se tenir prest pour cét effect. Huict heures estant
c escoulées, le sieur Pernet, ne croyant pas qu'il vinst,
evestit d'habits sacerdotaux, quand le voilà de fortune
ver à la mesme heure; neantmoins il ne voulut jamais
nettre que le sieur Pernet se deshabillast, mais se mit à
oux, et avec une patience nompareille entendit ses trois
ses perpetuellement attentif à prier Dieu, et apres dit la
ne troisiesme, lors qu'onze heures estoient des-ja passées.
pres disner il bailla l'habit de la Visitation à deux filles,
e desquelles fut Marie Sylvie, Lyonnoise. Ceste-cy avoit
long-temps sollicitée par ses parents à fin de se marier,
oy elle ne pouvoit entendre, et avoit une tres-grande re-
nance. Un matin elle s'en alla à l'eglise des Peres Capu-
, et là recommanda à nostre Seigneur Jesus-Christ et à
es-saincte Mere le grand desir qu'elle avoit de conserver

sa virginité. Quelque temps apres, en la continuati
priere, elle se vit environnée d'une grande lumiere,
tost s'apparut à elle la glorieuse Vierge Marie, accon
de saincte Marie Magdelaine et de saincte Cathe
Sienne, et luy parla en ceste sorte : « Courage, n
bien tost vous entrerés en mon Ordre de la Visitatioı
cevrés l'habit de la main d'un sainct. » Ce fut verital
un oracle : car aussi tost les desseins que ses parents
de la marier commencerent à se dissiper, et elle ne
plustost presentée à la Mere superieure qu'elle fut
et receut l'habit des mains d'un sainct, sans que jan
paravant elle y eust pensé. Or ce grand evesque
tres-sainctement, ayant pris son subject des parc
l'Apostre : « Renonçant à l'impieté et aux desirs se
vivons en ce siecle sobrement, justement et devote
Sur le tard il s'en alla au palais de la Reyne mere p
dire adieu, parce qu'elle s'en alloit le lendemain,
meura avec de tres-grandes incommodités jusqu
avant dans la nuict.

Le lendemain, jour de sainct Estienne, ayant
messe, il prit son disner en la maison de Nicolas M
sacristain et chanoine de l'Eglise collegiale de sainct
vicaire general substitué en l'archevesché, homme tr
et tres-devot; apres quoy il vacqua à plusieurs et div
faires. Despuis les cinq heures du soir jusques à sept,
tretint familierement de beaucoup de choses spiritu
du royaume de Dieu avec ses cheres filles les rel
de la Visitation. Comme il entra pour commencer,
donna le bon soir et leur dit : « Mes cheres filles,
icy pour vous dire le dernier adieu, et m'entretenir
avec vous, parce que le monde et la cour m'ont
tout le reste du temps. En fin, mes cheres filles, il s
aller. Je viens finir la consolation que j'ay receuë ju
present avec vous. Avons nous rien plus à dire? Il e

que les filles ont tousjours beaucoup de repliques : il est mieux de parler à Dieu qu'aux hommes. » A quoy la Superieure ayant respondu que si elles vouloient parler à luy, c'estoit pour apprendre comment il falloit parler à Dieu : « Et bien, dit-il, l'amour propre se servira de ce pretexte. Ne faisons poinct de preface : qu'y a-il à dire ? » et, sur les demandes que luy firent ses cheres filles, il leur donna de tres-bons advis sur la maniere que les superieures se doivent comporter envers les inferieures, et reciproquement les inferieures envers les superieures, de la façon qu'on se doit gouverner au desir ou refus des charges en religion. Et ce fut à ce propos-là qu'il leur dit qu'il estoit tousjours mieux de ne rien demander et de ne rien refuser, mais de se tenir tousjours prest pour faire l'obeissance. Et comme quelqu'une luy eust dit : « Monseigneur, comment entendez vous cela, veu que nostre Seigneur dit : Demandéz et priés, et il vous sera donné ? — O ma fille, dit-il ! j'entens pour les choses de la terre : car pour les vertus, nous les devons demander. Quand nous demandons l'amour de Dieu nous les comprenons toutes : elles ne sont point separées l'une de l'autre. »

Il leur donna pareillement de tres-bonnes instructions pour la confession et la saincte communion, et des moyens pour discerner le peché veniel d'avec l'imperfection ; et à ce propos il leur dit ces parolles remarquables : « Il est tres-bon de discerner le peché veniel d'avec l'imperfection, quand on le sçait faire. Mais de deux cens il n'y en a pas deux qui le sçachent faire ; les plus saincts mesmes y sont bien empeschez. Je vous diray ce qui m'arriva une fois en confessant la Sœur Marie de l'Incarnation, estant alors dans le monde. Aprés l'avoir ouye deux ou trois fois, elle s'accusa à moy de plusieurs imperfections. Je luy dis que je ne luy pouvois pas donner l'absolution, parce qu'il n'y avoit point de peché en ce dont elle s'accusoit : ce qui l'estonna grandement ; car elle n'avoit jamais faict ceste distinction du peché d'avec l'imper-

fection. Je luy dis qu'elle adjoustast un peché qu'elle auroit commis autresfois, comme vous autres faictes; aprés, elle me remercia d'une tres-grande affection. Vous voyez donc comme bien cela est difficile, puisque ceste ame, qui estoit si bien esclairée, avoit demeuré si long temps en ceste ignorance. Il ne se faut pas mettre en peine de faire ce discernement quand on ne le sçait pas, puis que ceste grande servante de Dieu ne laissoit pas d'estre saincte encore qu'elle ne le sçeust pas. Il leur monstra donc que le peché veniel depend de nostre volonté, et que là où elle n'est pas il n'y a point de peché, mais ouy bien peut estre de l'imperfection.

Il leur dict encore : « J'ay remarqué en toutes nos maisons que les filles ne font point de difference entre Dieu et le sentiment de Dieu ; ce qui est un tres-grand defaut. Il leur semble que quand elles ne sentent pas Dieu, elles ne sont pas en sa presence. Comme, par exemple, une personne va souffrir le martyre pour Dieu, et neantmoins il ne pensera pas en Dieu pendant ce temps, mais seulement en la peine qu'il endure : toutesfois, quoy qu'il n'ayt point le sentiment de la foy, il ne laisse pas de meriter en faveur de sa premiere resoulution, et faict un acte d'un grand amour. Nous n'avons rien à desirer que l'union de nos ames avec Dieu. Vous estes bienheureuses, vous autres : vos reiglès et tous vos exercices vous portent à cela; vous n'avez qu'à faire, sans vous amuser au desir. »

Il estoit des-ja fort tard quand ses gens le vindrent querir, et, comme il vist les flambeaux allumez, il dict à ses serviteurs : « Et que voulez-vous faire, vous autres? je passerois bien icy toute la nuict sans y penser. Il s'en faut aller; voicy l'obeissance qui m'appelle : adieu, mes cheres filles. » Et comme elles insistassent de leur dire ce qu'il vouloit qui leur demeurast plus engravé dans l'esprit, il respondit : « Que voulez-vous que je vous die? Je vous ay des-ja tout dict en ces deux parolles, de ne rien desirer ny rien refuser.

Je ne sçay que vous dire autre chose. Voyez-vous le petit Jesus en creche? Il reçoit toutes les injures du temps, le froid, et tout ce que son Pere permet luy arriver; il ne refuse point les petits soulagemens que sa mere luy donne. Il n'est pas escrit qu'il estendit jamais ses mains pour avoir les mammelles de sa mere, mais laissoit tout cela à son soing et prevoyance. Et ainsi nous ne devons rien desirer ny refuser, mais souffrir tout ce que Dieu nous envoyera, le froid et autre chose.»

Le lendemain, jour de sainct Jean, en se lavant les mains et la face avec de l'eau chaude, il dict à ses serviteurs : «Je sens que ma veuë se diminuë fort : cela signifie qu'il s'en faut aller, parce que le corps qui se corrompt appesantit l'ame ; toutesfois nous vivrons autant qu'il plaira à Dieu.» Il se confessa vers le sieur Estienne Brun, et celebra la messe qu'il estoit presque midy. Comme il sort de l'eglise, voilà qu'il rencontre Roger de Belle-garde, duc, grand escuyer de France et gouverneur de Bourgogne, avec lequel il demeura long temps descouvert, en un temps fort froid et parmy de tres-espais broüillas ; et encore aprés luy, vint le seigneur d'Halincourt, gouverneur de Lyon. De là il fust voir le duc de Nemours, auprés duquel il fist un bon office aux officiers que ce prince a en son duché de Genevois : car, sur le tesmoignage qu'il rendit de leur probité et du zele qu'il avoyent au service de sa Grandeur, il les confirma en leurs charges, encore qu'auparavant il fust resoulu de les deposer tous. Au sortir de là, il fust treuver le serenissime Prince de Piedmont, où il demeura long temps la teste nuë.

Estant de retour en sa logette, il ne se treuvoit pas guieres bien, et estoit grandement las. Aussi tost son vallet de chambre Germain Pilliod l'interrogea : «Monseigneur, vous plaist-il de prendre la botte, à fin qu'aprés cela vous soyez plus libre ?» Il luy respondit : «Or sus, prenons la botte, puis que vous le voulez ; mais nous n'irons pas guieres loing.» Avant donc ainsi prins la botte, il disna fort legerement, et

puis demeura long temps tout pensif et accoudé sur la table; aprés quoy, reprenant un peu ses esprits, il se mist à escrire deux lettres, une par laquelle il recommandoit les Peres Recollects, l'autre à l'abbesse du monastere de la Deserte, par laquelle il l'adoptoit pour sa chere fille, en suitte de l'instante priere qu'elle luy en avoit faicte. Il en avoit commencé une troisiesme qu'il laissa imparfaicte, d'autant qu'il fust distraict par diverses visites : car alors vindrent les uns sur les autres plusieurs religieux de divers Ordres pour recevoir sa saincte benediction; et, parce qu'il ne les accompagnoit pas quand ils se retiroyent, selon qu'il avoit de coustume, mais demeuroit assis, ses serviteurs cogneurent qu'il se treuvoit mal. C'est pourquoy le sieur George Rolland, surintendant de sa maison, s'approcha tout bellement, et luy dict : «Monseigneur, il se faict des-ja tard : il me semble qu'il faudroit attendre à demain pour s'en aller. » A quoy il repartit : « Vous pensez peut-estre que je sois malade? » Toutesfois il se leva et s'en alla avec Pilliod au cabinet, et luy demandoit s'il avoit ouy prescher le Pere Seguirand; et comme il luy respondist qu'ouy, et qu'il avoit recommandé à la Reyne de bien aymer ses serviteurs; alors : « Et vous, Pilliod, luy dit-il, m'aymez-vous bien? » Ce bon serviteur ayant respondu tant seulement avec les larmes, il luy dit : « Et moy, je vous ayme bien aussi; mais il nous faut bien aymer Dieu, qui est nostre grand maistre. »

En disant ainsi, il luy prist une defaillance, à laquelle tous les autres serviteurs qui estoyent en la chambre accoururent vistement. C'estoyent deux heures aprés midy : on le debotta, et aprés l'avoir faict quelque temps pourmener, on le mit au lict. A peine demy-heure estoit escoulée, que le voilà saisi d'une lourde apoplexie, sans qu'il peust se mouvoir ; mais toutesfois on pouvoit bien le resveiller par intervalles, pendant lequel temps on luy tiroit de la bouche de tres-belles sentences. Le sieur Rolland, à demy-mort de cét

strange accident de son sainct maistre, ne sçavoit de quel osté se tourner. En fin il courut à la maison professe des esuites, et appella le reverend Pere recteur Pierre Barnaud. Cestuy-cy, prenant avec soy le frere coadjuteur Guillaume Armand, ne laissa point de services en derriere pour le oulagement du serviteur de Dieu. Il fist eschauffer quelques linges pour luy frotter le cerveau, en attendant que le nedecin vinst, lequel (quoique tres-diligemment cherché) on ne treuvoit point, et ne vint que quelques heures aprés : on l'appelloit Pancrace Marcelin, qu'une longue experience avoit rendu par tout tres-renommé.

Aprés que le Pere Barnaud eust secouru le malade de tout on pouvoir, luy formant plusieurs et divers interrogats, par lesquels il luy faisoit faire tout autant d'actes de foy, d'esperance, de charité, de patience, d'humilité et de contrition, en se retirant envoya le Pere Gaspard Maniglier avec le Pere Remond Sauvian; et celuy-là, pour estre Savoysien et religieux de grande saincteté, estant fort chery du bon Evesque, luy dit en l'abbordant : « Monseigneur, qu'est-cecy ? Il n'y a rien que j'estois venu pour vous dire adieu, et cependant je vous vois en cét estat ? Que veut dire cela ? » Le malade respondit : « Mon Pere, j'attens icy la misericorde de Dieu, » et adjousta tout aussi tost : « En attendant j'ay attendu le Seigneur, et il a eu soing de moy. » Le Pere l'interrogea : « Monseigneur, respondés-nous : si Dieu avoit destiné ceste heure pour celle de vostre mort, ne vous conformeriez-vous pas à sa volonté, et ne la prendriez-vous pas patiemment? » Il respondit : « C'est une bonne chose d'avoir son attente au Seigneur. Autant m'est ceste heure qu'une autre. Dieu est le Seigneur : qu'il fasse tout ce que ses yeux verront estre bon, et dispose de moy comme il voudra ; je prendray le tout patiemment. » Incontinent il fist la profession de foy, pria le Pere de l'ouyr, et adjousta : «Combien qu'il y auroit cent, voire mille religions au monde,

je n'en estime point de bonne que celle de l'Eglise catholique apostolique et romaine, en laquelle je veux mourir, quoy que mes ennemis me puissent suggerer : ainsi je le jure, ainsi je le professe. Et, pendant que nous avons le loisir (dit-il) je vous prie de faire que l'on m'apporte le sainct sacrement de l'Extreme Onction. » On envoya à la mesme heure au sieur Menard, vicaire general, et au sieur curé; mais les medecins jugerent que l'on pouvoit bien differer ce sacrement; et certes il leur obeyssoit en toutes choses, ne refusant jamais rien de ce qu'ils luy presentoient, quelques ameres que fussent les potions, mais disant tant seulement à toutes leurs demandes : « Faictes au malade ce que vous voudrez.»

Cependant le Pere Maniglier continuoit de l'exhorter, qu'il proferast ces parolles de nostre Seigneur Jesus-Christ : « Pere, s'il est possible, que ce calice passe de moy; » mais jamais il ne voulut; ouy bien profera-il celles-cy avec un souspir : « Que ma volonté ne soit pas faicte, mais la vostre! » Le mesme l'encouragea de dedier et consacrer son ame à la tres-glorieuse Trinité. Alors, en reprenant ses forces, il poussa hors de sa poictrine ces parolles : « Je vouë et consacre tout ce qui est en moy à Dieu : ma memoire et mes actions à Dieu le Pere, mon entendement et mes parolles à Dieu le Fils, ma volonté et mes pensées à Dieu le sainct Esprit, mon cœur, mon corps, ma langue, mes sens et toutes mes douleurs à la tres-sacrée humanité de Jesus-Christ, lequel pour moy n'a point douté d'estre trahy et livré entre les mains des meschans, et subir le tourment de la croix.»

Comme il faisoit ceste consecration et dedication, le sieur Menard arriva, qui luy demanda s'il ne vouloit pas que l'on exposast le tres-auguste Sacrement pour luy en l'eglise de la Visitation? Il respondit qu'il ne le meritoit pas. Le sieur Menard luy ayant reparty, s'il ne vouloit pas qu'on priast Dieu pour luy? « Ah! dit-il, de cela, ouy bien. — Ne vous ressouvenés vous point de la tres-glorieuse Vierge

Marie, luy fit-on, et ne la voulés vous pas prier? » Il respondit : « Je l'ay priée tous les jours de ma vie. » En disant cela, comme il s'endormoit, un devot ecclesiastique l'excita puissamment en ceste sorte : « Et bien, Monseigneur, que pensez vous de la foy catholique? seriez point peut-estre Huguenot? » Alors il s'escria en respondant : « O! ô! Dieu m'en garde! Je ne fus jamais heretique; » et, en formant sur soy un grand signe de la croix despuis le front jusques à la poictrine : « Ce seroit une trop grande trahison! » dit-il. Sur les discours par lesquels le mesme ecclesiastique taschoit de luy monstrer que les grands saincts avoient apprehendé la mort : « Ils avoient bien raison, » repartit-il; et à ces parolles de l'Escriture : « O mort! que vostre memoire est amere! » il poursuivit : « à un homme qui a la paix en ses substances. » On estoit des-ja bien avant dans la nuict, et les medecins defendirent qu'on ne le troublast plus. Toutesfois plusieurs religieux de divers Ordres, mais principalement les Jesuites, veillerent toute la nuict auprés de luy.

Cependant despuis les quatre heures le bruit de sa maladie s'estoit espanché par toute la ville de Lyon, et n'y avoit personne qui ne pleurast la perte d'un si grand prelat. Le reverend vicaire general fit exposer le tres-sainct Sacrement de l'Autel, et instituer des prieres par toutes les eglises, à fin qu'il pleust à sa divine Majesté de luy rendre la santé. Sur la minuict, il donna beaucoup de marques de sa fin : c'est pourquoy on courut au prestre de l'Eglise parroissiale de sainct Michel, à fin qu'il luy apportast le sainct Huile. Ce fust à une heure apres la minuict, dans la feste des saincts Innocents, que le sieur Deage, vicaire du sieur curé Jean Claude de Ville, luy confera ce sacrement de l'Extreme-Onction, pendant les ceremonies duquel le sainct Evesque respondoit à toutes les parolles; apres quoy il se fit mettre au bras droict son chappellet, auquel estoient attachées plusieurs medailles benistes, qu'il avoit autrefois apportées de

Rome et de Laurette. On ne jugea pas estre expedient de luy bailler le sacré Viatique, parce qu'il estoit suject aux vomissements, outre qu'il avoit celebré la saincte messe le mesme jour de sainct Jean.

Le matin est venu, il fut visité par le reverendissime evesque de Damas, Robert Bertelot, lequel de prim'abord luy tint ces propos: «F. François, quel changement de la dextre du Tres-Haut! La veille de Noel vous me vinstes voir et me distes adieu, et maintenant je suis contrainct de vous venir voir et de vous dire adieu?» Le malade le regarda, et en tesmoignage de bien-veuillance estendit la main pour la luy donner. Alors l'evesque de Damas continuant de luy parler, dit qu'il estoit venu pour le secourir, et se servit des parolles de Salomon: «Le frere qui est aidé par le frere est comme une cité bien munie.» Le malade respondit: «Et le Seigneur sauvera l'un et l'autre.» Apres quelques moments, l'evesque de Damas profera ce verset: « Jettés vostre pensée au Seigneur. » Le malade poursuivit: «Et il vous nourrira;» et tout aussi tost adjousta: « Ma viande, c'est que je fasse la volonté de mon Pere. » Il avoit prié le sieur Pernet (lequel demeura attaché à son chevet tout le long de sa maladie) de luy inculquer souvent, en le resveillant, ces parolles et sentences de la saincte Escriture: « Mon cœur et ma chair se sont esjoüys au Dieu de la vie; » et redisoit fort souvent celles-cy: « Je chanteray eternellement les misericordes du Seigneur. Mon ame refuse d'estre consolée: quand viendray-je et quand apparoistray-je devant la face de Dieu? Monstrez-moy, ô le bien-aymé de mon ame! où c'est que vous paissés et couchés au midy. Je me suis ressouvenu de Dieu et j'ay esté consolé. » A dix heures on luy ouvrit la veine, et tout aussi tost arriva le Pere Jean Forier, Jesuite, pour lors Provincial de Lyon, qui luy dit doucement: « Monseigneur, vous souvenés vous plus de moy, et me cognoissés-vous plus? » Il respondit: « Que mon ame soit mise en oubly, si je ne me souviens de

s! » Voyant le frere Guillaume Armand grandement
ıressé pour luy rendre du service, il l'interrogea douce-
ıt : « Mon frere, vous prenez beaucoup de peine et souf-
beaucoup pour moy : qu'est-ce qu'en fin je pourray
: pour vous? » Le frere respondit : « Monseigneur, priés
r moy et ayez souvenance de moy quand vous serés arrivé
'oyaume de Dieu; » à quoy il sembla s'accorder par un
d'œil qu'il fit. Mais le Pere Forier continua de l'exhor-
[u'il recitast ceste oraison de sainct Martin : « Seigneur,
suis encore necessaire à vostre peuple, je ne refuse point
avail. » Jamais on ne peût la luy faire reciter; au con-
'e il disoit : « Je suis un serviteur inutile, inutile, inu-
» Un autre religieux luy ayant ouy proferer à basse
ce verset de la penitence de David : «Lavez moy plus de
iniquité, et purgés moy de mon peché,» luy dit : «Mon-
ıeur, quant à vostre conscience, par la grace de Dieu,
; y avez mis un bon ordre?» Il respondit : «Helas! non
cela. » Le Pere Amerés, Jesuite, l'invita de reciter le
ė Trisage : « Sainct, Sainct, Sainct le Seigneur Dieu
armées; » et il poursuivit : « Le ciel et la terre sont
ıs de la majesté de vostre gloire; » et continua tout le
: de cét hymne, de mesme que le Psalme : « O Dieu,
; pitié de moy selon vostre grande misericorde;» qui luy
:ommencé par le mesme.

endant que toutes ces choses se faisoient, les medecins
ultoient sa maladie et en jugeoient tres-mal. C'est pour-
y Barthelemy Floccard, collateral au Conseil de Genevois,
orta la triste nouvelle au duc de Nemours, Henry de
ɔye; et ce Prince (quoy qu'alicté et grandement tour-
té de la goutte) commanda que tout aussi tost on tinst
t son carrosse, et ne dédaigna point de monter en ceste
vre logette, et fit plus; car, aprés avoir salué le sainct
lat, il se prosterna devant son lict à deux genoux. Or
ıme il arrivoit, un certain interrogea le malade : « Mon-

seigneur, cognoissés vous point ce prince? » Il respondit : « Ouy. Je suis son vassal. C'est Monseigneur le duc de Nemours. » A la verité ce duc pleura tres-amerement, et luy demanda sa saincte benediction, laquelle le sainct Prelat luy bailla (quoy qu'il eust des-ja le bras bien affoibly), et de rechef encore pour son fils aisné le Prince de Genevois, qu'il avoit baptizé à Paris les années passées. Le duc de Nemours s'estant retiré, un de ses serviteurs pleuroit appuyé contre les colomnes du lict; mais le malade luy dit : « Ne pleurez pas, mon enfant : ne faut-il pas que la volonté de Dieu soit accomplie? » Le sieur Rolland s'exterminoit à force de larmes et de sanglots, et faisoit une pitoyable veuë à tous les assistants; enfin il s'approcha de son sainct maistre, et luy dit : « Monseigneur, vous ne parlez point? dittes nous quelque chose. » Il luy respondit : « Vivés en paix et en la crainte de Dieu. » Le reverendissime archevesque d'Embrun le vint voir et luy dit : « Hola! hola! Monseigneur; » mais il dormoit : c'est pourquoy, à fin de le reveiller, ses serviteurs luy tiroyent les cheveux et luy frottoyent les jambes jusques à les luy escorcher, et pinçoient bien serrement. En fin estant reveillé, et jettant les yeux sur le reverendissime Archevesque, il se mist à dire ces parolles avec une force extraordinaire : « Seigneur, tout mon desir est devant vous, et mon gemissement ne vous est point caché. Mon Dieu et mon tout! mon desir est le desir des collines eternelles! » Aprés arriva le Pere Dom Charles de sainct Laurens, religieux de l'Ordre des Feuillens, qui luy dit : « Monseigneur, il faut avoir bon courage : peut-estre qu'avec l'aide de Dieu nous vous verrons encor un jour assis dans vostre throsne de Geneve. » Il respondit : « Je n'ay jamais desiré le throsne de ceux de Geneve, mais tant seulement leur salut. »

Sur les cinq heures du soir, les medecins jugerent et resolurent de se servir des remedes extremes : c'est pourquoy, ayant des-ja appliqué un emplastre de cantharides à l'en-

ict de la teste qu'ils appellent la mixture coronale, ils enfoncerent par deux fois le bouton de fer ardant sur la ·que du col; ce qu'il endura tres-patiemment, jettant tesfois à force larmes, et, en eslevant tant soit peu les aules, ne profera autre chose que les sacrez noms de us et Marie. Et certes, par de tels remedes, et dans e telle chaircuterie de chyrurgiens, la mort luy estoit bien aillible. Mais on luy fist bien davantage : car à fin de luy ttre pour la troisiesme fois le fer ardant sur le crane, on r arracha l'emplastre de la teste, qui luy enleva la pre- ere peau, et l'escorcha tout depuis la nucque jusques au nt; et ainsi luy enfonça-on le fer si avant dans la teste une grosse fumée en sortit, et que le crane se treuva ıslé : de sorte que l'on peut bien dire que ce sainct evesque eritablement enduré les douleurs et tourmens des mar- s.

Après cela vint une des Sœurs tourieres du monastere de Visitation, laquelle, pensant de luy apporter quelque con- ıtion, luy dict que le reverendissime evesque de Calce- ne, son frere, estoit arrivé : mais il luy respondit : « Ma ur, il ne faut jamais mentir. » Un religieux s'approchant demanda s'il vouloit laisser ses filles de la Visitation or- ·lines. Il respondit : « Celuy qui a commencé la besongne parfera, la parfera, la parfera. » Un peu aprés il prit le ır Pernet par la main, et luy dit : « Monsieur Pernet, il aict tard, et le jour est des-ja bien abbaissé. » Un Pere ıillens l'interrogea si en ceste periode il n'avoit point peur efforts du Diable; à quoy il respondit : « J'ay ma con- ıce en Dieu, et il retirera mes pieds de la trappe et du et. » Et comme un autre luy remonstra qu'entre les ıze apostres il s'en estoit bien treuvé un qui avoit manqué la tentation du Diable, il respondit avec les mesmes pa- les desquelles il s'estoit servy pour ses filles de la Visita- n : « Celuy qui a commencé achevera, achevera; » et par

plusieurs fois redit jusques à perte d'haleine : « achevera, achevera; » et en fin, ayant adjousté « Jesus, » il ne parla plus depuis, mais à toutes les parolles que le Pere Dom Philippe Malabaila, provincial des Feuillens de Piedmont, luy proferoit, il levoit les yeux au ciel. En fin, comme il estoit aux abbois, le mesme Pere Malabaila, ayant prié tous les assistans de se mettre à genoux, recita les litanies que l'Eglise ordonne en telle occasion; et comme il fust venu à l'invocation des saincts Innocens (parce que c'estoit le jour de leur feste) ayant dict par trois fois : *Omnes sancti Innocentes, orate pro eo*, à la troisiesme le sainct Evesque rendit doucement et tranquillement sa tres-innocente ame à Dieu, à huict heures du soir, le vingthuictiesme jour du mois de decembre, l'an mille six cens vingt deux, le cinquantiesme de son aage, et vingtiesme de son pontificat. Le tres-religieux Pere Malabaila luy ferma les yeux, et les luy arrousa de ses larmes. Son corps estant froid fust lavé par le frere Guillaume Armand, lequel prononça de luy cette sentence : « Ce grand prelat est aussi vierge qu'un enfant d'un an; car je m'y cognois fort bien; » aprés quoy il l'estendit sur la table de la chambre, et l'enveloppa dans un linceul blanc et net.

Le lendemain matin, qui estoit le vingtneufviesme jour du mois, toute la ville accourut à la pauvre logette, et tout aussi tost fust descouverte et espanchée l'incomparable estime que tout le monde avoit de la saincteté de ce grand homme : car tout à la mesme heure il fust proclamé sainct et bienheureux par la generale voix du peuple; et c'estoit une merveille avec quelle contention et veneration tous luy alloyent baiser les pieds, de sorte qu'à peine les medecins et chyrurgiens peurent estre libres de la foule pour fendre et ouvrir le corps. Or il fust ouvert par l'ordonnance de Jacques Ollier, intendant de la justice, à fin de l'embausmer à tout le moins pour un mois. On luy treuva un grand cœur, large, sain et

ier; le foye bruslé, les poulmons comme frappez d'un ıp d'espée, le ventricule droict du cerveau plein de sang llé, et le gauche tant seulement d'eau : c'est pourquoy rant sa maladie le bras droict estoit presque paralytique. .is ce qui fust merveilleux, estrange et inouy, c'est que ɔourse ou vessie du fiel estoit tout à faict sans humeur, de te qu'il n'y avoit pas la moindre goutte de fiel, mais oit toute pleine de plus de trois cens pierres de la grosseur ın pois ciche, et presque de la mesme façon, mais de 'erses couleurs, rouge, bleuë, jaune, blanche, verte, ıre, grise, violette; rondes, carrées, à trois, à cinq, à et à huict angles, et (ce qui est encor plus merveilleux) posées en façon de chappellet, et toutes attachées les unes x autres. Les medecins furent estonnez à la veuë de ce racle, et ne jugerent point autrement, sinon que cela stoit faict par la grande violence que le sainct Evesque se soit à reprimer les mouvemens de la colere. Ils prononent aussi la mesme sentence que le frere Armand, c'est à ıvoir, que cette chair estoit entierement vierge. Il ne se rdit pas la moindre goutte du sang qui fust espanché : car ısieurs personnes estoyent accouruës et entrées par force, i le reçeurent dans des linges et mouchoirs, voir mesme i torchoyent et racloyent les aix de la table et les carreaux. y en eust qui remporterent vint et trente mouchoirs teincts ce sang innocent, et les gardent jusques aujourd'huy ɔmme de tres-precieuses reliques, ou les ont distribuez en ısieurs pieces, par l'application desquelles plusieurs malles ont recouvré la santé.

Le cœur fust baillé au monastere de la Visitation, et lequel, s dans un estuy d'argent, entre quatre flambeaux fust rté par le sieur Jean Claude Deville, chanoine en l'eglise llegiale de sainct Paul, et curé de la parroissiale de sainct chel, et remis à la Mere superieure Marie Aymée de onnay. Depuis, le Roy Tres-Chrestien Louys treiziesme,

ayant recouvré la santé par l'application qui luy fut faicte de ce precieux cœur, l'a enfermé dans un beau et grand reliquaire d'or pur faict exprés, engravé de fleurs de lys semées, et d'un costé les trois caracteres du tres-sainct nom de Jesus, et de l'autre les armes et chiffres de sa Majesté et de la Reyne sa femme, Anne d'Austriche. La duchesse de Vandosme luy a faict aussi un grand estuy de chrystal, enrichy et embelly d'un grand nombre de grosses perles orientales, de rubis, d'esmeraudes, de saphirs et de diamants. Le monastere de la Visitation de Riom, sous la superiorité de la Mere Charlotte de Breschard, a aussi baillé une belle custode faicte en soleil, et pareillement enrichie. Les entrailles et une partie du foye furent aux mesmes religieuses de la Visitation de Lyon; Nicolas Menard, vicaire substitué, eust l'autre moitié. Le Pere Philippe Malabaila eust la rate, et plusieurs pierres, lesquelles aussi furent distribuées aux autres assistans, et qui depuis ont esté l'ornement de plusieurs bagues. Barthelemy Floccard eust une partie du chappellet; les autres grains furent distribuez. Le Duc de Nemours eust la medaille d'argent, en laquelle estoit d'un costé l'effigie de la glorieuse Vierge Marie, et de l'autre costé de sainct Charles. Balthazard de Villars, conseiller du Roy et president de Dombes, eust les lunettes. La dame d'Avully eust les attaches de la croix. La Mere superieure de la Visitation eust son diurnal. Les chanoines de l'Eglise collegiale de sainct Paul eurent le bonnet carré. Estienne Brun, confesseur des religieuses de la Visitation, eust le chappeau et la soustane. La croix et l'anneau furent envoyez aux serenissimes Princes de Piedmont Victor Amedée et Christine de France. En fin il ne resta pas la moindre chose ny de son sang, ny de ses habits, ny mesmes des linges desquels il s'estoit servy, qui ne fust distribuée à la nompareille avidité, voire importunité du peuple.

Aprés tout cela, on embausma legerement le corps et re-

ɜut-on, et de la sorte le revestit-on d'habits pontificaux ıcs, que le reverendissime evesque de Damas presta, [ues à ce qu'on en eust apporté d'autres d'Anicy. Le lenıain, qui estoit le trentiesme du mois, il fut solemnelleıt et à face descouverte porté à l'eglise de la Visitation, luy furent rendus les devoirs des ceremonies funebres, et ere Dom Pierre de sainct Bernard, superieur du monas- de sainct Charles des Feuillens de Lyon, fit une tresgante oraison funebre. L'autre matin, le sieur Rolland fit estir le corps des ornemens pontificaux, et le mit dans biere, pour le faire porter tout à la mesme heure en oye. Des-ja luy et le sieur Pernet avoyent tout preparé, e brancard estoit eslevé entre deux mulets, quand Jaques ier, intendant de la justice, ayant este sollicité par les onnois, qui estoient marrys de se voir priver d'un si preux gage, defendit de rien innover, et commanda de par Roy d'arrester ce corps, jusques à ce qu'il constast de la niere volonté du defunct. Il fallut donc arrester, et le ps fut mis en depost au chœur interieur des religieuses ques au retour du sieur Rolland.

Cependant le vingtneufviesme du mois, François La fin, pesché exprés, avoit apporté la triste nouvelle à Anicy le sainct evesque estoit malade. Il ne se peut pas dire ıbien toute la ville fust esmeuë. Tout soudain le reverenime Evesque de Calcedoine fit exposer le tres-auguste Saıent de l'Autel par toutes les eglises, avec commandement faire autant par tout le diocese; en l'eglise cathedrale nstitua des prieres publiques, et tous les prestres offri- le sacrifice de la messe pour la santé de leur sainct sque (qui estoit des-ja mort.) Jean Baptiste Gard, chaıe de l'Eglise collegiale de nostre Dame d'Anicy, en celeıt, vit sa face toute environnée de rayons : c'est pourquoy s la messe il prononça asseurément qu'il estoit mort. ıde Louys Nicolas de Coëx, prieur du monastere de

Talloires, estoit monté à l'hermitage de sainct Germain pour y celebrer. Estant à l'autel, apres la preface, comme il recommande à Dieu la santé de son tres-honoré prelat, voilà que tout soudain l'autel est environné d'une grande lumiere extraordinaire, et, au lieu de l'image contre le milieu, apparut tout droict, comme dans une niche de soleil, François de Sales jettant des rayons de tous costés, dessus et dessous, à droicte et à gauche. Il avoit un rochet plus blanc que la neige, tres-artificieusement accommodé à petits plis; depuis le col jusques aux genoux luy pendoit une large estolle de drap d'or et d'argent, brodée et relevée de pierreries sans nombre, de diamans, d'escarboucles, d'esmeraudes et de perles, laquelle il estraignoit à deux mains; ses cheveux dorez en forme de couronne, et mollement frisez et crespez, estoyent flottans et s'esbattoyent sur ses espaules; il avoit le visage tres-serain et vermeil comme rose; ses yeux brilloyent comme des estoilles, et tantost il les levoit au ciel, tantost il les baissoit sur l'autel. Par ce spectacle ce religieux prestre se vit comblé de joye, d'admiration, d'amour et de consolation tout ensemble; il pleura de tendreté, et luy prît une deffaillance, de sorte qu'il tomba sur l'autel accoudé, non sans un grand estonnement de tous ceux qui estoyent presents; en fin ayant repris ses forces, il fut poussé de certains mouvements interieurs, qu'il ne peut jamais vaincre, non pas de prier plus pour sa santé, mais de reciter ceste oraison de l'Eglise : « O prestre et pontife, faiseur et artisan de vertus, bon pasteur au peuple, priés le Seigneur pour nous. » Incontinent la vision disparut. Aprés la messe il dit à frere Pierre, son compagnon, et, estant descendu au monastere, à tous les religieux, que le reverendissime Evesque de Geneve estoit mort, leur racontant tout ce qui luy estoit arrivé; et toutesfois la nouvelle de sa mort n'estoit pas encore venuë. Noël Hugon Pergod, tres celebre advocat au senat de Chambery et Conseil du Genevois, à sept heures de matin de ce

ıesme jour, estant dans un leger sommeil, vit voler à l'entour
ə soy une colombe tres-blanche et tres-belle, et entendit
ne voix qui disoit : « Il ne m'est plus permis de toucher la
ːrre ; » et soudain la colombe s'en-vola en haut. Alors en
esveillant il s'escria : « Monseigneur le Reverendissime est
ıort ; mais toutesfois il est bien-heureux. » Une religieuse
ə tres-grande saincteté, la mesme heure que le sainct Pre-
t mourut, estant attentive à l'oraison, dans le monastere
ə saincte Claire d'Anicy, vit un throsne environné d'une
ıerveilleuse lumiere, et apprit que c'estoit le throsne du
ıinct Evesque de Geneve : un peu apres elle vit le mesme
vesque à la droicte d'un grand sainct pontife confesseur,
ınonizé il n'y avoit pas long temps ; de quel spectacle
stant fort estonnée, elle pensoit ainsi : «Voy ! ce sainct-là a
sté declaré tel par authorité apostolique; nostre evesque ne
'est pas encore, et toutesfois il marche à sa droicte ! » Alors
s'approchant d'elle, il luy dit : « Ma fille, loués et benissés
Dieu en nous. » Mais la religieuse l'interrogea : « Monseigneur, et d'où vient que vous daignés bien me visiter? moy, dis-je, qui suis une miserable creature? Peut-estre que vous ne faictes pas ceste faveur au reverendissime evesque vostre frere, que vous aymés sans doute d'un amour tout particulier et tres-tendre ? » Il respondit : « J'ay assés de soing de luy : obeissés tant seulement au Pere confesseur, et observés vostre reigle, et qu'il vous suffise d'estre ma fille. » Le Pere confesseur (c'estoit Claude Sonnier) ayant appris toutes ces choses, s'en alla voir l'Evesque de Calcedoine, et luy demanda comment son frere se portoit. Il apprit qu'il estoit malade ; toutesfois il pensa bien qu'il estoit mort ; et voilà que, la nuict arrivant, arriva aussi le messager qui en apporta la nouvelle.

Un lourd et pesant estonnement saisit incontinent tous les habitants d'Anicy, de sorte que, pour la grandeur de la tristesse, il se fit par toute la ville un profond silence, et les

uns et les autres se rencontrants levoient tant seulement les espaules sans dire mot. Vous eussiés dit que c'estoient des statuës, et non pas des hommes vivans. En fin, la douleur sortant du plus profond de leurs entrailles, on n'entendoit autre que de pleurs, que de souspirs, que de sanglots, que de brayements et que de lamentations. « Et donc, disoient ceux-cy, nostre prelat et nostre evesque est mort! celuy qui nous paissoit d'un miel tres-doux! celuy qui nous monstroit la voye des commandements de Dieu! celuy qui nous ouvroit la porte du ciel! et donc nostre lumiere nous est ostée! Nous sommes donc orphelins sans pere! disoient ceux-là. O Lyon! nous ne le t'avions pas envoyé à fin que tu nous le rendisses mort! » C'estoit une chose tres-pitoyable d'entendre les plaintes des pauvres, des vefves, des malades, des ecclesiastiques seculiers, reguliers, mais surtout des pauvres et affligées Sœurs de la Visitation; et ce qui acheva d'accabler de tristesse et d'ennuy les cœurs de tous ces bons citoyens, ce fut l'arrivée du sieur Rolland, qui apporta les difficultés et empeschements que les Lyonnois faisoyent de laisser sortir de leur ville le corps du defunct sainct Evesque. Le onziesme jour du mois de janvier de l'an mille six cens vingt et trois, son testament fut ouvert, en presence des tesmoins qui estoient signés au dos sur le replis, par Claude Nicolas Arpiaud, juge mage du duché de Genevois, et lequel estoit de ceste teneur :

«Nous François de Sales, par la grace de Dieu et du sainct Siege apostolique evesque et prince de Geneve, et Jean François de Sales, evesque de Calcedoine et coadjuteur en l'evesché dudit Geneve, voulant manifester et faire sçavoir à tous qu'il appartiendra nostre derniere volonté, et faire nostre testament:

» Prions premierement Dieu tout-puissant de recevoir nos ames à mercy, et leur faire part de l'heritage eternel, que nostre Redempteur nous a acquis en son sang.

» Secondement, nous invoquons la tres-glorieuse Vierge

Marie nostre Dame, et tous les Saincts, qu'ils implorent la misericorde de Dieu sur nous en nostre vie et en nostre mort.

» Troisiesmement, s'il plaisoit à la Providence divine que la tres-saincte et uniquement veritable religion catholique et apostolique romaine fust restablie en la cité de Geneve lors de nos trespas, nous ordonnons qu'en ce cas nos corps soient enterrés en nostre eglise cathedrale. Que si en ce temps ladicte saincte religion n'y est pas restablie, nous ordonnons que nos corps soient enterrés au milieu de la nef de l'eglise de la Visitation (que nous evesque de Geneve avons consacrée en ceste ville), sinon que nous mourussions hors du diocese, auquel cas nous laissons le choix de nostre sepulture à ceux qui pour lors seront auprés de nous à nostre suitte.

» Quatriesmement, appreuvants de tous nos cœurs les sacrées ceremonies de l'Eglise, nous ordonnons qu'à nostre ensevelissement treize cierges seront allumés, portés et mis autour de nos cercueils, sans autres escussons que ceux du nom de Jesus, pour tesmoigner que de tous nos cœurs nous embrassons la foy preschée par les apostres. Mais d'ailleurs, detestants les vanités et superfluités que l'esprit humain a introduictes és sacrées ceremonies, nous defendons tres-expressément toute sorte d'autre luminaire, quel qu'il soit, estre faict en nos obseques, priants nos parents et amis, et ordonnants à nos heritiers de ne rien y adjouster, et employer leur pieté envers nous à faire des prieres et aumosnes, et sur tout à faire celebrer les tres-sainctes messes pour nous.

» Cinquiesmement, nous leguons à frere Janus de Sales, chevalier en la sacrée Religion de Malte, nostre frere, la somme de deux cents florins de pension annuelle et perpetuelle pendant sa vie naturelle. A damoyselle Gasparde de Sales, femme de noble Melchior de Cornillon, seigneur de Meyrens, la somme de cinquante escus pour une fois, ou

bien deux de nos bagues, au choix de nostre heritier ou heritiers substitués. A nobles Sebastien, Amé, Louys, Jean Anthoine, et Bernard, enfans de feu messire Gallois de Sales, seigneur de Boisy et de Villaroget, nos neveuz, la somme de deux mille escus d'or sol, ensemble tout ce que nous pouvons pretendre sur les biens qu'ils possedent. Moyennant quoy lesdicts legataires ne pourront demander aucune chose, quelle qu'elle soit, et particulierement lesdicts sieurs de Boisy, ny sur nos heritages, ny sur les biens de la Thuille, Sales, Thorens, et leurs dépendances, sous pretexte d'aucun partage definitif, allegation de moindre lot, payement d'aucune somme à laquelle nous leurs soyons obligés ou autrement, comme que ce soit, ordonnants qu'ils nous en tiennent quittes à nostre heritier sous nommé, et que les partages provisionnels faicts entre nos freres de nos biens et des leurs, à forme qu'ils les ont cy-devant possedés à part et possedent encore à present, tiennent definitivement et perpetuellement, et qu'ils ne viennent jamais à compte ny decompte, ny s'entredemandent jamais aucune chose les uns aux autres pour les substitutions faictes entr'eux et nous par feu nos pere et mere. Lesquels legats nous ordonnons estre payez une année aprés le deceds du dernier mourant de nous deux, et les deux cents florins de nostre frere le chevalier tous les ans, par semblable jour que le dernier de nous mourra, sauf que, quant au payement desdicts deux mille escus leguez à nos neveuz, il sera loisible au sieur baron de Thorens, nostre frere et heritier, d'en faire payement par la cession et transport de semblable somme qui luy est deuë et qui luy doit estre payée apres la mort du seigneur baron de Cusy, son beaupere, laquelle cession lesdicts legataires seront tenus d'accepter pour payement, leur maintenant ledict sieur baron de Thorens semblable somme luy estre bien deüe et exigeable, ou autrement il demeurera chargé dudit legat.

Sixiesmement, nous faisons et instituons heritier universel
n de l'autre, et le survivant de nous institue son heritier
iversel messire Louys de Sales, seigneur et baron de Sales,
de Thorens, et de la Thuille, conseiller et chevallier au
nseil de Genevois, nostre frere, et apres luy, ou à son de-
t, l'aisné de ses enfans masles; voulants et entendants
e nos biens soient conservés et parviennent entierement,
sans detraction de trebellianique (que nous prohibons),
x enfans masles qui descendront par loyal mariage de
stre dict frere heritier, jusques à l'infiny, preferant tous-
urs l'aisné d'iceux pour le tout; esperants que nostre dict
re fera semblable disposition, pour ce qui est à son pouvoir,
ur la conservation de nostre famille. Et ainsi nous substi-
ons vulgairement et par fidecommis perpetuel pour la
veur du masle aisné descendant de nostre dict frere heri-
r; et, s'il arrivoit que la ligne masculine de nostre dict frere
faillist, nous substituons l'aisné des enfants masles sus-
mmés descendants jusques à l'infiny dudict feu seigneur
Boisy, nostre frere : sauf, que nos meubles, de quelque
pece qu'ils soient, demeureront à la libre disposition du
rvivant de nous deux.

» Voulons que cecy soit nostre dernier testament; à ces
ns, revoquons tous autres que nous pourrions avoir faicts,
tout leur contenu; et, s'il ne vaut à present ou à l'advenir
mme testament, qu'il vaille comme codicille, et par tous
eilleurs moyens. Que si l'evenement des affaires faisoit que
n de nous changeast de volonté et fist par-cy apres un
tre testament, le present neantmoins demeurera sur pied
llable en tant que concerne la disposition de l'autre qui ne
changera point. Si avons prié les tesmoings signez sur le
ply de ceste carte de porter tesmoignage que son contenu
st nostre derniere volonté.

» Faict à Anicy, le sixiesme jour du mois de novembre,
'an mille six cents vingt et deux. Signé en fin, François,

evesque de Geneve, Jean François, evesque de Calcedoine, et seellé de deux seaux en pain d'hostie rouge. »

Ce testament estant donc ouvert, à fin de pouvoir obtenir plus facilement le corps, les sieurs d'Anicy et conseillers de l'une et l'autre Cour de Genevois escrivirent ceste lettre au serenissime Prince de Piedmont : « Monseigneur, comme, apres le trespas de nostre grand et digne evesque, nous estions prests de luy rendre les derniers devoirs et prendre la premiere consolation du depost de son corps en ceste ville, nous avons sçeu que messieurs de la ville de Lyon, avec l'intendant de la justice, n'avoyent pas voulu permettre qu'on le transportast icy, voulans priver ce lieu de la despoüille de celuy qui y a triomphé si glorieusement en toute sorte de pieté pendant sa vie. La plus grande consolation qui nous reste aprés une si grande perte est d'avoir ce qui reste de luy, et partant d'avoir en cette ville son corps, pour nous rendre plus recommandables à son esprit qui vit au ciel. Ce qui nous faict recourir à la bonté de vostre Altesse serenissime, à fin qu'il luy plaise d'entremettre favorablement son credit absoulu et tout-puissant pour faire relascher le corps de ce sainct prelat à son diocese, à son Eglise, et au lieu ordinaire de sa residence, à fin que les Estats de vostre Altesse serenissime recouvrent cét ornement, le peuple cette consolation, et cette ville particulierement la continuation des benedictions et du bon-heur qu'elle a eu de la vie et de la residence d'un tel evesque. Nous envoyons à vostre Altesse serenissime cette humble supplication, avec le mesme ressentiment que nous avons eu de cette perte, avec l'esperance qu'il plaira à sa bonté de la nous accorder, et avec l'entiere protestation et sousmission d'estre de toute l'estenduë de nos cœurs, Monseigneur, de vostre Altesse serenissime, tres-humbles et tres-obeyssans subjects et serviteurs, Les gens tenans le Conseil et la Chambre de Genevois. »

Son Altesse ayant receu cette lettre despescha à la mesme

e un homme exprés, et commanda à son ambassadeur bert Gerard Scalia, comte de Verruë, de travailler ıeusement à cette affaire, presentant à sa Majesté ses ;s, par lesquelles elle estoit priée tres-instamment que le ; d'un si grand prelat fust relasché et restitué à son Eglise sa patrie. Ce grand prince, ayant tout premierement is la nouvelle de la mort du bien-heureux François, pleuré amerement, et s'estoit escrié : « Le plus grand ›nnage de l'Europe est mort ! » de mesme que son pere, renissime Duc Charles Emanuël, l'avoit pleuré à larmes ıng, tant il l'aymoit, comme deslors il en rendit de grands tesmoignages ; car jamais il ne passoit devant ıge du defunct bien-heureux Prelat qu'il ne levast chappeau, et ne proferast tousjours quelque mot de ıge.

:s choses estans ainsi preparées, tout le danger estoit au dement. C'est pourquoy le reverendissime evesque esseur et le Chapitre de son Eglise cathedrale depu- ıt les sieurs Janus de Sales, chevallier de Malte, Janus ırd, prieur de Lovagny, et George Rolland, tous deux oines, pour porter le testament au sieur intendant Ollier ıx Lyonnois, lesquels certes l'ayans veu, et receu les es de commandement du Roy, ne lascherent qu'à regret inct depost, que les deputez enleverent tout à la mesme e, sans s'arrester à faire des ceremonies, de crainte qu'il :ivast quelqu'autre empeschement et sedition de la part euple.

:s devoirs funebres furent derechef rendus devant l'eglise ı Visitation par le curé de l'Eglise de sainct Michel, le- processionnellement remit ce sainct corps aux chanoines Eglise collegiale de sainct Nizier. Or en cette occasion, il ra une chose qui excita presque le peuple à ruyner tout ıi avoit esté bien commencé. Un des chanoines, voyant ces reliques estoyent portées par des hommes de vile

condition, saisy de zele, s'escria au milieu de la ruë et parmy la foule du peuple : « Voire, et qu'est-cecy ? et souffrirons-nous que le corps d'un si sainct evesque soit porté par des hommes de cette condition? Courage, mes freres, portons-le, nous, et honorons nos espaules d'un si riche fardeau. » A mesme temps il tira de l'argent de sa pochette, qu'il jetta pour payement aux porte-faix, et se mit dessous la châsse; il fut suivy des autres prestres en nombre suffisant, qui de la sorte porterent le sainct corps jusques à la place des Terreaux. Là il fut mis en carrosse et tiré par six chevaux, et derechef reposé devant la petite eglise des Peres Recollects (qui demeuroyent encor pour lors au fauxbourg de la Croix-rousse), où le sieur Menard, vicaire general, fit au milieu de la ruë une harangue funebre à une tres-grande multitude de peuple.

Ainsi le dix-huictiesme jour de janvier les Lyonnois perdirent ce riche depost. De là il fut porté sur un brancard par deux chevaux tant seulement. A la Buisse, on le reposa dans l'eglise, et les religieux le veillerent toute la nuict. Le jour estant venu, comme l'on passe par le village de la Valbonne, voilà arriver les chanoines de Meximieu, qui firent les Offices funebres autour du corps. Avec eux aussi, et avec un tres-grand peuple de tous les villages voisins, vindrent en carrosse Claudine de la Chambre, marquise de Meximieu, et Claudine Philippe de Ville-lume, dame de Talmé, qui baiserent les reliques à genoux, et avec larmes les suyvirent jusques au port de Chasel, qui est sur la riviere d'Ind, et ne partirent point de la rive qu'elles ne les eussent perduës de veuë en un grande et vaste planure. On passa la nuict à sainct Denys, où les parroissiens demeurerent tousjours en prieres. Comme l'on continuoit le chemin contre la ville de sainct Rambert, voilà arriver en poste Honoré d'Urfé, marquis de Valromey, baron de Virieu le grand, chevallier du grand Ordre de Savoye, ayant des-ja faict trois lieuës pour

attaindre la procession funebre : il fleschit les genoux au milieu d'un bourbier, arrousa la châsse du defunct Prelat de larmes tres-ameres, et fist à haute voix des prieres à sa bienheureuse ame. Tout le chemin d'un costé et d'autre estoit bordé d'un peuple innombrable de l'un et de l'autre sexe, et n'y avoit personne qui ne taschast de toucher ou le brancard, ou le drap qui couvroit le corps, avec des chappellets, des linges, des livres de prieres, des images et semblables choses, et de toutes les eglises voisines on voyoit venir les curez revestus de surpelis en procession avec la croix, qui par leurs Offices tesmoignoyent leur grande pieté, et l'estime qu'ils faisoyent de la saincteté du serviteur de Dieu. Par tout on n'entendoit que de pleurs et que de lamentations, et n'y avoit personne qui ne prononçast ouvertement que ce grand prelat estoit sainct, si vous-en exceptez un seul homme, qui toutesfois fut à la mesme heure chastié de sa temerité. Il s'appelloit noble Jean Fabry, lequel estant en la conversation de Berard de Pingon, baron de Cusy (qui estoit venu voir à Cule son nepveu Louys de Pingon, seigneur de Prengin), et entendant raconter le grand honneur que tous les peuples avoyent rendu au corps de l'Evesque de Geneve, et que mesmes plusieurs seigneurs s'estoyent mis à genoux pour le venerer, entr'autres, au lieu mesme de Cule, le seigneur baron de Rochefort et le seigneur d'Escrivieux : « J'admire, dit-il, toutes ces ceremonies, et n'appreuve point que, principalement des seigneurs de qualité, ayent rendu de tels honneurs : l'on n'en feroit pas plus à un corps sainct.» Comme il eust achevé ce mot, le voilà tout soudain frappé d'un lourd aveuglement, et perdit entierement la parolle, demeurant en cét estat, au grand estonnement de tous ceux qui estoyent presens, l'espace d'autant de temps que l'on pourroit reciter l'Oraison dominicale, la Salutation angelique, le Symbole des apostres, et la Confession generale. Aprés quoy ayant recouvré la veuë et la parolle : « O ! je recognois bien

que j'ay faict faute, s'escria-il, en desappreuvant les honneurs que l'on a rendus au grand Evesque de Geneve : c'est pour cela que Dieu m'a chastié; et veritablement il faut bien que ce soit un homme de beaucoup de merites et d'une grande sainteté. »

Mais l'on estoit des-ja dans les terres de la diocese de Geneve. Les syndiques et bourgeois de la ville de Seissel, tous revestus de deuïl, vindrent au devant du corps à une lieuë, et, avec une grande pompe, entre six vingts flambeaux où estoyent attachées les armoiries de la ville, l'introduisirent dans leur eglise parroissiale de nostre Dame, et le lendemain l'accompagnerent pour la pluspart jusques à Anicy. Or ceux d'Anicy, premierement le magistrat en corps et en robbes, secondement la noblesse, et troisiesmement les bourgeois, sortis en longue file, tous deux à deux, couverts de noir, et tesmoignans une extreme tristesse et de mine et d'habits, voire mesme en leurs chevaux, le prirent au village de Givry. Martin le muet (chose tres-pitoyable), aprés avoir plaint son sainct maistre par un horrible mugissement, plus mort que vif, s'alla jetter à ventre courbé dessous la châsse entre les deux mulets, et là sanglottoit miserablement par la force de la douleur, et fit ainsi tout le chemin jusques à la ville. C'estoit un jour de dimanche et trois heures aprés midy quand la pompe apparût au pont des Arnons, sous un si grand tintamarre de cloches par toutes les eglises qu'à peine s'entendoit-on les uns les autres; et les sacrées reliques furent receuës par le reverendissime Evesque frere du defunct, Jean François de Sales, accompagné des chanoines de sa cathedrale et de toutes les autres eglises seculieres et regulieres, et reposées dans l'eglise du sainct Sepulchre de nostre Seigneur, des chanoines reguliers de l'Ordre de sainct Augustin, sur le tombeau du bien-heureux André d'Antioche, en attendant que toutes choses fussent bien et deuëment preparées en l'eglise cathedrale.

Il y avoit alors à Anicy un regiment de garnison de soldats lorrains du marquis de sainct Reran, qui se jetterent par devotion et religion sur le brancard aussi tost que le corps fut mis à bas, le mirent en mille pieces, coupperent et se partagerent les cordes avec lesquelles il estoit lié, et en fin emporterent tout ce qu'ils peurent comme de precieuses reliques; et tout le temps des trois jours que le sacré depost reposa dans ceste eglise, il s'y fit un si grand concours de peuples que jamais on n'avoit veu semblable chose à Anicy, et plusieurs malades et infirmes recouvrerent miraculeusement la santé.

Le vingtquatriesme du mois, jour de mardy, la grande eglise de sainct François (qui sert pour la cathedrale de sainct Pierre de Geneve) fut au long et au large, en haut et en bas, toute tapissée de noir, excepté le chœur, où tout estoit blanc sinon les habits sacerdotaux. Depuis le jour auparavant tout le frontispice du temple estoit artificieusement couvert d'epitaphes, d'elegies, d'emblesmes, de devises, de peinctures et d'inscriptions. Sur la maistresse porte on voyoit un grand lyon d'or, qui rendoit le sainct Prelat à une truitte d'argent [1]. En entrant, les yeux estoient frappés d'un triste spectacle : c'est que la grande chaire à prescher estoit toute environnée d'un crespe noir, et au dedans contre le milieu estoit une teste de mort, et sur icelle une lampe allumée, qui jettoit ses rayons à travers du crespe. Sur la porte du chœur pendoit un tableau où l'on voyoit un agneau blanc comme neige reposé et agenouillé sur un livre d'or, avec cette inscription en latin : « Doux, humble, utile. » Le lict funebre fut dressé au milieu du chœur, rehaussé sur une platte forme de trois pieds de hauteur, sept de largeur et dix de profondeur, le tout tapissé de noir. Sur icelle on montoit par cinq degrez, couverts d'un drap noir, sursemé de larmes

[1] Le lion d'or était l'emblème de la ville de Lyon, et la truite d'argent celui de la ville d'Annecy.

d'argent du costé de l'entrée principale; les autres trois costez estoyent entourez de balustres. Aux quatre coings d'icelle estoyent quatre piedestals de menuiserie, dont les corniches et sousbassemens regnoient le long des balustres. Sur les deux costez d'iceux posoyent treize grands chandelliers d'argent avec leurs cierges blancs garnis des escussons, qui estoyent d'argent au cœur de gueules escrit en caracteres d'or du tres-sainct nom de Jesus, et blessé en sautoir de deux flesches d'or barbelées d'argent. Dans les platfonds des piedestals estoyent escrits plusieurs beaux passages de la saincte Escriture sur le choix que le defunct avoit faict de tels escussons, comme : « Il n'est point d'autre nom donné aux hommes auquel il faille que nous soyons sauvez. Il n'y a donc point de damnation à ceux qui sont en Jesus-Christ; » et autres semblables. Sur le grand autel, au milieu du drap funebre, pendoit le pourtraict du defunct Prelat tiré au naturel, la veuë duquel apporta tant soit peu de consolation au pauvre peuple.

Tout estant donc ainsi bien preparé, à huict heures de matin la levation du corps fut faicte par le reverendissime Evesque, revestu solemnellement avec la mittre en teste, et marcha-on en procession generale de tout le clergé, selon les ceremonies que l'on a coustume d'observer aux ensevelissemens des evesques. Six prestres religieux de l'Ordre des Clercs reguliers de sainct Paul ou Barnabites portoyent le sacré fardeau sur leurs espaules. Quatre chanoines, revestus de chappes et de mittres, tenoyent les quatre coings d'un grand drap d'armesin blanc qui couvroit toute la châsse. Les quatre syndiques de la ville soustenoyent le daiz haut eslevé, qui estoit pareillement d'armesin blanc brodé en or, argent et soye, des noms de Jesus et Marie. Le reverendissime successeur marchoit devant tout seul, et estoit suivy de ses freres, parens et alliez, du magistrat, et en fin de toute la ville, excepté ceux qui des fenestres arrousoyent les ruës inferieures de leurs larmes. Comme l'on fut arrivé à l'eglise, et que le

cercueil fut mis dans son lict d'honneur, Louys de Sales, prevost, fit apporter et mettre deux grands vases d'argent pleins de fleurs de lys si naïfvement contrefaictes qu'on les pensoit naturelles, pour marque de la virginité que ce sainct prelat avoit tousjours conservée. Du costé de la teste, sur deux carreaux de drap d'or frisé, l'on mit d'un costé la mitre et de l'autre la crosse; et tout cela estoit couvert du daiz, qui pendoit du milieu de la voute; et la majesté estoit bien si grande que personne n'avoit de la repugnance à croire qu'un corps sainct reposast en ce lieu. Le sainct Office employa beaucoup de temps, et c'estoit midy passé quand Philibert de la Bonneville, provincial des Peres Capucins de Savoye, monta en chaire, et fit une longue et tres-elegante oraison funebre. En fin, sur les cinq heures du soir, aprés que l'on eut satisfaict aux chanoines de l'Eglise cathedrale, qui protestoyent que ce sacré corps leur appartenoit, on le transfera à l'eglise de la Visitation saincte Marie avec une solemnité pareillement tres-grande, et là il reposa par l'espace de plusieurs mois dans et sous un lict d'armesin blanc, pareillement tout brodé des noms de Jesus et Marie. Ce bon evesque avoit voulu estre ensevely au milieu de la nef; mais, parce qu'en faisant le creux on y treuva une grande quantité d'eau, le tombeau fut erigé contre la muraille du costé droict du chœur, eslevé sur un soubassement d'un pied et demy environ, sur lequel furent posez des barreaux de fer, et sur iceux deux châsses, une de bois de noyer et l'autre de plomb : celle-cy estoit contenuë de l'autre, et contenoit le sainct corps revestu d'ornemens pontificaux blancs, et enveloppé d'un grand drap de taffetas de mesme couleur. Dessus le soubassement est le sepulchre de deux pieds et demy de hauteur, enrichy de ses moulures. Sur le sepulchre sont erigées deux colomnes d'ordre ionique avec leurs pillastres derriere, et sur les colomnes posent l'architrave, la frise et la corniche de mesme ordre, et entre les pilliers est une

table d'attente en laquelle il n'y a encore rien d'escrit, mais, au lieu d'epitaphe, l'on y voit l'effigie du bien-heureux Evesque tirée au naïf de tout son long, le representant entre ses cheres filles de la Visitation, qui sont agenoüillées à ses pieds, et auxquelles il baille les Constitutions. Et les epitaphes en tres-grand nombre, hebreux, grecs, latins, françois, et tres-elegans, soit en prose, soit en vers, sont disposez tout le long de l'eglise, desquels toutesfois les quatre premiers et plus solemnels en langue latine sont de ce sens:

« A l'eternité. Icy gist Illustrissime et Reverendissime seigneur François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, cher et renommé de tout le monde et par tout le monde par sa naissance, par ses parolles, par ses œuvres, par ses escrits; entier de corps et de mœurs, il a tousjours eu entierement les entieres vertus, et tousjours le mesme les mesmes; amant de tous et l'amour mesme, les delices des princes, le pere du peuple, l'honneur et la lumiere des evesques, et veritablement apostre de Jesus-Christ de vie comme de charge; tout accomply et composé de vertus, des vertus et és vertus. Si tu en veux sçavoir davantage, ne t'arreste pas à cecy, mais consultes-en ses escrits et ses faicts, voire tout le monde, qui tout en a faict la perte. Tout ainsi qu'en sa vie il a voulu se cacher et ainsi se proteger, de mesme, à fin d'estre aussi caché aprés sa mort, il a voulu estre caché en ceste petite eglise. Il est mort au Seigneur à Lyon, le vingthuictiesme jour du mois de decembre, l'an mille six cens vingt deux. René Favre, senateur de Savoye et president de Genevois, l'a mis en pleurant [1]. »

[1] Nous croyons devoir donner ici le texte latin de cette épitaphe, ainsi que des suivantes, que nous tirons de l'édition latine :

ÆTERNITATI. Hic obdormivit Illustrissimus et Reverendissimus Dominus FRANCISCUS DE SALES, EPISCOPUS ET PRINCEPS GEBENNENSIS, natalibus, verbis, operibus, scriptis, toti orbi clarus et charus; integer corpore et moribus, integre integras virtutes, easque semper easdem habuit semper idem; omnium amans et amor ipse, principum deliciæ, populi parens, episcoporum decus ac lumen, et vere Christi apostolus vita ut munere, ex virtutibus et in virtutibus plane

Le second est de Pierre François Jaïus, chanoine theologal et penitencier de l'Eglise cathedrale, en ce sens :

« Quiconque estes auprés de ce tombeau, arrestez-vous, considerez, venerez, admirez et profitez. Arrestez-vous à ce noble monument ombragé de palmes, d'olives et de lauriers. Considerez le riche depost de nostre evesque François de Sales, veritablement grand par les sentimens, par les voix, par les larmes d'un chacun, que ses tristes enfans honorent icy, ravy qu'il a esté par une mort devancée, retiré des estrangers, rendu aux siens, et qui doit estre remis au ciel. Venerez en ce depost la brillante lumiere de l'Eglise, le soustien de la foy, l'exemplaire des prelats, le pareil aux Peres, l'arbitre des docteurs, le maistre de la devotion, le predicateur apostolique, l'escrivain philothée theotime, le novateur des novateurs, le firmateur des chancellans, le miroir des vertus, les delices des princes, les amours du peuple. Admirez un homme descendu du ciel avec tant d'ornemens, un ange apotropée, un dieu domestique, enlevé au deüil d'un chacun et pour le soulas de chacun. Profitez : si vous pensez au ciel, pensés qu'il est doüé d'une si grande lumiere. Et cependant, sur ses os vierges, et qui respirent les odeurs du ciel, espanchez des roses et des lys [1]. »

compositus. Si plura vis scire, non hæc, sed sua scripta consule et acta, imo et totum orbem nunc totum orbum. Sicut in vita se tegere atque sic protegere, ita, ut post mortem se etiam tegeret, in hac ædicula tegi voluit. Obdormivit in Domino Lugduni, die vigesima octava mensis decembris, anno millesimo sexcentesimo vigesimo secundo. Bene merenti mœrens posuit Renatus Faber, senator Sabaudus et Gebennesianus præses.

[1] SACRUM IMMOVETO. Quisquis ad hunc tumulum prostas, sta, attende, venerare, mirare, profice. Sta ad nobile monumentum, palmis, oleis, lauris inumbratum. Attende ad antistitis nostri, omnium sensibus, vocibus, lachrymis vere magni Francisci Salesii depositum dives, quem immatura morte raptum, alienis ereptum, suis redditum, cœlo reddendum hic mœrentes filii colunt. Venerare in hoc deposito præclarum Ecclesiæ lumen, fidei columen, præsulum paradigma, Patrum supparem, doctorum arbitrum, devotionis magistrum, præconem apostolicum, scriptorem philotheum theotimum, novatorum novatorem, nutantium firmatorem, virtutum speculum, principum delicias, populi amores. Mirare tot ornamentis hominem de cœlo lapsum,

Le troisiesme se lit en ce sens :

« A Reverendissime et Illustrissime Pere en Dieu François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, nouveau courtisan du ciel, qui a esté en sa principauté un tres-debonnaire Moyse, en son pontificat un tres-eloquent Aaron, en sa vie un tres-ardent Helie, en sa mort un tres-pieux Jacob, depuis sa mort un thaumaturgue Elizée : Marc François Malarmay de Lauray, abbé de la Goile, son fils en Jesus-Christ, l'a mis et dedié [1]. »

Le trophée public que les Tononois ont mis à ce sainct prelat tiendra la place du quatriesme :

« A la perpetuelle et ineffaçable memoire de la saincteté et amour celeste du bienheureux François de Sales, Evesque et Prince de Geneve, soit posé cét acte. Ces expeditions qui doivent estre consignées par de tres-heureux et perpetuels monumens, lesquelles ont esté entreprises et parachevées au Seigneur, sous l'authorité et bon-heur de nostre tres-sainct Pere le pape Clement huictiesme, et de nostre tres-religieux prince Charles Emanuël, serenissime duc de Savoye, par tous les fidelles, mais principalement par la pieté de l'Ordre ecclesiastique, contre l'heresie de Calvin qui tyrannisoit toutes ces regions, voire y avoit presque du tout effacé la memoire de la foy orthodoxe, demandent que nous, envers lesquels tant de bonnes œuvres ont esté faictes et conferées, nous ramentevions l'eternelle memoire d'un si grand bienfaict, et tesmoignions de l'avoir receu à celuy par lequel il nous a esté

angelum apotropæum, domesticum deum, omnium luctu omnium solatio subductum. Profice : si cœlum cogitas, cogita tanto lumine prælustrem. Interim partheniis ejus ossibus et cœlestes spirantibus odores sparge lilia et rosas.

[1] Reverendissimo ac Illustrissimo in Christo Patri Domino FRANCISCO SALESIO, EPISCOPO ET PRINCIPI GEBENNENSI, novo cœliti, qui suo in principatu mitissimus Moyses, in pontificatu eloquentissimus Aaron, in vita ardentissimus Elias, in morte pientissimus Jacob, a morte thaumaturgus Elizæus fuit, Marcus Franciscus Malarmæus de Lauray, abbas Golliæ, ejus in Christo filius, posuit, dedicavit.

divinement conferé. Et parce qu'il est hors de toute controverse que la plus grande, voire (à fin que nous le disions) totale part d'une si insigne et celeste besogne est deuë au soing, à la vigilance et doctrine de l'Illustrissime et Reverendissime Evesque, le bien-heureux François de Sales; c'est à sçavoir, qui, par ses forces, par sa pieté et par son tres-sainct amour, s'est estudié de restituer le culte de la foy catholique à sa premiere observance, reparer la religion presque abbatüe, et ainsi reparée l'establir par de tres-fermes fondements, ce que tout il a faict : c'est pourquoy nous pensons que tous ces heureux evenements doivent estre principalement rapportez à ses travaux et sueurs : car nous sommes tesmoins, et toute cette province qui, d'icy à Geneve, est estenduë au long et au large sur le lac Leman, et tous les autres circonvoisins de la cité de Geneve, ausquels la contagion calvinienne estoit derivée, que par son travail toute ceste contrée a esté retirée des instituts heretiques, restituée et confirmée à la saincte Eglise romaine; par ce que veritablement ç'a esté le mesme fort Reverend Seigneur François de Sales, pour lors Prevost de l'Eglise de Geneve, qui tout le premier et avant tous s'est hazardé, et sa vie, au salut des ames que la peste heretique avoit infectées; voire iceluy a tant faict par ses frequentes predications au peuple, par ses entretiens particuliers, par ses disputes avec les ministres de la doctrine de Calvin, principalement par la suavité de ses mœurs, et enfin par toutes sortes d'exemples de la pieté chrestienne, que nous ayant retirez de la meschanceté heretique, il nous a reconciliez à Dieu et à la saincte Eglise. A raison de quoy nous le professons meritoirement pour le vangeur de la foy et pour l'apostre de ceste province. O ville de Tonon! qu'un si grand heros ayt tousjours esté de ton party, voire qu'il ayt tousjours pris ton party avec un amour ineffaçable et paternel, nous le professons tout autant que nous sommes, et tous ceux qui viendront apres

nous le professeront. C'est ce que nous devons à ce nostre Pere, qui nous a esté envoyé du ciel, et ce que nous luy devrons eternellement. Accourez et venez, peuples de Ternier, de Gaillard et de Gex, à fin que vous joigniés vostre symbole au nostre. N'est-il pas vray qu'il a esté aussi le rayon de vostre salut, puisque pareillement il a estably chez vous de tres-fermes fondements de l'Eglise, et les a tellement eslevés et accreuz qu'il sembloit de devoir dans fort peu de temps rendre toutes vos regions nettes et purgées de toute tache heretique? Nous, qui en sommes les tesmoings et spectateurs tres-pertinens et irreprochables, avons estimé qu'en memoire de toutes ces choses, nous en devions poser et laisser ce present (quoy que petit) tesmoignage. A Tonon, en la sale de la maison de ville :

« A Dieu tres-bon et tres-grand. Au bien-heureux François de Sales, Prince et Evesque de Geneve : Pour le renom de son estoc et de sa saincteté, veritablement tres-illustre; pour la grandeur de sa gloire et de ses merites, tres-reverend; tres-puissant propugnateur de la foy orthodoxe, tres-vif expugnateur des heresies, tres-industrieux restaurateur de la pieté descheuë; que l'institution des sanctimoniales et la restitution de la discipline reguliere ont rendu patriarche; la predication evangelique et la revocation des heretiques à la foy, apostre; de tres-grands travaux et de tres-frequents perils des heretiques, presque martyr; la dignité pastorale et l'instante sollicitude des Eglises, veritablement pontife; la sublimité, sincerité et pieté de sa doctrine et de ses escrits, docteur; l'integrité de ses mœurs, la saincte pudeur et la singuliere chasteté, vierge : La ville de Tonon, par sa doctrine et par ses travaux retirée des erreurs calviniennes et restituée à l'Eglise, à son Apostre, à son liberateur, à son reparateur, a mis ce trophée [1]. »

[1] Ad perpetuam sanctitatis et indelebilem cœlestis amoris memoriam: Beati Francisci Salesii, Episcopi Gebennensis, authoritatis perbrevem positio-

On ne sçauroit pas dire combien la mort de ce grand personnage a esté pleurée par tout. Les docteurs de la Sorbonne dirent qu'il n'y avoit personne à qui l'on peust recourir pour avoir la resolution des difficultez de theologie aprés que le cardinal du Perron et l'Evesque de Geneve estoyent morts. Il fust plaint mesmes à Geneve par le ministre Turrettin, qui lascha cette parolle : « Monsieur de Sales estoit un homme parfaict et accomply, s'il n'eust pas esté si fort affectionné à la religion romaine. » A Sion, le jour que l'on receut la nouvelle de sa mort, l'Evesque fist cesser le travail et fermer toutes les boutiques, et l'on fist ses funerailles dans l'eglise cathedrale avec une magnificence nompareille. La serenissime Princesse de Piedmont Christine de France, passant à Chambery, luy fist faire ses obseques et une harangue funebre chez les Peres Jesuites. Ses funerailles furent

nem habeto. Fœlicissimis perpetuisque consignandæ monumentis expeditiones illæ quas faustis nominibus et ominibus Sanctissimi Domini nostri Clementis octavi, Pontificis Maximi, Religiosissimique Principis Caroli Emanuelis, Sabaudiæ Ducis Serenissimi, omnium fidelium, imprimis vero ecclesiastici Ordinis pietas suscepit et in Domino confecit adversus calvinianam hæresim, quæ grassabatur, imò in istis regionibus fidei orthodoxæ memoriam uti penitus deleverat, postulant ut nos, in quos tam pia opera collata fuerunt, æternam tanti beneficii recolamus memoriam, et ei per quem illud nobis divinitus tributum est referamus acceptum. Quoniam verò citra controversiam est tam insignis et cœlestis operis maximam partem, imò (ut dicamus) penè totam, sedulitati, vigilantiæ et doctrinæ deberi Illustrissimi et Reverendissimi Episcopi Beati Francisci Salesii, utpote qui pro viribus, pietate, sanctissimo amore, eliminatum catholicæ fidei pristinæ suæ observantiæ cultum restituere, et religionem penitus collapsam reparare, reparatam firmissimis stabilire fundamentis studuit et effecit; ideo tam prosperos exitus ipsius potissimum laboribus et sudoribus existimamus esse referendos. Testes enim sumus nos et totus iste tractus qui, lacui Lemano adjacens, hinc Genevam usque longe lateque porrigitur, cæterique omnes contermini Gebennensis civitatis, ad quos calviniana lues derivata fuerat, ejus opera universam hanc oram ab hæreticis institutis revocatam, sanctæ Ecclesiæ Romanæ fuisse restitutam, imo et confirmatam. Enimvero ille fuit Reverendus admodum Dominus Franciscus Salesius, tunc Gebennensis Ecclesiæ Præpositus, ejusdemque postmodum Episcopus, qui omnium primus se caputque suum devovit saluti animarum quas hæretica pestis infecerat. Imo is tantum assequutus est frequentibus ad populum concionibus, privatis colloquiis, disputationibus cum calvinistici dogmatis ministris morum præcipue suavitate,

aussi célébrées à Dijon par les chanoines de la saincte chappelle, et l'illustrissime Evesque de Langres, duc et pair de France, fist la harangue, de mesme qu'à Paris le reverendissime Jean Pierre Camus, evesque de Belley. En fin tant d'oraisons funebres luy ont esté faictes presque par toutes les villes où il avoit passé, en latin, en françois, en italien, que l'on n'en sçait pas encore le nombre determiné.

François de Sales estoit un homme grand par toutes sortes de tiltres, à soy seul petit et humble. Il avoit le corps droict et robuste, la taille riche, les espaules larges, la couleur vive, la teste grande et pleine, et presque toute chauve, les cheveux fromentez et chastains, le front large et plein, les sourcils eslevez et bien courbez, les yeux bleuz, le nez bien pourfilé et irreprehensible, les jouës vermeilles, la bouche

omnibus denique christianæ pietatis exemplis, ut nos hæreticæ pravitati ereptos conciliarit Deo et sanctæ Ecclesiæ : unde præclarum fidei vindicem et hujus provinciæ Apostolum eum meritò profitemur. O urbs Tonon! tantum hæroem a tuis partibus semper stetisse, imo partes tuas indelebili et paterno amore assumpsisse, quotquot sumus profitemur, et quotquot erunt profitebuntur. Hoc illi Patri nostro de superis misso debemus, et in ævum omne debebimus. Accurrite et adeste, Teneriani, Galliardenses et Gexenses incolæ, ut vestrum nostro symbolum jungatis. Num etiam ille fuit vestræ salutis radius, cum apud vos pariter firmissima stabilierit Ecclesiæ fundamenta, adeoque provexerit et auxerit, ut totas vestras regiones propediem videretur daturus ab omni hæretica labe expurgatas? Nos qui locupletissimi testes sumus et spectatores, in horum omnium memoriam minimum quamvis hoc monumentum ponendum duximus. Tononii in aula Comitiorum.

Deo Opt. Max. BEATO FRANCISCO DE SALES, EPISCOPO AC PRINCIPI GEBENNENSI, pro generis et sanctitatis nomine verè Illustrissimo, pro gloriæ et meritorum amplitudine Reverendissimo; orthodoxæ fidei propugnatori potentissimo, hæresum expugnatori acerrimo, collapsæ pietatis restauratori solertissimo; quem sanctimonialium institutio et regularis restitutio disciplinæ Patriarcham, evangelica prædicatio et hæreticorum ad fidem revocatio Apostolum, gravissimi labores et frequentia ab hæreticis pericula propè Martyrem, pastoralis dignitas et instans Ecclesiarum sollicitudo verè Pontificem; doctrinæ et scriptorum sublimitas, synceritas, pietas, Doctorem, morum integritas, sanctus pudor, et singularis castimonia Virginem fecerunt: Urbs Tononium, illius doctrina et operibus calvinisticis erroribus erepta et Ecclesiæ restituta, Apostolo suo, liberatori suo, reparatori suo, trophæum posuit.

ronde, la barbe large et moyennement longue, la voix grave, la parolle tardifve, les mains pleines et fermes, le marcher lent et pesant, les gestes nobles et naïfs, et ses habits tousjours tres-propres. Quant à ce qui est de l'interieur, c'estoit un homme de profonde cogitation, d'un jugement tres-meur, d'un esprit tres-tranquille, que jamais aucun mortel n'a peu troubler, et tellement bien disposé et ordonné que ce qu'il avoit à faire aujourd'huy jamais il ne le dilayoit au lendemain, et ce qu'il avoit à faire le lendemain rarement le faisoit-il aujourd'huy, sinon par le dictamen de la prudence; ennemy de l'empressement, patient de tout, qui ne mesprisoit pas la moindre chose pour petite qu'elle fust, doux et facile envers les petits enfans, et qui les caressoit volontiers à l'imitation de Jesus-Christ, et en fin parfaict et accomply de tout poinct : de sorte que ç'a esté veritablement cette colombe du Pere eternel, sans tache, toute belle et aggreable, et veritablement le sel de la terre et la lumiere du monde, et cette lampe mise sur le chandellier à fin d'esclairer à tous ceux qui sont en la maison. C'est pourquoy Dieu (qui est veritablement admirable et merveilleux en ses saincts) l'a illustré de miracles en sa vie, en sa mort et aprés sa mort : car maintenant à son invocation et par ses intercessions les aveugles voyent, les sourds entendent, les muets parlent, les paralytiques et boiteux marchent, les lepreux sont nettoyez, les morts resuscitent, les pauvres sont evangelizez; et leur son va par tout le monde, et leurs parolles courent jusques aux extremitez de la terre; parce que le Seigneur a rendu son sainct merveilleux, et luy a baillé la clarté eternelle. Or vous avez maintenant assez pour cognoistre son esprit et son ame : car un mauvais arbre ne peut pas faire de bons fruicts, ny un bon de mauvais : c'est pourquoy vous le cognoistrez par ses fruicts. Il est appellé grand au royaume des cieux, parce qu'il a faict et enseigné : or il a faict et enseigné tout ce qu'a faict et enseigné nostre

Seigneur Jesus-Christ; auquel, avec le Pere eternel et le sainct Esprit, soit, par son serviteur et par toute creature, loüange, honneur, vertu, benediction et action de graces és siecles des siecles. Ainsi soit-il.

FIN DU DIXIESME LIVRE.

O ROY DES SAINCTS,

ET VRAYE LUMIERE QUI ILLUMINEZ TOUT HOMME VENANT EN CE MONDE,

SEIGNEUR JESUS-CHRIST,

PERE DU SIECLE FUTUR,

VOYE, VERITÉ, ET VIE!

Prosterné tres-humblement devant vostre divine Majesté, tout miserable pecheur que je suis, je vous prie de me permettre que je ferme ceste Histoire de vostre serviteur avec les mesmes parolles par lesquelles vostre bien-aymé disciple sainct Jean conclud la vostre theandrique (je sçay bien toutesfois l'infinie disparité qu'il y a, et je l'ayme, et je l'adore):

C'EST LE FILS ET LE NEPVEU QUE FRANÇOIS AYMOIT
qui a escrit tout cecy, et qui en rend tesmoignage;

ET DIEU SÇAIT QUE SON TESMOIGNAGE EST VERITABLE.

FRANÇOIS DE SALES a faict beaucoup d'autres choses qui ne sont pas escrites en ce livre; et, si elles estoyent escrites, je ne pense pas que le monde les peust comprendre.

CHARLES AUGUSTE DE SALES,
SIEUR DE LA THUILLE,
Prevost de l'Eglise de Geneve.

TABLE

DES

PAPIERS, TILTRES, ACTES, INSTRUMENS

ET PIECES AUTHENTIQUES

QUI FONT LES PREUVES DE CESTE HISTOIRE.

---

1. Abjuration d'heresie de noble Gabriel de sainct Michel, faicte entre les mains de reverend seigneur François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, le quatriesme jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cens nonante six. Nous avons l'original en papier.

2. Abjuration de l'heresie calvinienne par Claude Boucard, natif de Verdun, faicte entre les mains de reverendissime Pere en Dieu François de Sales, evesque et prince de Geneve, à Grenoble, l'an mille six cens dix sept. Nous avons l'original escrit de la main propre dudict Boucard, en papier.

3. Advis de François de Sales, evesque de Geneve, pour la reparation de la discipline reguliere au monastere des religieuses du Puits d'Orbe, au diocese de Langres. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

4. Acte d'appel des pretendus reformez de la ville de Gex des decrets et ordonnances faictes par le Baron de Lux en faveur de l'Eglise catholique l'an mille six cens et quatre, signifié au Procureur du Roy et à l'Evesque de Geneve, le premier jour du mois de juin; signé Dechondens, commis. Nous avons l'original en papier.

5. Acte public du Chapitre de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve pour le droict qu'il pretend sur le corps de reverendissime defunct messire François de Sales, evesque et prince de Geneve, baillé et receu devant que ledict corps fust

porté à l'eglise de la Visitation saincte Marie à Anicy, le vingt-quatriesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens vingt-trois, signé Ducrest. Nous avons l'original en papier.

6. Aggreables nouvelles à tous bons catholiques de la conversion du duché de Chablais à la foy de l'Eglise Romaine; livret composé par Claude Guichard, gentilhomme savoysien, sieur d'Arandat; imprimé à Chambery par Claude Pomard, l'an mille cinq cens nonante et huict. Chacun en peut avoir.

7. Armes offensives et defensives contre les heretiques calvinistes, par messire Antoine de sainct Michel, gentilhomme savoysien, seigneur d'Avully. Livre imprimé à Tonon, par Marc de la Ruë, l'an mille six cens et deux. Chacun en peut avoir.

8. Arrest du souverain Senat de Savoye de la reception de noble François de Sales, sieur de Villaroget, docteur és droicts, au nombre des advocats dudict Senat, le quatriesme jour du mois de novembre, l'an mille cinq cens nonante deux; signé Colliet. Nous avons l'original en papier.

9. Arrest du souverain Senat de Savoye pour la main-levée des fruicts, revenus, et autres appartenances de l'evesché de Geneve, pour le reverendissime evesque François de Sales, seellé de deux grands seaux en cire rouge, et signé Raymond, le vingtiesme jour du mois de decembre, l'an mille six cens et deux. Nous avons l'original en papier.

10. Arrests du souverain Senat de Savoye, en nombre de deux, sur l'assignation des portions congruës en la province de Chablais, pour l'execution du bref apostolique, le dix-huictiesme jour du mois de decembre, l'an mille cinq cens nonante neuf, signé Nicolle, seellez sur rouge. Nous avons l'original en papier.

11. Articles pour le Chapitre de l'Eglise cathedrale de saint Pierre de Geneve, exposez à son Altesse Serenissime par François de Sales, prevost de la mesme Eglise, à Turin, l'an mille cinq cens nonante six. Nous avons l'original en papier.

12. Articles conçeuz et pris au lieu d'Anemasse par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, pour l'introduction de la religion catholique au duché de Chablais, le vingt-neufviesme jour du mois de juillet, l'an mille cinq cens nonante sept. Nous avons l'original en papier.

13. Articles presentez au Serenissime Duc de Savoye Charles

Emanuël, pour l'establissement de la foy catholique en son duché de Chablais, avec les responces de son Altesse. A Tonon, le cinquiesme jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cens nonante et huict; signez Charles Emanuël, seellez du petit seau sur pain d'hostie rouge, et contresignez plus bas Boursier. Nous avons l'original en papier.

14. Articles presentez par François de Sales à son Altesse Serenissime pour l'ampliation de la foy aux pays de Chablais et Ternier, avec les responces en marge, à Tonon, le douziesme jour du mois de novembre, l'an mille cinq cens nonante et huict; signez Charles Emanuël. Visa, Berliet, pour monsieur le Chancellier; seellez du petit seau en cire rouge, contresignez plus bas Boursier. Nous avons l'original en papier.

15. Articles, en nombre de neuf, pour la reduction et conversion des villes et provinces heretiques, sans armes ny dispute quelconque, conceuz et inventés par François de Sales, evesque de Geneve, et escrits de sa main propre, en langue italienne, l'an mille six cents et seize. Nous avons l'original en papier.

16. Articles presentés au serenissime prince de Piedmont Victor Amedée, par François de Sales, evesque de Geneve, pour la reformation des monasteres des religieux et religieuses de Savoye, escrits de sa main propre, à Anicy, l'an mille six cents et seize. Nous avons l'original en papier.

17. Cession que faict reverendissime Pere en Dieu François de Sales, evesque de Geneve, de la prefecture de la saincte maison de nostre Dame de Compassion de Tonon, escrite de sa main propre, l'an mille six cents et trois. Nous avons l'original en papier.

18. Commission du Serenissime Duc de Savoye à Charles de Rochette, premier president au souverain Senat de Chambery, pour l'execution du bref apostolique obtenu par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, touchant la restitution des benefices ecclesiastiques des pays de Chablais et Ternier; donnée à Chambery, le vingtiesme jour du mois de novembre, l'an mille cinq cents nonante et neuf, avec le seau en cire rouge, signée Roncas. Nous avons l'original en papier.

19. Constitutions et erection de la confrerie des Penitents, de l'un et de l'autre sexe, de la Saincte Croix, faictes par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, à Anicy, le premier jour

du mois de septembre, l'an mille cinq cents nonante et trois. Nous en avons une copie en papier.

20. Constitutions des prestres de la saincte maison de nostre Dame de Compassion de Tonon, dressées par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve et premier Prefect d'icelle saincte maison, escrites et signées de sa main propre. Nous avons l'original en papier.

21. Constitutions synodales de l'evesché de Geneve, par François de Sales, le second jour du mois d'octobre, l'an mille six cents et trois, imprimées à Tonon par Marc de la Ruë, signées François, evesque de Geneve, et contresignées Decomba. Nous en avons une copie en papier.

22. Constitutions synodales secondes, faictes par le mesme reverendissime evesque de Geneve, François de Sales, l'an mille six cents et cinq. Nous en avons une copie en papier.

23. Constitutions de l'Academie Florimontaine, erigée à Anicy par François de Sales, evesque de Geneve, et par Anthoine Favre, president de Genevois. Nous en avons une copie en papier.

24. Constitutions pour la reformation et restitution de la discipline reguliere au monastere des religieuses du Puits-d'Orbe du diocese de Langres, par François de Sales, Evesque de Geneve, l'an mille six cents et neuf. Nous en avons une copie en papier, escrite de la main d'une religieuse.

25. Constitutions de l'Ordre des religieuses de la Visitation saincte Marie, faictes et données par François de Sales, evesque et prince de Geneve, confirmées par authorité apostolique, le neufviesme jour du mois d'octobre, l'an mille six cents dix et huict, signées François, evesque de Geneve. Nous avons la copie manuscrite, qu'il fit faire par son aumosnier et premier confesseur des mesmes religieuses, Michel Favre, et corrigées de sa main propre, en papier.

26. Constitutions de la Congregation des Hermites de nostre Dame du Mont de Voiron, faictes et baillées par François de Sales au synode de l'evesché de Geneve assemblée l'an mille six cents et vingt, signées François, evesque de Geneve. Nous en avons une copie en papier.

27. Declaration de Charles Emanuël, Duc de Savoye, par laquelle il baille pleine et entiere main levée des fruicts et revenus

de tous les benefices curez du duché de Chablais, pour l'entretien des prestres et ecclesiastiques necessaires pour l'exercice de la religion catholique, selon l'institution qu'ils en auront du reverendissime Evesque de Geneve. A Tonon, le cinquiesme jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cents nonante et huict. Nous avons l'original en papier, signé Charles Emanuël; pour monsieur le Chancellier, Berliet, avec le seau en cire rouge, et plus bas, Boursier.

28. Declaration de la Profession de foy de Pierre Gillette, prestre, de Nice en Provence, avec les raisons qui l'ont r'appellé à l'Eglise Romaine; livret imprimé à Tonon par Marc de la Ruë, l'an mille six cents et huict. Chacun en peut avoir.

29. Decret pour l'interieur et exterieur de François de Sales, evesque de Geneve, faict devant sa consecration. Nous en avons une copie en papier, escrite de la main de Michel Favre, son confesseur.

30. Edict pour le synode de l'evesché de Geneve, assigné au second jour du mois d'octobre, l'an mille six cents et trois, par François de Sales, evesque de Geneve; publié le dixiesme jour du mois d'aoust de la mesme année, signé Decomba. Nous avons l'original en papier.

31. Edict de François de Sales, evesque de Geneve, pour la procession du tres-sainct Sacrement le jour de la feste Dieu, durant la litispendance des chanoines de l'Eglise cathedrale de Geneve et de la collegiale d'Anicy, l'an mille six cents et quatre. Nous avons l'original en papier escrit de sa main propre.

32. Epistre de Louys de Sales, chanoine de l'Eglise cathedrale de Geneve, à un gentilhomme lyonnois, sur la crainte de Theodore de Beze, de la fausse nouvelle de sa mort. Discours plaisant et facecieux, etc. Livret imprimé à Lyon, l'an mille cinq cents nonante et huict. Chacun en peut avoir.

33. Epistre d'Antoine de saint Michel, gentilhomme savoysien, seigneur d'Avully, sur la conference du Pere Cherubin, predicateur de l'Ordre des Capucins, et Herman Lignarius, professeur de la theologie de Geneve; au sieur de Charanson des Maistres de la souveraine Chambre des Comptes de Savoye. Livre imprimé à Paris, chez Denys Binet, l'an mille cinq cents nonante et huict. Chacun en peut avoir.

34. Epistre de Thomas Bergere, chevallier de l'Ordre des saincts

*

Maurice et Lazare, à François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, pour les affaires ecclesiastiques du pays de Chablais. De Turin, le dixiesme jour du mois de juin, l'an mille cinq cents nonante et sept. Nous avons l'original en papier.

35. Epistre du Pere Juvenal Ancina, prestre de l'Oratoire de Jesus, à François de Sales, esleu evesque de Geneve. De Rome, le seiziesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents. Nous avons l'original en papier.

36. Epistre des nobles Syndiques et Conseillers de la ville d'Anicy à François de Sales, esleu evesque de Geneve; du dix-neufviesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents et deux; signée Vassal. Nous avons l'original en papier.

37. Epistre des nobles vicomte majeur et eschevins de la ville de Dijon à François de Sales, evesque de Geneve, par laquelle il est prié pour les predications de l'Advent et Caresme, l'an mille six cents et trois; signée Martin. Nous avons l'original en papier.

38. Epistre du souverain Senat de Savoye à François de Sales, evesque de Geneve, par laquelle il est prié de prescher le Caresme de l'année suivante à Chambery. Donnée le quinziesme jour du mois de mars, l'an mille cinq cents et cinq, signée Colliet, et seellée sur rouge. Nous avons l'original en papier.

39. Epistre de Hierosme, cardinal Pamphile, responsoire à François de Sales, evesque de Geneve, sur la visite des sueils des Apostres, l'an mille six cents et sept, signée et seellée. Nous avons l'original en papier.

40. Epistre de Benigne Fremiot, president au Parlement de Bourgogne, à François de Sales, evesque de Geneve, sur le despart de sa fille Jeanne Françoise Fremiot, baronne de Chantal. Donnée à Dijon, le vingt-neufviesme jour du mois de mars, l'an mille six cents et dix. Nous avons l'original en papier.

41. Epistre des doyen, chanoines et comtes de l'Eglise de Lyon, à François de Sales, evesque de Geneve, par laquelle il est prié de prescher l'Advent et le Caresme en leur ville. Donnée le treiziesme jour du mois de juin, l'an mille six cents et douze. Nous avons l'original en papier.

42. Epistre du serenissime duc de Savoye, Charles Emanuël, au Senat de Chambery, pour la protection des Sœurs de la Visitation saincte Marie. Donnée à Turin, le vingt-deuxiesme iour

du mois de decembre, l'an mille six cents et treize. Nous en avons une copie en papier.

43. Epistre de Mathias, empereur des Romains tousjours Auguste, à François de Sales, evesque et prince de Geneve, pour la diette de Ratisbonne. Donnée au chasteau de Lyntz, le dix-huictiesme jour du mois de mars, l'an mille six cents et quatorze, la seconde année de son empire, escrite et imprimée en langue allemande, sous le grand seau en cire rouge. Nous avons l'original en papier.

44. Epistre de Denys Simon de Marquemont, archevesque de Lyon, à François de Sales, evesque de Geneve, qui alloit le visiter, par laquelle il l'invite à prendre son logis en l'archevesché; le vingt-huictiesme jour du mois de juin. Nous avons l'original en papier.

45. Epistre des marguilliers de l'Eglise de sainct André de Paris à François de Sales, evesque de Geneve, par laquelle il est prié pour les predications de Caresme; le quatriesme jour du mois de may, l'an mille six cents dix et sept; signée de Montolon, Mareschal et Maillet. Nous avons l'original en papier.

46. Epistre du Parlement de Grenoble à François de Sales, evesque de Geneve, par laquelle il est prié de continuer les predications de l'Advent et de Caresme. Le huictiesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents dix sept; seellée, et signé Baudet. Nous avons l'original en papier.

47. Epistre des gens tenants le Conseil et la Chambre des Comptes de Genevois au serenissime Prince de Piedmont Victor Amedée, sur les difficultez que les Lyonnois faisoyent de relascher le corps de François de Sales, evesque de Geneve. D'Anicy, le quatriesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens vingt trois. Nous en avons une copie en papier.

48. Epistre du serenissime Prince de Piedmont Victor Amedée aux gens tenans le Conseil et la Chambre des Comptes de Genevois, responsoire touchant le corps de François de Sales, evesque de Geneve. Donnée à Turin, le quatorziesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens vingt trois, signée Pasel. Nous avons l'original en papier.

49. Epistre du Pere Gaspard Maniglier, de la Compagnie de Jesus, au Pere Suffren, de la mesme Compagnie, sur la mort de François de Sales, evesque de Geneve, escrite de Lyon le neuf-

viesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens vingt trois. Nous en avons une copie en papier.

50. Epistres de François de Sales, en nombre de cent nonante deux, tant du temps de sa prevosté que de son pontificat, soit latines soit françoises, qui n'ont pas encore esté imprimées, escrites de sa main propre. Nous avons les originaux en papier.

51. Epistres latines en nombre de septante six, et françoises en nombre de vingt, d'Antoine Favre, senateur de Savoye, et depuis premier president, à François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, la pluspart concernant les affaires de Chablais. Nous avons les originaux en papier.

52. Epistres, en nombre de trois, du mesme Antoine Favre au reverendissime evesque de Geneve Claude de Granier, touchant les affaires que François de Sales avoit negotiées à Paris, l'an mille six cens et deux. Nous avons les originaux en papier.

53. Epistres, en nombre de huict, du serenissime duc de Savoye Charles Emanuël, à François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, concernant les affaires de Chablais. Nous avons les originaux en papier.

54. Epistres, en nombre de quatre, du cardinal Aldobrandin à Jule Cesar Riccard, archevesque de Bary, nonce de Turin, concernant les affaires de François de Sales pour la conversion du Chablais. Nous en avons des coppies en papier.

55. Epistres, en nombre de trente quatre, de Jule Cesar Riccard, archevesque de Bary, nonce apostolique auprés du serenissime Duc de Savoye, à François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, concernant les affaires de Chablais. Nous avons les originaux en papier.

56. Epistres, en nombre de deux, d'Henry de Savoye, duc de Nemours, à François de Sales, evesque de Geneve, concernant les funerailles de la duchesse sa mere, Anne d'Est. De Paris, l'une du mois de may, l'autre du mois de juillet, l'an mille six cens et sept. Nous avons les originaux en papier.

57. Epistres, en nombre de trois, de Pierre de Villars, archevesque et comte de Vienne, à François de Sales, evesque de Geneve, touchant le livre de l'Introduction à la vie devote, l'an mille six cens et neuf, des mois de janvier, de mars et d'avril. Nous avons les originaux en papier.

58. Epistres, en nombre de deux, de Denys Simon de Marque-

mont, archevesque de Lyon, à François de Sales, evesque de Geneve, concernant l'institution de l'Ordre de la Visitation saincte Marie; escrites de Belley, le quatriesme jour du mois de may, et de Lyon, le vingtdeuxiesme jour du mois de septembre, l'an mille six cens seize. Nous avons les originaux en papier.

59. Escrit de François de Sales, evesque de Geneve, par lequel il promet de se porter à Geneve pour conferer avec les ministres des poincts de la religion; faict à Anicy, le sixiesme jour du mois d'aoust, l'an mille six cens cinq. Nous avons l'original en papier.

60. Estat de l'Eglise de Geneve, tracé par le reverendissime evesque François de Sales, envoyé à Rome, pour la visite des sueils des Apostres, l'an mille six cens et sept. Nous avons l'original escrit et signé de sa main propre en papier.

61. Estimation des reparations necessaires pour les eglises de la province de Chablais, faicte par Claude d'Angeville, primicier de la Roche. Nous en avons une copie en papier.

62. Exercices, en nombre de quatre, de François de Sales, lors qu'il estudioit en jurisprudence à Padouë. Nous avons les originaux escrits de sa main propre en papier.

63. Fragment de l'œuvre de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, des Marques de l'Eglise, et de la Primauté de sainct Pierre; escrit en partie de sa main propre, lorsqu'il estoit à Tonon pour la conversion du Chablais. Nous avons l'original en papier.

64. Fragment de l'œuvre de François de Sales, evesque de Geneve, qu'il appelle Metanie, en langage françois. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

65. Fragmens de l'œuvre de François de Sales, evesque de Geneve, de l'Origine des curez, en langage françois. Nous avons l'original escrit de la main de Michel Favre, son confesseur, en papier.

66. Fragment de l'œuvre de François de Sales, evesque de Geneve, qu'il a intitulé Histoire theandrique, en langage françois. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

67. Griefs pretendus par les chanoines de l'Eglise collegiale de nostre Dame d'Anicy, du decret et ordonnance de François de Sales, evesque de Geneve, par laquelle il baille la prerogative aux chanoines de l'Eglise cathedrale de Geneve dans la ville d'Anicy; signez David Mathieu. Nous en avons copie en papier.

68. Institution de la discipline reguliere au monastere de Six des chanoines reguliers de sainct Augustin, faicte le vingtiesme jour du mois de decembre, l'an mille six cens dixsept, avec approbation et ratification de François de Sales, evesque de Geneve, le vingt-troisiesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens dixhuict. Nous en avons une copie en papier.

69. Jugement de François de Sales, evesque de Geneve, sur la vie et les mœurs de reverendissime Pere Juvenal Ancina, evesque de Saluce. Nous avons la premiere copie escrite de la main du sieur Favre, en papier.

70. Lettres apostoliques en forme de bref de Clement pape huictiesme à Antoine de sainct Michel, seigneur d'Avully, données à Rome, au palais de sainct Marc, sous l'anneau du pescheur, le vingtiesme jour du mois de septembre, l'an mille cinq cens nonante six, de son pontificat cinquiesme; signées au bas, Sylvius Antonianus. Nous en avons une copie en papier, escrite de la main propre de François de Sales.

71. Lettres apostoliques en forme de bref de Clement pape huictiesme à François de Sales, prevost de l'Eglise cathedrale de Geneve, données à Rome au palais de sainct Marc, sous l'anneau du pescheur, le premier jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cens nonante six, et de son pontificat cinquiesme; signées en bas, Sylvius Antonianus. Nous avons l'original en parchemin.

72. Lettres apostoliques en forme de bref de Clement pape huictiesme à François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, données à Rome, au palais de sainct Pierre, sous l'anneau du pescheur, le vingtneufviesme jour du mois de may, l'an mille cinq cens nonante et sept, de son pontificat sixiesme; signées en bas, Sylvius Antonianus. Nous avons l'original en parchemin.

73. Lettres apostoliques en forme de bref du pape Clement huictiesme à Claude de Granier, evesque de Geneve, pour la restitution des benefices ecclesiastiques des pays de Chablais, Gex, Ternier et Gaillard; données à Rome au palais de sainct Pierre, sous l'anneau du pescheur, le vingtquatriesme jour du mois de mars, l'an mille cinq cens nonante neuf, de son pontificat huictiesme; signées en bas, Vestrius Barbianus. Nous en avons une copie en papier.

74. Lettres apostoliques en forme de bref du pape Paul cinquiesme aux evesques de Basle et de Geneve, pour terminer les

differens entre le serenissime archiduc d'Autriche et le clergé du comté de Bourgogne, à l'occasion des puits à muire de Salins; données à Rome, au palais de sainct Pierre, sous l'anneau du pescheur, le vingthuictiesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens et huict, de son pontificat troisiesme. Nous en avons une copie en papier.

75. Lettres apostoliques en forme de bulle de Clement pape huictiesme, pour l'erection de la saincte Maison de nostre Dame de Compassion ou des sept douleurs en la ville de Tonon du duché de Chablais; livret imprimé à Turin l'an mille six cents et deux, chez Louys Pizzamilio. Chacun en peut avoir.

76. Lettres apostoliques en forme de bulle du pape Clement huictiesme, pour la resignation de la quatriesme partie des fruicts de l'evesché de Geneve, au lieu d'une pension annuelle, en faveur de François de Sales, esleu evesque de Nicopoli. Données à Rome au palais de sainct Marc, le quinziesme jour du mois de juillet, l'an mille six cens et deux, de son pontificat onziesme. Nous avons l'original en parchemin.

77. Lettres patentes de la congregation de l'Annonciation de la glorieuse Vierge Marie nostre Dame, du college de Padouë de la Compagnie de Jesus, données à François de Sales, le vingtuniesme jour du mois de janvier, l'an mille cinq cens nonantedeux; signées Carolus Capreolus, prefect, seellées en cire rouge, et contresignées plus bas, Maurus Bevilaqua, secretaire. Nous avons l'original en papier.

78. Lettres patentes du privilege de doctorat és droicts en forme de livret, concedées à François de Sales à Padouë, le cinquiesme jour du mois de septembre, l'an mille cinq cens nonante un, avec le seau de Louys Cornelius, evesque de Padouë, pendant en cire rouge sur des cordes de soye pareillement rouge; signées Julius Urbanus, vicaire, Jacobus Malclavellus, notaire de Padouë, Gaspard Gratianus, chancellier de l'evesché de Padouë. Nous avons l'original en parchemin.

79. Lettres patentes du sacré Ordre de subdiaconat, de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, données à Anicy le samedy des quatre temps aprés Pentecoste, le douziesme jour du mois de juin, l'an mille cinq cens nonante trois; signées Claude de Granier, evesque de Geneve, contresignées du Four, et scellées en cire. Nous avons l'original en parchemin.

80. Lettres patentes de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, escrites en langue italienne, par lesquelles il faict à tous notoire et manifeste que le sainct Siege apostolique pardonnera à tous penitens, toutesfois et quantes qu'ils reviendront au giron de l'Eglise catholique; données à Anicy, le vingtuniesme jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cens nonante sept. Nous avons l'original de sa main propre en papier.

81. Lettres patentes du serenissime Duc de Savoye Charles Emanuël, par lesquelles il baille pouvoir à son procureur fiscal de Tonon, Claude Marin, de consigner tous les benefices ecclesiastiques du duché de Chablais et bailliage de Ternier pour la reparation des eglises, etc.; données à Tonon, le cinquiesme jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cens nonante huict. Nous en avons une copie en papier.

82. Lettres patentes du mesme serenissime duc de Savoye, par lesquelles il demet, depose et rejette les heretiques de tout grade, dignité, charge, office, etc. Données à Tonon, le douziesme jour du mois d'octobre, l'an mille cinq cens nonante huict. Nous en avons une copie en papier.

83. Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de la Religion des freres Mineurs Capucins de sainct François, concedées à François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, par le General de l'Ordre Hierosme de Castelferretto du mont Albod, le dixiesme jour du mois de janvier, l'an mille six cens; signées Frà Girolamo, seellées en cire jaune. Nous avons l'original en papier.

84. Lettres patentes du sacre de François de Sales, evesque de Geneve, concedées par le reverendissime Archevesque de Vienne à Thorens, par dimanche huictiesme jour du mois de decembre, l'an mille six cens deux, en presence de etc.; seellées et signées Vespasian Gribalde, archevesque de Vienne. Nous avons l'original en parchemin.

85. Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de l'Ordre des Chartreux, concedées à François de Sales, evesque de Geneve, à la grande Chartreuse, le trentiesme jour du mois de mars, l'an mille six cens et sept; signées Frere Bruno, prieur, contresignées F. I. Baillet, scribe du Chapitre general, seellées en cire verte sur des cordes de soye rouge. Nous avons l'original en parchemin.

86. Lettres patentes de l'union du prieuré de sainct Hyppolite à la saincte maison de Tonon, et de l'association de la mesme maison avec la milice des saincts Maurice et Lazare, emanées de François de Sales, evesque de Geneve, commissaire apostolique; à Tonon, le second jour du mois de juillet, l'an mille six cents et sept. Nous en avons une copie en papier.

87. Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de l'Ordre des freres Prescheurs, concedées à François de Sales, evesque de Geneve, par le General, à Rome, le dixseptiesme jour du mois de septembre, l'an mille six cents et sept; signées frere Louys Ystella, seellées en cire rouge, et contresignées frere Thomas Pallavicin, compagnon. Nous avons l'original en papier.

88. Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de l'Ordre des Clercs reguliers de sainct Paul (autrement dicts Barnabites), concedées à François de Sales, evesque de Geneve, par Hierosme Boërio, prevost general, à Milan, le septiesme jour du mois de may, l'an mille six cents dix et sept, avec le seau en cire rouge sur des cordes de soye rouge. Nous avons l'original en parchemin.

89. Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de l'Ordre des Capucins, à François de Sales, evesque de Geneve, concedées par le Pere General, frere Paul de Cesene, à Lyon, le huictiesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents dix et sept, seellées en cire jaune. Nous avons l'original en papier.

90. Lettres patentes de filiation et participation de tous les biens de l'Ordre des Feuillens, concedées à François de Sales, evesque de Geneve, par le Pere General Dom Jean de sainct Francois, à Turin, le vingt-quatriesme jour du mois de juin, l'an mille six cents vingt et deux. Nous avons l'original en parchemin.

91. Memoires de Louys, comte de Sales, baron de Thorens etc., de la vie et des faicts de son bien-heureux frere François de Sales, evesque et prince de Geneve. Nous avons l'original en papier, escrit tant de sa main propre que de Philibert Busat, curé de la Thuille.

92. Memoires de frere Antoine, chevallier de l'Ordre des freres Mineurs Recollets, sur la vie et les faicts de François de Sales, evesque de Geneve. Nous avons l'original escrit et signé de sa main propre en papier.

93. Memoires de ce que François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, doit traicter à Turin avec son Altesse Serenissime pour introduire la religion catholique en Chablais, l'an mille cinq cents nonante et cinq. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

94. Memoires de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, de ce qu'il a traicté à Turin pour renverser l'heresie de Geneve, l'an mille cinq cens nonante et cinq. Nous avons l'original (toutesfois escrit d'autre main) en papier.

95. Negotiation de Louys de Sales, chanoine de l'Eglise de Geneve, concernant la conference des poincts de la foy avec les ministres de la mesme ville de Geneve, le vingt-uniesme jour du mois de juin, l'an mille cinq cents nonante et sept. Nous avons l'original en papier.

96. Negotiation de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, en la cour de Rome, contenant neuf requestes presentées à sa Sainctеté, concernant plusieurs et diverses choses, signées de sa main propre, en qualité de procureur de Claude de Granier, evesque de Geneve; de l'an mille cinq cents nonante et neuf. Nous en avons des copies en papier.

97. Negotiation de François de Sales, prevost, esleu evesque de Geneve, à Paris, auprés du Roy tres-chrestien Henry IIII, pour la restitution de la religion catholique au bailliage de Gex, contenant plusieurs requestes, memoires, articles, et autres semblables papiers tous escrits de sa main propre, l'an mille six cents et deux. Nous avons l'original en papier.

98. Oraison ou harangue de François de Sales aux chanoines de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve, lorsqu'il prit possession de la prevosté. Nous avons l'original en papier, escrit de sa main propre, en langue latine.

99. Oraison funebre sur le trespas de François de Sales, evesque et prince de Geneve, faicte à Anicy, dans l'eglise cathedrale, le jour de ses funerailles solemnelles, par le Pere Philibert de la Bonneville, provincial des Capucins en Savoye; imprimée à Lyon, par Simon Rigaud, l'an mille six cents vingt et trois. Chacun en peut avoir.

100. Oraison funebre en langue italienne sur le trespas du mesme bien-heureux evesque, prononcée à Anicy, dans l'eglise de la Visitation, par le Pere Philippe Malabaila de sainct Jean

Baptiste, provincial des Feuillens de Piedmont; imprimée à Turin, chez les heritiers de Jean Dominique Tarin, l'an mille six cents vingt et trois. Chacun en peut avoir.

101. Oraison funebre faicte à Lyon pour l'anniversaire du mesme reverendissime evesque François de Sales, dans l'eglise de la Visitation, par le Pere Pierre de sainct Bernard, religieux de l'Ordre des Feuillens; imprimée chez Jean Juilleron, l'an mille six cents et vingt et quatre. Chacun en peut avoir.

102. Oraison funebre en langue latine, faicte à Anicy, en la sale du college Chappuisien, l'an mille six cents vingt et trois, par le Pere Amedée Comot, prestre de la congregation des Clercs reguliers de sainct Paul, sur le trespas du mesme reverendissime evesque; imprimée à Lyon, l'an mille six cents vingt et quatre. Chacun en peut avoir.

103. Oraison funebre sur le trespas du mesme bien-heureux evesque, faicte à Lyon par le sieur de Longueterre, imprimée chez Vincent de Cœursillis, l'an mille six cents vingt et trois. Chacun en peut avoir.

104. Ordonnances de François de Sales, evesque de Geneve, pour les devoirs des offices et coustumes ecclesiastiques des prestres et curez de Gex, le vintiesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents et treize. Nous en avons une copie en papier.

105. Ordonnances pour la restitution de la discipline reguliere au monastere de Six, par François de Sales, evesque de Geneve, faictes au mesme monastere les jours douziesme, treiziesme, quatorziesme et quinziesme du mois de septembre, l'an mille six cents dix et huict. Nous en avons une copie en papier.

106. Ordre de l'Oraison des quarante heures instituée au village d'Anemasse pres de Geneve, les jours de dimanche et de lundy septiesme et huictiesme du mois de septembre, l'an mille cinq cens nonante et sept. Nous en avons une copie en papier.

107. Ordre de l'aumosne de Ripaille, observé par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, l'an mille cinq cents nonante et huict. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

108. Pratique et methode d'enseigner le cathechisme aux enfants, par François de Sales, evesque de Geneve. Nous en avons une copie en papier.

109. Procez verbal de la restitution de la foy et religion catho-

lique en Chablais et Ternier, envoyé à sa Sainctetė à Rome. Nous en avons une copie en papier.

110. Procedures devant le procez intenté pour les eglises catholiques de Gex contre les ministres et autres heretiques, des années mille six cents et six, mille six cents et sept. Nous en avons une copie en papier.

111. Raisons d'appel apportées par les chanoines de l'Eglise collegiale de nostre Dame d'Anicy, de l'ordonnance de François de Sales, evesque de Geneve, rendue en faveur de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve, concernant la prerogative és processions ; signées de Coisia, et Empereur. Nous en avons une copie en papier.

112. Raisons apportées par François de Sales, evesque de Geneve, pour l'erection d'une Eglise cathedrale en la ville de Chambery. Nous avons l'original en papier.

113. Raisons par lesquelles le pape Paul cinquiesme a esté meu d'exempter l'Ordre de la Visitation saincte Marie de reciter le grand Office canonique, en recitant le petit de nostre Dame tant seulement. Nous en avons une copie en papier escrite de la main du sieur Michel Favre.

114. Registres des actes du Chapitre de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve, des ans mille six cents, six cents et un, deux, trois, quatre et cinq. Nous avons les originaux en papier.

116. Registres de l'officialité de l'evesché de Geneve despuis l'an mille six cents et trois jusques à la fin mille six cents dix et sept; signés Decomba : quatre volumes en feuille, reliez en parchemin. Nous avons les originaux, c'est à sçavoir, ils sont au greffe.

116. Registres des actes de la ville d'Anicy despuis l'an mille six cents et cinq jusques à l'an mille six cents et quinze, escrits en papier, et signés Anthoine Vassal, notaire public et secretaire de la ville. Nous avons veu et leu les originaux dans les archives.

117. Relation de la mort de la Pernette Boutey, dicte Cody, et surnommée la bonne Mere, ou Marraine, natifve de la Roche; manuscrit de Claude d'Angeville, primicier de l'Eglise collegiale de la mesme ville de la Roche, envoyée à François de Sales, evesque de Geneve. Nous avons l'original en papier.

118. Remerciment de François de Sales, apres avoir receu la

corone doctorale, aux docteurs de Padoüe. Nous avons l'original en papier escrit de sa main propre, en langue latine.

119. Remonstrance de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, faictte à Turin, au serenissime duc Charles Emanuël, pour les affaires ecclesiastiques des provinces de Chablais et de Ternier, contre les chevalliers des saincts Maurice et Lazare, concernant l'execution du Bref apostolique, l'an mille cinq cents nonante et neuf. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

120. Requeste de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, presentée au serenissime duc de Savoye Charles Emanuël au nom de Claude de Granier, evesque de Geneve, pour les curez de Chablais, pour les Jesuites et pour les chanoines de l'Eglise de Geneve, touchant les benefices d'Armoy et de Draillans. Nous en avons une copie en papier.

121. Requeste de François de Chissé, vicaire general en l'evesché de Geneve, presentée au pape Clement huictiesme, au nom de Claude de Granier, evesque de Geneve, par laquelle il demande François de Sales pour coadjuteur avec la future succession, l'an mille cinq cents nonante et neuf. Nous en avons une copie en papier.

122. Requeste des chevalliers de l'Ordre des saincts Maurice et Lazare, presentée au serenissime duc de Savoye Charles Emanuël, pour les benefices ecclesiastiques du duché de Chablais possedez par la milice, contre François de Sales, prevost et esleu evesque de Geneve, avec le decret de son Altesse, signé Ripa, à Turin, le vingt-neufviesme jour du mois d'avril, l'an mille cinq cents nonante et neuf. Nous en avons une copie en papier.

123. Requeste de François de Sales, evesque de Geneve, presentée au sieur Briet, conseiller du Roy au parlement de Bourgogne, deputé et commis exprés de sa Majesté pour les affaires des Eglises de Gex, avec decret du onziesme jour du mois de may, l'an mille six cents et quatre, signé Saumaise. Nous avons l'original en papier.

124. Requeste de Jean François et Janus de Sales, freres, presentée au Conseil de Genevois, par laquelle ils demandent commissaire pour informer contre ceux qui les ont calomniés auprés du duc de Nemours, l'an mille six cents et quinze. Nous en avons une copie en papier.

125. Responses et concessions diverses du serenissime duc de Savoye Charles Emanuël, sur les requestes presentées par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, pour la restitution de la religion catholique au duché de Chablais et bailliage de Ternier. Nous en avons deux copies en papier.

126. Responces de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, à la requeste d'opposition des chevalliers de l'Ordre des saincts Maurice et Lazare, concernant les affaires des Eglises de Chablais et de Ternier; faictes à Turin. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

127. Responces des chanoines de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve aux griefs pretendus par les chanoines de l'Eglise collegiale de nostre Dame d'Anicy, de la sentence renduë par François de Sales, evesque de Geneve, touchant la prerogative és processions; signées Pellisson. Nous avons une copie en papier.

128. Responces expositoires de quelques raisons concernant l'institution de l'Ordre de la Visitation saincte Marie, par François de Sales, evesque de Geneve, envoyées à Denys Simon de Marquemont, archevesque de Lyon. Nous en avons une copie en papier escrite de la main du sieur Michel Favre.

129. Roolle de toute la despence qu'il convient faire és bailliages de Chablais et de Ternier pour la restitution des Eglises. Nous en avons une copie en papier.

130. Roolle de quelques convertis à la foy catholique, par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, des ans mille cinq cents nonante et cinq, nonante et six, nonante et sept. Nous avons l'original escrit de sa main propre en papier.

131. Roolle des droicts, titres et papiers exhibés à François de Sales, evesque de Geneve, de la part des serenissimes Princes Albert et Isabelle Claire Eugenie, archiducs d'Autriche et comtes de Bourgogne, pour les muires de Sallins. Nous l'avons en papier.

132. Serment de fidelité presté par François de Sales, esleu evesque de Geneve, au sainct Siege apostolique, entre les mains de François Marchand, chanoine et vicaire general de l'Eglise de Maurienne, delegué apostolique, le vingt-uniesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents et deux, dans l'eglise parroissiale de Thorens : signé François, evesque de Nicopoly, esleu de Geneve; seellé en cire rouge du grand seau du Chapitre de sainct

Pierre, contresigné Decomba, secretaire deputé. Nous avons l'original en papier.

133. Sermon premier de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, de la tres-saincte Eucharistie. Nous avons l'original en papier, escrit de sa propre main.

134. Souspirs de Philothée, ou seconde partie de la vie de François de Sales, evesque de Geneve, par le sieur de Longueterre; livre imprimé à Lyon, chez Vincent de Cœursillis, l'an mille six cents vingt et quatre.

135. Tesmoignage de l'aage de François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, par acte public receu et signé par deux notaires, Ramus, chastellain, Encrenat, curial; tesmoings aussi signés, Amé Bouvard, Motonnier, et Louys Chavanes, prestres; à Thorens, le onziesme jour du mois de novembre, l'an mille cinq cents nonante et sept. Nous avons l'original en papier.

136. Tesmoignage noble de la noblesse de France de noble homme François de Sales, evesque de Geneve, par René Gros, seigneur de sainct Joyre, chevallier de l'Ordre du Roy. Nous avons l'original en papier.

137. Testament solemnel de François de Sales, evesque et prince de Geneve, et de Jean François de Sales, evesque de Calcedoine, le sixiesme jour du mois de novembre, l'an mille six cents vingt et deux. Nous en avons une copie en papier.

138. Traicté de la Demonomanie, ou des Energumenes, par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve. Livre qui n'a pas encore esté mis en lumiere, composé lors qu'il estoit à Tonon pour la conversion des heretiques, escrit en partie de sa main propre. Nous avons l'original en papier.

139. Traicté ou convention entre les prestres de la saincte Maison de nostre Dame de Compassion de Tonon et les Peres Barnabites, le troisiesme jour du mois de septembre, l'an mille six cens et quinze. Nous avons l'original en papier.

140. Transaction avec confirmation des chanoines de l'Eglise cathedrale de sainct Pierre de Geneve et de la collegiale de nostre Dame d'Anicy, à raison des processions et de la prerogative, [le] quatorziesme jour du mois d'octobre, l'an mille six cents cinq. Nous en avons une copie en papier.

141. Vie du bien-heureux François de Sales, evesque et prince de Geneve, par le Pere Dom Jean de sainct François, General de

l'Ordre des Feuillens, divisée en six livres; edition seconde, à Paris, chez Jean de Heuqueville, en la ruë de sainct Jacques, sous le signe de la paix, 1625. Chacun en peut avoir.

142. Vie du bien-heureux François de Sales, etc., par le Pere Louys de la Riviere, religieux de l'Ordre des Minimes; livre plusieurs fois imprimé à Lyon, chez Pierre Rigaud, l'en 1624, 1625, 1626. Chacun en peut avoir.

143. Vie du bien-heureux François de Sales, etc., par le Pere Philibert de la Bonneville, provincial des Capucins en Savoye; livre imprimé à Lyon, chez Simon Rigaud, l'an 1624. Chacun en peut avoir.

144. Vie du bien-heureux François de Sales, etc., par le sieur de Longueterre; livre imprimé à Lyon, chez Vincent de Cœursillis, l'an 1624. Chacun en peut avoir.

145. Vie du bien-heureux François de Sales, etc., par le Pere Theophile Raynaud de la Compagnie de Jesus, en son Cathalogue des saincts de Lyon; livre imprimé chez Claude Landry, l'an 1629. Chacun en peut avoir.

146. Vie du bien-heureux François de Sales, etc., par Estienne Cavet, chanoine de l'Eglise collegiale de sainct Paul de Lyon, en son livre des Pourtraicts racourcys, imprimé chez François la Bottiere, l'an 1632.

147. Vie de la bien-heureuse Marie de l'Incarnation, par André du Val, docteur de la faculté de Paris; livre imprimé en la mesme ville. Chacun en peut avoir.

148. Visite des sueils des Apostres, par François de Sales, prevost de l'Eglise de Geneve, au nom de Claude de Granier, evesque de Geneve, l'an mille six cens nonante et neuf. Nous l'avons des memoires escrits de sa main propre, en papier.

149. Visite de l'abbaye de Six, par François de Sales, evesque de Geneve, le vingt-quatriesme jour du mois de septembre, l'an mille six cens et trois. Nous avons l'original en papier, escrit de sa main propre, et une copie signée Estienne Decomba, secretaire

FIN DE LA TABLE DES PREUVES.

APPENDICE.

LETTRE
DE SAINT VINCENT DE PAUL
A M. JOLLY,

SUPÉRIEUR DES PRÊTRES DE LA MISSION DE ROME,

Par laquelle il sollicite son intercession auprès du Saint Père, tant en son nom qu'en celui des dames de la Visitation, pour obtenir la canonisation de saint François de Sales [1].

Paris, ce 12 juin 1659.

MONSIEUR,

La grace de nostre Seigneur soit avec vous pour jamais. Comme je suis l'un de ceux qui ont plus d'estime pour le B. H. evesque de Geneve et d'ardeur pour sa canonisation, je prends la confiance de manifester l'une et l'autre à nostre saint Pere le Pape par la lettre que je me donne l'honneur de luy escrire, ainsi que font quantité de prelats et autres personnes insignes en pieté et en merite; et bien que je ne sois qu'un pauvre et tres-indigne prestre, je dois neanmoins ce tesmoignage à la verité et au souhait de nos Meres de saincte Marie, d'autant plus que j'ay eu le bonheur de voir et d'admirer la haute vertu de leur saint Patriarche, non-seulement en ses œuvres admirables, mais en sa personne sacrée, l'ayant veu agir et ouy parler en plusieurs occasions, tant publiques que privées. Je vous prie, Monsieur, si ces

[1] Cette lettre est la 66e du Recueil de Lettres de saint Vincent de Paul, qui fait partie des ouvrages de ce saint, publiés sous le titre de *Saint Vincent de Paul peint par ses écrits*, etc., 1 vol. in-8.

bonnes Meres vous adressent mon paquet, de le rendre vous-mesme, et de vous employer pour ce sainct œuvre en toutes les manieres qu'elles le desireront. En quoy vous ferez une chose tres agreable à notre petite Compagnie, et à moy tres sensible, qui suis plein de veneration pour la memoire de ce grand prelat, et d'affection pour le service de son sainct Ordre de la Visitation.

Je suis aussi en nostre Seigneur, Monsieur,

Vostre tres-humble serviteur,

VINCENT DE PAUL.

Indigne prestre de la Mission.

LETTRE

DU CLERGÉ DE FRANCE AU PAPE,

POUR LA CANONISATION

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Ut servata unitate spiritus in vinculo pacis, commeantibus hinc inde litteris, quod sancte agebatur perpetuo proficeret charitati. S. Leo M., epist. LXXXIX, ad episcopos per Vienn. prov. constitutos.

« Ce commerce de lettres, écrites dans des vues » saintes, conserve l'unité de l'esprit, entretient la » paix, perfectionne et perpétue la charité. »

(S. Léon le Grand, aux évêques de la province de Vienne, Lettr. 89.)

SOMMAIRE.

I. Caractère de François de Sales.
II. Le clergé de France et tous les peuples du royaume désirent sa béatification,
III. Et la demandent au pape.
IV. Cette demande n'est ni téméraire ni prématurée.
V. Les vertus principales qui ont brillé en la personne de l'évêque de Genève.
VI. Les fruits admirables de son éloquence.
VII. La haute réputation où il étoit, et son zèle infatigable pour le salut des ames.
VIII. Sa mort, et les regrets universels qu'elle a causés.
IX. Vives sollicitations auprès du Saint Père de la part des fidèles, surtout de ceux des villes de Paris et de Lyon, pour la béatification de François de Sales. Le miracle de son cœur.
X. Conclusion. Instances réitérées du clergé de France auprès de Sa Sainteté pour le même sujet.

LETTRE
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CLERGÉ DE FRANCE,

A NOTRE SAINT-PÈRE

LE PAPE URBAIN VIII

POUR LA BÉATIFICATION DU RÉVÉREND PÈRE EN DIEU

FRANÇOIS DE SALES,

ÉVÊQUE DE GENÈVE.

Sanctissime Pater, post oscula pedum beatorum :

I. Cum superioribus annis, B. P. felicis recordationis reverendissimus Franciscus de Sales, Genevensis episcopus, eam apud nos vitam traduxerit quæ, mirabili virtutum omnium concentu, ad imitationem non paucos, ad fidem quam plurimos, ad admirationem omnes pertraheret, tandem, gra-

---

Très saint Père, après avoir baisé les pieds de Votre Sainteté,

I. Nous avons l'honneur de lui représenter qu'il a plu à Dieu d'appeler à lui, il y a quelques années, le très révérend François de Sales, d'heureuse mémoire, évêque de Genève. Comme il vivoit parmi nous, nous avons été témoins de la vie sainte et exemplaire qu'il a menée. Toutes les vertus brilloient en sa personne avec une harmoniesi parfaite qu'on ne pouvoit le considérer sans être ravi d'admiration. Il a fait de grands biens parmi les fidèles, en ayant engagé plusieurs à se rendre les imitateurs de ses vertus ; il n'a pas eu de moins glorieux succès auprès des hérétiques, puisqu'il en a converti à la foi catholique un très grand nombre. Enfin consumé par son zèle, épuisé de tra-

vissimis laboribus exhaustis, e sudore ad quietem, e curriculo ad gloriam, ut opinamur, transvolavit.

II. Magnum quidem sui desiderium Gallorum omnium animis, majorem tamen sanctitatis opinionem reliquit, ita ut, quem præsentem coluerunt, absentem etiam taciti venerentur : speramus, quotquot ecclesiastici ordinis præsentes adsumus, Sanctitati Vestræ non ingratum fore si, quæ publica cunctorum vota desiderant, ea nos conjunctis precibus efflagitemus.

III. Qui cum te unum in terris esse sciamus qui templa divis dare potes, fac ut cujus antea, dum in vivis foret, recreati sumus auxilio, ejusdem, cum in humanis esse desiit, suffragio sublevemur.

IV. Neque sane verendum nobis fuit ne aut in te precibus temerarii, aut in illum cultu præcipites videremur, cum

---

vaux, ce généreux athlète a quitté cette terre de misères, ce lieu de combats; et nous avons la confiance que ç'a été pour aller au ciel, jouir du repos, et y recevoir de la main du juste Juge la couronne de gloire.

II. Si la France, en le perdant, a témoigné par ses regrets combien il lui étoit cher, elle fait bien voir, par la persuasion où elle est qu'il règne avec les saints, combien plus il lui étoit respectable. Tous les François désirent sa béatification; et si, pour l'obtenir, tous tant que nous sommes ici de personnes de l'ordre ecclésiastique, nous unissons aux vœux publics nos plus vives instances, nous croyons ne rien faire en cela qui puisse déplaire à V. S.

III. Nous savons, très saint Père, que vous êtes le seul sur la terre qui puissiez permettre d'élever des temples en mémoire des personnes mortes en odeur de sainteté : permettez-nous de le faire pour l'évêque de Genève, afin que, maintenant qu'il est auprès de Dieu, nous trouvions, dans sa puissante intercession, de quoi nous consoler de la perte que nous avons faite de tant de charitables secours que nous recevions de lui tandis que nous avions le bonheur de le posséder.

IV. Si nous demandons à V. S. qu'elle veuille bien proposer à la vénération du monde chrétien les mérites de ce grand homme, peut-on

tanti viri celebritatem exposcimus, caritatis in fratrem officium, cujus singularem pietatem, moderationem animi incredibilem, inusitatam sanctitatem, quæ non magis ad suî, quam ad divinum amorem intuentium animos converteret, præsentes viderimus; existimationi publicæ consentaneum, apud sanctitatem vestram, de illius pietate testimonium denegare, sacrilegium; diutiùs differre parùm pium exstitisset.

V. Vixit enim apud nos, et ita vixit ut in episcopali dignitate parem humilitatem, in eruditione non vulgari comitatem non mediocrem, in eloquentia sublimi modestiam admirabilem præ se ferret, ita ut plurimi sola ejus contemplatione ad virtutum imitationem provocarentur, sermonibus incenderentur.

VI. Quoties enim ad dicendum prodibat (prodiit autem sæpe et multis in locis, sæpius vero Parisiis), tantus fiebat ad audiendum hominum concursus ut eos amplissima tem-

---

dire qu'il y ait de la témérité dans notre demande, ou de la précipitation dans notre culte? C'est un de nos frères, et une grande partie de sa vie s'est passée sous nos yeux. Nous l'avons vu exceller en piété, en modestie, en douceur, en sainteté; les peuples révèrent en lui ces qualités éminentes, qui lui gagnoient les cœurs, ou plutôt qui les gagnoient à Jésus-Christ : en rendre un témoignage sincère à V. S., n'est-ce pas un devoir que la charité nous impose? pourrions-nous refuser de nous y soumettre sans sacrilége, ou en différer l'accomplissement sans manquer à la piété?

V. Oui, nous l'avons vu, ce digne pasteur des ames, aussi petit à ses propres yeux par son humilité qu'il étoit grand aux yeux des hommes par sa dignité. Nous l'avons vu allier en sa personne, avec un rare savoir, une politesse charmante; avec une éloquence sublime, une modestie admirable; souvent il ne falloit que le voir pour être porté à la vertu; souvent il ne falloit que l'entendre pour être embrasé du divin amour.

VI. Toutes les fois qu'il montoit en chaire pour annoncer la parole de Dieu (ce qu'il a fait très souvent et en plusieurs endroits, surtout à Paris), il y avoit un concours d'auditeurs si prodigieux que les plus

pla non caperent, tanta postquam audierant perturbatio ut plerique palam effusis lacrymis motum animi significarent, et præteritæ vitæ desidiam aut impuritatem protinus ejurarent.

VII. Quare eo pervasit tanti viri fama ut plerique, qui ejus vel colloquio, vel solo interdum aspectu fruerentur, e longinquis nationibus ad eum avidissime confluerent; cumque gravissimis laboribus semper cruciaretur, ut qui corpori dura omnia imperaret, mollia omnia denegaret, tametsi sæpe deficeret, nunquam tamen desinebat, neque quidquam illi gratius contingere poterat quam si perpetua bene merendi seges omne sibi otium præriperet.

VIII. Tandem Lugduni apud nos diem suum obiit, tanto urbis mœrore, tanto totius regni luctu, ut, cum brevissimo tempore tam gravis jacturæ rumor universam Galliam pervasisset, nemo sane fuerit, qui vel levi pietatis amore teneretur, qui non ad hujus tanquam ad parentis mortem in-

---

grandes églises ne pouvoient les contenir; et ils étoient, pour la plupart, si touchés qu'on les voyoit, au sortir du sermon, fondant en larmes, renoncer aux désordres ou à la tiédeur de leur vie passée par des conversions également promptes et sincères.

VII. Aussi étoit-il partout en si haute réputation qu'on venoit avec empressement des pays les plus éloignés pour l'entendre, et quelquefois même seulement pour le voir. Surchargé de travaux pour le salut des ames, bien loin de flatter son corps, ou d'user de quelques ménagements avec lui, il le traita toujours durement. Il le voyoit souvent succomber sous le poids des fatigues, sans interrompre pour cela ses pieux exercices; et jamais il n'étoit plus joyeux ni plus content que quand la multitude de ses saintes occupations, ne lui laissant pas un seul moment de repos, lui fournissoit sans cesse les occasions d'être utile au prochain, et de faire une ample moisson de mérites.

VIII. Enfin ayant terminé sa course en France, dans la ville de Lyon, et le bruit d'une si grande perte s'étant bientôt répandu dans tout le royaume, elle y causa des regrets si vifs et si universels qu'il n'y eut personne, pour peu qu'il eût le cœur sensible à la piété, qui ne gémît comme s'il eût perdu son propre père; non que l'on s'affligeât du bon-

gemuerit; non quod ejus quem omnes beatum putarent felicitati invideret, sed quod sibi toties probatum auxilium ereptum esse sentiret, cujus implorare suffragium nondum ex oraculi tui sententia liceret.

IX. Hoc jam quidem omnes ardentissimis votis exoptant, sed præsertim Parisienses, cujus e suggestu toties pietatem simul et eloquentiam viderunt; hoc Lugdunenses, apud quos præsulis cor, adhuc vegetum et nativo colore purpureum, nullo languore marcet, nulla tabe diffluit, nulla ruga senescit, sed quam in pectore servavit puritatem, eamdem in urna tuetur integritatem.

X. Dabis itaque, Sanctissime Pater, dabis totius hujusce nostri cœtus precibus, dabis totius populi supplicibus votis, si (quæ tua cœli jurisdictio est) beatum eum quam primum

---

heur de l'homme de Dieu, car on le regardoit comme un saint, mais parce qu'on se voyoit privé de celui dont on avoit éprouvé en tant d'occasions la charité compatissante et secourable, et qu'on ne pouvoit implorer son intercession auprès de Dieu, pour n'en avoir pas encore obtenu la permission de l'oracle du Saint Siége.

IX. C'est cette permission, très saint Père, que tous les peuples demandent avec ardeur, ceux surtout de la ville de Paris, qui ont si souvent eu le bonheur d'entendre prêcher François de Sales dans les différentes églises de cette grande ville, d'admirer son éloquence et de ressentir l'onction de ses discours; et ceux de la ville de Lyon, qui ont reçu, avec ses derniers soupirs, les premieres et plus vives atteintes de la douleur causée par son trépas, et chez qui se conserve son cœur, aussi frais, aussi vermeil que s'il étoit encore vivant, sans qu'on puisse y remarquer ni tache, ni ride, ni la moindre flétrissure. Dépôt précieux! symbole vénérable de la pureté de l'ame et de l'intégrité des mœurs de ce grand homme!

X. Accordez donc, très saint Père, accordez aux prières de notre assemblée, et aux vœux unanimes de tous les peuples, l'effet de nos demandes; et, puisque votre juridiction s'étend jusqu'au ciel, ne tardez pas à déclarer la béatification de ce grand prélat, afin que ce qui n'a été jusqu'ici l'objet que d'une opinion humaine, mais universelle, et qui paroît bien fondée, acquière par votre décret, le degré

haberi jubeas, ut, quod opinione jam omnes præsumunt, certa postmodum fide teneant.

Datum Lutetiæ, in cleri generalibus comitiis, anno 1625, die martis 19 augusti.

Obsequentissimi ac devotissimi filii vestri, S. R. E. cardinales, antistites et ecclesiastici viri, in cleri generalibus comitiis congregati.

De mandato illustrissimorum ac reverendissimorum cardinalium, archiepiscoporum, episcoporum, totiusque cœtus ecclesiastici in comitiis generalibus cleri Galliæ congregati,

LEONORIUS D'ESTAMPES,
episcopus Carnutensis.

---

de certitude necessaire pour autoriser notre culte et pour affermir notre confiance.

DONNÉ à Paris, dans notre assemblée générale, le mardi 19 du mois d'août, l'an 1625.

Vos très humbles et très dévoués fils, les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les archevêques, évêques et ecclésiastiques qui composons l'assemblée génerale du clergé de France.

Et plus bas est écrit :

Par l'ordre des illustrissimes et révérendissimes cardinaux, archevêques, évêques, et généralement de tous les ecclésiastiques qui composent l'assemblée générale du clergé de France.

LÉONOR D'ESTAMPES,
évêque de Chartres.

NOTA. Le clergé a réitéré la demande de la canonisation de S. François de Sales par différentes lettres rapportées, comme la précédente, dans les procès-verbaux de ses assemblées générales :

Au pape Innocent X, le 11 août 1650;

Au pape Alexandre VII, le 12 janvier 1656;
Au même, le 2 septembre 1660;
Au même, le 15 juin 1661.

Le bref de la béatification de S. François de Sales, adressé le 28 décembre 1661, par Alexandre VII, aux religieuses de la Visitation d'Annecy, est rapporté dans le Bullaire des papes.

Le 2 octobre 1662, Alexandre VII fit lui-même l'ouverture du consistoire, où les cardinaux, les patriarches, les archevêques et les évêques pour lors à Rome donnèrent leurs suffrages pour la canonisation de S. François de Sales. Ces suffrages sont rapportés dans sa vie par M. Henri de Maupas, évêque du Puy.

Le 23 février 1665, Alexandre VII assembla un consistoire où il indiqua le 19 avril pour célébrer la canonisation, qui fut faite avec beaucoup d'appareil et de piété. M. de Maupas en rapporte toutes les cérémonies.

BULLE OU DÉCRET

DE LA CANONISATION

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES,

ÉVÊQUE DE GENÈVE.

SOMMAIRE.

les irrevérences des sectaires contre le très-saint sacrement de l'autel, quand il le portoit aux malades.

XX. Il confère à Genève avec Théodore de Bèze.

XXI. La charité de François envers les peuples du Chablais affligés de la peste. L'évêque Granier l'envoie à Rome pour les affaires du diocèse.

XXII. Le Pape fait François coadjuteur de Genève. Les belles paroles que Sa Sainteté lui adresse après l'avoir examiné.

XXIII. Les occupations de François après son retour au diocèse de Genève. Deux moyens efficaces qu'il y emploie pour étendre l'empire de Jésus-Christ.

XXIV. A l'occasion de la guerre entre la France et la Savoie, les Genevois font rentrer l'hérésie dans le Chablais.

XXV. Comment François l'en chasse.

XXVI. Nouvelle victoire qu'il remporte sur l'hérésie dans le pays de Gex.

XXVII. Il avoit une éloquence admirable. D'où lui venoit-elle, et quels étoient sur cela les sentiments du Pape et du roi de France.

XXVIII. François, après la mort de son père et de l'évêque Granier, ne met plus de bornes à la ferveur de son zèle.

XXIX. Le nouvel évêque de Genève prend pour modèles les plus saints évêques de l'antiquité. Comment il les imite.

XXX. Les hérétiques le font empoisonner; il est préservé par miracle des effets du poison.

XXXI. Il prêche à Dijon, à Paris, à Grenoble, où il fait de glorieuses conquêtes pour la religion catholique.

XXXII. Son désintéressement; ce qu'il répondit à la duchesse de Longueville, qui lui présentoit une bourse pleine de pièces d'or.

XXXIII. Il n'a jamais voulu rien recevoir de la pension attachée à sa dignité de grand aumônier de la duchesse de Savoie. Ce qu'il fit d'un diamant de prix qu'elle l'obligea d'accepter.

XXXIV. La fermeté de sa foi.

XXXV. Comment il traverse la ville de Genève pour se rendre au pays de Gex, où le service de la religion l'appeloit.

XXXVI. Sur une calomnie, on confisque par arrêt son temporel.

XXXVII. Comment il reçoit cette injure, et ce qu'il dit à ce sujet. Il est rétabli par le sénat, qui lui fait faire des excuses.

XXXVIII. Il refuse la dignité de coadjuteur de l'évêché de Paris.

XXXIX. L'Église, d'un consentement unanime, défère à François les honneurs qui ne sont dus qu'aux saints, en considération de ses éminentes vertus, dont sa foi est le solide fondement.

XL. Son amour pour les pauvres : il en portoit toujours la liste sur lui. Sa frugalité et sa modestie étoient pour eux d'une grande ressource.

XLI. Dans leur extrême besoin, il partage avec eux son nécessaire; il engage, pour les soulager, jusqu'à son argenterie d'église et son anneau pastoral.

XLII. Il dote de pauvres filles pour assurer leur chasteté. Il exerce l'hospitalité. Ses secours sont abondants et ménagés à propos.

XLIII. Dans un temps de famine, il pourvoit à la nourriture des familles et des particuliers. L'industrie de sa charité envers un pauvre sourd et muet. Il a converti jusqu'à soixante-dix mille hérétiques.

XLIV. Éloge des livres qu'il a composés.

XLV. Il a institué différentes congrégations, surtout l'ordre célèbre des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie.

XLVI. L'amour de François pour ses chères ouailles.

XLVII. Les circonstances de sa mort.

XLVIII, XLIX, L, LI, LII, LIII, LIV, LV. Différents miracles que Dieu a opérés par l'intercession de son serviteur, et qui sont autant de preuves éclatantes de la gloire dont il jouit dans le ciel.

LVI. Prières adressées au Pape de la part des rois et reines, princes et princesses, de la part du clergé et des seigneurs de France, et de tout l'ordre de la Visitation, pour la canonisation de François de Sales.

Depuis l'article LVII jusqu'au LXIV, qui est le dernier, excepté le LIX, qui contient le décret de canonisation, tous les autres sont pour expliquer les formalités, prières, indulgences, clauses et cérémonies, tant celles qui ont précédé que celles qui ont accompagné ou suivi ce décret.

BULLE OU DÉCRET

DE LA CANONISATION

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES,

ÉVÊQUE DE GENÈVE.

ALEXANDER VII, episcopus, servus servorum Dei.

Ad perpetuam rei memoriam.

ECCLESIA catholica, etsi compluribus munita præsidiis, firmata propugnaculis et armata militibus, inferorum insultantium portas non reformidat, eo tamen, post Christi merita, sustentatur auxilio quod servorum Dei sanctitas assidue subministrat. Nam cum hoc veluti ingenitum mortalibus sit, ut exempla magis quam documenta sequantur, mirum est quantum alterum ex his in Ecclesia Domini proficiat. Idcirco Christus Jesus, verus Dei verusque hominis Filius, unum

---

ALEXANDRE VII, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu.

Que ceci serve de monument perpétuel.

Quoique l'Église catholique, comme une ville forte, bien garnie de troupes et de provisions, ne craigne point les insultes des légions infernales, il n'est pas moins certain qu'après les mérites du Rédempteur elle n'a pas de secours plus puissant que celui qu'elle tire de la sainteté des serviteurs de Dieu. L'exemple de leurs vertus produit sans cesse dans l'Église de merveilleux fruits de salut, l'homme étant naturellement plus docile à la voix de l'exemple qu'à celle du précepte. Aussi Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, dans

atque alterum pro duplicis suæ naturæ hypostasi ineffabiliter adimplevit. Hinc illius verba, si quando doctrinam loqueretur : « Doctrina mea non est mea, sed ejus, qui misit me Patris; » et hæc alia, si quando agenda proponeret: « Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum feci vobis ita et vos faciatis. » Quæ cum ita se habeant, antecessores nostri, Spiritu sancto instructi, laudabilem in Ecclesia morem induxere, nempe in excelso loco sanctitatem constituendi, ut, veluti lumen illius lucis vicarium quæ de se dixit: « Ego sum lux mundi, » et « Qui sequitur me non ambulat in tenebris, » non sub modio absconditum, sed in candelabro elatum, luceat coram hominibus, eosdemque a veneratione ad imitationem, via strata, ad cœlestis et triumphantis Hierosolymæ numquam interituras delicias dirigat inferatque. Et sane viros de christiana republica morum sanctimonia et fidei prædi-

---

les jours de sa vie mortelle, a-t-il employé d'une manière ineffable tantôt l'un et tantôt l'autre de ces deux moyens, selon les deux différentes natures de son unique et divine personne. Avoit-il quelque dogme à proposer : « Ma doctrine, disoit-il, n'est pas la mienne, mais celle de mon Père qui m'a envoyé ; » et s'il vouloit prescrire quelque chose à pratiquer: « Je vous ai donné l'exemple, disoit-il, afin que vous agissiez de la même manière que j'ai fait à votre égard » Et c'est en ce sens qu'il faut entendre ce qu'il dit de lui-même en un autre endroit de l'Evangile : « Je suis la lumière du » monde, et celui qui me suit ne marche point dans les ténèbres. » Or, la sainteté des hommes étant une précieuse émanation et une vive image de cette lumière essentielle et divine, seroit-il convenable de la laisser cachée sous le boisseau ? N'est-il pas bien plus à propos de la placer sur le chandelier, d'où elle puisse éclairer les hommes, et, en s'attirant leur vénération, les porter à l'imitation, et les conduire sûrement, comme par un chemin déjà frayé, jusqu'à la Jérusalem triomphante, pour les y faire jouir éternellement de la souveraine félicité? C'est pourquoi nos prédécesseurs, excités par le mouvement du Saint-Esprit, ont introduit dans l'Église la pieuse et louable coutume d'y placer les saints dans un lieu éminent. Quoi donc ! après que ces grands hommes, par la bonne odeur de leurs vertus et par la prédi-

catione bene meritos debitis, hoc est, divinis honoribus non prosequi, quidquid sibi velit impietas, indecorum ac justitiæ absonum haberetur.

Nos igitur, his de causis, veterem Romanorum pontificum consuetudinem secuti, post fusas ad Deum preces auditasque venerabilium fratrum nostrorum sententias, inter nomina catholicæ Ecclesiæ veneranda FRANCISCUM DE SALES, episcopum Genevensem, doctrina celebrem, sanctitate admirabilem, ætatique huic nostræ contra hæreses medicamen præsidiumque, referre, numine inspirante, decrevimus.

I. Natus est Franciscus duodecimo kalendas septembris, anno reparatæ salutis sexagesimo septimo supra millesimum ac quingentesimum, ablutusque sacro baptismatis fonte, oppido Salesiano, ducatus Sabaudiæ, Genevensis diœcesis. Suæ domus, hæreditaria ab ipsis incunabulis nobilitate conspicuam, pietatem hausit, infantiamque, non more solito inter

---

cation de l'Évangile, ont édifié l'Église et lui ont rendu des services importants, on ne leur rendroit point, après leur mort, les honneurs qui leur sont dus; on leur refuseroit ce culte religieux que Dieu lui-même veut que l'on rende à la sainteté reconnue! Non, quoi qu'en puisse dire l'impiété, jamais un tel procédé ne pourroit s'accorder ni avec les règles de la bienséance, ni avec celles de la justice.

A ces causes, et pour nous conformer à l'ancienne coutume des pontifes romains, après avoir invoqué le saint nom de Dieu, et en avoir conféré avec nos vénérables frères, nous avons, par l'inspiration divine, décrété de mettre au nombre des noms que l'Église catholique révère FRANÇOIS DE SALES, évêque de Genève, célèbre par sa doctrine, admirable par sa sainteté, qui de nos jours a été l'un des plus fermes appuis de la religion, et comme un antidote salutaire contre le poison des nouvelles hérésies.

I. François naquit le 21 du mois d'août, l'an de grâce 1567, au château de Sales, dans le duché de Savoie, au diocèse de Genève, et fut régénéré au même lieu sur les saints fonts de baptême. Il suça, avec le lait, une piété qui n'est pas moins illustre en sa maison que la noblesse du sang. Durant son enfance, on ne vit dans ses mœurs rien qui sentît cet âge; mais, comme s'il eût voulu dès-lors se préparer, et, pour

crepundia, sed, agente pietatis spiritu, inter altariola quæ sibi ipse adornaverat, suæ præludens sanctitati angelicæ, exegit, tantumque charitatis erga pauperes concepit ut, nisi aliquid illis erogaret, in lachrymas se effunderet.

II. Ab infantia ad pueritiam per pietatis simul ac sapientiæ gradus evasit. Orationi vacabat inter studia litterarum, non fora, sed templa solitus invisere; et effugiens commercia improbitatis, non nisi semina probitatis vel excipiebat, vel serebat.

III. Indè sacro chrismate roboratus, ad altiora tum virtutis tum doctrinæ ornamenta complectenda se contulit, ut opportunius atque utilius divinæ gratiæ instrumentum fieret. Sortitus enim animam bonam, eamdem optimam reddidit accuratiore studio tum litterarum, tum morum.

---

ainsi dire, préluder aux exercices de la plus haute sainteté, auxquels il devoit se consacrer dans la suite, il mettoit tout son plaisir à dresser de petits autels, à les orner, à nourrir sa piété en représentant dans le secret de la maison paternelle le culte public que l'Église rend à Dieu. Sa charité le rendoit si sensible à la misère des pauvres que s'il n'avoit pas de quoi les soulager il fondoit en larmes.

II. A mesure qu'il croissoit en âge, on voyoit croître en lui la piété et la sagesse. L'ardeur qu'il fit paroître pour les sciences ne ralentit point en lui la ferveur de la dévotion. S'il sortoit de la maison, ce n'étoit point pour perdre le temps en promenades ou en visites inutiles; mais c'étoit ordinairement pour aller répandre son ame devant le Seigneur au pied des autels. Au surplus, dans le commerce nécessaire de la vie civile, il étoit d'une vigilance, d'une exactitude extrême à fuir toute compagnie dangereuse ou suspecte, et à ne fréquenter que des personnes de qui il pût recevoir, ou à qui il pût communiquer quelque étincelle du divin amour.

III. Étant revêtu, dans le sacrement de confirmation, de la force d'en-haut, il comprit que, pour se rendre un instrument plus utile entre les mains du Seigneur, plus propre aux divines opérations de la grace, il devoit faire une plus ample provision de piété et de doctrine. Il avoit reçu du ciel une ame bonne; il la rendit meilleure en s'appliquant de plus en plus à cultiver son esprit par l'étude des belles-lettres, et à sanctifier son cœur par la pratique des vertus.

IV. Humanioribus litteris in collegio Anneciensi perceptis, philosophiæ theologiæque arcana in academia Parisiensi didicit, non sine ingenti virtutum ac sanctimoniæ profectu. Nam simul frequentabat sodalitatem Deiparæ addictam in gymnasio societatis Jesu, ibique non solum octavo quoque die sacra mensa animum reficiebat, sed omnia pietatis exercitamenta exhibebat, præsertim ea quæ ad cultum ejusdem Deiparæ pertinebant; adeo ut ante ejus simulacrum quod in æde sanctæ Mariæ Græcorum colitur supplex votum perenne virginitatis nuncupaverit.

V. Hoc voto, veluti pharmaco salutari, roboratus, ad jurisprudentiam capessendam accessit Patavium; ubi non unam sensit voti opem, elusis artibus nonnullorum condiscipulorum, qui per impudentiam illi obtulerant impudicarum

---

IV. Après ses études d'humanités, qu'il fit dans le collége d'Annecy, il étudia la philosophie et la théologie dans l'université de Paris. S'il pénétra bien avant dans les secrets de ces deux sciences, il ne fit pas de moindres progrès dans les voies de la sainteté; car il fréquentoit en même temps la congrégation établie à l'honneur de la Mère de Dieu dans le collége des Pères Jésuites; et là, non seulement il recevoit tous les huit jours la sainte eucharistie pour la nourriture spirituelle de son ame, mais encore il remplissoit exactement tous les devoirs de piété, surtout en ce qui concerne le culte de Marie. Il porta même sa ferveur jusque-là, qu'étant un jour dans l'église de Saint-Étienne des Grès, prosterné devant une image de la sainte Vierge, qui est encore aujourd'hui en grande vénération dans la même église, il y fit vœu de virginité perpétuelle.

V. Il ne fut pas long-temps sans recueillir les fruits salutaires d'une action si généreuse, ni sans éprouver ce que peut une ame fidèle dans les tentations les plus délicates sous la protection de la Reine des vierges. De Paris il se rendit à Padoue pour y étudier en droit. Dans cette dernière ville, de jeunes débauchés, qui étoient ses compagnons d'étude, voyant que tous les artifices qu'ils avoient employés jusque-là pour enlever à ce chaste jeune homme le beau lis de la pureté n'avoient pu rien gagner sur lui, en vinrent jusqu'à cet excès d'impudence, de chercher à le corrompre au moyen de femmes impudiques. Celles-ci, pour le faire consentir à leurs désirs infames, mettent en œuvre les amorces

mulierum illecebras, quas, et saliva in illarum faciem conjecta, et mente constanter repugnante, dejecit.

VI. Absoluto studiorum curriculo, Romam se contulit, ut antiquæ ibi vigentis pietatis vestigia recognosceret, atque novis moribus exprimeret; et nactus par suæ religioni ac fidei theatrum, traxit e cœlo incredibilem spiritum ad perficiendam omni ex parte molem sanctitatis ab infantia inchoatam, et in juventutis æstu non modo conservatam, sed auctam.

VII. Igitur sui et mundi victor in patriam remigravit, ut fructus legeret litterarii laboris. Nec spem fefellit aut suam aut civium. Certe Granerius, id temporis episcopus Genevensis, eo conspecto, illico præsensit messem quam ejus adventus afferebat, exclamavitque divinans, non sine gaudio, habere se jam successorem suum.

---

de la volupté les plus séduisantes; mais François, armé de son vœu, et animé d'une ferme confiance dans le secours de sa puissante protectrice, oppose à ces malheureuses une résistance invincible, et les oblige enfin, en leur crachant au visage, à se retirer toutes confuses.

VI. Le cours de ses études étant fini, il vint à Rome pour y reconnoître les vestiges subsistants de la piété primitive, dont il vouloit faire désormais la règle de sa conduite. C'est là que sa foi et sa religion trouvèrent un théâtre digne d'elles; c'est là que la grace du Saint-Esprit se répandit sur lui avec abondance, pour l'aider à mettre la dernière main à ce prodigieux édifice de sainteté commencé dès son enfance, et qui, non seulement s'étoit conservé durant sa jeunesse, mais même s'étoit augmenté considérablement dans ce temps critique, où le bouillonnement du sang et l'ardeur des passions exposent l'homme à de si funestes orages.

VII. Ainsi François, vainqueur du monde et de lui-même, retourne en sa patrie pour y faire usage des connoissances qu'il avoit acquises dans ses études. Ses espérances ne furent point vaines, et ses compatriotes ne furent point trompés dans la haute idée qu'ils avoient conçue de lui. Granier, qui pour lors étoit évêque de Genève, ne l'eut pas plutôt vu que, par un joyeux pressentiment de l'abondante récolte que son arrivée promettoit à l'Église, et comme par unesprit prophétique, il s'écria : « J'ai présentement un successeur! »

VIII. Statim ei patuit liber campus amplissimusque ad animas excolendas, quo sponte ferebatur. Quamvis enim, ut parenti obsequeretur, advocatorum supremorum partes susceperat, mox ubi sensit se ad nuptias per votum abdicatas vocari, abjecit senatoriam togam, et sacerdotio per omnes sacri ordinis gradus initiatus, majoris Ecclesiæ Annecii præpositus renuntiatus est. Illud semper in ore et mente repetens : *Quidquid pro æternitate non est, vanitas est*, omne studium convertit ad æternitatem ubique ferendam, instituta societate Sanctissimæ Crucis de pœnitentibus, adductis ad Ecclesiæ gremium magni nominis hæreticis, et præterea sumpto divini verbi gladio, quo armatus ac potens, episcopo jubente, adorsus est hæresim calvinianam in Caballicensibus aliisque finitimis populis grassantem.

IX. Incredibile dictu est quo animi ardore, qua pectoris

VIII. François reconnut aussi que la Providence divine lui ouvroit là un vaste champ pour y exercer le zèle qui le pressoit de travailler au salut des ames : car quoique d'abord, pour obéir à son père, il eût pris le parti de la magistrature et la charge d'avocat-général, voyant bientôt après que cette première démarche tendoit au mariage, auquel il avoit renoncé par son vœu, il quitta la robe de sénateur pour prendre celle d'ecclésiastique, et, pour rendre son nouvel engagement irrévocable, il reçut successivement les ordres sacrés, même le sacerdoce ; après quoi on lui conféra la dignité de prévôt de la grande Église d'Annecy. Dès lors il tourna tous ses soins à rappeler aux hommes la pensée de l'éternité, répétant souvent cette belle maxime : *Tout ce qui n'est pas pour l'éternité n'est que vanité.* Dans cette vue, il institua la confrérie des pénitents de la Sainte Croix ; et s'étant armé, par l'ordre de son évêque, du glaive de la divine parole, il ramena au sein de l'Église catholique des hérétiques d'un grand nom. Animé par ses premières conquêtes, il porta ses vues plus loin, et n'entreprit rien moins que la destruction de l'hérésie de Calvin dans tout le Chablais et les pays circonvoisins, où elle dominoit comme dans son fort.

IX. Avec quelle allégresse, quelle ardeur, quelle fermeté, quelle

constantia, qua mentis alacritate, quam firma in Deum fiducia, quam robusta in proximum charitate pugnaverit ac vicerit.

X. Ferunt eum ex vertice arcis Allingianæ aliquando conspexisse enormem catholicæ religionis stragem quam subjectis circum terris hæresis ediderat, ac tanto fuisse pietatis studio agitatum ut, emisso cordis altissimo suspirio, non potuerit sibi temperare quin mox Tononum, ejus provinciæ caput, se contulerit; ibique, erecto veritatis vexillo, per patientiam et doctrinam, omnibus omnia factus, jacentem religionem sustinuit, et dominantem impietatem fregit ac dejecit, quasi alter David.

XI. Sed illud in primis egregie gessit quod nusquam nec unquam negotium fidei desperaverit, sed, major laboribus, impedimenta omnia, si non poterat tollere, vel effugiebat, vel eludebat. Prohibitus Tononi sacrum conficere, in arcem

---

confiance en Dieu, quelle charité pour le prochain, se présenta-t-il aux différents combats qu'il eut à soutenir pour une si juste cause! Tout ce qu'on en pourroit dire, tout ce qu'on en pourroit croire, seroit bien au-dessous de la vérité même; il suffira de remarquer que ces travaux ne furent point infructueux, et qu'il eut la consolation de les voir couronnés de glorieux succès.

X. On rapporte qu'un jour, du haut de la forteresse des Allinges, portant ses regards sur les vastes campagnes des environs, et considérant les horribles ravages que l'hérésie y avoit faits, il fut si vivement touché de la perte éternelle de tant d'ames que, jetant un profond soupir, il s'écria : « Non, je ne puis m'empêcher de courir à leur » secours. » En effet, bientôt après il se rendit à la ville de Thonon, capitale de cette province, où ayant levé l'étendard de la vérité, à force d'instructions, de patience, de douceur, se faisant tout à tous pour les gagner tous à Jésus-Christ, il releva la piété languissante, et renversa, comme un autre David, l'impiété triomphante.

XI. Mais ce qu'il y a de plus admirable en lui, c'est qu'il ne désespéra jamais du succès des affaires de la religion, quelque désespérées qu'elles parussent. Tous les obstacles qui se présentèrent, il sut toujours ou les éluder par sa prudence, ou les surmonter par son courage. N'ayant pas la liberté de célébrer à Thonon le saint sacrifice de la

Allingianam memoratam, quatuor milliaribus distantem, quotidie ibat ut ibi sacrificaret, atque eadem de causa flumen Druentiam trajiciebat singulis diebus, per trabem glacie concretam manibus ac pedibus repens.

XII. Vexatus calumniis, et ubique tanquam publicæ quietis perturbator, seductor populorum, et plane veneficus conclamatus, nullo infamiæ metu, nullo insidiarum strepitu, nullo vitæ discrimine adduci potuit ut tentatam fidei catholicæ restitutionem aliqua ratione omitteret.

XIII. Neque usquam adhibuit in consilium eam quam prudentiam humanam, seu nominis æstimationem vocant; sed evangelici dicti memor, cum haud liceret palam aperteque vivere ac fidem contestari, in obvias ubique latebras sese abducebat, ut post modicum silentium insurgeret in hæresim vehementiùs; nunc in furnis, nunc in maceriis, nunc in horroribus sylvarum, nunc in profundo altissimoque gelu continebat impetum zeli, absconditus velut in Do-

---

messe, il alloit tous les jours la dire au château des Allinges, qui en est éloigné de plus d'une lieue, et séparé par la Durance, qu'il étoit obligé de traverser en rampant sur une pièce de bois toute couverte de glace.

XII. Que n'a-t-il pas eu à souffrir de la part des hérétiques? Il fut en butte à leurs plus noires calomnies. Ils le décrioient par-tout comme un perturbateur du repos public, comme un séducteur, comme un magicien; il sut même qu'ils avoient aposté des gens pour attenter à sa vie; mais il n'y eut jamais ni menaces, ni dangers, qui pussent le forcer à abandonner l'œuvre de Dieu.

XIII. Jamais il ne prit conseil de la politique mondaine, ni du respect humain; mais, quand il ne pouvoit paroître au grand jour et rendre un témoignage public à la foi sans mettre sa vie dans un péril évident, alors, pour obéir à l'Évangile, il disparoissoit pour un peu de temps. Encore, où se retiroit-il? par-tout où il trouvoit un plus prompt et plus sûr asile : tantôt sous les ruines de vieilles masures, tantôt dans l'horreur des plus sombres forêts, quelquefois dans un four, d'autres fois dans des glaces profondes. C'est là que ce généreux soldat, comme dans un fort impénétrable, comme sous la tente du Dieu des

mini tabernaculo, quo insidiantibus hæreticis incompertus validius insultaret.

XIV. Inde, animo excelso sublimique, manifesta mortis sibi intentatæ argumenta irridens, abnuebat præsidia et custodiam militum, adeo ut rogatus a barone Ermanciano, arcis Allingianæ præfecto, ut non nisi militari manu stipatus ex arce prodiret, responderit non alio militum satellitio esse opus quam eo quod divina providentia destinaverat.

XV. Imo cùm idem assereret hæreticos vi coercendos, ostentaretque tormenta bellica et militare subsidium quo posset Franciscus uti ad eosdem hæreticos vel comprimendos, vel ad meliorem frugem revocandos, ingenue professus fuit quam alte de divini verbi potentia sentiret, affirmans opus non esse machinis ubi Deus ejus verbum audiri permitteret.

---

armées, se déroboit aux poursuites des hérétiques ; et s'il resserroit là pour quelque temps l'ardeur de son zèle, c'étoit pour le déployer ensuite avec plus de force contre les ennemis de la religion.

XIV. De là cette grandeur d'ame, vraiment héroïque, qui lui faisoit mépriser tous les artifices de leur malice, tous les excès de leur fureur. Le baron d'Hermance, commandant de la forteresse des Allinges, lui représenta qu'il ne pouvoit se garantir des dangers de mort, auxquels il étoit sans cesse exposé ; que tôt ou tard il succomberoit, à moins qu'il ne se résolût à ne sortir jamais des Allinges que sous une bonne escorte ; et il la lui offrit, le conjurant de la vouloir bien accepter. Mais François, animé d'une vive confiance en Dieu, lui répondit avec cette candeur qui lui étoit naturelle, qu'il n'avoit besoin d'autre escorte que de celle des saints anges que la Providence lui avoit destinés.

XV. Le même commandant luy ayant dit, en lui montrant les pièces d'artillerie et la garnison de la place : « Tout ce que vous voyez là est à votre service, vous n'avez qu'à parler ; nous avons ici tout ce qu'il faut pour convertir ou pour foudroyer les hérétiques les plus obstinés : ces gens-là n'entendent point raison ; ce n'est que par la force qu'on peut les réduire ; » l'homme apostolique fit bien voir les hauts sentiments qu'il avoit de la divine parole, quand il assura que, pourvu qu'il plût à Dieu de permettre qu'elle fût entendue, elle seule étoit assez puissante pour opérer les plus grands prodiges.

XVI. Neque Deus tantam ejus fiduciam fraudavit. Nam cum sicarii complures, immissi ad eum de medio tollendum, tandem Franciscum nacti, strictis gladiis, cædem facturi, in eum irruissent, ejus præsentia et lenitate permoti, dejecti ac exarmati fuere; nunquam enim Deus eos sinit cadere qui spe divinæ providentiæ fidem sustinent.

XVII. Propterea, de cœlesti patrocinio jam ob innumera experimenta certus, maluit agere Dei causam quam exequi imperium parentis, a quo jubebatur vitæ, tot insidiis appetitæ, consulere, suamque domum repetere, ubi per quietem ac securitatem fas erat Deo superisque liberius vacare.

XVIII. Quin studiosius accuratiusque in Ecclesiæ defensionem incubuit, et, cum voce prohiberetur adjuvare popu-

---

XVI. Une si noble confiance ne pouvoit être trompée. Les assassins, après bien des recherches inutiles, trouvèrent enfin l'occasion d'exécuter leur détestable dessein. Déjà ils couroient sur le saint missionnaire, l'épée nue et en grand nombre, tout prêts à lui ôter la vie; mais Dieu, qui n'abandonne jamais les défenseurs de la foi qui ont mis en lui toute leur confiance, fit que ces loups furieux, à la vue de François, furent si touchés de l'air de sérénité et de douceur qui brilloit sur son visage que les armes leur tombèrent des mains; ils le laissèrent échapper sans lui faire aucun mal.

XVII. Une infinité de pareilles expériences étoient pour l'homme de Dieu de sûrs garants de la protection du ciel, et fortifioient en lui de plus en plus ce courage intrépide qui le faisoit marcher en assurance au milieu des plus grands dangers. Il n'en étoit pas ainsi de son père, le comte de Sales; il trembloit à tout moment pour les jours d'un fils qui lui étoit si cher; et, pour calmer des frayeurs qui lui paroissoient si bien fondées, il prit le parti de le rappeler à la maison paternelle, lui représentant qu'il y pourroit vaquer au service de Dieu avec bien plus de liberté, parce qu'il y trouveroit et plus de sûreté et plus de repos. Mais ce fidèle disciple de Jésus-Christ ne craignit point de désobéir en cette occasion à son père selon la chair pour obéir au Père céleste, et pour remplir les devoirs de sa vocation dans toute leur étendue.

XVIII. Son zèle, qui croissoit tous les jours, lui fit inventer de nouveaux moyens de se rendre de plus en plus utile à l'Église. Dans le

lorum fidem, cœpit ex scripto, pluribus confectis libellis evulgatisque thesibus, intime hæresim percellere, tantumque effecit ut Tononi parochiam erexerit, et paulo post, cum insigni religionis catholicæ incremento, plures ad veritatis lumen viros doctrina celebres, quorum præcipue authoritate mendacium nitebatur, adduxerit.

XIX. In hoc tamen fidei augmento prudentiæ modum retinuit, ne liberius agens aucta perderet. Itaque curionis partes agens, et Eucharistiæ sacramentum ad catholicos in vitæ discrimine positos deferens, ne quid injuriæ sacrosanctæ Eucharistiæ sectarii inferrent, eam gestabat argentea theca inclusam, e collo pendulam; ipse interim pileo tectus, pallio circumvolutus, gravi passu, neminem de via salutans, venerandus incedebat.

---

temps qu'il ne pouvoit travailler à l'instruction des peuples par le ministère de la prédication, il se mit à les instruire par écrit, et composa plusieurs ouvrages de piété, et même de controverse, où il attaquoit l'hérésie jusque dans ses derniers retranchements. Il eut en tout cela des succès si avantageux à la religion catholique qu'il parvint à ériger une paroisse à Thonon; et à quelque temps de là, il eut la consolation de voir revenir, par ses soins, des ténèbres du mensonge à l'admirable lumière de la vérité un grand nombre de ceux qui, par la réputation de leur doctrine, étoient les principaux appuis de l'erreur.

XIX. Il n'arrive que trop souvent aux personnes dont le zèle est plus ardent que prudent de ruiner l'œuvre de Dieu, pour la vouloir avancer avec trop de précipitation. François ne donna pas dans cet écueil. Quelque heureuses que fussent toutes ses entreprises pour la foi, on ne le vit jamais, ébloui par tant de glorieux avantages, se livrer aveuglément aux transports de son zèle; il sut toujours le retenir dans les bornes de la modération, et le régler par la prudence. Faisant à Thonon les fonctions de curé, il étoit obligé de porter le saint Viatique aux fidèles dangereusement malades. Pour prévenir les irrévérences que les sectaires n'auroient pas manqué de commettre contre cet adorable sacrement s'il l'eût porté à découvert, il le portoit dans une boîte d'argent suspendue à son cou, marchant d'un pas grave, d'un air vénérable, son chapeau sur sa tête, enveloppé de son manteau, sans saluer personne ni en allant ni en retournant.

XX. Hisce artibus præstans, jussus fuit a Clemente VIII, felicis recordationis, prædecessore nostro, adire Theodorum Bezam, calvinianæ hæresis acerrimum ministrum ac propugnatorem, et cum eo solo solus agere, ut ea ove ad Christi ovile reducta, complures alias revocaret; quod sane eximie Franciscus præstitit, Genevæ, non sine vitæ periculo, cum Beza congressus; qui tamen, ut ex merito confutatus veritatem fassus est, ita ex scelere, arcano Dei judicio, indignus fuit qui ad Ecclesiam rediret.

XXI. Interea Tononum et circumjectam regionem dira lues invasit, cum enormi civium clade, in qua Franciscus tam amanter, tam constanter, tam industrie corpora ani-

---

XX. La bonne odeur de tant de vertus se répandit jusqu'à Rome, et engagea Clément VIII, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, à faire usage des rares talents de l'ouvrier évangélique. Genève avoit alors pour ministre principal Théodore de Bèze, le plus habile et le plus zélé défenseur du calvinisme. Quel avantage n'eût-ce pas été pour la religion de faire rentrer au bercail de Jésus-Christ cette brebis, dont l'exemple auroit pu servir à en ramener beaucoup d'autres! Et c'est ce que Clément désiroit de tout son cœur. Pour exécuter un si louable dessein, il jette les yeux sur François de Sales, à qui il donne ordre, par son bref, d'aller trouver Théodore de Bèze, et de conférer seul à seul avec lui. Mais comment entrer dans Genève? Comment y avoir un entretien particulier avec le ministre calviniste? C'est ce que François ne pouvoit entreprendre sans mettre sa vie dans un péril imminent. Il l'entreprit pourtant, et s'acquitta si bien de la commission dont il étoit honoré qu'il força l'hérétique à reconnoître ses erreurs, mais non pas jusqu'à les abjurer publiquement. Ainsi Bèze fut éclairé des lumières de la vérité, parce que le saint missionnaire arracha le bandeau fatal qui lui couvroit les yeux; mais il n'eut pas le bonheur de rentrer dans le sein de l'Église, parce son attachement au péché le rendit indigne d'une si grande grace : juste et terrible effet des secrets jugements de Dieu!

XXI. Bientôt après, la peste gagna la ville de Thonon et le pays d'alentour; elle moissonnoit chaque jour un nombre prodigieux de personnes. François n'avoit garde de laisser échapper une si belle occasion d'exercer sa charité. Il accourut au secours de ce pauvre peuple, et lui rendit avec tant de bonté, d'adresse, de persévérance,

masque tum subsidiis, tum documentis procuravit, ut omnibus et stupori et amori fuerit, præsertim cum omnia pecuniæ adjumenta, præcipue ab episcopo Granerio impartita, recusasset.

XXII. Quapropter episcopus, his certissimis sanctimoniæ exemplis compulsus, eum sibi coadjutorem episcopalis curæ destinavit, rogavitque memoratum prædecessorem nostrum Clementem ut Franciscum, quem Romam ob catholicæ fidei negotia mittebat, hujusmodi dignitate ornaret : quod idem Clemens libentissime præstitit; cognitaque ejus doctrina, per examen de more interrogata, eumdem ad pedes devolutum amplexans his verbis dimisit : *Vade, fili, et bibe aquam de cisterna tua et fluenta putei tui; deriventur fontes tui foras, et in plateis aquas tuas divide*[1].

XXIII. Igitur hoc ornamento, tanquam novo et potentis-

[1] Prov. V, 15.

---

tous les services spirituels et corporels, qu'il se fit aimer et admirer universellement. On étoit surpris comme il avoit pu subvenir à tant de nécessités, parce qu'on savoit qu'il avoit refusé des sommes considérables que différentes personnes, surtout l'évêque Granier, lui avoient envoyées offertes.

XII. Ce sage vieillard, touché de tant de marques de sainteté si peu équivoques, voulut avoir François pour coadjuteur de sa sollicitude pastorale. Il l'envoya donc à Rome pour les affaires de son Eglise, et écrivit à Clément VIII, notre susdit prédécesseur, pour le prier de vouloir bien honorer de cette dignité un si digne sujet. Clément se fit un plaisir très sensible d'accorder cette demande ; et, après les preuves de doctrine que donna François dans l'examen qu'il subit, suivant la coutume, comme il étoit prosterné aux pieds du pontife, celui-ci le releva, et l'embrassant avec tendresse lui adressa ces paroles de l'Ecriture sainte au livre des Proverbes : « Allez, mon fils, buvez de l'eau de votre citerne, et de la vive source de votre puits; mais ce n'est pas assez, il faut encore que vous fassiez couler au-dehors ces eaux salutaires, et qu'elles deviennent des fontaines publiques, où tout le monde ait la liberté de venir se désaltérer. »

XXIII. Revêtu de cette nouvelle dignité, qui donnoit un surcroît

simo præsidio instructus, in omne studium amplificandæ religionis catholicæ et hæresis imminuendæ sese effudit; Annecium regressus omnia solus obire, loco episcopi absentis instituere seminarium, ac sanctam domum Tononi erigere, artium officinam et mercium emporium, ut cives et finitimos a Genevensium commercio averteret, gnarus populos maxime corrumpi per commercia cum impiis habita.

XXIV. Neque illi nova exercendæ constantiæ argumenta defuere. Inimicus zizaniorum sator excitaverat inter Gallos et Sabaudos bellum, cujus occasione usi Genevenses hæretici, specie auxilii quod Gallis afferebant, Chablasio et Torniaco occupatis, inde curiones catholicos expellunt, ac præterea, missis in pagos et finitima oppida calvinianæ hæresis prædicantibus, venenata semina ubique jaciunt et catholica sata exscindunt.

---

d'autorité à son zèle, et honoré du caractère épiscopal, qui étoit pour lui une nouvelle source de graces et de secours, il se livra tout entier aux moyens les plus efficaces d'étendre l'empire de Jésus-Christ, et d'élever l'Église sur les ruines de l'hérésie. Étant de retour à Annecy, il y remplit, en l'absence de l'évêque diocésain, toutes les fonctions épiscopales; il y établit un séminaire, et à Thonon une maison de piété, qui, par ses différentes manufactures, étoit comme un magasin de toutes sortes de marchandises, afin que les habitants de la ville et ceux de la campagne, engagés par leur propre commodité à les y acheter, plutôt que de les aller chercher jusqu'à Genève, rompissent tout commerce avec les hérétiques, commerce toujours très-dangereux pour la foi.

XXIV. La constance de l'homme de Dieu fut mise encore à de nouvelles épreuves. L'ennemi dont il est parlé dans l'Évangile, c'est-à-dire le démon, qui se plaît à semer la zizanie dans le champ du père de famille, avoit jeté entre la France et la Savoie des semences de discorde, qui produisirent enfin une guerre ouverte. Les Genevois, profitant de cette conjoncture pour étendre leur hérésie, sous prétexte de porter du secours à la France, s'emparent du Chablais et du pays de Thonon, en chassent les curés catholiques, y envoient des prédicants de la secte de Calvin, qui répandent partout la semence empoisonnée de l'erreur, et arrachent le bon grain de la vérité catholique.

XXV. Quod ubi Franciscus advertit, non immemor illius divinæ sententiæ : *Si consistant adversum me castra, non timebit cor meum : si exsurgat adversum me prœlium, in hoc ego sperabo* [1], fortiter ac religiose irrupit in castra; ductusque a militibus, more bellico, ad Vitriacum, regiarum excubiarum præfectum, ab eo exceptus perquam honorifice fuit ac dimissus cum regiis litteris, quibus præcipiebatur ne quidquam in religionis negotio innovaretur, quidquid vero novi inauctum foret in pristinum revocaretur.

XXVI. Neque contentus hac victoria, per quam amissa revocaverat, aliam retulit, per quam damna intulit hæresi, religioni vero incrementum attulit. Cum enim ager Gexensis sub Gallorum dominio esset, ad regem Lutetiam se contulit, ab eoque litteras obtinuit quibus liceret ipsi eo in agro habere de catholica veritate conciones, quarum gratia et efficacitate plurimos Ecclesiæ subjecit.

[1] Psalm. XXVI, 3.

XXV. François ne l'a pas plutôt appris, qu'animé par ces paroles du Roi-prophète : « Oui, je me verrois seul contre des armées entières, sans que la crainte saisît mon cœur; elles seroient prêtes à fondre sur moi, sans que ma confiance en Dieu en reçût la moindre atteinte, » et plein de cette force plus qu'humaine que l'esprit de religion inspire, il se jette dans le camp des Français. On l'arrête, et, suivant les lois de la guerre, on le conduit au commandant : c'étoit le sieur de Vitry, capitaine des gardes-du-corps. Il reçoit François avec les plus grandes marques d'honneur, et lui fait expédier des lettres royaux qui défendent de rien innover en matière de religion, et qui ordonnent que, dans tous les endroits où l'on auroit fait des innovations, on rétablît les choses sur l'ancien pied.

XXVI. Non content de cette victoire, qui réparoit les pertes de la religion, François en remporta encore une autre, qui enrichit la religion par les pertes de l'hérésie même. Le pays de Gex, où l'hérésie étoit dominante, venoit d'être uni à la couronne de France. François fait un voyage à Paris, et obtient du Roi des lettres patentes qui permettent de prêcher en ce pays-là les vérités catholiques. L'homme de Dieu y prêche, mais avec tant de grace et d'efficace qu'il convertit un grand nombre d'hérétiques.

XXVII. Valebat enim summa et efficacissima dicendi potentia, quam illi e cœlo conciliaverat summa cordis innocentissimi sanctitas; adeo ut christianissimus rex neminem ad Jacobi, regis Angliæ, animum conciliandum atque ad veritatem flectendum aptiorem Francisco existimaverit; et Paulus V, prædecessor noster felicis recordationis, aliquot post annos eumdem allegaverit ad componendas discordias quæ subortæ fuerant inter Albertum et Claram Eugeniam, archiduces, et clerum comitatus Burgundiæ.

XXVIII. Quamvis autem ardentissimum fuerit ejus in procuranda re catholica studium dum coadjutor fuit, laxavit nihilominus universas habenas charitati cum, audita hinc parentis, hinc episcopi Granerii morte, quorum primi potestas quotidie ad domestica revocabat, et alterius reverentia, ne quid nimium sibi arrogare videretur, cohibebat, concessam sibi tandem quocumque pietas impelleret eundi facultatem cognovit.

XXVII. En effet, il avoit une éloquence admirable, à laquelle on ne pouvoit résister; et c'étoit en lui moins un talent naturel, ou acquis par l'étude, qu'un don surnaturel et le fruit de la pureté de son cœur. On en étoit si généralement persuadé, que le roi très-chrétien avoit coutume de dire qu'il ne connoissoit personne au monde qui fût plus propre que M. le coadjuteur de Genève à gagner le cœur de Jacques I[er], roi d'Angleterre, et à le faire plier sous le joug de la foi; et que Paul V, notre prédécesseur d'heureuse mémoire, le délégua, quelques années après, pour terminer, en qualité d'arbitre, les différends qui étoient survenus entre l'archiduc Albert, l'archiduchesse Eugénie, et le clergé de la Franche-Comté.

XXVIII. Tant que vécurent le comte de Sales et l'évêque Granier, François vit son zèle resserré, d'un côté par l'autorité paternelle, qui le rappeloit sans cesse à des soins domestiques, et de l'autre par le respect qu'il devoit à son évêque, sur les fonctions duquel il craignoit d'empiéter. Mais après leur mort, ce même zèle, qui paroissoit très-ardent dans le coadjuteur, le fut bien davantage dans le nouvel évêque de Genève : il se voyait enfin en pleine liberté de suivre toutes les impulsions de sa charité.

XXIX. Sic plena potitus authoritate, integras episcopi partes suscepit : cavere ne grex ac diœcesis improborum hæreticorumque more luporum insidiantium incursibus pateret, ordinare clerum, statuere familiam religiosis moribus compositam, sanctorum Patrum veterumque episcoporum exempla sibi proponere, cuncta episcopalis vitæ momenta suis virtutibus functionibusque animare, synodum cogere, ecclesiasticæ disciplinæ leges vel restituere, vel sancire, ac potissimum catholicæ religionis sinceritati consulere, qua mores catholicorum informando, qua sectariorum dogmata evertendo, qua deceptas oves ad ovile reducendo.

XXX. Quod adeo offendit calvinianos pseudoministros, ut cum duos nobiles viros Gexenses ad Ecclesiæ gremium evocasset, illi rabie ac furore acti, venenum ei propina-

---

XXIX. Jouissant donc de la plénitude de son autorité, il se mit à remplir les devoirs de la sollicitude pastorale dans toute leur étendue. On le vit veiller plus que jamais à préserver son troupeau de la morsure des loups qui lui tendaient des piéges, à mettre son diocèse à couvert des incursions du libertinage et de l'hérésie. Il publia de saintes ordonnances pour établir le bon ordre dans son clergé; il fit de sages règlements pour former, en toutes les personnes qui composoient sa maison, des mœurs édifiantes; et, pour ne laisser aucun vide en sa vie, il résolut d'en remplir tous les moments par des actions de vertu et par l'accomplissement des fonctions de sa charge, se proposant pour modèles les saints Pères et les évêques de l'antiquité. Tenir des synodes, rétablir les anciennes lois de la discipline ecclésiastique, ou en faire de nouvelles; surtout travailler sans relâche à conserver la religion catholique dans toute sa pureté, soit en formant les fidèles à la vertu, soit en réfutant les erreurs des hérétiques, soit en ramenant au troupeau de Jésus Christ les brebis égarées : telles étoient les occupations de l'évêque de Genève.

XXX. Par là, surtout pour avoir converti à la foi catholique deux gentilshommes du pays de Gex, il anima tellement contre lui les ministres de l'hérésie, que, se portant aux derniers excès de rage et de fureur, ils le firent empoisonner. Mais François, par un effet miracu-

rerint, quod tamen irritum fuit, implorata per votum Deiparæ ope.

XXXI. Et tantum abfuit ut propterea ab incœpto desisteret, ut constantius desudaverit in concionibus habendis, quarum vi, Divione, Gratianopoli, Parisiis et alibi, plures insignes viros fidei catholicæ restituit, ac præcipue Claudium Buccardum, Lausannæ publicum theologiæ professorem; Franciscum, ducem Diguerianum, Delphinatus pro-regem; Barberium et Jacobum Philippum, celebres calvinianæ sectæ pseudoministros.

XXXII. In his autem concionibus, ut constaret a se non nisi animarum salutem quæri, pecuniam, quæ esset vel loco alimenti, vel excellentiæ testimonio, recusavit omnem, nullo principum offerentium habito respectu; et tam generose ut ducissæ de Longuevilla, peram aureis plenam impertienti, palam cum respueret, dixerit gratis dandum quod gratis

---

leux de la protection de la très sainte Vierge, à qui il se recommanda, fut préservé des funestes effets du poison.

XXXI. Un si grand danger, bien loin de refroidir son zèle, ne servit qu'à l'enflammer davantage. On vit après cela ce grand évêque travailler plus que jamais à la conversion des ames par le ministère de la prédication, à Dijon, à Paris, à Grenoble, et en d'autres endroits, où il fit de glorieuses conquêtes pour la religion catholique. Entre autres, il convertit Claude Boucard, professeur public de théologie à Lausanne; François, duc de Lesdiguières, vice-roi du Dauphiné; Barbery et Jacques Philippe, célèbres ministres de la secte de Calvin.

XXXII. Et pour ne laisser, au sujet de la pureté de ses intentions, aucun soupçon qui pût être préjudiciable au salut des ames, qu'il avoit uniquement en vue, jamais, quelque instance que l'on fît, et par quelque personne qu'il en fût prié, même par des princes et princesses, il ne voulut rien recevoir pour ses sermons, soit sous le titre d'honoraire, ou de pension alimentaire, ou sous quelque autre prétexte que ce fût; jusque-là que la duchesse de Longueville lui ayant un jour offert une bourse pleine de pièces d'or, il la refusa généreusement, en disant qu'il falloit donner gratuitement ce qu'on

accipitur, nec ullam expetendam pro fidei præconio mercedem, præter pretiosam illam quam cultoribus vineæ promisit Dominus.

XXXIII. Notum est enim, cum magni eleemosynarii munere apud Christinam Sabaudiæ ducissam fungeretur, nihil præter hujus nominis dignitatem, voluisse; et non solum quidquid honorariæ mercedis solitum erat dari modestissime recusasse, verum etiam pretiosissimum adamantem, valoris quingentorum nummorum, ab eadem Christina ducissa dono acceptum, pauperibus destinasse, iis verbis usum : *Hoc pro pauperibus nostris Anneciensibus bonum erit.*

XXXIV. Sed ejus constantia debuit gravioribus experimentis muniri, ut fides probaretur. Duo enim sunt quæ maxime fidem concutiunt, damnum et lucrum : utrumque, illi propositum, roboravit fidem, non infregit.

XXXV. Jussus a Gallorum rege Gexium ire, et cum barone Luxensi, regio in ducatu Burgundiæ locum-tenente,

---

avoit reçu gratuitement, et que les prédicateurs de l'Evangile n'étoient que trop magnifiquement récompensés de leurs peines par le salaire précieux que le Seigneur a promis aux ouvriers qui cultivent sa vigne, sans vouloir encore prétendre à quelque autre récompense.

XXXIII. On sait qu'étant grand-aumônier de la princesse Christine, duchesse de Savoie, il se contenta de porter le titre et de remplir les fonctions de cette dignité, et refusa toujours avec une grande modestie la pension qui y est attachée; et que la princesse lui ayant fait présent d'un diamant très-précieux, de la valeur de cinq cents écus, il le destina pour les pauvres, en disant : *Voici qui sera fort bon pour nos pauvres d'Annecy.*

XXXIV. Mais sa constance devait être mise à de plus fortes épreuves, afin de faire éclater la grandeur de sa foi. Il y a deux choses surtout qui ébranlent la foi : ce sont la perte et le gain. L'un et l'autre lui furent mis devant les yeux; mais sa foi, bien loin d'en souffrir le moindre affoiblissement, n'en reçut qu'un nouveau lustre.

XXXV. Le roi de France lui fit savoir que son intention étoit qu'il se rendît au pays de Gex pour y conférer avec le baron de Lux, lieutenant de roi au duché de Bourgogne, des moyens de rétablir en ce

de religionis catholicæ usu exercitioque in eam regionem inducendo, agere; cum Rhodanus, qui trajiciendus erat ut Gexium peteret, imbribus exundans certum afferret vitæ discrimen, Genevam intrepide pertransiit, nec habitu episcopi deposito, nec episcopi diœcesis nomine dissimulato, unica tantum orationis armatura munitus, atque indè post horam discedens, Gexium appulit.

XXXVI. Impii homines, ut hoc religionis negotium turbarent, statim apud ducem Sabaudiæ accusant episcopum quod de transferendis in regem Gallorum civitatis Genevensis juribus pertractaret: quæ calumnia primo locum non habuit, postea admissa senatui suasit ut, vel ad pœnam, vel ad terrorem, decreto edito, bona episcopi publicata in ærarium principis referret.

XXXVII. Nihil tamen edicto commotus ipse hoc unum

---

pays-là l'exercice public de la religion catholique. François n'avoit que deux voies pour s'y rendre : l'une étoit de passer le Rhône en bateau; mais les pluies avoient tellement augmenté la rapidité naturelle du fleuve, et il étoit si prodigieusement débordé, qu'on ne pouvoit tenter cette première voie sans courir le risque d'y périr : la seconde étoit de passer par Genève, au milieu d'un peuple rebelle à l'Eglise, ennemi déclaré de son propre pasteur. Ce fut cette dernière voie que François choisit; et n'étant muni d'autres armes que de la prière, après avoir invoqué l'assistance du ciel, il traversa hardiment cette ville hérétique, sans user d'aucun déguisement dans ses habits, sans même dissimuler aux gardes, à la porte de la ville, qu'il étoit l'évêque du diocèse. Il fut obligé de s'arrêter une heure à Genève, d'où il arriva heureusement à Gex.

XXXVI. Aussitôt des hommes impies, pour faire avorter ses pieux desseins, l'accusèrent à la cour de Savoie de n'avoir entrepris ce voyage que pour traiter avec le Roi de France, et lui faire transport de ses droits sur la ville de Genève. D'abord on rejeta cette calomnie, puis elle trouva créance dans les esprits; enfin le sénat, soit pour punir, soit pour intimider l'évêque, fit un arrêt qui déclaroit le temporel de l'évêché de Genève confisqué au profit du prince.

XXXVII. A cette nouvelle, François répondit sans s'émouvoir : « Cet arrêt ne me fait pas un aussi grand tort qu'on pourroit se l'imaginer,

respondit non eam sibi, ut credebatur, injuriam irrogari, sed ita à Deo admoneri quod vellet undique spiritualem quem temporalibus destitui permitteret. Quibus verbis senatus concussus veniam petiit, eique omnia restituit. Hæc enim Dei lex est ut fides, dum damna patitur, per damna nobilitetur.

XXXVIII. Neque minus lucri fulgorem, quamvis speci[illegible] boni splendidum, contempsit, dum coadjutoris Parisiensi[illegible] munus, ea de causa illi oblatum quod pinguiori redit[illegible] abundaret, ad paupertatem sustentandam, respuit, illu[illegible] oraculum opponens : *Dominus regit me, et nihil mihi deeri[illegible] : in loco pascuæ ibi me collocavit*[1].

XXXIX. Cum tale ac tantum fidei fundamentum jecisset, mirum non fuit si perfectissimam et omnibus virtutibus absolutam sanctitatis molem ad supremum usque apicem ex-

[1] Psalm. XXII, 1.

---

et, puisque Dieu permet qu'on m'ôte mon temporel, il me donne assez à connoître qu'il veut que je sois désormais tout spirituel. » Le sénat fut si touché de cette réponse qu'il fit faire des excuses au saint évêque, et le rétablit dans tous ses biens. Car tel est l'ordre de la divine Providence que la foi, en faisant des sacrifices pour Dieu, reçoit de ces sacrifices mêmes un nouveau lustre.

XXXVIII. Si celle de François fut insensible aux coups de l'adversité les plus violents, elle ne le fut pas moins aux attraits de la prospérité les plus séduisants. On lui offrit la dignité de coadjuteur de Paris : quoi de plus brillant? Le motif étoit honnête. François étoit pauvre, et avoit besoin pour subsister d'un revenu plus considérable que le sien. Tout cela ne fut point capable de le tenter; il n'hésita pas à refuser ces offres obligeantes, et à donner pour raison de son refus cet oracle de la sainte Ecriture : « Le Seigneur prend soin de moi, il ne me laissera manquer de rien; c'est lui qui m'a placé dans le lieu de pâturage où je suis. »

XXXIX. Telle a été la foi de François, humble, constante, intrépide, inébranlable, féconde en toute sorte de bonnes œuvres; et c'est sur un fondement aussi solide que ce grand homme a élevé jusqu'au comble

tulit, et si Ecclesia communi consensu sanctorum insignia et prærogativas tanto viro attribuere non dubitet.

XL. Pauperum erat eximius amator, eorumque indicem secum deferebat semper, ad eos præsertim sublevandos maxime intentus quos pudor ac rubor deterrebant. Abstinentiam vero ac frugalitatem, tam in victu quam in vestitu, severe retinuit, ut et sibi modum statueret ac largius aliorum inopiæ subveniret.

XLI. Namque hoc veræ charitatis ingenium est, sibi detrahere, aliis addere. Sic mensæ imposita fercula ad pauperes ablegabat, subligacula, interulas, similesque pannos sibi demptos ad aliorum operimentum traducebat; imo supellectilem argenteam, candelabra, urceolos, annulum ipsum pastoralem oppignoravit, ne pauperes dolerent.

XLII. Dotem puellis quam poterat amplam erogabat,

---

de la perfection cet admirable édifice de sainteté qui a déterminé l'Eglise universelle à lui rendre, d'un consentement unanime, les honneurs qui ne sont dus qu'aux saints.

XL. Il avoit un amour tendre et compatissant pour les pauvres, et il en portoit toujours sur lui la liste exacte. Mais il donnoit sa principale attention à découvrir et à soulager une espèce de misère d'autant plus pressante que la honte la tient plus cachée. Sobre et frugal dans son boire et son manger, simple et modeste dans ses vêtements, sévère à lui-même, il se comporta en toutes choses avec grande circonspection, afin que, par le retranchement de toute superfluité, il pût en même temps et s'ôter matière à tentation, et grossir le fonds destiné pour le soulagement des pauvres.

XLI. Il alloit même, en certaines occasions (car tel est l'esprit de la vraie charité), jusqu'à partager avec eux son nécessaire. En savoit-il qui fussent pressés de la faim, il leur envoyoit les mets qu'on venoit de servir sur sa table; et, pour couvrir ceux qui étoient nus, il s'est plus d'une fois dépouillé de ses habits de dessous, et même de sa chemise; s'il n'avoit pas de quoi les soulager, il recouroit à l'emprunt, et il a engagé pour cela jusqu'à sa vaisselle d'argent, ses chandeliers, ses burettes, son anneau pastoral.

XLII. Pour mettre la chasteté des jeunes et pauvres filles hors de

ne ipsarum pudicitia periclitaretur; peregrinos ac religiosos viros tanquam fratres domi excipiebat, omnes demum egestate pressos non contracta manu solabatur, sed tam copiose

XLIII. ut, cum regionem late fames alimentorum inopia invasisset, neminem stipe frustratum prætermiserit, singulis egenis familiis certa tritici copia attributa; et eo excrevit hæc juvandi cupiditas ut, cum nactus esset hominem mutum ac surdum, omni ope destitutum, non modo eum recreaverit iis subsidiis quibus vita sustentatur, sed domi suæ educatum, qua nutibus, qua gestibus (ingeniosa enim pietas est), informarit ad æternam salutem; sicque cætera virtutum genera exercuit, charitatis æstu succensus, ut septuaginta hæreticorum millia Ecclesiæ catholicæ subjecisse sit fama vulgatum.

XLIV. Ex hujus charitatis officina volumina prodie-

---

danger, il leur procuroit d'honnêtes et avantageux établissements, en les dotant le mieux qu'il pouvoit. Les pèlerins et les religieux, il les recevoit chez lui, avec une cordialité toute fraternelle; sa main ne fut jamais fermée à l'indigent; ses secours, dans les différentes nécessités du prochain, furent toujours abondants et ménagés à propos.

XLIII. Tout le pays et les environs étant affligés d'une cruelle famine, il n'y eut aucun pauvre qui, par les soins de François, ne fût assisté dans son besoin particulier, aucune famille nécessiteuse à qui il ne fit distribuer une certaine quantité de blé. Il étoit naturellement bienfaisant, et sa piété lui fit cultiver si soigneusement cette heureuse inclination qu'un jour, ayant trouvé un homme sourd et muet, réduit à l'extrême indigence, il le recueillit en sa maison, et non seulement lui procura tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir la vie temporelle, mais encore, s'étant chargé lui-même de son instruction, il parvint, tant la charité est ingénieuse, à lui faire entendre par signes ce qu'un chrétien doit croire et pratiquer pour la vie éternelle. Enfin sa charité a été si ardente, et a su employer si utilement le ministère des autres vertus, qu'on assure qu'elle a soumis jusqu'à soixante et dix mille hérétiques au joug de la foi catholique.

XLIV. C'est la même charité qui, de son fonds inépuisable, a pro-

runt, quorum documentis irrigata populorum ac nobilium virorum pectora affluentem evangelicæ vitæ messem pepererere.

XLV. Ex hujus etiam charitatis altissima disciplina emanarunt leges tot sodalitatum ab ipso institutarum : augustissimi Sacramenti, beatissimæ Virginis de puritate, eremitarum in monte Voironensi, præsertimque ordinis sanctimonialium Visitationis beatæ Mariæ sub regula sancti Augustini, cujus splendor tantum illuxit ut intra modicum temporis intervallum ad centum supra triginta monasteria sit propagatus.

XLVI. Hujus demum charitatis stimulis plane perennibus agebatur ad suæ diœcesis commoda diu noctuque omni sollicitudine procuranda.

XLVII. In qua lustranda dum laborat atque Annecium regreditur, Lugduni, sacro celebrato, vehementi apoplexia correptus, atque Ecclesiæ sacramentis per summam pietatem

---

duit tant de livres excellents, dont les maximes salutaires, comme autant de ruisseaux d'une source pure et féconde, s'insinuant agréablement dans les âmes des lecteurs, de quelque condition qu'ils fussent, y ont fait germer les pratiques de la vie spirituelle, suivies d'une ample moisson de toutes les vertus.

XLV. C'est la même charité qui, comme une souveraine législatrice, a prescrit des réglements à plusieurs congrégations qui reconnoissent François pour leur instituteur : comme sont celles du très saint Sacrement, de la pureté de la sainte Vierge, des ermites du Mont-Voiron, et surtout l'ordre des religieuses de la Visitation Sainte-Marie, sous la règle de saint Augustin. Cet ordre est devenu si célèbre, et ses progrès ont été si éclatants et si rapides, que peu de temps après sa naissance on y comptoit déjà cent trente monastères.

XLVI. Enfin c'est la même charité qui pressoit sans cesse, et le jour et la nuit, le cœur de ce vigilant et fidèle pasteur pour l'engager à procurer de toutes ses forces le bien de ses chères ouailles.

XLVII. Telles étoient ses occupations, quand il a plu au Seigneur de l'appeler à lui. Dans le cours des visites de son diocèse, et en route pour retourner à Annecy, après avoir célébré le saint sacrifice de la

humilitatemque refectus, fidei professione emissa, repetiti non semel iis verbis : « Servus inutilis sum ; voluntas Domini, non mea, fiat ; Deus meus et omnia ; » proximo die, sanctis Innocentibus sacro, dum in litaniis ipsi sancti Innocentes invocabantur, innocens ad regna cœlestia translatus est, anno ætatis quinquagesimo quinto, et reparatæ salutis vigesimo secundo supra sexcentesimum et millesimum.

XLVIII. Placuit autem Altissimo, qui mirabilis est *in sanctis suis*, tantæ sanctitatis virum, non modo per venerationem cultumque populorum nobilitare, sed etiam compluribus signis ac miraculis illustrare, ut vivens ac mortuus humano generi prodesset. Itaque constat per acta publica, authoritate nostra et sacræ Rituum congregationis confecta et diligenter expensa :

XLIX. Hieronymum Gemin, in aqua obrutum, cum jam ejus cadaver fœtens sindone involutum efferebatur, revi-

---

messe à Lyon, il y fut surpris d'une violente apoplexie, qui ne l'empêcha pourtant pas de recevoir les sacrements de l'Eglise avec toutes les marques de religion et d'humilité les plus édifiantes. Après avoir fait sa profession de foi, et répété plusieurs fois ces paroles : « Je ne suis qu'un serviteur inutile. Que la volonté de Dieu soit faite, et non pas la mienne. O mon Dieu et mon tout ! » le lendemain, qui étoit le jour de la fête des saints Innocents, tandis qu'on récitoit auprès de lui les litanies des Saints, et qu'on en étoit à cet endroit, *Saints Innocents, priez pour lui*, il rendit à Dieu son âme pure et innocente, l'an de grace 1622, et de son âge le cinquante-cinquième.

XLVIII. Or il a plu au Très-Haut, qui est admirable en ses saints, de glorifier les mérites de son serviteur, non seulement par la vénération et la confiance des peuples, mais encore par quantité de prodiges et de miracles, qui font sensiblement connoître que ce charitable pasteur n'est pas moins utile après sa mort qu'il l'étoit durant sa vie. En voici quelques-uns, dont la vérité est constante et reconnue par des informations publiques, faites et mûrement examinées par la sacrée congrégation des Rites, sous notre autorité.

XLIX. Jérôme Gémin s'étoit noyé, et l'on portoit en terre son cadavre

xisse, sustulisse brachia, et loqui cœpisse, magnificando Salesium, qui sibi tunc in ipso redeuntis vitæ momento, episcopali habitu indutus, benigno ac splendido vultu adesse visus est, non sine aliis ingentibus miraculi additamentis;

L. Claudium Marmon, cæcum natum, septennem, cujus oculi facultate videndi prorsus destituebantur, cum, noviendali prece absoluta, ad ejusdem sepulchrum procumberet, usum luminis accepisse;

LI. Joannam-Petronillam Evrax, quinquennem, paralysi laborantem, quamvis, coxis cruribusque aridis, ad motum plane inepta crederetur, camet hora qua pater ad Francisci tumulum opem implorabat, ad matrem incolumi corpore et festino gradu prorepsisse;

LII. Claudium Juliar, paralysi afflictum, sed innata et decennali, usuque utriusque coxendicis ac cruris destitutum, tertia vice a matre delatum ad Francisci sepulchrum deoscu-

---

enveloppé d'un linceul et exhalant déjà une odeur fétide, lorsque tout à coup ressuscité, il remua les bras sous son suaire, et éleva la voix pour publier les louanges de François de Sales, disant qu'à ce moment ce saint évêque lui étoit apparu, revêtu de ses habits pontificaux, avec un visage plein de douceur et de majesté, tout resplendissant de gloire; miracle qui fut enoore accompagné d'autres circonstance tout-à-fait merveilleuses.

L. Claude Marmon, âgé de sept ans, aveugle-né, ne pouvoit rien voir absolument : en finisant sa neuvaine au tombeau de François, il reçut l'usage de la vue.

LI. Jeanne-Pétronille Evrax, âgée de cinq ans, étoit paralytique, et l'extrême aridité de ses jambes et de ses cuisses la faisoit regarder comme privée de toute espérance de pouvoir marcher : mais à l'heure même que son père prioit pour elle au tombeau de François, elle se trouva tout à coup guérie, et courut à sa mère.

LII. Claude Juliar étoit affligé depuis dix ans de la même maladie, qu'il avoit apportée en venant au monde; il ne pouvoit faire aucun usage ni de ses jambes, ni de ses cuisses : sa mère le porta par trois fois au susdit tombeau, pour le lui faire baiser avec respect; la

landum, momento temporis, membris, quæ inhabilia erant, roboratis, surrexisse, stetisse, et ambulasse;

LIII. Franciscam de la Pesse, demersam flumine, vitæ restitutam fuisse, livore, tumore, deformitatisque notis mirabiliter detersis;

LIV. Jacobum Guidi, nervis contractum, et plane ab ipso ortu impotentem, subito sanatum;

LV. Carolum Moteron, etiam ab ipsa nativitate impeditum membris, ac toto corpore difformem, subito exemptum, ac perfecta humani corporis forma accepta, gressum movisse.

LVI. Quapropter, ejus vitæ sanctissimæ meritis postulantibus, ac rogantibus charisissimis in Christo filiis nostris, Ludovico, Galliæ rege christianissimo, et Anna ejus matre,

---

troisième fois il se sentit tout à coup plein de force et de vigueur dans ces mêmes parties de son corps qui avoient été jusque-là sans force et sans mouvement; il se leva, resta ferme sur ses pieds, et marcha seul avec assurance.

LIII. Par l'intercession du même serviteur de Dieu, Françoise de la Pesse recouvra la vie, qu'elle avoit perdue en tombant dans un fleuve, où elle s'était noyée. Sa résurrection fut si miraculeuse qu'il ne lui resta sur le corps ni bosse, ni meurtrissure, ni aucune des autres marques qu'un si funeste accident y avoit imprimées.

LIV. Jacques Guidi étoit absolument perclu dès sa naissance, et la contraction des nerfs de tout son corps faisoit regarder sa maladie comme incurable; il implora le secours de François, et obtint aussitôt une entière guérison.

LV. Charles Moteron étoit aussi perclu de tous ses membres dès le sein de sa mère, mais d'une manière si affreuse qu'il avoit plus l'air d'un monstre que d'un homme. Par l'intercession du saint évêque, dans un instant ses membres furent dénoués, rétablis, fortifiés, prirent la figure humaine dans toute sa perfection, et il marcha aussi bien que s'il n'avoit jamais eu la moindre incommodité.

LVI. Par ces considérations, et pour rendre à une sainteté de vie si éclatante et si distinguée les honneurs qu'elle mérite, comme aussi pour répondre aux prières qui nous ont été faites pour la même fin de la part de notre très cher fils en Jésus Christ, Louis, roi de France très-

vidua, ac Henriquetta-Maria, Angliæ reginis; et dilectis filiis, nobilibus viris, Carolo-Emmanuele, Sabaudiæ duce et Pedemontium principe, ac Christina, ejus matre, ducissa Sabaudiæ, vidua; ac Francisco-Maria, Adelaïde, duce et ducissa Bavariæ; nec non clero, principibus et magnatibus regni Galliarum, ac universo ordine monialium Visitationis beatæ Mariæ Virginis;

LVII. Post ejusdem Francisci de Sales beatificationem, die 28 decembris anni 1661 publice in sacro-sancta basilica principis apostolorum, missæ sacro peracto, celebratam, annuimus ut ejusdem canonisatio haberetur; et cum jam nihil deesset eorum quæ huic sacro-sanctæ functioni necessaria sunt ex sanctorum Patrum autoritate, sacrorum canonum decretis, S. R. E. antiqua consuetudine ac novorum decretorum præscripto,

. LVIII. Tandem justum et debitum esse censentes ut quos Deus honorat in cœlis nos venerationis officio laudemus et

---

chrétien; de nos très chères filles Anne sa mère, veuve, reine de France, et Henriette-Marie, reine d'Angleterre; de la part de nos bien-aimés fils et filles, nobles personnes, Charles-Emmanuel, duc de Savoie et prince de Piémont, et Christine sa mère, veuve, duchesse de Savoie; et François-Marie et Adélaïde, duc et duchesse de Bavière; de la part du clergé de France, des princes et seigneurs du même royaume, et de tout l'ordre des religieuses de la Visitation de Sainte-Marie;

LVII. Après avoir célébré publiquement dans la sainte basilique du prince des apôtres, le 28 décembre de l'année 1661, la béatification du même François de Sales, le sacrifice de la messe achevé, nous donnâmes notre consentement à ce qu'il fût procédé à sa canonisation. Enfin, après que toutes les formalités requises pour une si sainte fonction, tant celles qui sont fondées sur l'autorité des saints Pères, sur les décrets des sacrés canons et sur l'ancienne coutume de la sainte Eglise romaine, que celles qui sont prescrites par les nouveaux décrets, ont été exactement observées, sans qu'il en ait été omis aucune;

LVIII. Persuadé, comme nous le sommes, que c'est pour nous un devoir de justice de rendre sur la terre un culte de louange et de vénération publique à ceux que Dieu lui-même daigne honorer dans

glorificemus in terris : hodie in sacro-sancta Vaticana basilica, in qua solemni ritu, cum ejusdem S. R. E. cardinalibus, patriarchis, archiepiscopis et episcopis, ac dilectis filiis Romanæ curiæ prælatis, officialibus et familiaribus nostris, clero sæculari et regulari ac maxima populi frequentia, mane convenimus; post trinas pro canonisationis decreto nobis per dilectum filium, nobilem virum Carolum ducem de Crequy, apud nos regis christianissimi oratorem, pro parte ejusdem regis porrectas petitiones; post sacros hymnos, litanias aliasque preces, Spiritus Sancti gratia rite implorata :

LIX. Ad honorem sanctissimæ et individuæ Trinitatis, ad exaltationem fidei catholicæ et christianæ religionis augmentum, auctoritate Domini nostri Jesus-Christi, beatorum apostolorum Petri et Pauli ac nostra, matura deliberatione præhabita et divina ope sæpius implorata, ac de venerabilium fratrum nostrorum, ejusdem sanctæ Romanæ Ecclesiæ cardinalium, patriarcharum, archiepiscoporum et episcoporum in urbe existentium consilio, beatum Franciscum de

---

le ciel : aujourd'hui, dans la sainte basilique du Vatican, où nous nous sommes rendu solemnellement avec les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les patriarches, archevêques et évêques, nos chers fils les prélats de la cour de Rome, nos officiers et autres personnes de notre suite, le clergé séculier et régulier de la même ville, et une très-grande affluence de peuple; après les trois demandes qui nous ont été présentées, pour le même décret de canonisation, au nom du roi très-chrétien, par notre fils bien-aimé, noble personne Charles, duc de Créquy, son ambassadeur près de nous; après avoir dûment imploré les grâces du Saint-Esprit par des hymnes, des litanies et autres prières;

LIX. A l'honneur de la très-sainte et indivisible Trinité, pour l'exaltation de la foi catholique et l'accroissement de la religion chrétienne; par l'autorité de Notre Seigneur Jésus-Christ, celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul, et la nôtre; après une mûre délibération et de fréquentes prières pour implorer l'assistance divine; par le conseil de nos vénérables frères les cardinaux de la sainte Eglise romaine, les patriarches, archevêques et évêques qui sont présentement dans la ville : nous *avons décidé et défini*, comme par ces présentes nous décidons et

Sales, episcopum Genevensem, sanctum esse decrevimus et definivimus, ac sanctorum catalogo adscripsimus, prout præsentium tenore decernimus, definimus et adscribimus, statuentes ab Ecclesia universali quolibet anno, die 29 januarii, memoriam ejus inter sanctos confessores pontifices pia devotione recoli debere : In nomine Patris, et Filii, et Spiritûs Sancti : amen ;

LX. Parique autoritate, omnibus utriusque sexus Christi fidelibus vere pœnitentibus et confessis qui annis singulis, dicta die 29 januarii, sepulchrum in quo ejus corpus asservatur visitaverint, septem annos et totidem quadragenas de injunctis eis aut alias quomodolibet debitis pœnitentiis misericorditer in Domino relaxavimus in forma Ecclesiæ consueta.

LXI. Quibus peractis, gratias laudesque Deo optimo maximo reddituri quod *sancto Francisco de Sales, episcopo Genevensi*, cultum, præconia et honores ab Ecclesia sanctis

---

définissons, *que le* bienheureux *François de Sales*, évêque de Genève, *est saint*, et, par la même décision et définition, nous l'avons inscrit et inscrivons au catalogue des saints, ordonnant que tous les ans, le 29 janvier, on fasse dans l'Eglise universelle, avec piété et dévotion, mémoire de lui comme d'un saint confesseur pontife. Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

LX. Et par la même autorité, nous avons accordé à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe vraiment contrits et confessés, qui, chaque année, audit jour 29 *janvier,* visiteront le tombeau où repose son corps, sept ans et autant de quarantaines d'indulgence, leur relâchant miséricordieusement au nom du Seigneur, et en la forme qui est d'usage dans l'Eglise, pour autant des pénitences qui leur auront été enjointes, ou auxquelles ils seroient obligés en quelque manière que ce soit.

LXI. Et après avoir chanté l'hymne *Te Deum laudamus*, et récité ensuite l'oraison pour louer et remercier l'infinie bonté et la suprême majesté de Dieu d'avoir bien voulu se servir de notre ministère pour décerner à *saint François de Sales, évêque de Genève,* le culte, les éloges et les honneurs que l'Eglise a coutume de rendre aux saints

pontificibus et confessoribus præstari solita a nobis decerni voluerit, hymno *Te Deum laudamus* decantato orationeque a nobis recitata, ad altare sancti Petri missam de more solemniter celebravimus, die dominica secunda post Pascha, additis secunda oratione propria de sancto Francisco, et secreta ac postcommunione de communi confessoris pontificis ; omnibusque Christi fidelibus ibidem præsentibus plenariam omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem concessimus.

LXII. Deum itaque, qui mirabilis est in sanctis suis, benedicimus, quia suscipimus misericordiam in medio templi ejus, dum novum nobis in Ecclesia apud divinam suam Majestatem patronum et intercessorem concessit, ad ejusdem Ecclesiæ tranquillitatem, fidei catholicæ incrementum, hæreticorumque et a via salutis errantium lumen et conversionem.

LXIII. Cæterum, quia difficile foret præsentes nostras litteras ad singula loca ubi opus esset deferri, volumus ut earum exemplis, etiam impressis, manu tamen publici no-

---

confesseurs pontifes, nous avons célébré, selon la coutume, le second dimanche après Pâques, une messe solennelle à l'autel de Saint-Pierre, ajoutant la seconde oraison propre de saint François avec la secrète et la postcommunion du commun des confesseurs pontifes; et nous y avons fait largesse à tous les fidèles présents de l'indulgence plénière et rémission de tous leurs péchés.

LXII. Que Dieu, qui est admirable en ses saints, soit donc béni de ce que nous avons reçu sa miséricorde au milieu de son temple par le don qu'il a fait à son Eglise d'un protecteur et d'un intercesseur nouveau auprès de sa divine Majesté, pour la tranquillité de la même Eglise, pour l'accroissement de la foi catholique, pour l'instruction et la conversion des hérétiques, et de tous ceux qui sont dans l'égarement, hors de la voie du salut.

LXIII. Au reste, comme il seroit difficile que l'original des présentes fût porté partout où besoin seroit, nous voulons qu'aux copies, même imprimées, d'icelles, munies de la signature d'un notaire public

.arii subscriptis, et sigillo alicujus personæ in dignitate ecclesiastica constitutæ munitis, eadem ubique fides adhibeatur quæ eisdem præsentibus adhiberetur, si essent exhibitæ vel ostensæ.

LXIV. Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam nostri decreti, definitionis, adscriptionis, mandati, statuti, concessionis, elargitionis et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire : si quis autem hoc attentare præsumpserit, indignationem omnipotentis Dei ac beatorum Petri et Pauli, apostolorum ejus, se noverit incursurum.

Datum Romæ, apud sanctum Petrum, anno incarnationis Dominicæ millesimo sexcentesimo sexagesimo quinto, tertio decimo kalend. Maii, pontificatus nostri anno undecimo.

† Ego ALEXANDER, catholicæ Ecclesiæ episcopus (*Papa*).

† Ego FRANCISCUS, episcopus Portuensis, cardinalis BARBERINUS, S. R. E. vice-cancellarius.

---

et du sceau de quelque personne constituée en dignité ecclésiastique, partout même foi soit ajoutée qu'à l'original même, s'il étoit produit ou représenté.

LXIV. Qu'il ne soit donc permis à personne absolument d'enfreindre cet acte de décision ou décret, de définition, inscription, ordonnance, concession, relaxation, largesse et déclaration de notre volonté, ou d'être si téméraire que d'oser y contrevenir. Que si quelqu'un avoit la présomption de se porter à un pareil attentat, qu'il sache qu'il encourra l'indignation de Dieu tout-puissant et de ses bienheureux apôtres Pierre et Paul.

Donné à Rome, à Saint-Pierre, l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1665, le treizième jour avant les calendes de mai, la onzième année de notre pontificat. Signé sur l'original :

Moi, ALEXANDRE, évêque de l'Église catholique (*le Pape*).

† Moi FRANÇOIS, évêque de Porto, cardinal BARBERIN, vice-chancelier de la sainte Église romaine.

† Ego MARTIUS, episcopus Sabinensis, cardinalis GINETTUS.

† Ego A. BARBERINUS, episcopus Prænestinus, cardinalis ANTONIUS, S. R. E. camerarius.

† Ego JOANNES-BAPTISTA, episcopus Albanensis, cardinalis PALOTTUS.

† Ego F. MARIA, tituli S. Laurentii in Lucina, cardinalis BRANCATIUS.

† Ego ULDERICUS, tituli S. Mariæ trans Tiberim, cardinalis CARPINEUS.

† Ego STEPHANUS, tituli S. Laurentii in pane et perna, cardinalis DURATIUS.

† Ego F. VINCENTIUS MACULANUS, ordinis Prædicatorum, tituli S. Clementis de Florentiola, cardinalis S. CLEMENTIS.

† Ego NICOLAUS, tituli S. Mariæ Angelorum, cardinalis LUDOVISIUS, M. pœnitentiarius.

† Ego FREDERICUS, tituli S. Petri ad Vincula, cardinalis SFORTIA.

† Ego BENEDICTUS, tituli S. Onuphrii, cardinalis ODESCALCUS.

---

† Moi MARTIUS, évêque de Sabine, cardinal GINETTI.

† Moi A. BARBERIN, évêque de Préneste, cardinal ANTOINE. camérier de la sainte Église romaine.

† Moi JEAN-BAPTISTE, évêque d'Albane, cardinal PALOTTI.

† Moi F. MARIE, cardinal BRANCACCIO, du titre de S.-Laurent *in Lucina*.

† Moi OULDRI, cardinal CARPINEUS, du titre de Sainte-Marie d'au-delà du Tibre.

† Moi ÉTIENNE, cardinal DURATIO, du titre de S.-Laurent *in pane et pernâ*.

† Moi F. VINCENT MACULANO, cardinal de S.-CLÉMENT, de l'ordre des Prêcheurs, cardinal du titre de S.-Clément *de Florentiola.*

† Moi NICOLAS, cardinal LUDOVISIO, du titre de Sainte-Marie-des-Anges, grand-penitencier.

† Moi FRÉDÉRIC, cardinal SFORTIA, du titre de S.-Pierre-ès-Liens.

† Moi BENOIST, cardinal ODESCALCHI, du titre de S.-Onuphre.

† Ego LAURENTIUS, tituli SS. Quiricii et Julittæ, cardinalis RAGGIUS.
† Ego JOANNES-FRANCISCUS-PAULUS GONDYUS, tituli S. Mariæ super Minervam, cardinalis de RETZ.
† Ego ALOYSIUS, tituli S. Alexii, cardinalis HOMODEUS.
† Ego P., tituli S. Marci, cardinalis OTTHOBONUS.
† Ego LAURENTIUS, tituli S. Chrysogoni, cardinalis IMPERIALIS.
† Ego GIBERTUS, tituli SS. Joannis et Pauli, cardinalis BORROMÆUS.
† Ego JOANNES-BAPTISTA SPADA, tituli S. Marcelli, cardinalis S. SUSANNÆ.
† Ego FRANCISCUS, tituli S. Mariæ in via, cardinalis ALBITIUS.
† Ego OCTAVIUS, tituli S. Cæciliæ, cardinalis de AQUAVIVA et ARAGONIA.
† Ego FLAVIUS, tituli S. Mariæ de Populo, cardinalis CHISIUS.
† Ego SCIPIO, tituli S. Sabinæ, cardinalis DELCIUS.
† Ego HIERONYMUS, tituli S. Agnetis, cardinalis FARNESIUS.

---

† Moi LAURENT, cardinal RAGGIO, du titre des saints Quirice et Julitte.
† Moi JEAN-FRANÇOIS-PAUL de GONDY, cardinal de RETZ, du titre de Sainte-Marie sur la Minerve.
† Moi LOUIS, cardinal HOMODÉE, du titre de S.-Alexis.
† Moi P., cardinal OTTHOBONI, du titre de S.-Marc.
† Moi LAURENT, cardinal IMPÉRIAL, du titre de S.-CHRYSOGON.
† Moi GIBERT, cardinal BORROMÉE, du titre des Saints Jean et Paul.
† Moi JEAN-BAPTISTE SPADA, cardinal de SAINTE-SUZANNE, du titre de S.-Marcel.
† Moi FRANÇOIS, cardinal ALBIZZI, du titre de Sainte-Marie *in via*.
† Moi OCTAVE, cardinal d'AQUAVIVA et d'ARAGON, du titre de Sainte-Cécile.
† Moi FLAVIUS, cardinal CHIZI, du titre de Sainte-Marie du Peuple.
† Moi SCIPION, cardinal DELCIO, du titre de Sainte-Sabine
† Moi JÉRÔME, cardinal FARNÈSE, du titre de Sainte-Agnès.

† Ego Julius, tituli S. Sixti, cardinalis Rospigliosus.
† Ego Sfortia, è societate Jesu, tituli S. Salvatoris de Lauro, cardinalis Pallavicinus.
† Ego Volumnius, tituli S. Martini in Montibus, cardinalis Bandinellus.
† Ego Petrus, tituli S. Callisti, cardinalis Vidonus.
† Ego Carolus, tituli S. Anastasiæ, cardinalis Bonellus.
† Ego Virginius, S. Mariæ in Via Lata, diaconus, cardinalis Ursinus.
† Ego Franciscus, S. Mariæ in Porticu, diaconus, cardinalis Madalchinus.
† Ego Fredericus, S. Cæsarii, diaconus, cardinalis de Hassia.
† Ego Carolus, S. Angeli in foro Piscium, diaconus, cardinalis Barberinus.
† Ego Carolus, S. Eustachii, diaconus, cardinalis Pius.
† Ego Decius, S. Adriani, diaconus, cardinalis Azzolinus.
† Ego Odoardus, SS. Cosmæ et Damiani, diaconus, cardinalis Vecchiarellius.

---

† Moi Jules, cardinal Rospigliosi, du titre de S.-Sixte.
† Moi Sfortia, de la Compagnie de Jésus, cardinal Pallavicin, du titre de S.-Sauveur du Laurier.
† Moi Volumnius, cardinal Bandinelli, du titre de S.-Martin sur les Monts.
† Moi Pierre, cardinal Vidoni, du titre de S.-Calliste.
† Moi Charles, cardinal Bonelli, du titre de Sainte-Anastasie.
† Moi Virginius, cardinal Ursini, diacre, du titre de Sainte-Marie *in via lata.*
† Moi François, cardinal Madalchini, diacre, du titre de Sainte-Marie *in Porticu.*
† Moi Frédéric, cardinal de Hassia, diacre, du titre de St.-Césaire.
† Moi Charles, cardinal Barberin, diacre, du titre de S.-Ange, du Marché aux Poissons.
† Moi Charles, cardinal Pio, diacre, du titre de S.-Eustache.
† Moi Décius, cardinal Azzolin, diacre, du titre de S.-Adrien.
† Moi Odoard, cardinal Vecchiarelli, diacre, du titre des Saints Côme et Damien.

† Ego FRANCISCUS-MARIA, SS. Viti et Modesti, diaconus, cardinalis MANCINUS.

† Ego ANGELUS, S. Georgii, diaconus, cardinalis CELSUS.

† Ego PAULUS, S. Mariæ de Scala, diaconus, cardinalis SABELLUS.

S. CORINTHIUS. P. CIAMPINUS.

† *Locus plumbi.*

---

† Moi FRANÇOIS-MARIE, cardinal MANCINI, diacre, du titre des Saints Vite et Modeste.

† Moi ANGE, cardinal CELSE, diacre, du titre de S.-George.

† Moi PAUL, cardinal SABELLO, diacre, du titre de Sainte-Marie de l'Échelle.

S. CORINTHIUS. P. CIAMPINUS.

† *La place du plomb.*

FIN DE LA BULLE DE CANONISATION.

TABLE DES SOMMAIRES.

LIVRE SEPTIESME.

LIVRE HUICTIESME.

LIVRE NEUFVIESME.

LIVRE DIXIESME.

TABLE
DES PRINCIPALES MATIERES
CONTENUES DANS CESTE HISTOIRE.

(Les chiffres précédés d'un astérique indiquent les pages du second volume.)

A.

B.

D.

E.

F.

G.

H.

I.

L.

N.

O.

Q.

R.

S.

T.

V.

Z.

FIN.

BESANÇON. — IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS.

ERRATA.

TOME I.

	au lieu de :	lisez :
Page 10, ligne 11,	quelque mois	quelques mois.
— 30, — 11,	ruïneront	rumineront.
— 113, — 14,	arriere	en derriere.
— 346, — 23,	Juvenal, Ancina	Juvenal Ancina.
— 406, — 27,	Claude Menton	Claude de Menton.

TOME II.

Page 315, ligne 3,	ad suī, quam	ad sui quam.



